This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HN 2SWZ 8

Digitized by Google

KPD 6201(7)

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

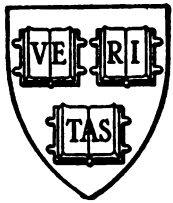

BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
SIDNEY HOMER
OF BROOKLINE

"FOR THE PURCHASE OF WORKS ON
POLITICAL ECONOMY"

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION SOCIALE

DÉMONTRÉE PAR LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

—

LE DROIT AU TRAVAIL & LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

—

L'IMPOT SUR LE REVENU

Digitized by Google

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

ŒUVRES ANCIENNES COMPLÈTES DE P.-J. PROUDHON

22 volumes grand in-18 jésus à 3 fr. 50 c. le volume

Ier. — Qu'est-ce que la propriété? (1er et 2e Mémoire). Lettre à Blanqui.
IIe. — 1° Avertissement aux propriétaires; 2° Plaidoyer de l'auteur devant la cour d'assises de Besançon; 3° Célébration du dimanche; 4° De la concurrence entre les chemins de fer et les voies navigables; 5° Le Miserere.
IIIe. — Création de l'ordre dans l'humanité.
IVe et V^e^. — Système des contradictions économiques. Philosophie de la misère.
VIe, VIIe et VIIIe. — Brochures et articles de journaux depuis février 1848 jusqu'à 1852. (Solution du problème social, Organisation du crédit et de la circulation, Banque d'échange, Banque du peuple, articles du *Représentant du peuple*, du *Peuple*, de la *Voix du peuple*, du *Peuple* de 1850, Idées révolutionnaires, la Révolution sociale démontrée par le coup d'État, Droit au travail et droit de propriété, Proposition d'impôt sur le revenu.)
IXe. — Confessions d'un révolutionnaire.
X^e^. — Idée générale de la Révolution au XIXe siècle.
XIe — Manuel du spéculateur à la Bourse.
XIIe — Des Réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer
XIIIe et XIVe. — La Guerre et la Paix.
XVe. — Théorie de l'impôt.
XVIe — 1° Majorats littéraires: 2° Fédération et unité en Italie; 3e Nouvelles Observations sur l'unité italienne; 4° Les démocrates assermentés.
XVIIe — 1° Du principe fédératif; 2° Si les traités de 1815 ont cessé d'exister.
XVIIIe, XIXe, XXe et XXIe. — De la Justice dans la Révolution et dans l'Église.
XXIIe — La justice poursuivie par l'Église. — Philosophie du Progrès.

ŒUVRES POSTHUMES DE P.-J. PROUDHON

THÉORIE DE LA PROPRIÉTÉ, suivie d'un plan d'exposition universelle. 1 vol. gr. in-18 jésus — 3 fr. 50
DE LA CAPACITÉ POLITIQUE DES CLASSES OUVRIÈRES. 1 vol. grand in-18 jésus — 3 fr. 50
FRANCE ET RHIN. 1 vol gr. in-18 jésus — 2 fr. 50
LA BIBLE ANNOTÉE : *Les Evangiles*, 1 fort vol. gr. in-18 jésus. — 4 fr.
Les Apôtres. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. — 5 fr.

Digitized by Google

Paris. — Imprimerie L. Poupart-Davyl, rue du Bac, 30.

ŒUVRES COMPLÈTES DE P.-J. PROUDHON

TOME VII

LA RÉVOLUTION SOCIALE

DÉMONTRÉE PAR LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

LE DROIT AU TRAVAIL

ET

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

L'IMPOT SUR LE REVENU

PAR

Pierre Joseph

P.-J. PROUDHON

NOUVELLE ÉDITION

462
54

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & C°, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1868

Digitized by Google

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

~~Soc 915.5~~
KPD 6201 (7)

1873, Oct. 13.
Homer Freund.

Digitized by Google

AVIS DES ÉDITEURS

Nous publions, en tête de la présente édition de ce livre, la lettre écrite par l'auteur au Prince-Président de la République. à l'occasion de l'interdit qui, d'abord, avait été jeté sur son travail. M. Proudhon a livré cette lettre à la publicité pour répondre à certaines insinuations malveillantes et calomnieuses qui s'attaquaient à son honorabilité de publiciste. En joignant cette pièce au livre lui-même, nous croyons donc faire une chose utile et agréable à nos lecteurs, et satisfaire à la juste susceptibilité de l'écrivain.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 29 juillet 1852.

Monsieur le Président,

En 1848, j'ai combattu votre candidature à la présidence de la République, parce que je la jugeais menaçante pour la démocratie, hostile aux républicains. Les amateurs de pamphlets ont gardé le souvenir de ma polémique de ce temps-là.

Après l'élection du 10 décembre, j'ai fait une maladie grave qui m'a forcé pendant un mois de m'absenter de l'Assemblée nationale, dont j'étais membre. La cause de cette maladie, Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous la dire : tandis que le peuple vous élevait sur le pavois, il me perçait le cœur.

A peine rétabli de mes chagrins et de mes fatigues, sur la fin de janvier 1849, j'ai attaqué votre pouvoir nouveau avec toute l'irritation de la convalescence. Cette attaque m'a valu trois ans de prison, qui ont pris fin au 4 juin 1852.

Pendant la première année de ma captivité, j'ai recommencé la lutte autant de fois qu'il m'a été possible. J'ai subi, pour cette obstination, deux mises au secret, deux transfèrements et deux procès, dont l'un a été abandonné pour vice de forme, et l'autre s'est terminé par un acquittement. Je ne me suis résigné au silence que lorsqu'il m'a été notifié par le préfet de police que la prison emportait pour moi, journaliste, avec la séquestration de ma personne, le silence de ma parole. La loi pénale n'en dit rien, et, sous le dernier roi, cela ne s'était pas vu; mais le temps et les circonstances donnent aux lois leur interprétation.

Après le coup d'État du 2 décembre et la défaite de l'insu rection, j'ai été pendant cinq jours comme un condamné mort. Je n'avais rien à craindre pour ma personne; mais coup porté à la République me désespérait. Ah! Monsieur l Président, vous n'avez eu, vous ne rencontrerez jamais d'ad versaire plus énergique et en même temps plus désintéress que moi. Je n'ai point été votre rival, comme d'autres qui, mon avis, en étaient dignes, le furent; je n'aspire point à votr succession, comme d'autres, qui valent moins peut-être, pensent. Je n'en veux pas plus à votre dignité qu'à votre per sonne, et je ne conspire pas. J'ai vu en vous l'ennemi de l République que j'avais embrassée : ne cherchez pas d'autr cause à mon opposition.

Depuis votre second avénement, j'ai cherché à me consoler — je serais mort sans cette consolation, — en me démontran à moi-même que vous étiez le produit de circonstances fatales et que cette révolution, que mes amis et moi n'avions sans doute pas été trouvés dignes de faire, vous en étiez, bon gré mal gré, le représentant.

Louis-Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance!...

Aussitôt je fais de ma pensée un livre : j'imprime ce livre; mais la police en interdit la vente, menaçant à la fois l'imprimeur et le libraire. Pourquoi? C'est ce que je viens vous demander à vous-même, Monsieur le Président. Pardonnez cette interrogation à un républicain.

Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, car vous ne pouvez pas être autre chose. Hors de là, le 2 décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée : voilà mon premier point. Maintenant, le savez-vous, Monsieur le Président? le voulez-vous? l'oserez-vous dire? Questions scabreuses et que je n'ose résoudre : voilà mon second point. C'est tout mon livre : consolation pour moi-même, espérance à mes coreligionnaires, défi à la contre-révolution! A ce livre, j'ai donné ma façon, mon style, mes idées, mes opinions, mes craintes; du reste, et malgré mon extrême franchise, pas la moindre attaque, ni au Président ni au gouvernement.

Je ne me suis pas dissimulé que ce livre, en donnant la raison d'existence du 2 décembre, lui créait une sorte de légitimité dans les choses; que, recevant ainsi sa signification de

Digitized by Google

l'histoire, le gouvernement en recevrait une nouvelle force, et qu'à ce mot tombé de ma plume : « Louis-Napoléon est le mandataire de la révolution, » la popularité de l'homme, tant de fois fatale aux républicains, monterait encore par ses sept millions de voix

Homme de parti, je me suis dit ces choses ; homme de révolution, j'ai passé outre ; laissez-moi vous dire, Monsieur le Président, pour quel motif et dans quel espoir.

J'ai considéré que vous ne pouviez obtenir, comme mandataire de la révolution, le moindre succès auquel la révolution n'eût sa grande part.

J'ai donc espéré, dans l'intérêt de cette révolution, que la France, éclairée sur sa situation véritable, rassurée par vous contre toute surprise, oserait enfin envisager de face la question qui lui a été posée en fevrier : — j'ai espéré qu'alors notre pays, qu'on vit de tout temps à la tête du mouvement intellectuel, à l'époque des troubadours, à la renaissance, aux dix-septième et dix-huitième siècles, pourrait suivre sans danger la révolution philosophique et sociale, commencée au dix-neuvième, et à laquelle vous-même, Monsieur le Président, avez pris part ; — j'ai espéré, enfin, qu'au fond de l'exil, dans les prisons, la démocratie recevrait de mes paroles quelque allégement, et que peut-être il serait permis à ceux qui partagent ma résignation dans le présent, et ma confiance pour l'avenir, de revoir, honorables et inoffensifs, leurs amis et leurs foyers.

Compensation faite, je n'ai pas cru devoir subordonner à mes ressentiments de parti les intérêts généraux de la révolution, et donner plus longtemps la joie de notre infortune à ces vieux partis dont la longue trahison a décidé le succès du coup d'État, et qui tous, sans en excepter le clergé, se sont montrés sans miséricorde...

Maintenant la police arrête la vente de mon ouvrage. Le nom de l'auteur, le titre du livre, les formes du langage : voilà ses griefs !...

Je me croirais un hypocrite et un lâche si, après m'être mis dans le cas de solliciter votre intervention, Monsieur le Président, je faisais au pouvoir la moindre excuse. Qu'est-il donc besoin que je m'explique ? J'ai voulu que ma publication fût un acte de haute moralité ; il ne tient qu'à vous, Monsieur le Président, d'en faire un acte de haute politique. Pour cela, il fau

Digitized by Google

que mon livre paraisse, tel que je l'ai fait, avec ses amertumes, ses hardiesses, ses méfiances, ses paradoxes. Je ne passe condamnation que sur ce qui sera déclaré crime ou délit par les tribunaux; en ce cas, je demande que la condamnation tombe exclusivement sur ma tête.

Je me disais, il y a quatre jours : Qu'il se trouve un homme de tête et de cœur, un seul, dans le gouvernement du 2 décembre, et mon œuvre passe. Faut-il que j'aille jusqu'à vous, Monsieur le Président, pour rencontrer cet homme-là!

Je suis, etc.

P. J. PROUDHON.

P. S. La terreur exercée par la police est telle, qu'il a été impossible à l'auteur d'obtenir un seul exemplaire de son livre pour M. le Président de la République.

Digitized by Google

LA

RÉVOLUTION SOCIALE

DÉMONTRÉE

PAR LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

Je ne sais pas comment cela se fera,
mais cela sera, parce que C'EST ÉCRIT.
(*Idée générale de la Révolution au XIXe siècle.*)

I

POURQUOI JE FAIS DE LA POLITIQUE

Je n'écris pas contre qui peut proscrire, disait Camille Desmoulins sur la fin de 93, alors que Robespierre tout-puissant était en train de sauver la société, et que déjà la République n'existait plus !...

Je prends pour moi cette maxime. Jerenonce, puisqu'on l'a voulu, à exercer le *veto* dont la révolution de février avait armé la presse contre le pouvoir, et je commence par déclarer que je n'ai rien à dire contre le coup d'État du 2 décembre, rien contre les auteurs, coopérateurs et bénéficiaires de ce coup d'État; rien contre le vote qui l'a absous par 7,600,000 suffrages; rien contre la constitution du 15 janvier et les pouvoirs qu'elle organise; rien même contre la tradition qu'elle semble vouloir faire revivre, dont elle adore les vestiges, et qui est restée au cœur du peuple comme la dernière de ses religions.

Digitized by Google

Je ne récrimine point, je ne proteste pas, je n'accuse per-

sonne. J'accepte le fait accompli..., comme l'astronome tombé dans une citerne accepterait son accident.

S'ensuit-il, républicains, qu'à travers tous ces changements de la scène politique, dont le terme n'est peut-être pas encore proche, nous n'ayons à exercer aucun acte conservatoire; et parce que nos convictions se trouvent froissées, nos espérances déçues, notre foi meurtrie, qu'il nous faille croupir dans cette prostration morale, pire que le crime? S'ensuit-il que nous n'ayons qu'à maudire le vainqueur, en attendant l'heure tardive de la réparation, et à mériter ainsi, par une stupide et coupable inertie, notre mauvaise fortune?

A Dieu ne plaise! Nous avons trop d'intérêts engagés dans le pouvoir, en quelques mains qu'il tombe; nous sommes trop peu assurés du présent et de l'avenir de ce pouvoir, pour qu'il nous soit permis, un seul instant, de nous annuler dans une abstention soi-disant vertueuse, et qui ne serait que lâche. Dussé-je donc être accusé par les énergiques d'avoir manqué à la fierté républicaine, parce qu'une fois de plus j'aurai, en écrivant, plié sous la nécessité du jour, je dirai ce que je pense des affaires; j'affirmerai de nouveau, dans sa plénitude, contre toute monarchie et théocratie, le principe républicain; tandis que les dynasties préparent leur retour, je pronostiquerai son triomphe; j'opposerai à la politique des hommes la nécessité des choses: je tâcherai, autant qu'il est en moi, et sans manquer aux conditions que le pouvoir actuel m'impose, d'éclairer d'une idée les ténèbres de notre situation, de donner au pays conscience de son état, de le relever dans sa propre estime et aux yeux de l'étranger; de prendre des garanties, dans ce temps de subites catastrophes, contre une substitution éventuellement révolutionnaire; de rendre enfin aux idées une perspective, aux intérêts une direction, aux courages le ressort, aux proscrits l'intelligence et le calme.

Et puisqu'aujourd'hui le privilége de la polémique a passé de la presse au pouvoir, que la pensée a perdu le droit de se produire dans l'énergie de son opposition, qu'elle n'est plus tolérée que sous la forme incolore d'opinion probable, pour ne pas dire d'avis respectueux : je ferai tous mes efforts, en ménageant les susceptibilités d'en haut, pour sauver, par l'intérêt du sujet, la dignité de l'écrivain, et dissimuler sous le patriotisme des sentiments la gêne odieuse de la parole.

Université Laval

Qu'après cela le pouvoir, que j'aurai peut-être servi, en le révélant à lui-même et aux autres, tire avantage de mes renseignements, je ne le redoute pas pour ma religion. J'en serai heureux, au besoin, pour le progrès. Moi qui, dans l'histoire, ne reconnais que des gouvernements de fait, qui les répudie théoriquement tous, qui n'en voulais pour mes contemporains aucun, je ne demande pas mieux que de voir celui que je paye se modifier et marcher suivant mes principes. Et qui ne voit déjà combien le gouvernement du 2 décembre, tout fort et tout sage qu'il s'imagine d'être, a besoin que ses adversaires les plus maltraités lui montrent la route ? Qui ne voit, dis-je, que si la raison républicaine, découragée par tant d'outrages, abandonne à ses perfides suggestions ce pouvoir encore sans racines, aussi surpris que la nation de son existence, l'esprit public s'affaissant de plus en plus, la révolution rétrograde de dix degrés ?

Triste condition des sociétés humaines, et qui doit donner singulièrement à réfléchir aux démocrates, qu'un peuple ne puisse, en aucun cas, s'abstraire de ses gouvernants, et qu'à moins de les écraser dans sa révolte, ce qu'il ne peut pas toujours, il soit condamné à les redresser sans cesse, même quand il les déteste le plus !...

Mais que dis-je ? ce que nous sommes tentés de prendre pour un fatal et regrettable appui, qu'est-ce autre chose que l'éternelle absorption du pouvoir dans la liberté ? Et dans cette solidarité intime du citoyen et de l'État, dans cette obligation étroite et indissoluble de nos intérêts avec le gouvernement, pouvons-nous méconnaître, au point où nous sommes, le symptôme d'une prochaine révolution ?

N'est-ce pas, en effet, le triomphe de l'idée révolutionnaire, fondée sur la nature même des choses, que la faculté politique soit désormais tellement liée à l'exercice de toute faculté professionnelle, que le mécanisme politique, autrement dit la raison d'État, relevant d'un million de souverains, en devienne impossible ; que quiconque s'occupe d'une branche de la production ou de la consommation générale, participe, par cela même, à la gestion du pouvoir, ait voix délibérative et fatalement perturbatrice dans l'État; qu'ainsi le gouvernement ne pouvant pas plus s'affranchir du concours direct des producteurs, fabricants, commerçants, artisans, manouvriers, écri-

Digitized by Google

vains, artistes, que ceux-ci faire abstraction dans leurs travaux de la politique du gouvernement, l'initiative industrielle se transforme sans cesse en initiative politique, et convertisse fatalement l'autorité en *an-archie ?*

On avait cru que pour refouler la terreur démocratique il fallait, par une concentration extrême du pouvoir, ôter au pays sa souveraineté, séquestrer les masses de la politique, interdire à tout écrivain, qui ne relèverait pas du ministère, de traiter de matières politiques. La suspension de la faculté politique, partout et toujours, la restauration de l'autorité : tel a été le mot d'ordre de la contre-révolution. Quel gouvernement serait possible, en effet, disaient-ils, avec le droit constitutionnel de discuter le gouvernement? Quelle religion pourrait subsister avec le libre examen? Que pourrait-il sortir d'assemblées tumultueuses, formées d'éléments aussi disparates?... Le 2 décembre n'a fait qu'appliquer, dans la mesure de ses moyens, cette puissante théorie, ignorant apparemment qu'en toute société le souverain ne légifère et le prince n'exécute que de l'abondance de l'opinion, et s'imaginant que le meilleur moyen de faire penser le cerveau, c'est de pratiquer la ligature des nerfs et de boucher les sens!

Or, admirez le résultat. Plus on s'efforce d'enchaîner la raison nationale, plus cette raison protestante réagit et déborde, prenant pour organes ceux-là mêmes qui avaient applaudi, avec le plus de fureur, à la répression de la parole et de la pensée.

De quoi s'entretiennent le plus volontiers messieurs les académiciens dans leurs discours solennels? de politique. Sans la politique, ils ne sauraient que dire, dans leurs conciliabules, la plupart du temps. Et nosseigneurs les évêques, si prompts à accuser l'esprit de révolte qui caractérise le siècle, que traitent-ils avec le plus de prédilection dans leurs mandements? la politique. Il est vrai que c'est pour le bien de la chose, et l'intention justifie tout, mais il ne tient qu'aux ouailles de réfléchir à leur tour sur les instructions de leurs pasteurs, et de voir quel intérêt immense, positif, l'Église a dans l'État. Et nos graves magistrats, comment se dédommagent-ils, dans leurs mercuriales, des longs et fastidieux ennuis de la judicature? en dissertant de politique. Eux aussi se croient obligés d'ap-
er au système le contingent de leurs observations! Pas

une observation donnée au peuple, avec l'assentiment de l'autorité, qui ne soit le développement d'un intérêt politique étranger à l'autorité elle-même. Bourgeois qui faisiez si bon marché du gouvernement, pourvu qu'il vous donnât l'ordre matériel, la sécurité de la rue, savez-vous pourquoi la confiance ne vous revient pas ? c'est que tous tant que vous êtes, et pour une infinité de raisons, toutes plus décisives les unes que les autres, vous ne pouvez vous empêcher de parler politique. La politique, en effet, dans cet ambigu où vous vivez depuis 1830, est l'*alpha* et l'*oméga* de toutes vos spéculations, de tous vos intérêts, de toutes vos idées. Ce n'est pas Robespierre ou Rousseau qui vous dit cela : c'est la nécessité des choses, l'économie inéluctable de la société. Pendant que vos hommes d'État font de l'art, vos affaires font de la raison ; bon gré mal gré, vous êtes des hommes politiques ; qui pis est, vous êtes de l'opposition. Hommes de lettres, vous vous proposez d'écrire l'histoire ? prenez garde, ce sera un traité de politique. Économistes, vous examinez les sources de l'impôt, la composition du budget, le prix de revient d'un soldat, le morcellement de la propriété, l'influence de la protection sur la circulation, etc. ? vous aurez beau danser sur la corde raide des distinctions et jongler avec les mots, votre économie politique sera encore de la politique, toujours de la politique. Philosophes, vous cherchez les principes du droit, les conditions de la société et de la morale ? politique. Industriel, commerçant, agriculteur, la nature de vos entreprises vous met en rapport permanent avec le domaine, la régie, l'administration, la douane, l'octroi : tout cela est de la politique. Vous ne pouvez élever une réclamation, adresser une plainte, proposer une réforme, sans remuer les fondements de l'État, toucher les secrets de la police et de la diplomatie. Au bout d'une question de transit, il y a l'équilibre européen. Les sévérités de la loi ont réduit de moitié le travail de la librairie et de l'imprimerie : faites donc, quand la politique les empêche de vivre, que les imprimeurs ne s'occupent pas de politique ! Vous êtes adjudicataire, concessionnaire, rentier de l'État ? qui plus que vous a l'obligation, partant le droit, de s'intéresser à la politique ? Tant vaut le gouvernement, tant vaut votre inscription : ceci est l'*a b c* de la Bourse. Que des ouvriers s'associent pour l'exploitation en commun de leur industrie : le contrat qu'ils forment entre eux

Digitized by Google

ne vous semble relever que des codes civil et de commerce; la police, non sans raison, y découvrira une tendance politique. Qu'un particulier ouvre, pour les escomptes de ces ouvriers, un comptoir : *Banque du Peuple!* aussitôt visite domiciliaire, perquisition de papiers, apposition de scellés. Le prétendu comptoir est un centre politique.

Du haut de la société jusques en bas, tout ce qui se produit, se meut, se consomme, tient à l'action politique et peut être considéré comme une fonction du gouvernement. Chaque individu qui travaille, qui vend et qui achète, est, par un certain côté, représentant de l'État; il participe au gouvernement, qui ne peut rien sans son libre concours et son adhésion. Il serait étrange que dans un pays où, par le progrès des siècles, le gouvernement n'est plus en réalité que le rapport des intérêts, on eût la prétention d'exclure les intérêts du gouvernement, et de régir la nation à la manière de l'autocrate de Russie ou des sultans de Babylone.

Combien ils doivent se trouver empêchés, mortifiés, ces prétendus hommes d'État qui, sur la foi des jésuites, ont accepté pour moyen curatif et pris pour dogme, sous le nom d'AUTORITÉ, l'interdiction politique, de se voir à chaque heure, dans tous leurs actes, soumis au contrôle inévitable des intérêts, forcés de reculer devant lui, et cela à peine de *non-confiance!* Et comme ils doivent regretter cet âge d'or de l'autorité, où le travail étant peu ou point spécialisé, le commerce et l'industrie sans engrenage, la science nulle, la philosophie réputée démoniaque, chaque pauvre famille logée dans sa maisonnette et vivant du seul produit de son petit champ, du bois d'affouage et de l'herbe communale, le gouvernement, je veux dire l'Église, n'ayant pour toute politique que la dîme à lever et le superflu de la population à envoyer en Terre-Sainte, planait au-dessus des groupes obéissants comme la nuée sur le désert !...

Trêve donc, s'il vous plaît, de vaines délicatesses et de faux scrupules ! La politique, primée, subalternisée par l'économie, mais s'obstinant à garder une position distincte, supérieure, impossible : voilà le secret de notre situation, et ce qui m'oblige, malgré toute la délicatesse du sujet, à faire en ce moment acte de politique... Ici la forme emporte le fond, et quand la maison brûle, ce n'est pas le cas de chercher si l'on est bien

Digitized by Google

ou mal avec le portier. Pendant trois ans une réaction imbécile a prêché la restauration de l'autorité, l'absorption des libertés individuelles dans l'État. Le pouvoir actuel n'est que le premier terme de cette enfilade contre-révolutionnaire, j'allais dire sa première dupe. D'autres feront le procès à l'auteur du coup d'État, raconteront les *Mystères du 2 Décembre*, diront les *ordres impitoyables*, la multitude des suspects, le nom des victimes. Pour moi à qui l'exil, et j'en remercie la prison qui m'a protégé de ses murailles, n'accorde pas de telles franchises, j'obéis à d'autres devoirs. Je ne laisserai point, sans exprimer auparavant mes réserves, s'ouvrir le testament mystique et olographe du 3 décembre, se préparer à l'étranger une restauration subreptice, ou bien encore s'organiser dans l'ombre un second essai de corruption constitutionnelle. Solidaire, bon gré mal gré, comme citoyen, comme écrivain, comme travailleur et chef de famille, des actes d'un pouvoir que je n'ai pas voulu; convaincu, du reste, que dans l'événement du 2 décembre il y a autre chose encore qu'un complot; n'ayant aucune garantie, tant s'en faut, ni que la démocratie, une vraie démocratie, revienne à temps aux affaires, ni qu'une autre révolution de palais nous fasse jouir d'un régime plus complet de liberté; ne me fiant à aucune notabilité, ni princière, ni populaire, du soin des intérêts généraux et des libertés publiques : je reprends le cours de mes publications. J'use, en me conformant aux lois, de ce qui me reste d'initiative; j'adresse à mes concitoyens, et par eux au Président de la République, mes réflexions sur les causes qui ont amené les derniers événements, et sur les résultats que, selon moi, ils doivent produire; et j'adjure sans honte Louis-Napoléon d'aviser au plus tôt, car, en vérité, et pour lui-même et pour nous, j'ose dire qu'il y a urgence!

Pour lui, d'abord. On dit que, semblable à l'Empereur, il a foi en son étoile. Si telle est sa superstition, loin de l'en railler, je l'en félicite. Point ne faut de lunettes pour la découvrir, cette étoile, ni d'une table de logarithmes pour en calculer la marche. On l'aperçoit à l'œil nu, et tout le monde peut dire où elle va.

Le 24 février 1848, une révolution renversait la monarchie constitutionnelle, et la remplaçait par une démocratie; — le 2 décembre 1851, une autre révolution substitue à cette dé-

Digitized by Google

mocratie une présidence décennale ; — dans six mois peut-être une troisième révolution chassera cette présidence, et rétablira sur ses ruines la monarchie légitime.

Quel est le secret de cette péripétie ? les mêmes propositions, reproduites en d'autres termes, vont nous le révéler.

Ce que n'a su comprendre Louis-Philippe, a perdu Louis-Philippe et amené la République ; — ce que n'ont osé affirmer les républicains, a perdu les républicains, et décidé le succès de Louis-Napoléon ; — ce que ne saura procurer Louis-Napoléon, le perdra à son tour, et il en sera de même de ses successeurs autant il s'en présentera, à supposer que le pays consente à payer indéfiniment les frais de ces vocations infidèles.

Ainsi, depuis 1848, et je pourrais remonter bien plus haut, un *sort* est jeté sur les chefs politiques de la France : ce *sort*, c'est le problème du prolétariat, la substitution de l'économie à la politique, des intérêts à l'autorité, en un mot, l'idée sociale. C'est pour cela que la mission de Louis-Napoléon n'est pas autre que celle de Louis-Philippe et des républicains, et ceux qui viendront après lui n'en auront pas d'autre à leur tour. En politique, on n'est pas l'héritier d'un homme, on est le porteur d'une idée. Celui qui la réalise le mieux, c'est celui-là qui est l'héritier légitime.

Qu'importe donc que l'idée sociale ne soulève plus dans la presse d'irritants débats, qu'elle ait cessé de passionner la multitude, que le capitaliste se croie délivré du cauchemar, que les commissaires de Louis-Napoléon le félicitent dans leurs rapports d'avoir terrassé le monstre, comme ces médailles, frappées à l'effigie de je ne sais plus quel césar, le glorifiaient d'avoir aboli le nom chrétien, *nomine christianorum deleto*; qu'importe tout cela, dis-je, si, en croyant frapper le socialisme on n'a fait qu'en répercuter le venin; si la pensée qui errait à la surface a gagné déjà les parties nobles; si le pouvoir qui devait l'écraser n'exprime, en résultat, par le fait de son institution, par ses besoins, malgré ses protestations officielles et ses proscriptions officieuses, que le socialisme, l'absorption de la politique dans l'économie; si Louis-Napoléon, dans les plus importants de ses décrets, manifeste la tendance irrésistible qui le pousse à la révolution sociale ?

Non, le socialisme n'est pas vaincu, puisqu'il n'est pas résolu ; puisqu'il n'a rencontré jusqu'à présent que des injures

Digitized by Google

et des baïonnettes; puisqu'il n'est pas un intérêt qui ne l'exprime; puisque le gouvernement du 2 décembre, après l'avoir proscrit, a dû se poser comme son interprète; qu'il lui emprunte sa popularité, qu'il s'inspire de ses solutions, qu'il ne semble retenu que par le désir de concilier les intérêts existants avec ceux qu'il voudrait créer; puisqu'en un mot, d'après certains rapports auxquels il est permis d'ajouter quelque créance, Louis-Napoléon serait *le pire*, lisons, si vous le voulez, le premier *des socialistes*, le dernier des hommes de gouvernement! Est-ce donc Louis-Napoléon qui fera la révolution sociale? est-ce le petit-fils de Charles X, celui de Louis-Philippe, ou tel autre qu'il vous plaira? car en vérité nous ne pouvons plus dire le soir par qui nous aurons l'honneur d'être gouvernés le matin. Que nous importe, encore une fois, le nom du personnage? Le même astre les régit tous, et notre droit vis-à-vis d'eux reste le même. Badauds, qui demandiez en 48 quand cela finirait! qui avez tout livré, Constitution, Liberté, Honneur, Patrie, pour que cela finît, vous voilà relancés dans une autre aventure! Vous croyiez toucher au débarcadère, vous n'étiez qu'à la station. Entendez-vous le sifflet de la locomotive? Croyez en un homme que votre journal favori, *le Constitutionnel*, a breveté prophète : laissez aller le convoi, arrangez-vous dans votre coin, buvez, mangez, dormez et ne soufflez mot! Car, je vous en avertis, si vous continuez à crier et rager, le moins qui vous puisse advenir sera d'être jetés sous le wagon.

Que si telle est en France la condition du pouvoir, que, s'il ne sait, ne peut ou ne veut servir la révolution, se métamorphoser lui-même, il est balancé par elle, qu'avons-nous de mieux à faire, socialistes et non-socialistes, radicaux et modérés, que d'étudier sans relâche l'immense problème, de chercher la conciliation de nos idées, le rapport de nos intérêts, et, sans attendre que des chefs plus aimés nous arrivent, d'exercer dès maintenant sur le pouvoir, quel qu'il soit, la pression légitime, incessante, de la science et du droit? Que Louis-Napoléon, puisqu'il est en ligne, devienne, s'il veut, par le mandat révolutionnaire qu'il s'est donné le 2 décembre, plus grand que ne fut l'Empereur; qu'il accomplisse l'œuvre du dix-neuvième siècle; surtout qu'il ait l'orgueil de ne rien laisser à faire à son successeur, et qu'après lui la nation rendue à elle-

Digitized by Google

même, fortement constituée dans son économie, n'ait plus à redouter, de la part d'un parti, d'une secte, ou d'un prince, ni usurpation, ni restauration, ni dictature; qu'elle puisse dire adieu à la raison d'État : et je ne serai point, quant à moi, détracteur de Louis-Napoléon. Je ferai le décompte de ses torts envers la démocratie au fur et à mesure de ses services; je lui pardonnerai son coup d'État, et lui rendrai grâce d'avoir donné au socialisme certitude et réalité.

Mais que parlé-je toujours de *socialisme?* Je voudrais que ce sobriquet d'origine contre-révolutionnaire, que le peuple accepta en 48 comme il avait accepté en 93 celui de *sans-culotte*, et qui rend tout aussi mal l'idée du siècle, eût fait son temps. La période d'agitation qu'il exprimait est finie, et la question soulevée par lui tellement posée qu'aucun ordre du jour ne l'écartera plus. Sans la persécution dont elle est le prétexte, j'abandonnerais, peut-être, ce mot de passe de la révolution économique, qu'affectionnent pour le besoin de leurs calomnies les écrivains de la réaction, grands publicistes, qui en pleine marche révolutionnaire nient la réalité du mouvement. Pendant que les regrattiers occupent la foire, soldats de l'avant-garde, pionniers infatigables, ne laissons pas faiblir l'étude, et jeûner l'opinion. L'histoire de l'humanité est l'histoire des armées, a dit le neveu de l'Empereur :

En avant la trente-deuxième,
La trente-deuxième en avant !

Digitized by Google

II

SITUATION DE LA FRANCE AU 24 FÉVRIER 1848

Il y a des gens qui, à propos du 2 décembre, commentant la *Décadence des Romains*, vous disent le plus sérieusement du monde : La nation française est corrompue, dégénérée, lâche. Elle a trahi sa mission providentielle, renié sa gloire. Il n'y a plus rien à attendre d'elle : qu'une autre prenne sa place, et reçoive sa couronne !

Beaucoup de Français répètent ces sottises, tant ils sont prompts à médire d'eux-mêmes !

D'autres, affectant un air hippocratique, accusent le socialisme. C'est le socialisme, assurent-ils, qui a perdu la démocratie. Le peuple, de lui-même, était plein de bon sens, pur, vertueux, dévoué. Mais son âme a été matérialisée par les prédicants de socialisme, son cœur désintéressé de la chose publique, détourné de l'action. C'est par l'influence de ces idées léthifères qu'il a pu se tromper sur la signification du coup d'État, battre des mains à la violation de l'Assemblée, à l'arrestation des généraux. On lui avait appris à mépriser ses représentants : il a manqué à leur appel, et dans le guet-apens du 2 décembre, il n'a vu que le rétablissement de son droit, le suffrage universel.

Le citoyen Mazzini, l'archange de la démocratie, s'est fait l'éditeur de cette opinion.

Voici encore, sur le même événement, d'autres variantes :

C'est la gauche qui a assuré le succès du coup d'État, en votant, le 17 novembre, contre la proposition des questeurs.

C'est la presse de l'Élysée qui a effrayé de ses récits la bourgeoisie, et retenu son indignation.

Digitized by Google

C'est l'armée, féroce et vénale, dont l'attitude a désespéré le patriotisme des citoyens.

C'est ceci, c'est cela !...

Toujours les grands événements expliqués par les petites causes ! Aussi l'étranger, prenant acte de ces misérables défaites, ne comprenant point qu'une masse de 36 millions d'hommes se laisse, en un même jour, mystifier et museler, siffle sur notre nation, et à son tour la proclame déchue. Ceux qui ne nous connaissent point, qui ne savent de quelle révolution la France est en travail, ou qui, ayant entendu vaguement parler de cette révolution, la jugent aussi absurde que nos conservateurs, jettent le sarcasme à cette race, élue entre toutes, et la vouent à l'opprobre. L'Anglais, déguisant mal sa joie, dévorant d'avance notre territoire, rougit de notre aventure; l'Américain, avec son insolence d'affranchi, crache sur notre nom; l'Allemand métaphysique, le Hongrois féodal, l'Italien bigot, l'un après l'autre, nous clouent au pilori. Tandis que le Saint-Père nous fait baiser ses mules, voici le prophète Mazzini qui nous présente l'éponge de fiel, et prononce sur nous le *Consummatum est!* Quel triomphe, dans toute l'Europe, pour l'envie ! et quelle leçon à la postérité ! La France de 1848, la fille de 92 et de 1830, eh bien ! cette France émancipatrice, un moment adultère, met au monde le socialisme ; et tout aussitôt elle trahit les nationalités, elle assassine les républiques, s'agenouille devant le cadavre de la papauté, embrasse le fantôme de la tyrannie, et meurt !...

Oh ! si je n'avais qu'à répondre à des pédants ignares ! s'il ne s'agissait pour moi que de flageller une fois de plus ces mystagogues, sycophantes des révolutions qu'ils n'ont pas prévues et qui les dépassent !... — Mais un devoir plus sérieux me commande. Il faut justifier ma nation devant l'histoire, lui ôter ce poids d'infamie, dont ses rivales espèrent l'écraser. Un seul jour de remords pour la France ! c'est cent mille fois plus que la passion de l'Homme-Dieu... Oublions donc tous, s'il se peut, nos griefs; raisonnons de sang-froid, repassons les faits et les causes. Que l'histoire, nous montrant dans nos erreurs les causes de nos défaites, nous apprenne enfin à les réparer. Qu'au feu de l'adversité disparaissent parmi nous les partis et [illegible]es; que l'intolérance soit flétrie, qu'on n'estime plus [illegible]berté !

Digitized by Google

Le 24 février 1848, une poignée de républicains, franchissant les limites de la protestation bourgeoise, renverse le trône et dit au peuple : *Sois libre!*

C'était hardi, cela aurait été sublime, si, avec moins de modération et d'honnêteté, je le ferai voir tout à l'heure, avec moins d'égards pour les préjugés du pays, avec moins de religion démocratique, les auteurs de ce coup de main, tenant plus de compte de leur position que de leur principe, avaient voulu profiter de leur succès pour engrener la Révolution. Qu'ils sachent tous, néanmoins, qu'en rappelant ici leur timidité, je ne leur en fais aucun reproche, et puissent-ils eux-mêmes n'en éprouver pas plus que moi de regret! Au lieu de présumer, comme d'autres, la volonté nationale, ils ont préféré l'attendre; leur premier acte a été de mettre en pratique la théorie qu'ils venaient de faire triompher, au risque d'en perdre bientôt, par l'incapacité de la multitude, tout le fruit : aucun blâme ne peut les frapper. Et si, en présence des faits qui ont suivi, on se prend à regretter, par moments, que des chefs populaires aient poussé aussi loin la foi politique, ces mêmes faits, nécessaires d'ailleurs à l'éducation nationale, ne font que relever davantage leur vertu.

Que signifiait cependant dans la bouche des hommes de février cette parole si vaste, adressée au peuple, *Sois libre?* quelles étaient les chaînes que nous avions à rompre, le joug qu'il fallait briser, l'oppression dont nous devions disperser les ressorts? sur quoi portait enfin cette effusion de liberté qu'on annonçait?

Car toute révolution est, par essence, négative : nous verrons même qu'elle ne peut ni ne doit être jamais que cela. Celle de 89, dans ce qu'elle a eu de décisif, de réel et d'acquis, n'a pas été autre chose. Y avait-il donc pour nous matière à négation, en février? restait-il quelque chose à abolir, ou bien n'avions-nous qu'à améliorer? Dans le premier cas, pourquoi cette abstention du Gouvernement provisoire? dans le second, pourquoi avoir chassé Louis-Philippe, et que signifiait la République? Ou les chefs de la Démocratie trahissaient, en gardant le *statu quo*, leur mandat; ou bien ils avaient agi sans mandat, et il ne fallait voir en eux que des usurpateurs : impossible, ce semble, d'échapper à ce dilemme.

Digitized by Google

C'est ici que commence le martyre des fondateurs de la Ré-

publique : car, comment supposer qu'ils aient ignoré le but de leur entreprise? Mais ils n'ont pas osé, ils ne pouvaient pas oser!... De là, l'appel au peuple, et ses tristes résultats.

Il existait en France, au 21 février :

1° Un *clergé* organisé, comprenant environ 50,000 prêtres et autant d'individus des deux sexes répartis dans les maisons religieuses; disposant de 300 millions de propriétés, sans compter les églises, biens curiaux, le casuel, le produit des dispenses, indulgences, collectes, etc. ; organe, présumé indispensable, de la morale publique et privée, exerçant à ce titre sur tout le pays une influence occulte, d'autant plus redoutable par cette raison, et en bien des cas irrésistible.

2° Une *armée* de 400,000 hommes, disciplinée, dépaysée, sans relation avec les gardes nationales, qu'on lui apprenait à mépriser, et à la dévotion entière du pouvoir, seul jugé capable de garder le pays et de le défendre.

3° Une *centralisation administrative*, maîtresse de la police, de l'instruction publique, des travaux publics, de l'impôt, de la douane, des domaines; occupant au delà de 500,000 fonctionnaires, salariés des communes ou de l'État; tenant dans sa dépendance, directe ou indirecte, toute propriété, toute industrie, tout art mécanique ou libéral; ayant partout la haute main sur les personnes et sur les choses; gouvernant tout, et ne laissant aux contribuables que la peine de produire et de payer l'impôt.

4° Une *magistrature* fortement hiérarchisée, étendant à son tour, sur les rapports sociaux et les intérêts privés, son inévitable arbitrage : Cour de cassation, Cour d'appel, Tribunaux de première instance et de Commerce, Justices de paix, Conseils de prud'hommes, etc. : le tout en parfaite intelligence avec l'église, l'administration, la police et l'armée.

5° Cet immense organisme, servant à la fois de moteur et d'instrument à l'action collective, attirant sans cesse à lui la force et la richesse du pays, trois grands PARTIS s'en disputaient la direction, et jaloux de procurer le bonheur de la patrie, troublaient, déchiraient son sein de leur ardente compétition. C'étaient : le parti *légitimiste*, représentant la branche aînée de Bourbon, et jusqu'à certain point l'ancien régime; le parti *orléaniste*, représentant des idées constitutionnelles; le

Digitized by Google

parti *républicain*. Ces trois partis se subdivisaient à leur tour en plusieurs nuances : en dehors, le parti *bonapartiste*, qui allait reparaître, enfin le parti *socialiste*, qui devait attirer sur lui la malédiction de tous les autres.

6° Quant à la NATION, parfaitement homogène au point de vue juridique, elle se divisait, sous le rapport des intérêts, en trois catégories principales, que nous essayerons, comme suit, de définir :

La *Bourgeoisie*. Je range dans cette classe tout ce qui vit du revenu des capitaux, de la rente des propriétés, du privilége des offices, de la dignité des emplois et sinécures, plutôt que des produits effectifs du travail. La bourgeoisie moderne, ainsi entendue, forme une espèce d'aristocratie capitaliste et foncière, analogue, pour la force numérique et la nature de son patronage, à l'ancienne noblesse; disposant presque souverainement de la banque, des chemins de fer, des mines, des assurances, des transports, de la grande industrie, du haut commerce, et ayant pour base d'opérations une dette publique, hypothécaire, chirographaire et commanditaire, de 20 à 25 milliards.

La *Classe moyenne*. Elle se compose des entrepreneurs, patrons, boutiquiers, fabricants, cultivateurs, savants, artistes, etc., vivant, comme les prolétaires, et à la différence des bourgeois, beaucoup plus de leur produit personnel que de celui de leurs capitaux, priviléges et propriétés, mais se distinguant du prolétariat, en ce qu'ils travaillent, comme on dit vulgairement, à leur compte, qu'ils ont la responsabilité des pertes de leur état comme la jouissance exclusive des bénéfices, tandis que le prolétaire travaille à gage et moyennant salaire.

Enfin, la *Classe ouvrière* ou *Prolétariat*. C'est celle qui, vivant, comme la précédente, plus de son travail et de ses services que de ses capitaux, ne possède aucune initiative industrielle, et mérite à tous égards la qualification de *mercenaire* ou *salariée*. Quelques individus de cette classe, par leur talent et leur capacité, s'élèvent à une condition d'aisance à laquelle souvent ne parviennent pas les entrepreneurs et patentés; de même que, parmi ces derniers, quelques-uns obtiennent des bénéfices qui dépassent de beaucoup le revenu moyen des bourgeois. Mais ces inégalités, tout individuelles, et qu'

Digitized by Google

pourrait considérer presque comme des anomalies, n'affectent point les masses; et comme la classe moyenne, composée en général des producteurs les plus habiles et les plus énergiques, demeure fort au-dessous, pour la sécurité et les garanties, de la classe bourgeoise; de même le prolétariat se compose d'une multitude pauvre, sinon misérable; n'ayant toute sa vie du bien-être que le rêve; connaissant à peine, en beaucoup de lieux, l'usage du blé, de la viande et du vin; chaussé de sabots, vêtu en toute saison de coton ou de toile, et dont un grand nombre ne sait pas lire. Les économistes ont peint, en traits émouvants, la misère du prolétariat; ils ont prouvé, jusqu'à l'évidence, que dans cette misère était la cause de l'affaiblissement de la moralité publique et de la dégradation de la race. La France est le pays de l'Europe où se trouve le plus grand écart entre la civilisation et la barbarie, où la moyenne d'instruction est la plus faible. Tandis que Paris, centre du luxe et des lumières, passe à juste titre pour la capitale du globe, il est dans les départements une foule de localités où le peuple, à peine affranchi de la glèbe, et déjà corrompu par le salariat, semble avoir rétrogradé sur le moyen âge.

Le pays compte au delà de 36 millions d'habitants. Son produit annuel est d'environ 9 milliards, dont un tiers sert à payer les frais d'État, église et autres fonctions appelées improductives ou parasites; un autre quart appartient à titre d'intérêt, rente, loyer, dividende, agio, commission, bénéfice, etc., aux propriétaires, capitalistes et entrepreneurs; ce qui laisse pour la classe travailleuse, en y comprenant ceux de la classe moyenne qui ne réalisent pas de bénéfice, et c'est le grand nombre, un revenu ou salaire qu'on peut évaluer à 41 centimes par tête et par jour, et qui dans les cas extrêmes est au-dessous de 15.

Telles étaient les choses au 24 février, et tel était leur rapport. Nous verrons tout à l'heure quel mouvement ce rapport devait engendrer : bornons-nous à constater à quel résultat, en l'absence d'idées positives, il avait conduit nos hommes d'État.

Toute la force de cette nation, abstraction faite du territoire et des habitants, ce qui constitue son importance comme organe politique et fonction dans l'humanité, lui vient donc uniquement de sa féodalité gouvernementale et bourgeoise. Le

peuple, la masse servile, exploitée mais non organisée, est sans valeur politique. Son rôle est, à peu de chose près, celui de l'esclavage chez les anciens. Supposez pour un instant la hiérarchie qui le contient et le met en œuvre, détruite; le pouvoir anéanti, dans son personnel et ses emplois; la bourgeoisie exterminée, ses richesses partagées; supposez cette multitude, indigente et illettrée, barbare si l'on veut, mais non pas *vile*, devenue maîtresse par un coup de baguette révolutionnaire, passant le niveau sur l'Église et sur l'État, et réalisant à sa manière la parabole de Saint-Simon, comme elle aurait très-bien pu s'en donner le plaisir après le 24 février : aussitôt, et jusqu'à nouvelle organisation, la France, dépouillée, comme Samson par Dalila, de sa chevelure, n'est plus qu'une masse inerte, à l'état chaotique; il y a bien une matière sociale, il n'y a plus de société.

Ainsi le peuple français, dans ses masses profondes, avec la centralisation qui l'enserre, le clergé qui le prêche, l'armée qui le surveille, l'ordre judiciaire qui le menace, les partis qui le tiraillent, la féodalité capitaliste et mercantile qui le possède, ressemble à un criminel jeté au bagne, gardé à vue nuit et jour, avec cotte de mailles, camisole de force, chaîne, carcan, une botte de paille pour lit, du pain noir et de l'eau pour toute nourriture. Où et quand vit-on une population mieux garrottée, serrée, gênée, mise à une diète plus sévère? Les Américains, qui n'ont ni clergé, ni police, ni centralisation, ni armée; qui n'ont point de gouvernement, dans le sens que l'ancien monde attache à ce terme; qui ne savent que faire de leur bétail, de leurs farines et de leurs terres, parlent de nous fort à l'aise! Nous portons depuis des siècles un poids qui, en moins d'une génération, aurait écrasé toute autre race; et telle est notre misère, que si on nous ôte ce poids nous cessons de vivre, si on nous le conserve nous ne pouvons pas exister. Voilà ce qu'a fait de nous la politique, la raison d'État!...

Certes, jamais occasion plus belle ne s'offrit à des révolutionnaires. Tout le monde, la bourgeoisie elle-même, le sentait. Il répugne que la société ne soit autre chose que l'immolation systématique du grand nombre au plus petit, quand ce grand nombre se compose d'individus de même sang, doués d'aptitudes identiques, capables enfin de devenir à leur tour, par l'instruction et le travail, aussi savants, aussi artiste

aussi puissants inventeurs, aussi grands capitaines, aussi profonds hommes d'État que leurs cousins de la classe gouvernante et bourgeoise.

Je n'ai nulle envie de rallumer des discordes éteintes. Je sais que je n'écris point un article du *Représentant du peuple*, qu'il n'y a plus de multitude qui me lise, et que je remuerais en vain ce foyer qui n'est que cendre. La classe la plus nombreuse et la plus pauvre, cette grande armée du suffrage universel, que nous avons essayé d'affranchir par sa propre initiative, a donné par deux fois, au 10 décembre 1848 et au 20 décembre 1851, une réponse telle que la comportait l'état de son âme, la poésie de ses souvenirs et la naïveté de ses sentiments. Le peuple français, pour quelque temps encore, entend qu'on le gouverne, il ne m'en coûte rien de l'avouer, et il cherche un homme fort! Il a dévolu sa souveraineté au nom qui lui représentait la force : quelle idée d'avoir voulu faire, de cet enfant, un souverain! quelle fiction lamentable dans la série déjà si longue de nos fictions!... Je n'appellerai pas de ce *plébiscite*, qui me met à l'aise, et je n'entends en aucune façon infirmer le vote du 20 décembre. Le peuple, si ce n'est par raison, au moins par instinct, SAIT ce qu'il fait; seulement ce qu'il sait n'est pas à la hauteur de ce que nous, les gens de la classe moyenne et les bourgeois, nous savons. Ce ne sont pas les actes du peuple, parfaitement authentiques, quoi qu'on dise, et trop faciles à prévoir, que je discute. Je me demande : Comment, au 24 février, les chefs de la démocratie ont-ils résigné leurs pouvoirs entre les mains d'un pareil peuple; et comment celui-ci, à son tour, a-t-il trompé les espérances des démocrates?

Cette question, qui renferme le secret des événements postérieurs, et qui, après ce que l'on a dit et écrit depuis quatre ans, est encore toute neuve, on me pardonnera de la traiter avec une certaine diligence.

Digitized by Google

III

DESIDERATA DE LA RÉVOLUTION AU 24 FÉVRIER

L'éducation des peuples, dit Lessing, est comme celle des individus. Chaque progrès obtenu dans cette éducation amène la suppression d'un organe éducateur, et se résout pour le sujet en accroissement d'indépendance, cessation de discipline.

La révolution économique et anti-gouvernementale, en vue de laquelle on avait renversé la monarchie constitutionnelle, appelé dix millions de Français à l'exercice des droits politiques, créé la plus immense anarchie dont l'histoire fournisse l'exemple; cette révolution, si grosse déjà de préparatifs, ne pouvait donc consister, d'une part, que dans l'abrogation, partielle ou totale, en tous cas progressive, des grands organismes qui à l'origine des sociétés servirent à dompter la nature rebelle des peuples; en second lieu, dans l'extinction des dettes, la propagation du bien-être, la transformation de la propriété, l'annihilation des partis, enfin, et pour dire tout d'un seul mot, l'éducation sociale et égalitaire des masses.

Ainsi la religion, symbolique de la société, fut de tout temps la première manifestation intellectuelle du peuple; le sacerdoce, son premier maître.

Sans que la révolution témoignât la moindre haine pour le culte, il y avait lieu de se demander, en 1848, si, d'après le principe de la liberté religieuse et le progrès de la raison publique, on devait entretenir plus longtemps, aux frais de la nation, un corps aussi redoutable que le clergé; si le temps n'était pas venu pour la société française de commencer la renonciation au culte, considéré comme principe de morale et instrument d'ordre; s'il ne convenait pas à cette heure, dans

Digitized by Google

l'intérêt des mœurs elles-mêmes, et sans dogmatiser aucunement, de transporter l'autorité religieuse au père de famille, comme on venait de transporter l'autorité politique au citoyen; d'apprendre aux masses que la prière n'est qu'un supplément de la réflexion, à l'usage des enfants et des simples; les sacrements et es mystères, une allégorie des lois sociales; le culte, un emblème de la solidarité universelle; de leur dire, enfin, que l'homme qui n'a de vertu privée, de fidélité aux engagements, de dévouement à la patrie, que par crainte de Dieu et du bourreau, loin d'être un saint, est tout simplement un scélérat?

Car, si l'on continuait de penser, avec quelques-uns, que le peuple ne peut se passer de culte; que s'il ne va plus à la messe, il dévastera les campagnes, brûlera les granges, pillera les magasins; qu'en admettant même, comme fait notoire, la décadence du catholicisme, la seule conséquence à tirer de ce fait serait de remplacer la religion officielle par une autre plus en harmonie avec les besoins et les idées, nullement d'abandonner un si grave intérêt à l'arbitre des consciences; qu'en attendant il était de bonne politique d'appeler les prêtres à la bénédiction des drapeaux de la liberté et aux funérailles de ses martyrs; si, dis-je, tel devait être le jugement de la démocratie sur l'importance des cultes, alors on avait eu tort de chasser la dynastie d'Orléans; il fallait s'en tenir à la réforme demandée par M. Duvergier de Hauranne, appuyer simplement MM. Odilon Barrot et Thiers. La théorie démocratique de la liberté est incompatible avec la doctrine théologique de la grâce : il faut choisir entre Augustin et Pélage, deux maîtres qui s'excluent réciproquement. Point de révolution dans l'Église, point de république dans l'État.

Pour moi, j'avais une telle foi dans la moralité du peuple, malgré l'influence délétère du paupérisme, que je n'eusse point hésité à appuyer la liberté la plus entière, et en respectant les croyances individuelles, à mettre définitivement la religion hors de l'État, c'est-à-dire d'abord hors du budget. Et certes, l'opinion des chefs de la démocratie sur l'importance ultérieure des idées religieuses ne peut non plus être un doute pour personne : leur principe leur défendait d'avoir du peuple une opinion si dégradante.

Mais ils n'osèrent assumer la responsabilité d'une décision aussi grave; ils crurent devoir en référer à la nation. Nous ne

Digitized by Google

sommes pas le souverain, pensaient-ils; la religion est une de ses propriétés; il ne nous appartient pas de préjuger les dispotions de sa conscience, encore moins d'attirer sur la démocratie la reprobation qui de tout temps s'est attachée aux athées!... Le peuple, l'Assemblée nationale décidera.

C'est ainsi que les souvenirs sanglants et obscènes de l'hébertisme arrêtèrent le parti républicain sur la pente de la liberté. Le passé de la Révolution écrasait le présent : or, la question renvoyée au jugement populaire, l'Église était sûre du triomphe.

La même chose devait arriver pour le gouvernement.

Qu'est-ce que le gouvernement dans la société? Le maillot, si j'ose ainsi dire, d'un peuple au berceau; après le culte, l'organe principal de l'éducation des masses; aux époques d'antagonisme, l'expression armée de la force collective.

Déjà le problème de la réduction à opérer dans le pouvoir central avait été posé en 89. A moitié résolu par la formation spontanée des gardes nationales et les fédérations de province, il avait rendu possibles les journées des 14 juillet, 5 et 6 octobre et 10 août. C'est sous l'influence de ce principe que la France tout entière fut révolutionnée pendant les années 89, 90, 91, 92, et jusqu'au 31 mai 93; que se formèrent les bataillons de volontaires, et que le peuple se leva en masse sous la terreur. Affirmé, quoique obscurément, par le parti de la Gironde, combattu à la fois par les royalistes de l'assemblée et par la Montagne, il succomba dans la guerre civile allumée par la journée du 31 mai. On peut dire qu'à dater de cette époque la France a été rayée de nouveau de la liste des nations libres; en changeant de gouvernement, elle n'a plus fait que changer de tyrannie. Désorganisée, désarmée, muselée, sans point de ralliement, sans cohésion d'intérêts, ailleurs que dans l'État; ne reconnaissant d'autorité que celle du centre; accoutumée à le suivre comme le soldat suit son chef de file, elle a perdu jusqu'à la notion de son indépendance et de ses droits. Depuis soixante ans elle assiste aux tragédies de son gouvernement, réduite, pour toute initiative, à poursuivre ses maîtres tour à tour de ses vœux et de ses malédictions. Toute action propre lui est ôtée; toute tentative pour la ressaisir et que n'appuie pas l'un au moins des pouvoirs constitués, est réprimée à l'instant et impitoyablement.

Digitized by Google

C'est ce dont on peut juger d'après le tableau de nos révolutions pendant les soixante-quatre dernières années.

ANNALES DE LA LIBERTÉ, EN FRANCE,

DU 24 JANVIER 1789 AU 24 FÉVRIER 1848.

1789. — 24 *janvier*-4 *mai*. — Convocation des États-Généraux, rédaction des cahiers. La nation, appelée à la vie politique, fait pour la première fois acte de volonté, exprime ses intentions et nomme ses représentants.

20 *juin*. — Serment du Jeu de Paume : l'Assemblée des représentants se déclare souveraine et supérieure à la prérogative royale.

14 *juillet*. — Le peuple appuie ses représentants; la royauté est subalternisée; les gardes nationales se *fédéralisent*.

1790. — 14 *juillet*. — Grande *fédération;* le roi prête serment à la nation; la nation jure par la Révolution.

1791. — 14 *juillet*. — Nouvelle *fédération*. La nation pardonne au roi : ELLE commande, IL exécute.

1792. — 10 *août*. — La royauté, ne pouvant supporter sa condition inférieure, conspire contre la souveraineté nationale. Elle est vaincue : la nation se forme en *Convention* pour fonder une RÉPUBLIQUE.

1793. — 31 *mai*-2 *juin*. — Réaction de l'idée d'autorité contre l'idée de liberté. La raison d'État, sous le nom de République *une* et *indivisible*, triomphe de la raison du Pays, accusé de *fédéralisme*. Le peuple appuie l'*unité* : la nation est remise sous le joug par les Jacobins. Commencement de la terreur.

Ici finit la période de liberté, inaugurée par la convocation des États-généraux.

1794. — 24 *février*-5 *avril*. — Élimination des Hébertistes et Dantonistes par la faction de Robespierre. Le pouvoir se concentre de plus en plus.

27-28 *juillet* (9 *thermidor*). — Le pouvoir incline à la dictature d'un seul. Révolution de palais où Robespierre est vaincu par ses collègues du comité de Salut public. D'abord, la population n'ose s'y fier, et le triomphe de la Convention paraît douteux, tant le triumvir avait su éteindre la faculté politique dans les masses. Peu à peu les Parisiens se prononcent; Robespierre est guillotiné, et le pays, échappé de cette tyrannie, retombe sous celle des thermidoriens.

1795. — 1er *avril*-20 *mai* (12 *germinal*-1er *prairial*). — Insurrection du peuple de Paris contre les réacteurs de thermidor. Comprimée par l'autorité conventionnelle.

5 *octobre* (13 *vendémiaire*). — La désaffection est au comble. Si les élections demeurent libres, les royalistes seront nommés en majorité, et

ce sera fait de la République. Une loi, dite du 13 fructidor, ordonne donc que les deux tiers des représentants seront choisis parmi les membres de la Convention. Révolte des sections : écrasée par Bonaparte.

1797. — 4 *septembre* (18 *fructidor*). — De nouvelles élections amènent une majorité royaliste. Coup d'État du Directoire, appuyé par l'armée et les jacobins. La constitution est violée, la représentation mutilée, et la République immolée pour la seconde fois par ses défenseurs.

1799. — 9 *novembre* (18 *brumaire*). — Révolution de palais au profit de Bonaparte. La nation, qui n'a pas été consultée, se tait ou applaudit.

1814. — *avril*. — Révolution de palais au profit des Bourbons. revenus à la suite de l'étranger. La nation salue ses princes, qu'elle ne connaissait plus.

1815. — *Mars*. — Conspiration militaire et révolution de palais. Une partie de la nation bat des mains au retour de l'Empereur.

Juillet. — Deuxième restauration des Bourbons par la faveur de l'étranger. L'autre partie de la nation, qui avait gardé le silence pendant les cent jours, prend sa revanche d'applaudissements, et les proscriptions commencent.

1830. — *Juillet*. — Un conflit s'élève entre les grands pouvoirs de l'État; le peuple de Paris appuie les 221; le maréchal Marmont retire les troupes. Révolution de palais au profit de Louis-Philippe.

1832-1834. — Émeutes républicaines et carlistes : vaincues par le gouvernement.

1839. — Coalition parlementaire : une société secrète essaye de profiter de la circonstance pour appeler le peuple aux armes. La couronne cède : révolution ministérielle.

1848. — 22-24 *février*. — Conflit entre le ministère et l'opposition, soutenue par la garde nationale. Louis-Philippe s'enfuit, laissant la place aux républicains.

Non, ceux qu'a surpris l'attitude de la France au 2 décembre 1851 ne connaissent pas son histoire. Ils n'en ont retenu que les grandes dates parlementaires et militaires, prenant, les trois quarts du temps, l'action du pouvoir et des partis pour celle de la nation.

La France, qu'on le sache une fois, depuis soixante-quatre ans, n'a pas eu CINQ années d'existence nationale. Elle a vécu de sa propre vie, du 24 janvier 1789, date de la convocation des États-généraux, jusqu'au 31 mai 1793, date de l'expulsion des Girondins. Pendant cette courte évolution, on voit le pays se subordonner le pouvoir, le diviser, le réduire; les libertés locales et individuelles se former; et si la situation est loin encore d'être heureuse, l'esprit et la volonté surgissent de par-

tout dans le corps social. Après le 31 mai, le rapport est interverti : le pouvoir, comme sous les rois, se subordonne le pays; la nation n'est plus qu'une partie intégrante de l'État; le contenant est compris dans le contenu. On reconnaît, dans la centralisation préconisée par les Jacobins, l'influence de l'instinct populaire, plus facilement saisi de la notion simple du pouvoir que de l'idée compliquée du contrat social. La faculté politique s'absorbant de plus en plus dans les agents supérieurs de l'autorité, les citoyens perdent une à une toutes leurs libertés, et ne conservent pas même la sécurité de leurs correspondances. La société a disparu : c'est un domaine, avec ses régisseurs, ses employés et ses fermiers.

Certes, on ne peut nier que les divers gouvernements qui se sont succédé en France après la mort de Louis XVI, n'en aient parfois tiré de grandes choses; que, soit par leur initiative, soit par leur réaction, ils n'en aient fait jaillir de vives étincelles. Mais tout cela, encore une fois, est histoire d'État; ce n'est pas l'histoire du peuple. Or, si le mot de démocratie signifie quelque chose, si c'est par elle et pour elle qu'avait eu lieu la révolution de février, c'était le cas, en 1848, de mettre fin à une anomalie monstrueuse, et, si l'on n'osait aller jusqu'à l'*anarchie*, qui, comme tout principe, indique plutôt un idéal qu'une réalité, on ne pouvait du moins se refuser à une simplification générale de l'institut politique.

Le peuple donc était-il déclaré hors de tutelle, et *sui juris?* La centralisation, ce vaste champ d'orgueil, devait être immédiatement attaquée et les citoyens envoyés en possession d'eux-mêmes. On restituait, sauf les transitions à ménager, aux départements et aux communes la gestion de leurs affaires, le soin de leur police, la disposition de leurs fonds et de leurs troupes. De quel droit des individus, nommés par leurs pairs, auraient-ils prétendu savoir mieux à Paris ce qui convient aux provinces, que les électeurs eux-mêmes?... Pour faire des Français, la première condition était de faire des citoyens, c'est-à-dire, dans notre langue, des gens *de leur pays*, ce qui ne peut s'obtenir que par la décentralisation. On fondait l'armée dans les gardes urbaines; on laissait aux intérêts en lige le choix des arbitres, la forme des procédures, l'autorité s solutions...

Digitized by Google

Pensait-on, au contraire, que dans cette démocratie sans

dictateur, sans sénat, sans factotums et sans mouchards, l'ordre ne durerait pas huit jours ; que le peuple avait besoin, suivant le style de Rousseau, d'un prince, comme il avait besoin d'un dieu ; que, hors de là, les particuliers se battraient entre eux, que le faible serait livré à la merci du fort, le riche exposé à l'envie du misérable ; qu'une force était nécessaire à la République, pour contenir les mauvaises passions, punir les délits et donner aux honnêtes gens la sécurité!

Alors encore, puisque l'on devait conserver le système, c'était une hypocrisie de parler révolution, et l'on s'était rendu coupable d'attentat en renversant la dynastie. En proclamant le peuple souverain, on le trahissait doublement; d'abord, parce qu'il ne devait jouir que d'une souveraineté fictive ; ensuite, parce que dans l'hypothèse il était indigne de l'exercer. Rien que l'attribution du droit de vote à ce peuple réputé ignare, capable des plus scandaleuses aberrations et des plus irréparables lâchetés, ce vote ne dût-il être donné que tous les cinq ans, était un crime contre le progrès et contre le genre humain.

Je n'ai pas besoin de dire quelle était sur ce point, comme sur l'autre, l'opinion du gouvernement provisoire. Nul ne professait pour le peuple une plus haute estime; et si la chose eût dépendu de ses sentiments, sans doute il eût à l'instant coupé les lisières. Mais, pour la seconde fois, *ils n'osèrent pas!* retenus qu'ils étaient par le préjugé général et par cette crainte de l'inconnu qui trouble les plus grands génies. Bien loin de conseiller la démolition de l'autorité, quelques-uns conseillaient de s'emparer de la dictature : pourquoi faire, si l'on ne voulait ni de la suppression du culte, ni de la diminution de l'État, et, quant aux améliorations industrielles, si on n'était pas d'accord?... L'impossibilité de reconnaître le dictateur, et par dessus tout le respect du principe démocratique, des considérations toutes de principes, apposèrent le *veto* sur les velléités d'exécution. La question politique fut dévolue, comme la question ecclésiastique, à l'Assemblée nationale : on put dès lors prévoir qu'elle y serait enterrée. Là, il fut sous-entendu que le peuple étant mineur, on ne pouvait l'abandonner à ses propres conseils ; le gouvernementalisme fut maintenu avec un surcroît d'énergie ; on en fut quitte pour donner à la constitution nouvelle la qualification de démocra-

Digitized by Google

tique, ce qui, à en juger d'après la rédaction publiée le 4 novembre 1848, était peut-être moins vrai que la Charte de 1830...

Je ne m'étendrai pas sur la question économique, la plus grave de toutes. Posée dans ses véritables termes, elle ne me semble pas plus que les deux précédentes susceptible de contradiction.

La nation se divisant, ainsi qu'il a été dit, en trois catégories naturelles, dont l'une a pour formule : *Opulence et consommation improductive*; l'autre, *Industrie et Commerce libre, mais sans garanties*; la troisième, *Sujétion absolue et misère progressive :* le problème pour la Révolution était de résoudre la première et la troisième classe dans la seconde, les extrêmes dans le moyen; et par là, de faire que tous, sans exception, eussent, en proportion égale, le capital, le travail, le débouché, la liberté et l'aisance. En cela consiste la grande opération du siècle et l'objet, encore si peu compris, du socialisme. L'histoire et l'analogie des principes montrent que cette solution est la vraie.

Ce que le socialisme a nommé *exploitation de l'homme par l'homme*, à savoir, la rente du propriétaire, l'intérêt du capitaliste, la dîme du prêtre, le tribut de l'État, l'agio de l'entrepreneur et du négociant, toutes ces formes de prélibation de l'autorité sur le travail, ramenées à leur origines, aux premiers temps de la production humaine, sont un corrélatif du gouvernement et du culte, une des formes de l'initiation primitive. De même que l'homme ne s'est originairement discipliné que par la terreur religieuse et la crainte du pouvoir, il ne s'est livré au travail que forcé et contraint. Pour obtenir de lui un labeur quotidien, il a fallu le soumettre à une retenue quotidienne : au fond, la rente et l'intérêt ne sont que les instruments de cette éducation énergique.

Actuellement, le peuple de nos villes et de nos campagnes, dont la moyenne de salaire est de 41 centimes par jour et par tête; ce peuple était-il capable de supporter, sans tomber dans la crapule et l'insolence, une part plus forte de richesse? Était-il à craindre, qu'en augmentant son bien-être, au lieu de doubler son activité et de le faire monter dans la vertu, on ne le précipitât dans la fainéantise et le vice? Fallait-il, de plus en plus, le tenir en bride par un rude labeur, un maigre salaire,

Digitized by Google

et comme l'avaient pratiqué sur eux-mêmes le Christ, les apôtres, les moines du moyen âge, ne laisser d'espérance au prolétaire que dans une autre vie?

Poser ces questions, c'était les résoudre. La difficulté, pour le gouvernement provisoire, n'était pas dans le but, elle était dans le moyen. Comment garantir le travail, ouvrir le débouché, équilibrer la production et la consommation, augmenter le salaire, attaquer la rente et l'intérêt, sans faire disparaître le crédit et arrêter la formation des capitaux?... L'émancipation du prolétariat se présentait à certains esprits comme la dépossession de la bourgeoisie; les projets variaient à l'infini, source intarissable de calomnies pour le parti républicain. Bref, ILS N'OSÈRENT PAS, ILS NE POUVAIENT PAS OSER! Quand il y va de la fortune et de la liberté publiques, nul en particulier n'a le droit de se charger de la réforme. Huber est convenu avec moi, à Doullens, qu'en prononçant, le 15 mai, la dissolution de l'Assemblée, il avait commis un acte d'usurpation. Le gouvernement provisoire se fût trouvé dans le même cas en statuant, de son chef, sur la nécessité du culte et du gouvernement, et sur l'organisation du travail. L'opinion n'étant pas faite, il ne lui appartenait pas de la devancer. Après tout, la misère du peuple est encore un moindre mal que l'arbitraire dans le pouvoir. Le droit au travail, décrété *en principe* par le gouvernement provisoire, fut renvoyé pour l'organisation à l'Assemblée constituante, où les contradicteurs ne pouvaient manquer d'être en majorité. Croyez donc que les représentants des intérêts menacés allassent, dans des conditions pareilles, se dévouer à l'émancipation du prolétariat!...

Ainsi la démocratie, quelle que fût sa volonté et sa foi, se trouvait en face de questions sans fond ni rive. De toutes parts, la tradition de 89 aboutissait à l'inconnu. On ne pouvait pas reculer, on n'osait plus avancer. Il semblait bien à tous que la moralité publique s'était élevée, la richesse accrue, les principes d'ordre et de bien-être multipliés en tous sens; qu'il était juste, par conséquent raisonnable, utile, de développer les libertés publiques, de donner plus d'essor à la liberté individuelle, d'émanciper les consciences, de faire au peuple une part plus large dans la félicité sociale. La révolution de 89 nous avait laissé à combler ces lacunes; c'était pour avoir reculé devant cette œuvre que la monarchie de juillet, hypocrite et co

[illegible]que, ce qui, à en juger d'après la rédaction publiée le 4 novembre 1848, était peut-être moins vrai que la Charte de 1830...

Je ne m'étendrai pas sur la question économique, la plus grave de toutes. Posée dans ses véritables termes, elle ne me semble pas plus que les deux précédentes susceptible de contradiction.

La nation se divisant, ainsi qu'il a été dit, en trois catégories naturelles, dont l'une a pour formule : *Opulence et consommation improductive*, l'autre, *Industrie et Commerce libre*, me[illegible] dans [illegible] la troisième, *Spoliation absolue et misère progressive*, le problème pour la Révolution était de résoudre la p[illegible] première et la troisième classe dans la seconde, les extrêmes d[illegible] le moyen et par là, le faire que tous, sans exception, eussent [illegible] le capital, le travail, le débouché, la [illegible] et l'assurance. En cela consiste la grande opération [illegible] si peu compris, du socialisme. L'[illegible] et analogie des principes montrent que cette solution [illegible]

Ce que le socialisme a nommé *spoliation de l'homme* [illegible] à savoir : la rente du propriétaire, l'intérêt du cap[illegible] du prêtre, le tribut de l'État, l'agio de l'en[illegible] et du rentier, toutes ces formes de prélibation [illegible] sur le travail, remontant à leur origines, aux prem[illegible] de la révolution humaine, sont un corrélatif du [illegible] et du [illegible] une des formes de l'initiation primi[illegible] Je ne dis que l'homme ne s'est originairement discipliné [illegible] et la crainte du pouvoir, il ne [illegible] qu'avec et contrainte. Pour obtenir de l'[illegible] il a fait le sacrifice à une retenue [illegible] et l'intérêt ne sont que les [illegible]

[illegible] de nos villes et d[illegible] est de si com[illegible] de supp[illegible] une part plus [illegible]

Digitized by Google

et comme l'avaient pratiqué sur eux mêmes les Cénobites, les moines du moyen âge, ne laissant d'emplacement au prolétaire que dans une autre vie?

Poser ces questions [illegible]

Digitized by Google

ruptrice, avait été renversée. Puis, quand on voulait mettre la main à l'œuvre, tout ce mirage de liberté, d'égalité, d'institutions républicaines, s'évanouissait. Au lieu d'une terre de promission, émaillée de bosquets, de vignobles, de moissons, d'eaux courantes, de vertes vallées, on ne découvrait qu'une plaine aride, silencieuse, sans limites !...

L'histoire n'est que le résultat des situations. La situation de la France, telle qu'elle existait en 1848, toute nation, par le progrès de ses idées, le jeu de ses institutions et de ses intérêts, y arrivera. C'est pour cela que l'histoire de France est l'histoire de tous les peuples, et que ses révolutions sont les révolutions de l'humanité.

Que les peuples s'instruisent donc à notre histoire ! Qu'est-ce qui a empêché la démocratie de 1848 de prendre une initiative révolutionnaire ? au premier regard, le respect de son principe et l'horreur de la dictature ; — après un examen plus approfondi, l'embarras des solutions ; — en dernière analyse, et comme nous essayerons de le faire voir, un PRÉJUGÉ.

Digitized by Google

IV

PRÉJUGÉ UNIVERSEL CONTRE LA RÉVOLUTION, AU 24 FÉVRIER. DÉSISTEMENT DES RÉPUBLICAINS.

En remontant de cause en cause le cours des manifestations sociales, il me semble reconnaître que ce qui depuis quatre siècles abuse les nations, ce qui met des entraves à l'esprit humain, ce qui a produit tous les maux de la première révolution et fait avorter le mouvement de 1848, c'est le préjugé généralement répandu touchant la nature et les effets du *progrès*. Les choses se passent, dans la société, d'une certaine façon; nous les concevons d'une autre, à laquelle nous nous efforçons de la ramener : de là, une contradiction constante entre la raison pratique de la société et notre raison théorique; de là tous les troubles et fracas révolutionnaires.

Que le lecteur veuille bien me suivre quelques instants dans cette discussion que je tâcherai de rendre aussi courte et claire que possible.

Nous puisons notre conception du *progrès* dans les sciences et dans l'industrie. Là nous observons qu'une découverte s'ajoute sans cesse à une découverte, une machine à une machine, une théorie à une théorie; qu'une hypothèse, admise d'abord comme vraie, et plus tard démontrée fausse, est immédiatement, nécessairement, remplacée par une autre; en sorte qu'il n'y a jamais ni vide ni lacune dans la connaissance, mais accumulation et développement continu.

Cette conception du *progrès*, nous l'appliquons à la société; je veux dire aux grands organismes qui, jusqu'à ce jour, lui ont servi de formes. Ainsi nous voulons que toute constitution politique soit un perfectionnement de la constitution antérieure

rieure; que toute religion présente une doctrine plus riche, plus complète, plus harmonique, que celle qu'elle remplace; à plus forte raison, que toute organisation économique réalise une idée plus vaste, plus compréhensive, plus intégrale, que celle du système précédent. Nous ne concevrions pas que tandis que la société avance sur un point, elle retrogradât sur un autre. Et la première question que nous adressons aux novateurs qui parlent de réformer la société, d'abolir telle ou telle de ses institutions, c'est de leur dire : *Que mettez-vous à la place?*

Les hommes qui s'occupent de gouvernement, les esprits prévenus d'idées religieuses, ceux qui se passionnent pour les constructions métaphysiques et les utopies sociales, et le vulgaire à la suite, ne se peuvent figurer que la raison, la conscience, à plus forte raison la société, n'aient pas leur ontologie, leur constitution essentielle, dont l'affirmation, toujours plus explicite, est la *profession de foi* perpétuelle de l'humanité. Un système détruit, ils en cherchent un autre; ils ont besoin de sentir leur esprit dans des universaux et des catégories, leur liberté dans des interdictions et des licences. Chose étonnante, la plupart des révolutionnaires ne songent, à l'instar des conservateurs qu'ils combattent, qu'à se bâtir des prisons; ils ressemblent au compagnon, qui va d'auberge en auberge, d'atelier en atelier, amassant quelques écus, se perfectionnant dans son état, jusqu'à ce qu'enfin, de retour au pays, il tombe... en ménage!

Rien n'est plus faux que cette conception du progrès social.

Le premier travail de toute société est de se faire un ensemble de règles essentiellement subjectives, œuvre des esprits spéculatifs, admise par le vulgaire sans discussion, que justifie la nécessité du moment, qu'honore de temps à autre l'habileté de quelque prince juste; mais qui, n'ayant pas de fondement dans la vie de l'espèce, dégénère tôt ou tard en oppression. Aussitôt commence contre le pouvoir un travail de négation qui ne s'arrête plus. La liberté, prise pour contrôle, tend à occuper toute la place : tandis que le politique s'efforce de réformer l'État et cherche la perfection du système, le philosophe s'aperçoit que ce prétendu système est néant; que la véritable autorité, c'est la liberté; qu'au lieu d'une *constitution*

Digitized by Google

de pouvoirs créés, ce que cherche la société est l'équilibre de ses forces naturelles.

Il en est ainsi, du reste, de toutes les choses qui procèdent de la pure raison. D'abord ces constructions semblent nécessaires, douées du plus haut degré de positivisme, et la question paraît uniquement de les saisir dans leur absolu. Mais bientôt l'analyse, s'emparant de ces produits purs de l'entendement, en démontre le vide et ne laisse subsister à leur place que la faculté qui les a fait rejeter toutes, la critique.

Ainsi, lorsque Bacon, Ramus et tous les libres penseurs eurent renversé l'autorité d'Aristote, et introduit, avec le principe d'*observation*, la démocratie dans l'école, quelle fut la conséquence de ce fait?

La création d'une autre philosophie?

Plusieurs le crurent, quelques-uns le croient encore. Descartes, Leibnitz, Spinosa, Malebranche, Wolf, aidés des nouvelles lumières, se mirent, sur cette table rase, à reconstruire des systèmes. Ces grands esprits, qui tous se réclamaient de Bacon, et souriaient du Péripatétique, ne comprenaient pas cependant que le principe, ou, pour mieux dire, la pratique de Bacon, *l'observation*, directe et immédiate, appartenant à tout le monde, le champ où elle s'exerce étant infini, les aspects des choses innombrables, il n'y avait pas plus de place dans la philosophie pour un système que pour une autorité. Là où les faits seuls font autorité, il n'y a plus d'autorité; là où la classification des phénomènes est toute la science, le nombre des phénomènes étant infini, il n'y a plus qu'un enchaînement de faits et de lois, de plus en plus compliqué et généralisé, jamais de philosophie ni première ni dernière. Au lieu donc d'une constitution de la nature et de la société, la nouvelle réforme ne laissait à chercher que le perfectionnement de la critique, dont elle était l'expression, c'est-à-dire, avec le contrôle imprescriptible et inaliénable des idées et des phénomènes, la faculté de construire des systèmes à l'infini, ce qui équivaut à la nullité de système. La raison, instrument de toute étude, tombant sous cette critique, était démocratisée, partant amorphe, acéphale. Tout ce qu'elle produisait de son fonds, en dehors de l'observation directe, était démontré *à priori* vide et vain; ce qu'elle affirmait jadis et qu'elle ne pouvait déduire de l'expérience, était rangé au nombre des idoles et des préjugés

Digitized by Google

Elle-même n'existant plus que par la science, confondant ses lois avec celles de l'univers, devait être réputée inorganique : c'était, par essence, une table rase; la raison était un être de raison. Anarchie complète, éternelle, là où des philosophes et théologiens avaient affirmé un principe, un auteur, une hiérarchie, une constitution, des principes premiers et des causes secondes : telle devait être la philosophie après Bacon, telle à peu de chose près fut la critique de Kant. Après le *Novum Organum* et la *Critique de la Raison pure*, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de système de philosophie : s'il est une vérité qui doive être réputée acquise, après les efforts récents des Fichte, des Schelling, des Hegel, des éclectiques, des néo-chrétiens, etc., c'est celle-là. La vraie philosophie, c'est de savoir comment et pourquoi nous philosophons; en combien de façons et sur quelles matières nous pouvons philosopher; à quoi aboutit toute spéculation philosophique. De système, il n'y en a pas, il ne peut pas y en avoir, et c'est une preuve de médiocrité philosophique que de chercher aujourd'hui une philosophie.

Cultivons, développons nos sciences; cherchons-en les rapports; appliquons-y nos facultés; travaillons sans cesse à en perfectionner l'instrument, qui est notre esprit : voilà tout ce que nous avons à faire, philosophes, après Bacon et Kant. Mais des systèmes! la recherche de l'absolu! Ce serait folie pure, sinon charlatanerie, et le recommencement de l'ignorance.

Passons à un autre objet.

Lorsque Luther eut nié l'autorité de l'Église romaine et avec elle la constitution catholique, et posé ce principe, en matière de foi, que tout chrétien a le droit de lire la Bible et de l'interpréter, suivant la lumière que Dieu a mise en lui; lorsqu'il eut ainsi sécularisé la théologie, quelle fut la conclusion à tirer de cette éclatante revendication?

Que l'Église romaine, jusqu'alors la maîtresse et l'institutrice des chrétiens, ayant erré dans la doctrine, il fallait assembler un concile de vrais fidèles qui rechercheraient la tradition évangélique, rétabliraient la pureté et l'intégrité du dogme, premier besoin de l'église réformée et constitueraient pour l'enseigner une nouvelle chaire?

Ce fut en effet l'opinion de Luther lui-même, de Mélanch-

thon, de Calvin, de Bèze, de tous les hommes de foi et de science qui embrassèrent la Réforme. La suite a montré quelle était leur illusion. La souveraineté du peuple, sous le nom de *libre examen*, introduite dans la foi comme elle l'avait été dans la philosophie, il ne pouvait pas plus y avoir de confession religieuse que de système philosophique. C'était en vain qu'on essayerait, par les déclarations les plus unanimes et les plus solennelles, de donner un corps aux idées protestantes : on ne pouvait pas, au nom de la critique, engager la critique; la négation devait aller à l'infini, et tout ce qu'on ferait pour l'arrêter était condamné d'avance comme une dérogation au principe, une usurpation du droit de la postérité, un acte rétrograde. Aussi, plus les années s'écoulèrent et plus les théologiens se divisèrent, plus les églises se multiplièrent. Et en cela précisément consistait la force et la vérité de la Réforme, là était sa légitimité, sa puissance d'avenir. La Réforme était le ferment de dissolution qui devait faire passer insensiblement les peuples de la morale de crainte à la morale de liberté : Bossuet, qui fit aux églises protestantes un grief de leurs variations, et les ministres qui en rougirent, prouvèrent tous par là combien ils méconnaissaient l'esprit et la portée de cette grande révolution. Sans doute ils avaient raison, au point de vue de l'autorits sacerdotale, de l'uniformité du symbole, de la croyance passive des peuples, de l'absolutime de la foi, de tout ce que le mouvement critique, dominé par Bacon, allait démontrer insoutenable et vain. Mais le papisme, en niant le droit à la pensée et l'autonomie de la conscience; le protestantisme, en voulant se soustraire aux conséquences de cette autonomie et de ce droit, méconnaissaient également la nature de l'esprit humain. Le premier était franchement contre-révolutionnaire; l'autre, avec ses transactions perpétuelles, était doctrinaire. Tous deux, bien qu'à un degré différent, se rendaient coupables du même délit : pour assurer la croyance ils détruisaient la raison; quelle théologie!...

Le comprendrons-nous, enfin? Depuis le jour où Luther brûla publiquement à Wittemberg la bulle du pape, il n'y a plus de confession de foi, plus de catéchisme possible. La légende chrétienne n'est plus que la vision de l'humanité, ainsi que l'ont exposé tour à tour, après Kant et Lessing, Hegel, Strauss et en dernier lieu Feuerbach. C'est là la gloire de la

Digitized by Google

Réforme, c'est par là qu'elle a bien mérité de l'humanité et qu son œuvre, en reprenant celle du Christ, déjà trahie par le constituants de Nicée, surpasse celle de son auteur.

De même que toute philosophie, depuis Bacon, se réduit cette règle : *Observer avec exactitude, analyser avec précision généraliser avec rigueur;* pareillement toute religion, depui Luther, se réduit à ce précepte, formulé par Kant : *Agis de tell sorte que chacune de tes actions puisse être prise pour règle géné rale.* Au lieu de dogmes, au lieu d'un rituel, ce que nous vou lons désormais, pour la raison et pour la conscience, c'est un règle de conduite. Laissons donc cette manie de substitutions ni l'église d'Augsbourg, ni celle de Genève, ni aucune confré rie de quakers, moraves, mômiers, franc-maçons, etc., ne rem placera jamais l'Église romaine. Tout ce que l'on entrepren drait à cet égard serait contradictoire et rétrograde; il n'y pas, au fond de la pensée humaine, de nouvel édifice religieux la négation est éternelle.

De la religion, venons à la politique.

Lorsque Jurieu, appliquant au temporel le principe qu Luther avait invoqué pour le spirituel, eut opposé au gouvernement de droit divin la souveraineté du peuple et transport la démocratie de l'Église dans l'État, quelle conséquence durent tirer de cette nouveauté les publicistes qui se chargèren de la répandre?

Qu'aux formes du gouvernement monarchique il fallait substituer les formes d'un autre gouvernement qu'on supposai en tout l'opposé du premier et qu'on appelait, par anticipation gouvernement républicain.

Telle fut, en effet, l'idée de Rousseau, de la Convention e de tous ceux qui, après la mort de Louis XVI, par conviction ou par nécessité, s'attachèrent à la République. Après avoi démoli, il fallait édifier, pensait-on. Quelle société pourrai subsister sans gouvernement? Et si le gouvernement est indispensable, comment se passer de constitution?

Eh bien! ici encore l'histoire prouve, et la logique est d'accord avec l'histoire, que ces réformateurs politiques se trompaient. Il n'y a pas deux sortes de gouvernements, il n'y en a qu'une : c'est le gouvernement monarchique héréditaire, plus ou moins hiérarchisé, concentré, équilibré, suivant la loi de propriété d'une part et de la division du travail de l'autre. Ce

qu'on appelle ici aristocratie, là démocratie ou république, n'est qu'une monarchie sans monarque; de même que l'église d'Augsbourg, l'église de Genève, l'église anglicane, etc., sont des papautés sans papes, de même que la philosophie de M. Cousin est un absolutisme sans absolu. Or, la forme du gouvernement royal une fois entamée par le contrôle démocratique, que la dynastie soit conservée comme en Angleterre ou supprimée comme aux États-Unis, peu importe : il est nécessaire que, de dégradation en dégradation, cette forme périsse tout entière, sans que le vide qu'elle laisse après elle puisse être jamais comblé. En fait de gouvernement, après la royauté, il n'y a rien.

Assurément, le passage ne peut s'effectuer en un jour; l'esprit humain ne s'élance pas d'un seul bond du *Quelque chose* au RIEN; et la raison publique est encore si faible! Mais ce qui importe est de savoir où nous allons, et quel principe nous mène. Que les Feuillants, les Constitutionnels, les Jacobins, les Girondins, que la Plaine et la Montagne se réconcilient donc; que *le National* et *la Réforme* se donnent la main, ils sont tous également anarchistes : la souveraineté du peuple ne signifie que cela. Dans une démocratie, il n'y a lieu, en dernière analyse, ni à constitution ni à gouvernement. La politique, dont on a écrit tant de volumes et qui fait la spécialité de tant de profonds génies, la politique se réduit à un simple contrat de garantie mutuelle, de citoyen à citoyen, de commune à commune, de province à province, de peuple à peuple, variable dans ses articles suivant la matière, et révocable *ad libitum*, à l'infini...

Une philosophie ou théorie *à priori* de l'Univers, de l'Homme et de Dieu, après Bacon; une théologie, après Luther; un gouvernement, après qu'on a posé en principe la souveraineté du peuple : triple contradiction. Sans doute, encore une fois, il n'était pas dans la nature du génie philosophique de reconnaître et de proclamer, aussitôt après la publication du *Novum Organum*, sa propre déchéance; et c'est pour cela qu'après Bacon, et jusqu'à nos jours, il a paru des systèmes de philosophie. Sans doute encore il répugnait à la conscience religieuse, émue aux accents de Luther, l'homme le plus religieux de son siècle, de s'avouer anti-chrétienne et athée, et c'est pour cela qu'après Luther et jusque sous la république de février, il y a eu

Digitized by Google

tant d'effervescence religieuse. Sans doute, enfin, l'esprit gouvernemental, dans la pensée même de ceux qui criaient le plus haut contre le despotisme, ne pouvait d'emblée accepter sa démission ; et c'est pour cela que, depuis 89, nous en sommes à notre huitième constitution. L'humanité ne déduit pas avec tant de promptitude ses idées et ne fait point de si grands sauts : il ne m'en coûte rien de le reconnaître.

Mais ce qui est certain aussi, c'est que ce mouvement philosophique, politique, religieux qui s'accomplit depuis quatre siècles, en sens évidemment inverse, est un symptôme, non de création, mais de dissolution. La philosophie, en s'appuyant de plus en plus sur les sciences positives, perd son caractère d'*à priori*, et ne conserve d'originalité qu'en faisant sa propre critique ; la philosophie, au dix-neuvième siècle, c'est l'HISTOIRE de la philosophie. D'autre part, la religion, se dépouillant de son dogmatisme, se confond avec l'esthétique et la morale : si de nos jours l'étude des idées religieuses a acquis un si puissant intérêt, c'est seulement comme histoire naturelle de la formation et des premiers développements de l'esprit humain, et nous ne saurions blâmer trop fortement les auteurs de l'*Encyclopédie nouvelle* de leur tendance à une reconstitution des idées religieuses. La religion, pour nous, c'est l'archéologie de la raison. Quant à la politique, le travail de négation qui la dévore n'est pas moins visible ; je n'en veux pour preuve que la Constitution de 1848 posant elle-même, en tête de ses articles, sa propre *perfectibilité*, et déterminant à la fin les conditions de sa révision !...

Ainsi le progrès, en ce qui concerne les institutions les plus anciennes de l'humanité, la philosophie, la religion, l'État, est une négation continue, je ne dis pas sans compensation, mais sans reconstitution possible. Qu'on me permette de citer, de ce mouvement si peu compris, un dernier exemple, le plus important pour notre époque.

Lorsque, dans la nuit du 4 août, après avoir aboli les droits féodaux, l'Assemblée constituante prononça celle des maîtrises, jurandes, corporations, et posa le principe du *libre travail*, du *libre échange*, quelle conclusion y avait-il à déduire encore de cette démocratisation de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, pour l'économie de la société ?

Que les institutions antérieures étant détruites, il fallait les

www.libtool.com.cn

remplacer par d'autres; qu'à l'ancienne organisation du travail, il fallait suppléer par une organisation nouvelle?

Beaucoup le pensèrent, et cette opinion est encore aujourd'hui la plus suivie. Malouet, constituant, qui le premier parla du droit au travail; à la Convention, Saint-Just et Robespierre; Babeuf, après thermidor; M. Royer-Collard, sous la Restauration; le socialisme tout entier depuis 1830; en 48, le gouvernement provisoire, adoptèrent cette idée. Jetée dans les masses, elle devait y obtenir une vogue immense; elle reçut dans les ateliers nationaux un commencement de réalisation et détermina la révolte de juin.

Pour moi, je n'ai point hésité à le dire : l'organisation des travailleurs, conçue dans le sens et comme perfectionnement des institutions de saint Louis, est incompatible avec la liberté du travail et de l'échange. Sur ce point, comme dans la question du culte et de l'État, la négation est perpétuelle; le progrès, ce n'est pas la constitution du groupe, qui reste éternellement spontanée et libre, c'est l'exaltation de l'individu.

Que de fois n'ai-je pas entendu exprimer ce vœu dans les réunions populaires : Ah! si les chefs d'école pouvaient s'entendre! S'ils pouvaient une fois convenir entre eux d'un plan, d'un programme, le plus simple possible; d'un certain nombre d'articles organiques, qui deviendraient le *Credo* des travailleurs!... Plus de divisions alors, plus de rivalités : la démocratie serait unie et la révolution sauvée!

Elle eût été perdue, la Révolution, si les socialistes s'étaient entendus.

Il n'y a pas, dans l'ordre économique, de système agricole-mercantile-industriel; il n'y en aura jamais, pas plus qu'il n'y a, pour la libre pensée, de système philosophique; pour la conscience, de théologie; pour la liberté, de gouvernement. C'est temps perdu, ignorance, folie, que de le chercher; c'est de la contre-révolution. La perfection économique est dans l'indépendance absolue des travailleurs, de même que la perfection politique est dans l'indépendance absolue du citoyen. Cette haute perfection ne pouvant être réalisée dans son idéal, la société s'en approche de plus en plus par un mouvement d'émancipation continuel. Réduire indéfiniment les charges qui grèvent la production, les prélèvements opérés sur le salaire, les retenues imposées à la circulation et à la consommation; di-

minuer les fatigues du travail, les difficultés de la main-d'œuvre, les entraves au crédit et au débouché, les lenteurs de l'apprentissage, les soubresauts de la concurrence, les inégalités de l'éducation, les hasards de la nature, etc., par un contrat de garantie et de secours mutuel : voilà, dans l'ordre de la richesse, toute la Révolution, voilà le progrès. L'économie sociale n'est point une constitution à la manière de la féodalité ou des castes de l'Inde, un système tel que les utopies de Fourier et des Saint-Simoniens. C'est une science qui a pour objet de résoudre, par une méthode d'équation spéciale, les problèmes divers qu'engendrent les notions de *travail*, *capital*, *crédit*, *échange*, *propriété*, *impôt*, *valeur*, etc., etc. Il n'y a rien à substituer aux anciennes corporations d'arts et de métiers ; c'est la liberté qui nous l'enseigne; c'est la Révolution, le progrès, la science économique qui nous l'attestent.

Ainsi, au rebours de ce que supposent généralement les réformateurs et révolutionnaires, l'humanité, en ce qui touche ses formes primitives et son organisation préparatoire, ne marche point à des reconstitutions; elle tend à un dévêtissement, si j'ose me servir de ce terme, à une désinvolture complète. Plus d'ontologie, plus de panthéisme, d'idéalisme, de mysticisme : l'esprit purgé par la méthode baconienne n'admet pas de conception *à priori*, ni petite ni grande, sur Dieu, le monde et l'humanité. Plus de religions dogmatiques, de constitutions gouvernementales, d'organisations industrielles ; plus d'utopies ni sur la terre, ni dans le ciel. La conscience, la liberté et le travail, de même que la raison, ne souffrent ni autorité, ni protocole. Il implique que la raison se préjuge elle-même dans un *à priori*, cet *à priori* fût-il son ouvrage : elle ne serait plus raison; — que la conscience reçoive son critérium d'une source étrangère, elle ne serait plus conscience; — que la liberté se subordonne à un ordre préétabli, elle ne serait plus liberté, elle serait servitude; — que le travail se laisse atteler dans un organisme prétendu supérieur, il ne serait plus travail, il serait machine.

Ni la conscience, ni la raison, ni la liberté, ni le travail, forces pures, facultés premières et créatrices, ne peuvent, sans périr, être mécanisées, faire partie intégrante ou constituante d'un sujet ou objet quelconque : elles sont, par nature, sans système et hors série. C'est en elles-mêmes qu'est leur raison

d'être, c'est dans leurs œuvres qu'elles doivent trouver leur raison d'agir. En cela consiste la personne humaine, personne sacrée qui apparaît dans sa plénitude et rayonne de toute sa gloire à l'instant où, rejetant bien loin tout sentiment de crainte, tout préjugé, toute subordination, toute participation, elle peut dire avec Descartes, *Cogito, ergo sum;* je pense, je suis souveraine, et, s'exaltant jusqu'à l'enthousiasme, je suis Dieu (1) !...

Si les hommes du gouvernement provisoire avaient été convaincus de la vérité de ces idées, combien la Révolution leur eût été légère! Avec quel calme, quelle sécurité, ils eussent accueilli cette clameur qui commençait à s'élever contre la démocratie et qui, demeurant sans réponse, ne soulevant que des protestations embarrassées, honteuses, devait sitôt l'engloutir : « Quoi! toujours nier! toujours détruire! toujours des ruines! toujours le néant! C'est là ce qu'on nomme progrès et liberté !... »

A Dieu ne plaise que j'inculpe ici des hommes qui tous, agissant dans la mesure de leurs lumières, ont obéi à leur conscience et n'ont pas cru pouvoir assumer la responsabilité de si grandes choses. J'ai pu combattre les opinions de presque tous; je n'ai jamais mis en doute la probité, le dévouement d'aucun. Ils ont quitté le pouvoir les mains pures de rapine et de sang. Le seul dont la vertu parut alors suspecte, Armand Marrast, vient de mourir pauvre, ne laissant pas de quoi payer ses funérailles. Toute leur ambition, après avoir exercé deux mois un pouvoir auquel rien, si ce n'est leur conscience, ne fixait de limites, a été de remettre au nouveau pays légal le soin de ses destinées et de rendre, fidèles commis, des comptes justes. Poursuivis par les souvenirs de 93, que déjà la calomnie évoquait contre eux, et pleins de l'idée que la République avait plus à fonder qu'à détruire; ne voulant ni passer pour démolisseurs, ni usurper la souveraineté nationale, ils se sont bornés à maintenir l'ordre et à rassurer les intérêts. Ils n'ont parlé au peuple que de fraternité, de tolérance, de sacrifice. Ils auraient cru forfaire à leur mandat, en sortant des voies légales, et jetant, de leur autorité précaire, le peuple dans la Révolution.

(1) On trouvera cette théorie du progrès développée plus au long dans un opuscule qui paraîtra incessamment.

Digitized by Google

On criait, autour d'eux, que la religion était menacée. Ils ont appelé la bénédiction de l'Église sur la République, introduit le clergé dans l'Assemblée nationale.

On répandait que la Révolution allait désorganiser l'État, que la démocratie, c'était l'anarchie. Ils ont répudié la tradition d'Hébert, et pris pour devise les mots sacramentels : *Unité, indivisibilité de la République, séparation des pouvoirs, Constitution.*

Le socialisme était accusé de prêcher le pillage, la loi agraire. Ils ont sauvé la Banque en donnant cours forcé à ses billets, consolidé la dette flottante, avec un bénéfice énorme pour les porteurs de bons du Trésor et les déposants de la Caisse d'épargne. Plutôt que de recourir à des moyens sommaires, extra-légaux, contre les riches, ils ont préféré, dans le besoin urgent de la République, demander au peuple son dernier sou et rogner leurs propres traitements. Partout ils ont mis l'honnêteté à la place de la politique, se détournant avec dégoût des hypocrisies princières et des violences de la démagogie.

Et cependant, quels prétextes, quels exemples, ne pouvaient-ils pas invoquer !

De tout temps la multitude a cru que la morale n'obligeait pas les dépositaires de sa puissance, et que ce qu'ils faisaient était bien, pourvu qu'il lui fût, à elle, profitable. Le sénat romain obéissait à ce sentiment de la plèbe, quand il mettait César *au-dessus des lois* et le déclarait possesseur de toutes les femmes. L'Église romaine et l'Église réformée exprimèrent tour à tour la même licence, la première, en canonisant Charlemagne polygame ; la seconde, en dispensant le landgrave de Hesse de la fidélité à son épouse. La morale, tant décriée, des jésuites, n'est pas autre chose que la systématisation de ce principe qui élève, à certaines conditions, la force au-dessus de la loi, le génie au-dessus des règles ! Pouvoir, aux yeux du peuple, dispense de vertu : c'est précisément la théorie des quiétistes que Bossuet combattait en Fénelon.

Les hommes du gouvernement provisoire firent de la *République* le synonyme de MORALITÉ. Ils furent pieux, modestes, pleins d'honneur et de scrupule, prompts au dévouement, esclaves de la légalité, gardiens incorruptibles de la pudeur démocratique, vrais surtout. Ils ont porté haut l'héroïsme répu-

blicain. De toutes les choses qu'ils pouvaient faire dans le sens de la Révolution, leur religion n'a osé s'en permettre qu'une seule, et il s'est trouvé que cette chose, commandée par le principe, était, au point de vue de la cause, trop avancée et souverainement impolitique : le suffrage universel !...

Or, la Révolution ayant été signalée et point faite; le gouvernement provisoire, par une sorte d'horreur du vide, s'étant abstenu : que pouvait-il sortir de la situation?

Il est facile de le comprendre.

L'essence de toute révolution est de déplacer la masse des intérêts, d'en froisser quelques-uns, d'en créer un beaucoup plus grand nombre. Par cela même, toute révolution a pour adversaires naturels les intérêts qu'elle inquiète, comme elle a pour partisans ceux qu'elle soigne.

D'après cette loi, d'expérience historique et de sens commun, la République, chargée des destinées de la Révolution allait donc avoir pour ennemis tous les représentants des intérêts qu'elle menaçait, ennemis d'autant plus implacables qu'ils auraient vu le péril de plus près, et que la Révolution, trompée dans son attente, se débattrait avec plus de rage contre l'abstention dont on lui faisait une loi. *Qui tient tient, badin qui demande!* La Révolution n'ayant rien pris, il ne lui serait rien accordé. Une coalition se forma, contre la démocratie, de tout ce qui, à tort ou à raison, avait eu peur : propriétaires, manufacturiers, le commerce, la Banque, le clergé, le paysan, les corps constitués, les états-majors, les deux tiers du pays enfin. Le 15 mai, le 24 juin, la démocratie révolutionnaire essaye de reprendre le commandement : on lui oppose sa propre loi, le suffrage universel; elle est terrassée. Alors le duel se transporte sur le terrain de la nouvelle Constitution : mais cette Constitution, hélas! quelle qu'elle fût, c'était le gage de la retraite des démocrates.

Pour moi, je ne m'en cache pas, j'ai poussé de toutes mes forces à la désorganisation politique, non par impatience révolutionnaire, non par amour d'une vaine célébrité, non par ambition, envie ou haine, mais par la prévoyance d'une réaction inévitable, et, en tout cas, par la certitude où j'étais que, dans l'hypothèse gouvernementale où elle persistait à se tenir, la démocratie ne pouvait opérer rien de bon. Quant aux masses si pauvre que fût leur intelligence, si faible que je connus

leur vertu, je les craignais moins en pleine anarchie qu'au scrutin. Chez le peuple, comme chez les enfants, les crimes et délits tiennent plus à la mobilité des impressions qu'à la perversité de l'âme; et je trouvais plus aisé, à une élite républicaine, d'achever l'éducation du peuple dans un chaos politique, que de lui faire exercer sa souveraineté, avec quelque chance de succès, par voie électorale.

De nouveaux faits ont rendu inutile cette tactique désespérée, pour laquelle j'ai bravé longtemps l'animadversion publique; et je me rallie sans réserve aux hommes honnêtes de tous les partis, qui, comprenant que *démocratie* c'est *démopédie*, éducation du peuple; acceptant cette éducation comme leur tâche et plaçant au-dessus de tout la LIBERTÉ, désirent sincèrement, avec la gloire de leur pays, le bien-être des travailleurs, l'indépendance des nations, et le progrès de l'esprit humain.

Digitized by Google

V

LE 2 DÉCEMBRE

La situation faite, les événements vont se déduire.

Tandis que la classe nantie jure haine à la république, que le parti républicain, tombé en constitutionnalisme, donne son désistement, Louis Bonaparte, porté par cinq millions et demi de voix, devient l'organe de la révolution. Ainsi va la logique des choses, que la compétition des partis, le chassé-croisé des intrigues, l'animation des personnalités, ne nous permettent pas de comprendre.

Quel que fût l'élu du 10 décembre, en effet, produit d'une situation révolutionnaire, il était forcé de devenir, à peine d'une prompte déchéance, l'organe de la révolution. La coalition des réacteurs, en appuyant Louis Bonaparte, agit comme si, en s'assurant de l'homme, elle pouvait conjurer la chose; — la démocratie, de son côté, en persistant après l'élection dans une opposition trop bien justifiée, oublia trop souvent aussi que sa cause ne pouvait dépendre du bon plaisir de celui que la révolution venait de se donner pour chef. Contradiction des deux parts, qui devait en amener une foule d'autres.

J'insiste sur ce principe que j'ai eu l'occasion déjà de rappeler : le chef d'État, même héréditaire, ne représente pas un parti, n'hérite point d'une propriété; il représente une situation, il hérite d'une nécessité. Les rois de France de la troisième race, qui, avec des tempéraments très-différents, poursuivirent tous, et de main en main, la même œuvre, l'abolition de la féodalité; de nos jours, Robert Peel, qui, chef des torys, ne cessa de combattre la politique des torys, en sont de beaux exemples.

Digitized by Google

Louis Bonaparte, indépendamment des sympathies populaires qui l'avaient élevé au pouvoir, était donc, après le 10 décembre, le représentant de la révolution; par son alliance avec les chefs des vieux partis, au contraire, et par l'opposition des républicains, il était le chef de la contre-révolution. Ce renversement de rôles, qui mettait tout le monde dans une situation fausse, faillit coûter cher au nouveau président. Il était ruiné sans ressource si, dès la fin de 1849, il n'eût désavoué, d'une manière plus ou moins directe et formelle, la politique de la majorité; si surtout cette majorité ne lui eût ménagé, dans la loi du 31 mai 1850, une branche de salut...

Passons sur les années 1849, 50, 51, et arrivons de suite au 2 décembre.

L'apparition de la démocratie aux affaires n'avait produit en réalité qu'un résultat, c'était de populariser, au moins pour quelque temps, le suffrage universel, en le représentant au peuple comme l'instrument infaillible de la révolution sociale. Or, la loi du 31 mai ayant réduit d'un tiers, et dénaturé, par le système des exclusions, le suffrage universel; la démocratie, de son côté, faisant du maintien de cette loi un *casus belli* pour 1852, l'occasion était décisive pour Louis Bonaparte. Sa réélection dépendant de sa popularité et sa popularité de la conduite qu'il allait tenir sur le rétablissement du suffrage universel, toute la question pour lui était de savoir si, en appuyant la loi que ses ministres avaient votée, il se ferait le Monck d'une nouvelle restauration, ou bien si, en se joignant aux républicains, il deviendrait une seconde fois le chef visible de la révolution. Avec la majorité royaliste, Louis Bonaparte descendait du fauteuil, comme Cincinnatus, Monck, Washington, tout ce qu'on voudra, n'emportant pas même une pension de retraite; joint aux démocrates, c'est-à-dire au principe démocratique, il était à la tête d'une force supérieure et sans concurrent possible. La constitution lui donnait congé sans doute; mais le peuple le rappellerait!... Que Louis Bonaparte, en vertu de son initiative, proposât donc l'abrogation de la loi du 31 mai et mît ainsi la cause du suffrage universel sous sa protection : toute sa popularité lui revenait à l'instant; il devenait, *ipso facto*, et malgré tout, maître de la position.

Et d'abord il gagnait à cette conduite deux avantages immenses : le premier, de faire voter avec lui, pour lui, quelque

répugnance qu'elle en eût, toute la gauche, et par là de se montrer aux yeux du peuple comme le chef de la révolution, puisqu'il était d'accord avec les révolutionnaires; — le second, de placer la majorité dans la triste alternative ou d'être entièrement subalternisée, déconsidérée, si elle suivait le président, ou de donner elle-même le signal de la guerre civile, si elle persistait. A lui le beau rôle, à elle le personnage odieux. Ce dernier parti était le pire, puisque la majorité se prononçant pour le maintien de la loi, sacrifiant à une question de dignité toutes les chances de sa cause, et le président refusant de prêter main-forte à ses décrets, dans ce conflit entre la monarchie et la démocratie, Louis Bonaparte apparaissait à la fois, au peuple, comme le défenseur de son droit, à la bourgeoisie, comme le protecteur de ses intérêts.

Ce fut pourtant ce parti que choisit la majorité. L'histoire flétrira ces intelligences décrépites, ces consciences impures, qui préférèrent à une réconciliation avec la gauche le risque des libertés, et qui, dans une situation aussi nette, pouvant d'un mot annuler la fortune de Bonaparte, travaillèrent de tout leur pouvoir, de toutes leurs roueries, au triomphe de l'homme qu'elles haïssaient.

Du 4 au 30 novembre 1851, l'action marche avec une prestesse militaire. L'Élysée propose, dans son message, le rappel de la loi du 31 mai : la Montagne appuie. L'Élysée s'abstient de voter sur la loi municipale : la Montagne l'imite. L'Élysée, s'emparant du système d'abstention, recommande aux électeurs de ne se pas présenter aux comices de Paris : la démocratie, engagée par ses précédents, s'abstient également. L'Élysée enfin repousse la proposition des questeurs : la Montagne vote comme lui. La Montagne et l'Élysée font corps, la fusion paraît complète.

On a critiqué ce dernier vote des montagnards : à mon avis, c'est sans justice. Déjà ils étaient dominés, absorbés : une volte-face du côté de la majorité n'eût servi qu'à rendre la situation plus compliquée, plus périlleuse, sans rien enlever de ses avantages au président.

Par la proposition de rappel, ne l'oublions pas, Bonaparte était devenu le défenseur armé du suffrage universel; la faveur du peuple pour lui, en ce moment, était au niveau du 10 décembre 1848. Lui ôter le commandement de l'armée, et livrer

ce commandement au général Changarnier, à la contre-révolution, c'était pour la Montagne une inconséquence qu'expliquait sans doute la haine de l'homme, mais inexcusable devant la logique. Or, c'est la logique qui mène les affaires ; le sentiment n'y est qu'une cause de déception. On a dit que, le président renversé, la Montagne aurait eu bon marché d'une majorité impopulaire. Peut-être : le 2 décembre a fait voir comment l'armée observe la discipline, et Changarnier, armé d'un décret de l'Assemblée, n'eût pas moins fait de besogne que Saint-Arnaud. Mais qui ne voit que, si la Montagne se fût tournée contre le président, le président, résolu à ne pas céder, se serait insurgé au nom du suffrage universel contre l'Assemblée, que le peuple se serait joint à celui qui portait le drapeau de ses droits, que la Montagne n'aurait pu suivre jusqu'au bout les conséquences de son vote et aurait fini par se rallier à Bonaparte, qu'alors son inconséquence eût éclaté au grand jour, et que, victorieuse ou vaincue en compagnie de l'Élysée, elle perdait, avec sa dignité, le fruit du sa tactique ?

Pour moi, je partage entièrement l'opinion exprimée par Michel (de Bourges) et Victor Hugo. Ils ne pouvaient pas, comme ils l'ont dit, armer la loi du 31 mai, la contre-révolution ; ils ne pouvaient, sans abandonner la politique des principes pour celle des personnalités, mettre à ce point leur conduite en opposition avec leurs paroles. Le rejet du rappel de la loi du 31 mai et la proposition des questeurs étaient deux actes solidaires, que le bon sens défendait de scinder. Autant, par la proposition de l'Élysée, on rentrait dans la constitution, autant, par celle des questeurs, vraie escobarderie, on en sortait. Voter aujourd'hui pour le suffrage universel, c'était prendre l'engagement de voter demain contre l'érection d'une dictature en opposition à la présidence : tout le malheur de la Montagne, dans cette occasion, a été de ne pas embrasser résolûment la situation qui lui était faite, d'accepter, telle quelle, son alliance du moment avec l'Élysée, et d'en poursuivre jusqu'au bout les conséquences.

Mais les passions trop animées, les ressentiments trop âcres ne laissaient plus de place à la réflexion. A partir du 17 novembre, les rôles sont complétement intervertis, au détriment de la majorité et sans bénéfice pour la Montagne. Au lieu de subalterniser la première, l'Élysée traîne à sa remorque la

seconde, et comme il n'est l'allié d'aucune, il les domine toutes deux. La gauche sentait parfaitement ce qu'avait de fâcheux pour elle son attitude : ses orateurs et ses journaux n'épargnèrent rien pour établir leur indépendance, se séparer de la politique présidentielle, etc. Ces apologies récriminatoires étaient, dans la circonstance, fort inutiles, par conséquent elles étaient une faute de plus. Les démocrates, suivant leur habitude, par excès de scrupules, se perdaient. En politique, alors surtout qu'on opère sur l'intelligence bornée des masses, alors que les questions multiples et complexes tendent à se résumer en une formule simple, il n'y a que les faits qui comptent, le mérite des individualités est zéro. La Montagne tombait dans le piége où s'était prise la majorité. Au lieu de faire une opposition toute personnelle à Louis Bonaparte, elle n'avait qu'à se taire et se tenir prête à partager avec lui le fruit de la victoire. Ne valait-il pas mieux, je raisonne ici, comme Thémistocle ou Machiavel, au point de vue de l'utile, que Michel (de Bourges) fût ministre d'État ou président du conseil le 4 décembre, que d'aller à Bruxelles, dans un exil sans gloire, pleurer l'erreur de l'*invisible souverain?* Je sais bien que le peuple, sarcastique et goguenard, commençait de traiter les montagnards de *sénateurs*, et qu'ils ne pouvaient, sans se démentir, tolérer de si injurieuses suppositions. Leur susceptibilité sera un trait de plus de la bonhomie de notre époque. César s'inquiétait peu des plaisanteries de ses soldats. Restez chez vous, âmes vertueuses; donnez à vos femmes et à vos enfants l'exemple quotidien de la modestie et du parfait amour; mais ne vous mêlez pas de politique. Il faut, demandez à ceux de 93, une conscience large, que n'effarouche point à l'occasion une alliance adultère, la foi publique violée, les lois de l'humanité foulées aux pieds, la constitution couverte d'un voile, pour faire la besogne des révolutions...

Si la pensée du 24 février fut sans comparaison plus grandiose, plus généreuse, plus élevée que la fatalité du 2 décembre, il s'en faut qu'elle portât avec elle un aussi profond enseignement. Qu'un gouvernement s'affaisse sous le dégoût public; qu'une démocratie se montre à son début pacifique, conciliatrice, pure de violence, de mensonge et de corruption qu'elle pousse la délicatesse jusqu'à la minutie, le respect personnes, des opinions et des intérêts jusqu'au sacrifice d'

même : tout cela, produit d'une civilisation déjà avancée, matière à poésie et éloquence, comme dit Juvénal : *Ut pueris placeas et declamatio fias*, très-bon à rapporter dans la *Morale en action*, n'a rien de grave pour l'esprit, rien de philosophique.

Mais qu'un homme, dans l'état de délabrement où était tombé Louis-Napoléon avant le 2 décembre, président en partance, n'ayant depuis son élection, absorbé qu'il était ou couvert par ses ministres, rien fait qui fît valoir sa personne, contrarié, contredit, abandonné par ses fidèles, surveillé par tous les partis, n'ayant de recommandation que celle d'un oncle mort aux îles, il y avait de cela trente-deux ans! que cet homme, dis-je, seul et contre tous, avec des moyens connus, et l'aide de deux ou trois affidés jusqu'alors profondément obscurs, tente un coup d'État et réussisse : voilà ce qui, mieux qu'aucun événement, montre la force des situations et la logique de l'histoire. Voilà sur quoi nous devons, républicains, profondément réfléchir, et qui doit nous mettre en garde pour la suite contre toute politique subjective et arbitraire.

Qu'on répète tant qu'on voudra que le 2 décembre a été un guet-apens, un acte de brigand, où l'armée s'est montrée féroce, le peuple lâche, le pouvoir scélérat, tout cela ne fait qu'embrouiller l'énigme. Certes, il fallait être un peu l'homme de Strasbourg et de Boulogne pour accomplir le 2 décembre; mais, en accordant à l'événement tous les caractères qu'on lui donne, il reste toujours à expliquer ceci : Comment celui qui échoua si misérablement à Boulogne et à Strasbourg, dans des circonstances qui, d'après nos mœurs insurrectionnelles, ne pouvaient que lui concilier une certaine estime, réussit à Paris dans des conditions odieuses; comment, à point nommé, le soldat, si sympathique à l'ouvrier, sous prétexte de discipline, s'est montré impitoyable; comment le peuple a été lâche, plus lâche que le gouvernement renversé par lui en 1848; comment, un matin, il s'est pris de haine pour la liberté, de mépris pour la constitution et d'adoration pour la force!

Il est certain, quoi qu'on ait dit du courage de l'armée au 2 décembre, que ce courage a été singulièrement excité par la défection complète, disons mieux, par l'adhésion formelle du peuple. Il est certain qu'un moment, le 3 et 4, il suffit d'une poignée d'insurgés pour rendre douteux le coup d'État, et que si, à cette heure, le peuple, remplissant les rues, avait magné-

Copyright

tisé le soldat, la chance tournait contre Louis Bonaparte.

La masse, il faut l'avouer, parce que cela nous est encore plus honorable que de le taire, la masse, en haut et en bas, a été complice, ici par son inaction, là par ses applaudissements, ailleurs par une coopération effective au coup d'État du 2 décembre. Je l'ai vu, et mille autres, aussi peu suspects de bonapartisme, l'ont vu aussi : ce n'est pas la force armée, c'est le peuple, indifférent ou plutôt sympathique, qui a décidé le mouvement en faveur de Bonaparte.

La bataille était gagnée avant d'être livrée. Depuis trois ans la révolution méconnue, outragée, mise en péril, appelait un chef, je veux dire par là, non plus un écrivain, un tribun, elle en avait de reste; mais un homme en position de la défendre. Bonaparte n'avait à répondre que ces deux mots : ME VOILA ! Eh bien, ces deux mots, il les a dits, et comme en politique les intentions ne sont rien, les actes tout; comme depuis un mois, Bonaparte faisait acte révolutionnaire, la révolution l'a pris au mot. Elle lui a donné la victoire, sauf plus tard à compter avec lui.

Comment, direz-vous, le peuple, au lieu de de crier : *Vive le roi !* ou *Vive la ligue !* n'a-t-il pas crié : *Vive moi-même?* comment, en soutenant d'une main le suffrage universel avec Bonaparte, n'a-t-il pas défendu, de l'autre, contre Bonaparte, la constitution? — Comment? Vous connaissez peu la multitude; l'histoire ne vous a point initié à sa psychologie.

Rien n'est moins démocrate, au fond, que le peuple. Ses idées le ramènent toujours à l'autorité d'un seul, et si l'antiquité et le moyen âge nous ont transmis le souvenir de quelques démocraties, on trouve, en y regardant de près, que ces démocraties résultaient bien plus de la difficulté de poser le prince que d'une intelligence véritable de la liberté.

A Athènes et dans toute la Grèce, les annales de la démocratie ne présentent guère qu'une série d'usurpations, qui, ne parvenant jamais à se légitimer, à fonder des royautés, *basiléias*, comme en Orient, étaient appelées *tyrannies*, dominations.

A Rome, lorsque l'institution antique des patronages et des clientèles eut été anéantie, et que la plèbe, sous la conduite des tribuns, eut triomphé du patriciat, personne n'eut garde de comprendre que ce qui restait à faire pour assurer la liberté, c'était, après une loi agraire et une autre sur l'usure, une insti-

Digitized by Google

tution de garantie contre le cumul et la centralisation des pouvoirs. Une telle idée était prématurée pour l'époque; l'humanité était réservée pour d'autres destins. Jules-César, héritier des Gracques, fut donc créé dictateur perpétuel, et la même dignité continuée, sous le nom de *principat*, à Octave et à ses successeurs; la constitution de la république fut remplacée par la constitution impériale. Le peuple eut du pain et des jeux; mais ce fut fait de la liberté...

Dix-huit siècles se sont écoulés depuis cette révolution, lorsque le peuple français, ayant aboli ses institutions féodales, se trouve dans la même situation que celui de Rome. Que font alors les chefs populaires? Toujours pleins du même préjugé, ils font décréter, sous le nom de *république une et indivisible*, un gouvernement plus savamment concentré que l'ancien, et qui faisait dire aux émigrés : « La royauté existe toujours en France: il n'y manque que le roi. » Aussi la royauté ne se fit pas attendre : après quelques années d'agitation, le pouvoir tomba, aux acclamations de la foule, aux mains de Napoléon...

En 1848, la centralisation créée par la république, l'empire et la monarchie constitutionnelle, tendait à se dissoudre, quand tout à coup la démocratie se trouva de nouveau maîtresse des choses. Alors, comme si l'analogie des situations devait ramener perpétuellement les mêmes antinomies, l'influence rendue au peuple eut de nouveau pour résultat, non pas de remplir le vœu des classes moyennes, en poussant à la décentralisation, mais de réveiller la pensée d'une dictature. Les journées des 17 mars, 16 avril, 15 mai n'eurent pas d'autre but; enfin, aux journées de juin, la dictature fut instituée en la personne du général Cavaignac, l'homme qui l'ambitionnait le moins, contre ceux qui la voulaient le plus. L'exemple, couvert du prétexte de salut public, ne fut pas perdu : en 1849, nouvel essai de dictature, et toujours contre la démocratie, qui, dès ce moment, préparant sa revanche pour 1852, ne caressa plus d'autre idée.

A la date du 2 décembre, les masses, fatiguées, aussi incapables de délibération que d'initiative; la bourgeoisie inquiète, aimant à se reposer sur un chef complaisant de la garde de ses intérêts ; tous les partis étaient préparés pour cette grande mesure, dont on espérait des résultats décisifs. Du côté des républicains, ce qui distinguait les *hommes d'action* des *endormeurs*,

Digitized by Google

c'est que les premiers voulaient procéder par une dictature énergique, tandis que les seconds prétendaient qu'on se renfermât quand même dans la constitution.

Ajoutons que les idées monarchiques, reproduites chaque jour avec une publicité insultante, aidaient singulièrement à la marche de l'opinion dictatoriale. Le principe d'autorité admis par les royalistes comme nécessaire, par la démocratie comme transitoire, la pensée en ce moment était une : on ne différait que sur les mots. Des deux côtés, le pouvoir personnel, l'autorité d'un seul apparaissait comme organe logique et moyen indispensable de solution. Aussi bien, sur la fin de 1851, n'était-il plus question de réformes, d'améliorations quelconques. Il s'agissait, avant tout, de se battre. Tous les partis armaient, fabriquaient de la poudre, captaient la faveur des militaires. Pour les uns, le dictateur futur était Changarnier, pour les autres Ledru-Rollin ou n'importe qui. La situation, que tout le monde avait faite, mais avec laquelle personne ne comptait, voulut que ce fût Bonaparte.

Le 2 décembre au matin, une proclamation, affichée dans la nuit, apprend aux Parisiens à peine éveillés « que l'assemblée nationale est dissoute, le suffrage universel rétabli, le peuple convoqué dans ses comices à l'effet de déclarer, par *oui* ou par *non*, s'il adhère au coup d'État, et s'il autorise Louis-Napoléon à faire une constitution sur les bases de celle de l'an VIII et d'après les principes de 89. » Le tout appuyé d'un nombre de canons et d'une force armée respectable.

Telle est en substance la proclamation. Le surplus, on peut le considérer comme verbiage, eau bénite de cour, phrases de circonstance, parfois même inconsidérées. Le rappel de la constitution de l'an VIII, par exemple, trahissait une préoccupation personnelle, et faisait tache au tableau. Mais n'y a-t-il pas de taches au soleil? Et puis, qu'importait au peuple la constitution de l'an VIII, plutôt que celle de l'an II, plutôt que celle de l'an III? Est-ce que la société écrit ses constitutions? demandait M. de Maistre. Le peuple ne les lit pas davantage.

Or, voyez comme tout cela tombe d'à-propos :

Bonaparte dissout l'assemblée par la force : voilà l'*homme d'action*, le *dictateur!*

Bonaparte en appelle au peuple ; voilà le SUFFRAGE UNIVERSEL!

Digitized by Google

Bonaparte s'en réfère aux idées de 89 : voilà la **RÉVOLUTION** !

Le peuple est logique, non pas à la façon des philosophes qui distinguent et qui argumentent; il est logique comme le boulet qui sort du canon, comme le marteau de l'horloge, comme l'automate de Vaucanson. Comment eût-il pu s'opposer à l'entreprise de Louis Bonaparte? Il lui aurait fallu, comme à Sganarelle, distinguer entre fagots et fagots, accepter le suffrage universel d'une main, repousser de l'autre la constitution de l'an VIII; applaudir du cœur à la déconfiture de la majorité réactionnaire, et soutenir du vote le principe de la représentation nationale : opérations subtiles dont la masse est incapable.

Ce n'est pas tout. Le président s'était fait connaître jadis par des écrits socialistes : ses amis conservateurs en avaient presque demandé pour lui pardon au pays. Le peuple, qui juge les hommes d'après lui-même, sait qu'ils peuvent trahir et se vendre, mais qu'ils ne changent pas. Il dit, le mot est historique : *Barbès a demandé pour nous un milliard aux riches : Bonaparte nous le donnera* ! Largesse ! comme au temps des rois. C'est tout le socialisme du peuple.

Bientôt on apprend que les généraux Changarnier, la terreur des faubourgs; Cavaignac, si odieux depuis les journées de juin ; Bedeau, Lamoricière, le colonel Charras ont été enlevés de leurs domiciles, enfermés à Mazas, pour être de là dirigés sur Ham. Le peuple jouit de la satisfaction donnée à ses haines; il rappelle le mot de Changarnier aux représentants : *Délibérez en paix*, et rit.

Une réunion de représentants, ayant à leur tête MM. Berryer, O. Barrot, Creton, Vitet, etc., se forme au dixième arrondissement. Elle est enlevée par la troupe, et conduite, entre deux rangs de soldats, au quai d'Orsay. Les citoyens, sur le passage de cette puissance déchue, se découvrent : le peuple, cruel comme les enfants, sans générosité, insulte à leur désastre : *Ils l'ont voulu !* Vainement ils invoquent la constitution. — La Constitution ! dit le peuple, vous l'avez les premiers et sciemment violée. C'est un chiffon dans une hotte.

Mais la Montagne ! Ses membres les plus populaires, Greppo, Nadaud, Miot, sont arrêtés aussi. C'était le commentaire de certains passages de la proclamation où le président, s'adressant à des égoïsmes d'un autre ordre, s'offrait comme sauveur

Bibliothèque nationale de France

de la société contre les menaces des rouges, en même temps qu'il se présentait à la multitude comme le procureur de la Révolution. Le peuple, ingrat, infidèle à l'amitié, ne trouve à cette nouvelle que des railleries ignobles sur la perte des vingt-cinq francs. Les montagnards étaient dépopularisés, savez-vous pourquoi? parce qu'ils étaient indemnisés. Le peuple, qui accueille sans sourciller une liste civile de douze millions, attendu, dit-il, que cela fait aller le commerce, regarde l'indemnité de ses représentants comme un vol fait à sa bourse. Vingt-cinq francs par jour! des démocrates!... La démocratie, c'est l'envie.

Il n'y avait pas jusqu'à la hardiesse du coup de main qui n'amusât le peuple. On trouvait charmant d'avoir été prendre au lit ces hommes qui la veille parlaient de mettre Bonaparte à Vincennes, et d'en finir avec la république. — *Bravo! bien touché!* disaient les faubouriens. Aucune victoire de l'empereur ne les impressionna plus vivement.

Cependant l'acte du 2 décembre n'en restait pas moins un attentat au premier chef contre la constitution et contre l'assemblée, partant contre la république elle-même. L'appel au peuple ne pouvait le couvrir : l'appel d'un individu au peuple ne peut prévaloir contre le droit écrit du peuple. Pour que, l'appel au peuple pût être pris en considération, il aurait fallu au préalable, remettre les choses *in statu quo*. Au point de vue de la légalité, Bonaparte était donc coupable, passible de l'article 68 de la constitution. Bien vrai était-il que cette constitution avait été maintes fois violée par ceux qui parlaient maintenant de la défendre. Mais enfin elle était la loi, le monument de la Révolution et de la liberté; loin qu'il fallût déchirer le pacte, la démocratie n'avait d'appui que là.

Le peuple ne voulut rien entendre. Le peuple est toujours pour qui l'appelle, et par cela seul que Bonaparte se soumettait à sa décision, il était sûr d'être absous.

L'avenir dira, à la vue des actes de Louis-Napoléon, si le coup d'État du 2 décembre fut, je ne dirai pas légitime, il n'y a point de légitimité contre la loi, mais, au point de vue de l'utilité publique, excusable. Tout ce qu'il m'appartient de faire, c'est d'en rechercher les éléments, la signification, la fatalité; c'est, en rendant justice à ceux qui s'armèrent pour le combattre, de sauver l'honneur national.

Digitized by Google

La Montagne a fait noblement son devoir. Elle a scellé de son sang une cause juste, mais désespérée. Ce sang, celui de plusieurs milliers de citoyens, la proscription en masse du parti démocratique, ont lavé la patrie et régénéré la Révolution. L'empereur à Sainte-Hélène disait, parlant des Espagnols : « Ma politique exigeait que l'Espagne entrât dans mon système : le changement de sa dynastie était nécessaire. Le peuple espagnol s'est soulevé; c'était pour lui une question d'honneur : je n'ai rien à dire. » Qu'il me soit permis en ce moment de m'emparer des paroles de l'empereur. Le salut de la patrie, je veux le croire, et la politique de Louis-Napoléon, politique de progrès sans doute, exigeaient qu'il obtînt, à tout prix, une prorogation et une extension d'autorité. Les républicains ne pouvaient, sans lâcheté et sans parjure, permettre cette usurpation. Ils se sont immolés : honneur à eux! Qu'on repousse leur principe, qu'on condamne leurs théories, qu'on proscrive leurs personnes, à la bonne heure! Que les sycophantes de la tribune, de la presse et de la chaire reçoivent le prix de leurs calomnies : c'est de droit. La postérité rendra une pieuse justice aux vaincus, la France citera leurs noms avec orgeuil.

Après l'héroïque Baudin, après Miot, qui, seul entre ses collègues, a retenu le privilége de la déportation, on cite, parmi les protestants les plus énergiques, Victor Hugo, le grand poëte; Michel (de Bourges), le profond orateur; Jules Favre, le Cicéron républicain; Crémieux, Chamaraule, Madier-Montjau, Victor Schœlcher, Marc Dufraisse, le colonel Forestier, la rédaction du *National*. Le journal qui représentait plus spécialement la constitution de 1848 ne devait pas y survivre : pourquoi les haines qu'il soulevait jadis ne sont-elles pas restées avec lui sous la barricade?...

Que l'étranger, mieux instruit sur l'état de notre pays, la question posée en février, le degré d'intelligence des masses, le jeu des situations, la marche des partis, nous condamne à présent, s'il l'ose! La nation française, qui a accompli déjà de si grandes choses, n'a pas atteint sa majorité. Des préjugés vivaces, une éducation superficielle, donnée par la corruption civilisée plutôt que par la civilisation ; de romanesques légendes en guise d'instruction historique ; des modes plutôt que des coutumes ; de la vanité plutôt que de la fierté ; une niaiserie

proverbiale, qui servait déjà, il y a dix-neuf siècles, la fortune de César autant que le courage de ses légions; une légèreté qui trahit l'enfantillage; le goût des parades et l'entrain des manifestations tenant lieu d'esprit public; l'admiration de la force et le culte de l'audace suppléant au respect de la justice : tel est, en raccourci, le portrait du peuple français. De toutes les nations civilisées, c'est encore la plus jeune : que fera cet enfant devenu homme?... Toujours nous avons suivi nos maîtres, et nos querelles d'écoliers nous divisant en une multitude de bandes, toujours nous avons succombé dans nos protestations contre l'autorité, quand nous n'avons pas eu pour auxiliaire une fraction de l'autorité elle-même.

Au 2 décembre, après une campagne de trente mois de l'assemblée législative contre les institutions qu'elle était chargée de défendre, le pouvoir exécutif, maître de l'armée, appuyé du clergé, de la bourgeoisie, d'une partie considérable de la classe moyenne, qu'effrayaient les éventualités de 52, tente un coup d'État. Comme Charles X au 15 juillet 1830, le gouvernement partage la représentation nationale et les classes élevées : reste le peuple. Mais, tandis que Charles X, en violant la charte, attaquait la Révolution, Bonaparte se réclame de la Révolution et ne déchire le pacte, il le dit du moins, que pour arriver aux partis royalistes : dès ce moment, la multitude, si elle n'est pas pour lui tout entière, devient neutre. Les blouses de Saint-Antoine refusèrent nettement de marcher : la Montagne les trouva jouant au billard et n'en put même obtenir un asile pour délibérer. Sur le boulevard, près de la mairie du cinquième arrondissement, un poste ayant été enlevé par des insurgés, ceux-ci furent assaillis par une bande d'ouvriers, et contraints de faire usage de leurs armes contre ces étranges alliés du pouvoir. Dans le quartier Saint-Marceau et la rue Mouffetard, on se fût attiré un méchant parti en arrachant seulement un pavé. Ailleurs, le peuple fraternisait avec la troupe contre l'émeute et lui fournissait des vivres : on eût dit des compères du coup d'État. Des bourgeois, chiffonniers parvenus, fusillés par des soldats ivres jusque dans leurs foyers, n'en applaudissaient pas moins à la répression des *brigands*, dont le *Constitutionnel* et la *Patrie* leur racontaient les sinistres exploits. Dans quelques départements, si l'on en croit les relations officielles, le mouvement eut plus de gravité : cela

Digitized by Google

tint à l'enrégimentation formée de longue main par les sociétés secrètes. Les paysans, en quelques endroits, étaient descendus sur la ville, avec leurs femmes et des sacs : ne dirait-on pas les hommes de Brennus? Mais à peine la nouvelle se répand qu'à Paris les *rouges* ont le dessous, vite les paysans se retirent et se prononcent pour Bonaparte.

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne.

Il n'y a pas de gens plus à leur aise, dans les moments critiques, que nos Sosies gaulois.

Étonnez-vous, après cela, des 7,600,000 voix données le 20 décembre à Louis-Napoléon. Oh! Louis-Napoléon est bien réellement l'élu du peuple. Le peuple, dites-vous, n'a pas été libre! le peuple a été trompé! le peuple a eu peur! Vains prétextes. Est-ce que des hommes ont peur? est-ce qu'ils se trompent en cas pareil? est-ce qu'ils manquent de liberté? C'est nous, républicains, qui l'avons répété sur la foi de nos traditions les plus suspectes : *La voix du peuple est la voix de Dieu.* Eh bien! la voix de Dieu a nommé Louis-Napoléon. Comme expression de la volonté populaire, il est le plus légitime des souverains. Et à qui vouliez-vous donc que le peuple donnât ses suffrages? Nous l'avons entretenu, ce peuple, de 89, de 92, de 93 ; il ne connaît toujours que la légende impériale. Est-ce qu'il se souvient du comte de Mirabeau, de M. de Robespierre, de son *ami* Marat, du *Père Duchesne?* Le peuple ne sait que deux choses, le bon Dieu et l'empereur, comme jadis il savait le bon Dieu et Charlemagne. Si les mœurs du peuple se sont incontestablement adoucies depuis 89, sa raison est restée au même niveau. En vain nous avons expliqué à ce monarque imberbe les *Droits de l'homme et du citoyen*; en vain nous l'avons fait jurer par cet adage : *La république est au-dessus du suffrage universel*; il prend toujours ses houseaux pour ses jambes, et il pense que le mieux battant est celui qui a le plus raison.

Comprendrons-nous, enfin, que la république ne peut avoir le même principe que la royauté, et que prendre le suffrage universel pour base du droit public, c'est affirmer implicitement la perpétuité de la monarchie? Nous sommes réfutés par

notre propre principe; nous avons été vaincus, parce que, à la suite de Rousseau et des plus détestables rhéteurs de 93, nous n'avons pas voulu reconnaître que la monarchie était le produit, direct et presque infaillible, de la spontanéité populaire; parce que, après avoir aboli le gouvernement *par la grâce de Dieu*, nous avons prétendu, à l'aide d'une autre fiction, constituer le gouvernement *par la grâce du Peuple;* parce que, au lieu d'être les éducateurs de la multitude, nous nous sommes faits ses esclaves. Comme à elle, il nous faut encore des manifestations visibles, des symboles palpables, des mirlitons. Le roi détrôné, nous avons mis la plèbe sur le trône, sans vouloir entendre qu'elle était la racine d'où surgirait tôt ou tard une tige royale, l'oignon d'où sortirait le lis. A peine délivrés d'une idole, nous n'aspirons qu'à nous en fabriquer une autre. Nous ressemblons aux soldats de Titus, qui, après la prise du Temple, ne pouvaient revenir de leur surprise, en ne trouvant dans le sanctuaire des Juifs ni statue, ni bœuf, ni âne, ni phallus, ni courtisanes. Ils ne concevaient pas ce Jéhovah invisible : c'est ainsi que nous ne concevons pas la Liberté sans proxénètes!

Qu'on pardonne ces réflexions amères à un écrivain qui joua tant de fois le rôle de Cassandre! Je ne fais point le procès à la démocratie, pas plus que je n'infirme le suffrage qui a renouvelé le mandat de Louis-Napoléon. Mais il est temps que disparaisse cette école de faux révolutionnaires, qui, spéculant sur l'agitation plus que sur l'intelligence, sur les coups de main plus que sur les idées, se croient d'autant plus vigoureux et logiques, qu'ils se flattent de mieux représenter les dernières couches de la plèbe. Et croyez-vous donc que ce soit pour plaire à cette barbarie, à cette misère, et non pas pour la combattre et la guérir, que nous sommes républicains, socialistes et démocrates? Courtisans de la multitude, c'est vous qui êtes les embarreurs de la révolution, agents secrets des monarchies que balaye la liberté et que relève le suffrage universel.

Qui donc a nommé la Constituante, pleine de légitimistes, de dynastiques, de nobles, de généraux et de prélats? — Le suffrage universel.

Qui a fait le 10 décembre 1848? — Le suffrage universel.

Qui a produit la Législative? — Le suffrage universel.

Google

Qui a donné le blanc-seing du 20 décembre? — Le suffrag universel.

Qui a choisi le Corps législatif de 52? — Le suffrage universel

Ne peut-on pas dire aussi que c'est le suffrage universe qui a commencé la réaction le 16 avril; qui s'est éclipsé der rière le dos de Barbès le 15 mai; qui est resté sourd à l'appe du 13 juin; qui a regardé passer la loi du 31 mai; qui s'es croisé les bras le 2 décembre?...

Et je le répète, lorsque j'accuse ainsi le suffrage universel je n'entends nullement porter atteinte à la Constitution établic et au principe du pouvoir actuel. J'ai moi-même défendu l suffrage universel, comme droit constitutionnel et loi de l'État et puisqu'il existe, je ne demande point qu'on le supprime mais qu'il s'éclaire, qu'il s'organise et qu'il vive. Mais il doi être permis au philosophe, au républicain, de constater, pour l'intelligence de l'histoire et l'expérience de l'avenir, que le suffrage universel, chez un peuple dont l'éducation a été aussi négligée que le nôtre, avec sa forme matérialiste et héliocentrique, loin d'être l'organe du progrès, est la pierre d'achoppement de la liberté.

Pauvres et inconséquents démocrates! Nous avons fait des philippiques contre les tyrans; nous avons prêché le respect des nationalités, le libre exercice de la souveraineté des peuples; nous voulions prendre les armes pour soutenir, envers et contre tous, ces belles, ces incontestables doctrines. — Et de quel droit, si le suffrage universel était notre règle, supposions-nous que la nation russe fût le moins du monde gênée par le tsar; que les paysans polonais, hongrois, lombards, toscans, soupirassent après leur délivrance; que les lazzaroni fussent pleins de haine pour le roi Bomba, et les transtéverins d'horreur pour monsignor Antonelli; que les Espagnols et les Portugais rougissent de leurs reines dona Maria et Isabelle, quand notre peuple à nous, malgré l'appel de ses représentants, malgré le devoir écrit dans la Constitution, malgré le sang versé et la proscription impitoyable, par peur, par bêtise, par contrainte ou par amour, je vous laisse le choix, donne 7,600,000 voix à l'homme que le parti démocratique détestait le plus, qu'il se flattait d'avoir usé, ruiné, démoli, par trois ans de critiques, d'excitations, d'insultes; quand il fait de cet homme un dictateur, un empereur?...

Digitized by Google

VI

LOUIS-NAPOLÉON

Je ne suis pour rien dans la formation du pouvoir actuel : je voudrais que tous ses adversaires, royalistes et démocrates, pussent en dire autant. Je n'ai cessé de combattre, dans la république et hors de la république, les éléments divers qui devaient fatalement l'amener; je puis, comme Pilate, me laver les doigts de cette création spontanée : Dieu sait ce que j'ai osé pour en étouffer le germe! Il n'y avait pas de président de la République, que déjà je prévoyais qu'il en serait de la souveraineté du peuple comme de la Jérusalem d'Ézéchiel, qui se pâmait d'amour pour l'Assyrien et l'Égyptien, et que je tonnais contre la folie de la moderne Ooliba. Comme toujours, la voix du prophète s'est perdue dans le désert, et la fornication s'est accomplie. Puisqu'il est inutile de parler ni *contre* ni *pour*, qu'il me soit au moins permis de raisonner SUR!... Aux puissants les puissantes vérités. C'est leur droit et c'est notre devoir, pourvu qu'il ne s'y mêle ni perfidie ni offense, *Absque dolo et injuriâ!*

Je veux dire à Louis-Napoléon la bonne aventure. Je ne fais à mes prédictions qu'une réserve : c'est qu'il reste parfaitement le maître, à ses risques et périls, de me faire mentir, et de tromper l'irrévocable destin. Le décret est inflexible : mais l'homme a la liberté de désobéir sur la perte de son âme! Car, disait la loi des XII Tables, interprète de l'éternelle Providence, « Quiconque manquera à la loi sera sacré, » c'est-à-dire, dans le langage antique, imité plus tard par l'Église, dévoué aux dieux infernaux, anathème. *Qui secus faxit, sacer esto!*

Combien, depuis 60 ans, ont été ainsi sacrés, pour leur

ignorance aussi bien que pour leur rebellion! Louis XVI, *Sacer esto!* Napoléon, *Sacer esto!* Charles X, *Sacer esto!* Louis-Philippe, *Sacer esto!* Et parmi les républicains, la Gironde, Danton, Robespierre, Ledru-Rollin, Cavaignac, chacun avec les siens. Rien n'a pu les sauver, ni leur éloquence, ni leur énergie, ni leur vertu. Qu'ils n'aient pas voulu, ou qu'ils n'aient pas compris, l'arrêt a été le même : *Sacri sunto!*

Louis-Napoléon a aussi son mandat, d'autant plus impératif, qu'il se l'est adjugé de vive force. Le connaît-il? Dans le discours d'ouverture du Corps législatif, il a laissé entendre que si les partis n'étaient pas sages il pourrait se faire empereur, sinon, qu'il se contenterait du titre de Président. Eh quoi! Prince, vous ne savez pas au juste ce que vous représentez, l'Empire ou la République! A peine entré dans le labyrinthe, vous avez perdu votre fil! Comment donc espérez-vous de vaincre le Minotaure? Prenez garde que le sang des martyrs du 2 décembre ne s'élève contre vous : *Sacer esto!*

Il serait possible, et je dois encore l'en avertir, que, tout en suivant son étoile, Louis-Napoléon succombât avant d'avoir achevé son œuvre. C'est la destinée ordinaire des initiateurs de sceller de leur sang leur initiation. Eux aussi, ils sont des victimes expiatoires : la vengeance des vieux intérêts et des vieilles idées les poursuit à mort. Le peuple qu'ils servent ne se lève pas pour les sauver : plus il conquiert de bien-être, moins il garde de reconnaissance. Dans ce rude métier de l'apostolat révolutionnaire, il faut travailler *gratis*, souvent même donner son sang avec sa fortune. Mais lequel vaut le mieux, pour un chef d'État, de périr par le fer de Ravaillac ou par celui de Guillotin? de mourir de la mort des martyrs ou de celle des réacteurs? Sacré pour la gloire ou sacré pour la honte, Bonaparte, voilà ce que je lis dans ton étoile : *Sacer esto!*

Pour tirer l'horoscope d'un homme, deux conditions sont nécessaires : connaître sa signification historique et fonctionnelle, s'assurer de ses inclinations. La destinée de cet homme sera la résultante de ces deux éléments.

Un homme, dans toutes les circonstances de sa vie, n'est jamais que l'expression d'une idée. C'est par elle qu'il se fortifie ou se perd, suivant qu'il en procure la manifestation ou qu'il marche à contre-sens de son influence. L'homme du pou-

voir surtout, en raison des intérêts généraux qu'il représente, ne peut avoir de volonté, d'individualité, que son idée même. Il cesse de s'appartenir, il perd son libre arbitre, pour devenir serf du destin. S'il prétendait, dans des vues personnelles, s'écarter de la ligne que lui trace son idée, ou si par erreur il en déviait, il ne serait plus l'homme du pouvoir, ce serait un usurpateur, un tyran...

Quel est donc, d'abord, au point de vue de sa signification historique, Louis-Napoléon? Telle est la première question à laquelle nous ayons à répondre.

Je l'ai dit déjà : Louis-Napoléon est, de même que son oncle, un dictateur révolutionnaire, mais avec cette différence que le premier Consul venait clore la première phase de la révolution, tandis que le Président ouvre la seconde.

La série historique nous l'a déjà démontré.

Ceux qui déclament contre les idées révolutionnaires réfléchissent-ils que le rôle des rois de France, pendant la troisième race, c'est la révolution; que les états-généraux, sous saint Louis, Philippe le Bel, Charles V, Louis XI, Louis XII, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, c'est la révolution; que le sage Turgot, le philanthrope Necker, le vertueux Malesherbes, c'est la révolution?

Passons sur les états-généraux de Louis XVI, par lesquels, après un despotisme de 175 ans, la nation reprenait, pour la réformer et la développer, sa constitution traditionnelle; passons sur la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire, qui ne firent après tout que renouer cette chaîne des temps, brisée par les rois. Mais l'Empereur, qui rappela les nobles et les prêtres, et n'eut garde pourtant de leur rendre leurs biens; qui rouvrit les églises, en sanctionnant la constitution du clergé et la sécularisation du culte, c'est la révolution; mais la Charte de 1814, qui enfanta celles de 1830 et 1848, c'est le pacte révolutionnaire.

Et celui qui, une première fois, en vertu de ce pacte, fut élu Président de la République; qui, se prévalant de ce même pacte, bien qu'il en déchirât la dernière cédule, et arguant des complots monarchiques, vient de se faire réélire pour dix ans chef de cette même République; celui-là, dis-je, reniant son principe, son droit, si je puis ainsi dire, sa propre légitimité, serait un homme de contre-révolution! — Je l'en défie,

Digitized by Google

Or, non-seulement Louis-Napoléon porte en lui, sur le front et sur l'épaule, le stigmate révolutionnaire; il est l'agent d'une nouvelle période, il exprime une formule supérieure de la Révolution. Car l'histoire ne stationne ni ne se repète, pas plus que la vie dans les plantes et le mouvement dans l'univers. Quelle est donc cette formule dont le tour semble être arrivé, et que représente, à peine de non-sens, Louis-Napoléon?

Est-ce cette République, honnête et modérée, sagement progressive, raisonnablement démocratique, qui prévalut après le 24 février? — Mais Louis-Napoléon en a renversé le monument; il en poursuit partout les défenseurs. S'il ne voulait que cette République, qu'avait-il besoin de faire arrêter à son domicile le général Cavaignac, le 2 décembre? Il devait lui dire : Général, vous m'avez remis, il y a trois ans, le gouvernail de la République. Je le dépose à mon tour en vos civiques mains, après avoir chassé les royalistes. Convoquez la Haute-Cour, je rendrai devant elle compte de ma conduite.

La monarchie constitutionnelle et bourgeoise? — Retirez-vous, en ce cas, dirai-je à Louis-Napoléon : ce n'est pas à vous de dépenser cette liste civile, c'est au comte de Paris. Puisque vous n'avez violé le contrat que pour remettre les choses *in statu quo*, allez-vous-en. La bourgeoisie entend gérer ses affaires; le pouvoir, elle le veut pour elle; elle ne reconnaît au chef de l'État d'autorité que celle qu'elle-même lui a mesurée. Sa maxime est connue : *Le Roi règne et ne gouverne pas.* Certes, il ne vous manquera pas de recrues comme l'honorable M. Devinck, candidat d'opposition monarchique avant le 2 décembre, aujourd'hui adhérent de l'Élysée, qui trouveront que tout est bien dans votre système. Ces gens-là, en jurant pour vous, méconnaissent l'esprit de leur caste. La bourgeoisie vous boude; elle se sépare de vous de plus en plus : il serait absurde que vous en fussiez le représentant.

La monarchie, dite légitime? — Place alors au comte de Chambord! vous n'êtes pas le Roi, vous êtes l'*Usurpateur*. Henri V vous le fait assez entendre quand il engage ses fidèles serviteurs et sujets à vous prêter leur concours en tout ce que vous faites contre la révolution, et qu'en même temps il leur recommande de vous refuser le serment.

L'empire? On le dit, le gouvernement a l'air d'y croire. Il inclinerait peut-être à cette idée! — Mais, reprendrai-je, prenez

garde. Vous confondez votre tradition domestique avec votre mandat politique, votre extrait de baptême avec votre IDÉE. Une tradition, si populaire qu'elle soit, quand elle n'a trait qu'à la dynastie et ne se fond pas dans les tendances d'une époque, loin d'être une force vive, est un danger. On peut s'en servir pour escalader le pouvoir : elle est inutile pour l'exercer. C'est pour cela que dans l'histoire la tradition apparaît constamment vaincue : foi de nos pères, royalisme de nos pères, mœurs, coutumes, préjugés, vertus et vices de nos pères, vous êtes finis à jamais! Et toi, sublime Empereur, reste aussi sur ta colonne : tu perdrais de ta taille, si tu t'avisais d'en descendre.

Caligula a beau être le fils du grand Germanicus et de la vertueuse Agrippine, Chéréas poignarde sans respect cette tradition vide. En vain Commode se recommande des Antonins, Héliogabale de Mammée et de Sévère : ces fils de famille, qui n'affirment d'eux-mêmes que leur hérédité, soulèvent le monde impatient. Le talent et la vertu, non moins que la débauche et le crime, sont impuissants à soutenir une idée passée à l'état de tradition. Julien, espèce de Chateaubriand païen devenu césar, qui en pleine révolution chrétienne écrivit le génie du polythéisme, grand homme de guerre et grand homme d'État, âme stoïque; Julien entreprend de ressusciter la tradition idolâtre, la vraie tradition impériale. Il est vaincu par le Galiléen! De quoi sont morts les Stuarts, rois légitimes d'Écosse et d'Angleterre? de leur fidélité à la tradition. Pourquoi Henri V ne rentrera-t-il pas en France? c'est qu'il n'est et ne veut être toujours que le monument d'une tradition; c'est qu'il a perdu le fil des Idées, qu'il n'a point de fonction historique, point de mandat. Ce descendant de Robert le Fort ne connaît de ses ancêtres que les armoiries : il ne sait pas qu'ils furent pendant neuf siècles les chefs de la Révolution; il ne sait pas que son aïeul Hugues Capet, point de départ de la Constitution nationale et de la décadence de la féodalité, fut roi vraiment légitime, quoi qu'on ait dit; tandis que Louis XIV et Louis XV, par qui fut interrompu le mouvement constitutionnel, et Charles X, qui essaya d'y faire obstacle, perdirent la légitimité. Henri V! c'est la royauté française dans son impénitence finale.

Digitized by Google

Et puis, avec quoi faire et soutenir un empire? on dit :

l'armée. Or, sauf le respect dû au soldat, l'esprit moderne répugne à cette influence. Napoléon, qui ne fut empereur que par l'armée, qui fit manœuvrer tant de légions et avec tant de succès, l'éprouva lui-même. *Ils n'en veulent plus* ! disait-il sur la fin de sa carrière. C'est qu'en effet, avec la meilleure volonté du monde, nous n'en pouvions plus... Maintenant les causes d'affaiblissement de l'esprit guerrier, qui chez la nation la plus belliqueuse et dans les circonstances les plus favorables eurent raison de l'Empereur, ont redoublé d'intensité; et sans partager les illusions du Congrès de la Paix, on peut douter que Napoléon lui-même, s'il vivait de notre temps, fût autre chose qu'un Lamoricière ou un Changarnier. La France, autant et peut-être plus que le reste de l'Europe, avec ses myriades d'industries séparées, sa propriété morcelée, sa population besogneuse, vivant au jour le jour, cherchant le travail, ne pouvant un seul moment, même pour la défense des libertés publiques, se distraire de ses labeurs, la France est devenue réfractaire au métier des armes. La bourgeoisie, la classe moyenne, le peuple même, sont de moins en moins sympathiques à l'uniforme : il n'y a plus que le prêtre qui fraternise avec le soldat. Le pays compte ce qu'il lui coûte, et n'attend qu'une occasion de rappeler dans leurs foyers ces enfants, armés pour la défense de l'ordre et le maintien de sa dignité. Qui prouverait l'inutilité de cette protection soldatesque aurait vaincu l'empire, tant les dispositions du pays laissent peu de chance à cette hypothèse de gouvernement!

Empire, monarchie constitutionnelle et légitime, république de modération et de vertu : rien de tout cela ne fournit une raison d'existence au gouvernement du 2 décembre, n'explique le rôle de Louis-Napoléon. Il faut donc conclure, ainsi qu'il est résulté pour nous de la situation de la France au 24 février, des lacunes laissées par la première révolution, des questions soulevées par le socialisme, de l'éviction des démocrates, de la proclamation du 2 décembre, de l'adhésion du peuple aux promesses contenues dans cette proclamation, que le 2 décembre est le signal d'une marche en avant dans la voie révolutionnaire, et que Louis-Napoléon en est le général. Le veut-il? le sait-il? peut-il soutenir ce fardeau? c'est ce que la suite nous apprendra. Quant à présent, il s'agit pour nous, je le repète, ı pas des inclinations et de la capacité du sujet, mais de sa

signification. Or, cette signification du 2 décembre, l'histoire la démontre, c'est la *Révolution démocratique et sociale*...

Mais, peut-être que cette démonstration, toute de chronologie, pèche par la base; peut-être qu'une science plus haute, en nous révélant à la fois le principe des sociétés, la destination des gouvernements, la cause des révolutions, nous ferait apercevoir le vice de la donnée historique, et prouverait que le but du 2 décembre et le rôle providentiel de Louis-Napoléon, c'est, tout au rebours, d'arrêter dans une mer immobile le torrent révolutionnaire, échappé lui-même d'un océan supérieur à travers les fissures d'un terrain bouleversé.

Sans doute, nous dira-t-on, tout gouvernement repose sur une idée dont il est l'agent, et qui en même temps constitue sa force. Ils sont donnés l'un par l'autre; ils se produisent l'un l'autre : leur action est réciproque et leur existence commune. Ainsi l'idée religieuse est tout à la fois principe et produit d'une autorité : c'est elle qui fit la puissance des Numa, des Constantin, des Charlemagne, des Califes et des Papes. Ainsi encore la centralisation politique, ce qu'on a appelé mystiquement *droit divin*, à cause de sa spontanéité, est produit et principe d'autorité : c'est elle qui détermina la formation des anciennes monarchies, qui dans la Grèce démocratique assura la prépondérance des rois de Macédoine, qui en France illustra la troisième race de rois; qui, après le 21 janvier, se servit des régicides eux-mêmes pour recomposer la monarchie.

Mais d'où savez-vous que l'idée gouvernementale ou sociale, comme vous voudrez, doive se modifier indéfiniment, jusqu'à ce qu'elle laisse l'Humanité, élevée au plus haut degré de civilisation, sans formes politiques? D'où savez-vous que tout pouvoir qui se substitue à un autre est pour cela même un pouvoir de révolution, condamné à servir une révolution nouvelle, laquelle aurait pour terme inévitable de l'emporter? Qui vous dit, enfin, qu'un gouvernement ne puisse pas, d'une vue plus haute, se dérober à ce qu'il vous plaît d'appeler sa *raison historique*, et sans remonter le cours des siècles, revenir à la source de tout gouvernement, laquelle se retrouve au fond de toutes les traditions, et qui constitue la destinée générale?...

A cette objection, on a reconnu la doctrine ultramontaine. Au fond, c'est la négation du progrès et la calomnie du genre humain. C'est aussi toute la science des jésuites, ennemis ju-

rés de la raison, falsificateurs de l'histoire, fauteurs de mauvaises mœurs, par principe de religion. A les en croire, il n'y aurait de légitime, dans les annales de l'humanité, que la période comprise entre l'an 1073, date de l'avénement de Grégoire VII, et l'an 1309, date de la translation du Saint-Siége à Avignon. Encore s'en faut-il que cette période, pleine de révoltes, et de la part des princes, et de la part des peuples, contre l'autorité des papes, soit aux yeux des jésuites entièrement irréprochable. A plus forte raison tout le reste, avant et après, doit-il être considéré, suivant la parole de M. Donoso-Cortès, comme réprouvé. L'Église, jusqu'à Charlemagne destituée de puissance temporelle, réprobation. L'Église feudataire des empereurs, réprobation. L'Église séparée de l'État, réprobation. L'Église, enfin, salariée de l'État, menacée de perdre encore, avec la propriété, le salaire, réprobation, abomination de la désolation. Ce que veulent les jésuites, c'est l'Église dominant l'État, l'Église férulant les rois et les peuples, dispensant les droits et les devoirs, le travail et la récompense, le plaisir et l'amour. C'est en cela que consistent, suivant eux, pour les nations, la vérité, la justice et la paix. A cette condition seulement la société rentrera dans l'ordre, jouira d'une stabilité inaltérable. Et c'est pour parvenir à ce but que les jésuites conseillent aux rois de l'Europe, notamment à Louis-Napoléon, de replacer définitivement, chacun dans ses États, le trône à l'abri de l'autel, et de se coucher avec leurs armées en travers de l'histoire, dans laquelle, disent-ils, et non sans raison, il n'y a de salut que pour les révolutionnaires.

En sorte que, d'après les jésuites, il faudrait rejeter comme apocryphes, et ne pouvant induire qu'à une science illégitime, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'histoire; prendre le gouvernement ecclésiastique, tel qu'il s'est manifesté de Grégoire VII à Boniface VIII, pour formule unique de l'ordre dans l'humanité. Et comme la véritable autorité se trouve là où est la véritable formule, le Pape redeviendrait, comme au moyen âge, le chef suprême des princes, l'arbitre spirituel et temporel de tous les gouvernements. La restauration de l'Église donc, voilà, voilà, disent-ils, la vraie révolution; la théocratie, voilà le vrai socialisme. Comme ce prédicateur en plein vent, qui se voyait abandonné de son auditoire pour un spectacle de polichinelle, établi en face de sa chaire, ils nous

crient, en agitant leurs crucifix de bronze : *Ecco, ecco il vero Pulcinello*!

On a tant fait pour le clergé, pour tous les clergés, depuis quatre ans, qu'à bon droit chacun des cultes que l'État subventionne a pu en concevoir l'espoir d'une résurrection. L'affaiblissement même des mœurs que l'histoire signale aux époques de transition, et la confusion des idées, viennent en aide à l'utopie théocratique. Dans l'indécision des croyances, chacun redemande à l'Église, qui un remède à la corruption, qui un préservatif contre la révolution sociale. La bourgeoisie, quel heureux symptôme! après un siècle d'indifférence, se prend tout à coup de ferveur religieuse. Elle avise que la religion peut être utile à ses intérêts : aussitôt elle demande de la religion, beaucoup de religion. Une commandite s'est organisée dans son sein, pour la restauration des idées religieuses. Christ a été appelé au secours des dieux bourgeois, Mammon, Plutus, Porus et Fœnus. Christ n'a pas répondu ; mais l'Église, orthodoxe et réformée, s'est empressée d'accourir. Après les fameux *petits livres* de la rue de Poitiers, nous avons eu les conciles de Paris, Lyon, Bordeaux, les mandements des évêques, les sermons des curés, les prêches des ministres. Un jour ils chantèrent pour la République ; la fortune tournant, ils se prononcent, en parfaite sécurité de conscience, contre la Révolution.

Ainsi la vieille société est fondée sur la théocratie. Le fatal dilemme revient toujours, *Catholicité* ou *Liberté*. Les jésuites le savent, et c'est ce qui les rend seuls forts dans l'Église, comme les socialistes sont seuls forts dans la Révolution. En vain les jésuites sont désavoués par les évêques : ne vous fiez pas à ces gallicans, doctrinaires de l'état ecclésiastique, plus jésuites en cela que les jésuites. La théocratie papale, vous dis-je, est la dernière ressource de la contre-révolution.

L'Église, appelée par l'État, pourrait-elle donc lui fournir l'idée mère, irréformable, l'*aliquid inconcussum* que poursuivent tous les pouvoirs, et dont l'image mobile, semblable à ces feux nocturnes qui égarent le voyageur, les attire l'un après l'autre au fond de l'abîme?

Je le nie. Je soutiens au contraire que le principe de tout gouvernement est identique et adéquat à sa donnée historique, et ma raison est péremptoire : c'est que, hors la loi même du

Digitized by Google

mouvement, tout est mobile dans la nature et dans l'humanité, la religion, conséquemment l'Église, comme tout le reste. Ce qu'on nomme repos, station, immobilité, est un état purement relatif : en réalité, tout pèse, tout se meut, tout est en perpétuel changement.

Afin de rester dans mon sujet, et pour édifier mes lecteurs sur cette question capitale de la mutabilité des idées religieuses, je consignerai ici les propres paroles d'un vieux prêtre, aussi savant qu'orthodoxe, à qui je demandais son opinion sur le mouvement de la société et l'immobilisme prétendu de l'Église. Si, lui faisais-je observer, la civilisation, à l'instar de tous les organismes, éprouve une métamorphose incessante, comment accorder avec elle l'immobilité de la foi! Et si la foi est emportée dans le même mouvement, comment croire à sa céleste origine! où est sa vérité, son authenticité, sa certitude! Êtres changeants, qu'avons-nous à faire d'une institution soi-disant immuable! Serviteurs d'une loi, comme nous transitoire, au contraire, qu'avons-nous besoin, pour la suivre, d'autorité! Ma transition, c'est ma révélation; et tout ce que j'affirme, dans le cercle de ce mouvement, est suffisamment juridique et divin. Il y a contradiction entre la destinée de l'homme et ce que vous prétendez être sa règle; en deux mots, entre la révolution et la religion. D'où je conclus que l'humanité ne pouvant subsister que dans un perpétuel mouvement, la religion, supposée éternelle et immuable, n'est pas faite pour elle : si cette religion est vraie, l'humanité n'existe pas; et, réciproquement, si l'humanité n'est point une chimère, la religion est impossible.

Telle était ma question très-instante, et voici quelle était la réponse de mon interlocuteur. Il n'admettait pas, bien entendu, en sa qualité de prêtre, que la révélation chrétienne fût soumise, comme les pensées des hommes, à la loi de progrès : pour lui la religion existait de toute éternité, comme Dieu. Mais cette faculté d'évolution, qu'il rejetait dans le christianisme, il l'admettait dans la société, et c'est par le mouvement, très-réel, il l'avouait, de celle-ci, qu'il rendait raison du mouvement *apparent* de celui-là. L'humanité ne faisait ainsi que traverser la révélation et s'immerger, en passant, dans le sang de Jésus-Christ. Quant à concilier la perpétuité et l'indéfectibilité de l'Église avec son règne transitoire, il le faisait à

Digitized by Google

'aide de la théorie de la grâce appliquée à la pluralité des nondes, entendant ainsi, de l'Univers entier, ce qui, dans 'Écriture et les Pères, semble dit seulement de l'habitation errestre, πάσης οἰκουμένης.

Le christianisme, disait-il, est éternel et immuable, comme on auteur. Mais l'humanité est évolutive et changeante, omme tous les êtres vivants. C'est pour cela qu'elle n'était apable de recevoir la révélation chrétienne que dans un âge elativement avancé; qu'elle l'a exprimée ensuite peu à peu; u'en se débattant sous cet enseignement surnaturel, elle a aru le produire elle-même, et qu'aujourd'hui, par un décret ncompréhensible de la Providence, le sens de la foi se fernant en elle, comme l'ouïe chez le vieillard, elle semble à la eille de s'en détacher. Le christianisme, après être monté, omme le soleil, sur l'horizon des sociétés pendant un certain ombre de siècles, nous est apparu un moment au zénith; uis il est entré dans sa décadence, et l'humanité vieillissant, e corrompant ou changeant toujours, je ne l'examine pas, il a ommencé de s'éteindre sous divers horizons. A cette heure, our la majorité de la France, il a cessé d'exister. Cette révoution de la société, sous la lumière du Christianisme, il est acile de la démontrer, les fastes de l'Église à la main.

Ainsi, poursuivait ce prêtre, en ce qui concerne la hiérarhie, nous savons, par la tradition et l'écriture, que l'Église a assé par quatre états différents : la fraternité inorganique, ou émocratie pure; le gouvernement des prêtres ou anciens; la édération épiscopale et la monarchie papale. Ce n'est pas tout : 'Église, après s'être établie exclusivement dans la sphère du piritueel, a fini par envelopper le temporel : autant les apôtres e défendirent d'empiéter sur le droit de César, autant les apes de la grande époque prétendirent soumettre les peuples leur autorité. Depuis le treizième siècle, un mouvement en ens inverse s'est manifesté. Le temporel s'est distrait du spituel; l'État s'est scindé d'avec l'Église; les princes ont voulu e rendre indépendants des pontifes, tenir de Dieu seul et directement leurs droits. Vers la même époque, les conciles se sont mis au-dessus des papes, et, de fait, la fédération épiscopale a été de nouveau reconnue. Les évêques, nommés par les princes devenus à leur place les représentants des peuples, n'ont plus été qu'agréés par le pape. La primauté du Saint-

Digitized by Google

Siége n'est donc plus, en ce moment, quant à la hiérarchie qu'un symbole, et quant à la foi, qu'une sorte de cour de cassation ecclésiastique. Le mouvement ne s'est pas arrêté là, et bien qu'il ait été constamment dissimulé, réprimé et nié par la puissance ecclésiastique, sa réalité n'en ressort qu'avec plus d'éclat. Le principe du libre examen, reconnu par les États à mesure qu'ils sortaient du giron de l'Église, impossible à nier en soi, s'est tourné contre l'Église; la faculté d'examiner est devenue faculté de décider, et c'est ce qui ramène invinciblement le Christianisme à son point de départ, à la démocratie à la dissolution.

Pourquoi ce mouvement d'ascension et de décadence, qui d'après votre façon de parler, vous attribuez au christianisme mais qui dans la réalité n'appartient qu'à l'humaine nature? Les saintes Écritures nous en donnent la seule raison que nous puissions concevoir : *Propter durities cordis eorum;* et encore : *Non potestis portare.* De même que Jésus ne révélait que peu à peu, à ses disciples, les profondeurs de sa doctrine, à cause de l'état d'infirmité de leurs âmes : de même, c'est à un état pathologique de notre nature qu'il faut attribuer cet affaiblissement de la foi, dans lequel les philosophes croient trouver la preuve de l'origine naturelle et de la corruptibilité de la religion. Une diminution de capacité pour les choses de la foi, dans le cœur des hommes, n'est pas plus difficile à admettre au temps où nous vivons qu'un accroissement de cette capacité, depuis l'époque où parut Notre-Seigneur jusqu'à celle où l'Église manifesta sa puissance par les croisades. Le concert divin, que Pythagore déjà croyait entendre, n'a pas cessé; l'*Hosanna* éternel ne s'est pas affaibli : c'est nous qui, après avoir été un instant guéris de notre surdité, reperdons l'ouïe spirituelle. Tout passe donc, en autres termes, l'humanité change sans cesse : l'ordre de Dieu est immuable.

Du côté de la doctrine, même évolution de l'esprit humain, et pour la destinée de la religion, même résultat.

Le dogme chrétien, obscur, indécis, contradictoire même dans les écrits des apôtres, se dégage peu à peu des nuages amoncelés par les sectes d'Orient et les philosophes convertis. A Nicée, il obtient sa première constitution. Pendant plus de mille ans encore, il se développe, il s'épure, c'est-à-dire que l'univers chrétien le conçoit de mieux en mieux

dans la plénitude de son essence, à travers les hérésies continuelles, les schismes, et l'antichristianisme de Mahomet. La philosophie d'Aristote, si fort en vogue au moyen âge, fut un des instruments dont se servit la Providence pour produire en nous cette glorieuse intuition. Enfin, au concile de Trente, la vérité resplendit de tous ses rayons : alors, malgré la protestation de Luther, on peut dire que la foi, sous le rapport de la connaissance, fut complète.

A dater aussi de cette mémorable assemblée, l'attitude de l'Église devient toute négative. Elle n'avait plus rien à donner, en fait de dogme, à ses enfants : après leur avoir tout appris, elle ne pouvait plus que combattre l'éternel contradicteur, celui qui, selon la Bible, dit toujours NON, le Satan de l'incrédulité. La parole de Dieu, entrant dans le monde par l'audition, *fides ex auditu*, peut bien se produire par parties : il implique qu'elle se réforme, elle n'est susceptible ni d'augmentation, ni de diminution. Le caractère de l'Église est donc de garder le *statu quo*. Mais la raison de l'homme est infatigable dans ses investigations; et plus ses points de vue se multiplient, plus elle devient inquiète, insoumise, sur l'objet de la religion. Là est la pierre de scandale de notre foi. Nous voudrions l'accommoder à notre philosophie, l'éclairer de nos nouvelles lumières, tandis qu'elle ne peut avoir rien de commun avec elles. *Quid mihi et tibi est, mulier?* dit le Christ à Marie, symbole de notre humanité. Aussi, est-ce avec une profonde inconséquence que certains esprits, plus zélés que prudents, ont essayé de faire *évoluer*, comme ils disent, le monument désormais achevé du *génie chrétien*. Comme si le génie chrétien était autre chose que l'idée immuable de Dieu ! Mais l'Église, avec une merveilleuse inspiration, ne les a point suivis. Bossuet, Fénelon, disciples de Descartes, essayent en vain de philosopher sur la foi : l'exemple de Malebranche et des jansénistes leur démontre bientôt l'impossibilité de soumettre les choses de la foi aux mesures de la raison. Autant, un siècle plus tard, on vit le clergé rebelle à sa constitution prétendue civile, autant le dogme qu'il défend se montre rebelle à la philosophie. La langue pourrait-elle déguster la flamme, et la lime mordre le diamant ?... De nos jours, certains empiriques ont voulu rendre à ce dogme ce qu'ils nomment sa *vitalité*; ils sont allés jusqu'à dire que le christianisme est la religion du

Digitized by Google

progrès. Une telle proposition était ce qu'on peut imaginer de plus absurde en théologie. L'Église n'a donné aucune approbation à cette école : la pensée de M. de Maistre a décidément prévalu. Que l'humanité tourne, tourne, emportée dans sa civilisation interminable ! le christianisme s'affirme comme infini, éternel, immuable, absolu ; il ne peut avoir d'autre raison que son absolutisme, d'autre vie que son éternité. Ce que demande le christianisme, s'il est permis de supposer que l'homme se retirant Dieu le cherche, c'est que la hiérarchie ecclésiastique soit rétablie, au spirituel et au temporel, sur le plan de Grégoire VII ; ce qu'il exige, c'est que toute philosophie, à peine d'anathème, se renferme dans la limite des prescriptions tridentines ; ce qu'il se propose, ce n'est pas de suivre l'humanité dans ses joyeuses aventures, mais de la fixer, dans la cendre et le cilice, au pied de son monument.

Que l'humanité, comète égarée, revienne un jour à son soleil, et se fixe sur lui dans une orbite régulière, c'est ce que nous devons désirer tous, mais ce dont rien ne nous garantit la certitude. Bien au contraire, l'humanité paraît, en vertu de sa nature propre, s'éloigner de plus en plus, et le christianisme mourir progressivement à ses regards ; et tandis que le prêtre, les yeux ouverts par la théologie, le contemple dans sa splendeur et son immensité, il n'apparaît plus au vulgaire, à travers le télescope de l'histoire, que comme un astre éteint, sans diamètre apparent et sans parallaxe...

— Eh quoi ! m'écriai-je presque épouvanté, vous, prêtre du Christ, c'est ainsi que vous interprétez les promesses ! L'humanité perdrait sans retour sa religion, et vivrait séparée de son Dieu ! Vous n'admettez pas la même possibilité d'une conversion ! Mais que pensez-vous donc de cette recrudescence des idées religieuses, qui s'est manifestée si hautement depuis l'installation de la République, de cette réprobation violente qui éclate par toute l'Europe contre les athées ?

Il me répondit, avec un sentiment de foi profonde mêlée d'ironie :

Le Christ a dit : *Pensez-vous que lorsque viendra le Fils de l'homme il trouve encore de la foi sur la terre ?...* Je crois que le Verbe éclaire tour à tour, en chaque sphère des cieux, toute humanité ; je crois ainsi que la religion, dans l'infini des mondes, ne meurt jamais. C'est là que nous devons chercher la

Google

perpétuité et l'universalité de l'Église; comme elle posséda notre terre, elle possède, en leur temps, tous les globes des cieux, conformément à ce qui est dit de l'éternité du Verbe, et de son universelle illumination. Mais je crois aussi que sa capacité ou faculté de recevoir la foi dans toute âme vivante est bornée; que si la grâce est gratuite, elle a pourtant sa mesure; et qu'en toute sphère, comme il y a une heure pour la révélation, il y en a une aussi pour l'apostasie et le jugement...

Que vous dirai-je maintenant? Ce qui fait croire à une réapparition du christianisme dans les âmes et au triomphe prochain de l'Église est le frémissement de cette faculté religieuse, dont je vous parle; faculté toute humaine, qui n'est point la religion, qui est la condition psychique de la religion, comme l'œil est la condition physique, c'est-à-dire l'organe de la vue, comme le nez est l'organe de l'odorat. Cette faculté, que la critique de Voltaire n'avait point entièrement atrophiée, que Rousseau et les romantiques ont irritée ensuite, s'est fait ressentir de nouveau en 1848, à l'occasion du socialisme, à peu près comme, sous certaines influences atmosphériques, l'individu mutilé éprouve une sensation à l'extrémité du membre qu'il a perdu. Une politique religionnaire, qui ne croit point à elle-même, profite de ce hoquet de mysticisme pour évoquer la foi antique, et se faire un auxiliaire de l'Église, alors que l'Église est déjà tombée, pour notre peuple, sous l'horizon. Des prêtres, que l'abjection du sanctuaire humilie, que l'abaissement de la foi déconcerte, se prêtent à cette politique sacrilége, affectent un haut patronage sur l'État, s'immiscent dans les affaires des communes, se flattent de ressusciter par l'éducation une chrétienté morte de mort naturelle. Cette exhibition macabre ne saurait faire illusion à personne, aux vrais chrétiens encore moins qu'aux indifférents. La dignité de l'Église, l'honneur et la sécurité du sacerdoce, ne peuvent que s'y compromettre. Ici, il n'est plus question de foi, il ne s'agit que de psychologie.

La propagande des encyclopédistes avait desséché les sources de la foi. Survient une révolution, qui dépouille l'Église, dès longtemps feudataire de l'État, de ses propriétés, supprime les couvents, refait la carte de l'épiscopat. Une partie du bas clergé, qui se croit revenu aux temps de l'Église primitive, et

Digitized by Google

quelques prélats adhèrent à cette réforme, imposée au sacerdoce par des mains philosophiques. Les beaux esprits du temps, les chrétiens à la Jean-Jacques, s'imaginent que le prêtre, ainsi dégagé d'intérêts mondains, soustrait aux tentations du luxe et de l'avarice, va se mettre à l'unisson du siècle, et marcher avec lui. On pourra être religieux à la fois et sceptique, dîner avec son curé et se moquer de la communion! Quel moment pour une restauration, n'est-il pas vrai? Et comme la foi, d'accord avec la raison, va refleurir sous le soleil de la liberté!... Comme si ce n'était pas le comble de l'impiété de restaurer l'œuvre de Dieu! comme si le prêtre pouvait plier son caractère à ces accommodements! Non, l'Église, en tant qu'Église, ne pouvait consentir à sa dépossession, pas plus que Boniface VIII ne pouvait obtempérer aux sommations de Philippe le Bel; et si plus tard, dans le concordat de 1801, Pie VII reconnut la conquête de la Révolution, il faut voir dans cet acte forcé une élongation nouvelle du christianisme. Pleurons sur le schisme, qui de 89 à 1801 désola l'Église gallicane : ce schisme était inévitable. La révolution ne pouvait s'abstenir, sans aucun doute; mais l'Église non plus ne pouvait pas céder: il fallait, pour le maintien du droit canonique, que les prêtres assermentés fussent excommuniés par leurs collègues réfractaires. De ce moment la discorde, par nous allumée, court les villes et les campagnes, sépare l'époux de l'épouse; la conscience du peuple se trouble, partagée entre l'hérésie et la contre-révolution. Le dilemme est posé à la liberté par le prêtre : Ou le respect de la propriété ecclésiastique, ou l'athéisme. Et la liberté jette la mort au prêtre, et se fait athée. Que dites-vous de ce premier essai de restauration religieuse?...

Enfin la révolution est consommée. Triomphante par la politique et par les armes, elle s'impose à l'Église comme pis-aller. Le *fait accompli* couvre le testament de Dieu. La nation et le sacerdoce oublient leurs mutuelles injures : le prêtre est homme aussi! et la paix, comme la misère, réconcilie tout. Alors, après les fêtes de la Raison, après le culte de l'Être suprême et les agapes des théophilanthropes, la religiosité mal antidotée des masses se retourne vers l'ancien culte. Le christianisme apparaît dans la pénombre plus grandiose; on se passionne pour ses reliques; on jurerait une apparition de la

Digitized by Google

vieille foi. Telle est l'attraction de l'âme vers les choses divines; et puis,

> Un seul jour ne fait pas d'un mortel catholique
> Un implacable athée, un brûlot anarchique.

Le premier Consul satisfit à ce retour de jeunesse, en signant le concordat. C'était, dans l'opinion générale, un service signalé rendu à la cause sainte, et d'une portée tout autre, vu la circonstance, que la réinstallation de sainte Geneviève au Panthéon. Mais est-ce que Dieu accepte les services des hommes? est-ce qu'il se soucie de leur politique et de leurs apologies? *Mon nom est sur leurs lèvres, mais leur cœur est loin de moi!* Ni le concordat, ni les publications de MM. de Chateaubriand, de Bonald, de Maistre, etc., ne purent rendre à l'Église une influence acquise désormais à d'autres idées. Le sacerdoce condamné à rester dans sa discipline et dans sa foi, son retour ne parut à la génération révolutionnée que ce qu'il était véritablement, une transaction tout humaine, affaire de sacristie et de reliquaire. La piété faiblit bientôt, et rapidement : quinze, seize ans s'étaient à peine écoulés depuis la réouverture des églises, lorsque l'abbé de Lamennais jeta son fameux cri d'alarme, *l'Indifférence!*

Indifférence! voilà où en était le pays à la rentrée des Bourbons. L'Empereur avait cru rétablir le culte; il n'avait fait que remplacer l'intolérance par l'indifférence, enveloppant dans le même sentiment le christianisme et toute religion. Cette aptitude du cœur, premier don de la grâce, qui avait amené la conversion du gentil et du barbare, qui avait soupiré un instant dans les œuvres déistes de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre et avait motivé le Concordat, maintenant elle était complétement éteinte. Il n'y avait plus, dans les âmes, de place pour la foi, et tandis qu'en 93, sous la Terreur, les pages de *l'Indifférence* eussent effrayé peut-être, en 1820 elles ne paraissaient plus que ridicules.

A cette voix, cependant, qui révéla la profondeur de l'incrédulité, il y eut un tressaillement dans l'Église. Une croisade apostolique fut organisée, sous les auspices d'un nouveau pouvoir, contre la philosophie et la révolution. L'année 1825 fut la grande époque des missions, suivie, en 1826, du jubilé. E

bien! qu'a produit cette surexcitation des consciences! Quelques débauchés, sans idées et sans vergogne, quelques jacobins décrépits, pour qui rien n'avait marché depuis Robespierre, engluës par la parole de nos jeunes missionnaires : voilà les conversions éclatantes dont s'enrichirent à cette époque les fastes de la foi. Du reste les mêmes phénomènes qui avaient éclaté en 1801, dans la bourgeoisie, reparurent en 1825 dans le peuple. C'était le tour du peuple de faire à la religion de ses pères les derniers adieux. J'ai été témoin, dans ma ville bigote, de cet excès de dévotion intermittente, j'ai pu en observer tous les symptômes. J'ai vu hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, se croiser, se confesser, répandre au pied des autels la surabondance de leur tendresse. Parce qu'ils étaient amoureux, ils se croyaient fidèles. Mais ce n'était que feu de paille, servant de chaufferette à la sensualité, comme il parut aux intrigues des jolies chanteuses avec les vicaires mondains. Les missionnaires, par une séduction pieuse, avaient eu l'idée de composer leurs cantiques sur les airs de la Révolution. Étrange façon de la faire oublier! En 1829, l'esprit révolutionnaire soufflait de partout; le *libertinage* avait repris ses droits; le peuple et la classe moyenne, secoués par la mission, avaient appris à se connaître : on s'en aperçut aux élections de 1830, où le clergé épuisa son influence et qui décidèrent la catastrophe de juillet. Avec le trône s'écroula la religion. Les porte-croix des missionnaires, devenus gardes nationaux, se mirent partout à détruire, au chant de la *Marseillaise*, le monument de leur piété : fiez-vous maintenant à la conversion d'une race révolutionnaire !

Quoi de plus ? Le progrès est la croyance du siècle. L'humanité court, d'une course effrénée, et vous voulez que je croie à la résurrection du christianisme !... Le Christ aurait-il deux passions à endurer pour le salut des hommes ?...

Sous Louis-Philippe, grâce à la protection de la Sicilienne Marie-Amélie, qui dans le cercle de ses commérages dévots crut faire autant de bien à la religion que son roué de mari faisait de mal aux mœurs publiques, le clergé travaille silencieusement à se refaire : il reprend position, sinon faveur. Sa foi est devenue plus âcre : c'est une revanche qu'il lui faut, et plus il se mêle aux agitations du siècle, plus il témoigne que le siècle gagne sur lui. Il sait à quoi s'en tenir sur le mouvement

Digitized by Google

de l'*Idée*, et ne s'y engagera pas une seconde fois. Mais, par quels puissants travaux, par quelles fortes études, par quelle parole fondatrice, va-t-il capter l'attention de la multitude, racheter sa nullité passée, rajeunir sa faculté de croire, combattre la folie du progrès ? Quels contrepoids opposera-t-il à cette attraction fatale, qui ravit la civilisation à l'Église, l'humanité à son Dieu ! O Providence adorable ! le prêtre cherche la religion, il rencontre la superstition ; il fuit la nouveauté, il donne la sénilité. La dévotion à sainte Philomène et au cœur de Marie, les guérisons miraculeuses de M. de Hohenlohe, *Dieu est l'Amour le plus pur*, des livres de piété dans le style à la mode, passionnés, voluptueux ou nauséabonds : voilà les créations de ce Verbe, qui jadis produisit les Origène, les Tertullien, les Augustin, les Hildebrand, les Bernard, les Thomas ! La grande œuvre de l'Église moderne est celle de l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, fondateur d'une société en l'honneur de la Vierge, dont il prétend avoir eu une révélation en disant sa messe. Moyennant un sou par semaine, chaque confrère et consœur participe aux suffrages de la société ; et ce sou, à ce qu'on assure, produit à M. Desgenettes des millions. Que ne le fait-on ministre des finances ! Maintenant, *ab uno disce omnes*. Mesurez, d'après les exercices de M. Desgenettes, la puissance d'inspiration du christianisme dans notre clergé. Calculez son influence sur un siècle dix fois plus savant que celui de Constantin, et dix fois plus orgueilleux de sa science ; et puis comptez sur la hauteur de doctrine, sur l'autorité du don prophétique, pour rendre à l'Église le gouvernement des sociétés modernes. Le sacerdoce s'affaisse, vous dis-je, et la religion envolée retourne au ciel d'où elle est venue.

Une révolution éclate : tous les écrivains l'ont annoncée ; le prêtre seul n'a rien dit. Une république est proclamée : avant de la connaître, il lui offre ses prières. Des sectaires proposent leurs théories : il ne sait s'il doit applaudir ou condamner. Il y a des prêtres socialistes, il y en a d'antisocialistes. Enfin, les bourgeois, les riches, ceux que Bridaine appelait *les oppresseurs de l'humanité souffrante*, lui révèlent que le socialisme, qui ne croit pas à Malthus, ne croit pas davantage à l'Église ; et pour sauver l'Église, le sacerdoce se fait malthusien. Il flétrit, comme athée, le socialisme, sur la dénonciation de ces

Digitized by Google

avares qui ne connurent jamais Dieu, et qui prennent le miroitement de leurs écus pour le soleil de la religion !

Non, il n'y a plus de sacerdoce, il n'y a plus de foi. Le christianisme ne tient plus qu'à cet instinct phosphorescent, dont je vous ai signalé l'extinction continue depuis Voltaire, qu'entretient, sous prétexte d'art, une littérature sensualiste; qu'adorent vos Héloïses nymphomanes, et que Robespierre, l'homme dont l'intelligence ne conçut, dont le cœur n'aima jamais rien, définissait l'*Être suprême*.

Connaissez-vous rien de plus niais que cet Être suprême, qui ressemble à un dieu comme l'*ordre* de vos doctrinaires ressemble à une politique, comme la *confiance* des agioteurs ressemble à une économie ? Parlez-moi d'Allah, de Jéhovah, de Baal, de Brahma, de Pan, d'Osiris, de Vénus, de Thor, de cet Esprit qui dans toutes les théogonies féconde les Vierges, et que les Grecs personnifièrent en Priape; prenez, si vous voulez, les animaux et les légumes des Égyptiens : voilà des dieux vivants et significatifs, symboles plus ou moins grossiers, révélations préparatoires du Dieu chrétien. Mais l'Être suprême, *bone Deus !* de quelle religion fut-il jamais, l'Être suprême ?

C'est pourtant ce fantôme dont la vogue, ravivée par la flamme impure de la politique et des intérêts, conserve au christianisme un dernier souffle. Otez l'Être suprême, ôtez cet absolu dialectique, théomorphisé par les jacobins, les romantiques et quelques communautaires, et l'idée de Dieu aura disparu de la société, il n'y aura plus de religion.

Et vous me demandez si je crois à une seconde mission de l'Église chrétienne ? si je crois que cette Église, ainsi restaurée, puisse fournir à l'État qui la nie un principe de durée et de force ? si c'est à ce mannequin, entouré de banderolles catholiques, que la France nouvelle dira, comme la fiancée romaine disait au jeune Romain son fiancé, *Sois mon Caïus, et je serai ta Caïa*; donne-moi ta main, et je te donnerai mon cœur ?...

O Fils des croisés, enfants de Loyola, postérité de cette illustre gentilhommerie, dont les Ordres, armés pour l'extermination de l'idolâtrie et de l'hérésie, faisaient la loi aux princes et embrassaient de leur réseau le monde fidèle : qui que vous soyez, chrétiens de la dernière et de la plus malheureuse des

Bibliothèque Gambetta

époques, n'essayez pas de donner le change à la Révolution : ce serait mentir au Saint-Esprit. Toute chair est révoltée, et nous hait. Nous sommes haïs d'une haine endémique, invétérée, constitutionnelle; d'une haine qui se raisonne, et s'accroît chaque jour de l'intelligence de son principe et de notre opposition. Après la mort de Cambyse, les mages, successeurs de Zoroastre et représentants de l'antique religion arienne, espérant à la fois rétablir leur culte dans sa pureté et leur propre institut dans sa puissance, entrèrent dans la conspiration d'un certain Smerdis, qui se disait fils ou neveu du grand Cyrus, et en cette qualité régna quelque temps sur les Perses. Mais bientôt la réaction des mages souleva contre elle les grands et le peuple. Smerdis fut détrôné; tous les mages, tous, massacrés; et une fête, la plus grande fête des Perses, instituée en réjouissance perpétuelle de ce massacre, la *Magophonia*. Toute religion se fonde par le sang; toute religion disparaît dans le sang. Adorons les desseins de la Providence, et que les événements s'accomplissent! Bien pauvre serait notre foi, si nous la faisions dépendre du nombre des élus; bien faible notre espérance, si elle avait besoin de garanties temporelles; bien mesquine notre charité, s'il lui fallait pour aliment l'approbation des hommes! Le Christ est venu, le Christ se retire : qu'il soit glorifié à tout jamais par ceux qui, ne l'ayant pas vu, ont recueilli son amour, et qui attestent sa parole!...

Que la religion puisse ainsi se distinguer de l'humanité, comme l'entendait ce prêtre : que ce soit celle-ci qui change, tandis que la première demeure immuable; ou bien que toutes deux confondant leur existence, la religion, de même que l'État, n'étant qu'une des formes de la société, le même mouvement les entraîne l'une et l'autre : le résultat pour nous est absolument le même. Louis-Napoléon ne peut se séparer de la société dont il est le chef : donc Louis-Napoléon représente, au point de vue du catholicisme, l'impiété révolutionnaire, impiété qui n'est pas seulement celle d'une époque, mais qui date de six siècles. Quelle est cette impiété? le nivellement des classes, l'émancipation du prolétariat, le travail libre, la pensée libre; en un mot, la fin de toute autorité. Louis-Napoléon, chef du socialisme, c'est, pour l'Église, un antéchrist!...

Or, en politique, de même qu'en économie, *on ne vit que de*

Digitized by Google

ce que l'on est et que l'on crée : cet aphorisme est plus sûr que tous ceux de Machiavel. Que Louis-Napoléon prenne donc hardiment son titre fatal; qu'il arbore, à la place de la croix, l'emblème maçonnique, le niveau, l'équerre et l'aplomb : c'est le signe du moderne Constantin à qui la victoire est promise, *in hoc signo vinces!* Que le 2 décembre, sortant de la fausse position que lui a faite la tactique des partis, produise, développe, organise, et sans retard, ce principe qui doit le faire vivre, l'antichristianisme, c'est-à-dire l'antithéocratie, l'anti-capitalisme, l'antiféodalité; qu'il arrache à l'Église, à la vie inférieure, et qu'il crée en hommes ces prolétaires, grande armée du suffrage universel, baptisés enfants de Dieu et de l'Église, et qui manquent à la fois de science, de travail et de pain. Tel est son mandat, telle est sa force.

Faire des citoyens avec les serfs de la glèbe et de la machine; changer en sages des croyants ahuris; produire tout un peuple, avec la plus belle des races; puis, avec cette génération transformée, révolutionner l'Europe et le monde : ou je suis moi-même aussi aliéné de la civilisation que le dieu chrétien, ou il y a de quoi satisfaire à l'ambition de dix Bonaparte.

Digitized by Google

VII

SEPT MOIS DE GOUVERNEMENT

J'ai dit ce qu'était le 2 décembre de par la *nécessité des choses* : il reste à savoir ce qu'il prétend être de par sa *volonté*.

J'appelle *volonté*, dans un gouvernement, non pas l'intention, qui s'entend exclusivement des personnes, et peut être présumée toujours bonne; mais la tendance, impersonnelle et collective, qu'accusent ses actes. Si despotique, en effet, que paraisse un gouvernement, ses actes sont toujours déterminés par les opinions et les intérêts qui se groupent autour de lui, qui le tiennent dans leur dépendance beaucoup plus qu'il ne les tient dans la sienne, et dont l'opposition, s'il essayait de les braver, amènerait infailliblement sa chute. Au fond, la souveraineté d'un seul n'existe nulle part.

Mais si la volonté, dans le pouvoir, est impersonnelle, elle n'existe cependant pas sans motifs; elle repose sur des considérations, vraies ou fausses, qui, adoptées par le gouvernement, et introduites dans l'histoire, y deviennent à leur tour, par l'entraînement des conséquences, une seconde nécessité. D'où il suit que pour tout gouvernement, dans lequel la volonté n'est point identique et adéquate à la raison d'être, il y a deux espèces de causes nécessitantes, les unes objectives, qui résultent de la donnée historique; les autres subjectives, et qui ont pour bases les considérations plus ou moins intéressées qui le gouvernent.

Historien impartial, dégagé de tout ressentiment de parti, j'ai constaté, à l'avantage du 2 décembre, la raison historique, objective et fatale de son existence. Je vais de même, sans malignité ni indiscrétion, en me tenant toujours dans la pure

Digitized by Google

philosophie, descendre dans l'âme de ce pouvoir, rechercher le secret de ses décisions, secret que lui-même, j'oserais presque l'affirmer, ne connaît pas. La polémique et la satire me sont interdites : je n'en éprouve nul regret. Puissent à leur tour mes lecteurs confesser que je n'y ai rien perdu !

Quelle est donc la tendance du nouveau pouvoir, puisque c'est elle seule, après la chaîne des faits, qui importe à l'histoire, et qui compte en politique ? Quelle est la raison secrète, spontanée, qui, à son insu peut-être, dirige l'Élysée ? Tandis que sa signification historique lui assigne pour but la révolution, où le poussent, d'un commun effort, ses attractions et ses influences ? où va-t-il, enfin ?

A L'EMPIRE ! telle est la réponse uniforme. Et satisfaite d'une solution qui ne touche qu'à la superficie des choses, l'opinion s'arrête, attendant, avec plus d'inquiétude que de sympathie, cette manifestation impériale.

L'empire, il ne sert à rien de le nier, se laisse voir dans le train de maison, dans le style et l'étiquette de l'Élysée. Il apparaît dans la restauration des emblèmes, l'imitation du formulaire, la commémoration des idées, l'imitation des moyens, l'ambition plus ou moins déguisée du titre. Mais tout cela accuse plutôt un souvenir qu'un principe, une velléité qu'une spontanéité. Nous cherchons l'idée, on nous montre le symbole. L'empire serait proclamé demain, que je demanderais encore comment, et en vertu de quoi l'empire existe, d'autant plus que rétablir un nom, ce n'est pas refaire une chose. Que Louis-Napoléon se fasse couronner un 2 décembre, des mains du Pape, dans l'église Notre-Dame : il ne sera pas plus l'empereur que Charlemagne, acclamé en 800 par le peuple romain, ne fut césar. Entre Napoléon empereur et Louis-Napoléon président de la République, il s'est passé trop de choses pour que celui-ci devienne le continuateur pur et simple de celui-là. De même qu'il n'y eut rien de commun entre le premier et le second empire romain, il n'y aurait non plus rien de commun entre le premier et le second empire français, rien, dis-je, si ce n'est peut-être le despotisme : or, c'est justement de ce despotisme que nous demanderions à voir, dans les conditions de l'époque, l'origine, la raison.

Les impulsions auxquelles obéit le 2 décembre, qui constituent ce que j'appellerai sa raison ou volonté propre, par op-

Digitized by Google

position à sa raison historique, ont toutes leur point de départ dans la manière dont il entend la délégation.

Pour lui, de même que pour le vulgaire, l'élu du peuple n'est point, comme le dictateur romain, l'organe de la nécessité du moment, enfermé dans un cercle de conditions historiques, économiques, stratégiques, etc., qui lui tracent son mandat. L'élu du peuple, dans la pensée de l'Élysée, est affranchi de toutes considérations circonstancielles; il agit dans l'indépendance absolue de ses inspirations. Il ne reçoit pas la loi des faits du dehors, il la produit du fond de sa prudence. Au lieu de chercher, comme nous l'avons fait, par une analyse infatigable, la nécessité de chaque jour, afin de la convertir en loi, et d'en procurer l'exécution, il se crée à lui-même un idéal, que chacun de ses actes a pour objet de réaliser ensuite, et qu'il applique, d'autorité, à la nation. C'est ainsi que l'Église catholique, en vertu de la mission qu'elle s'attribue d'en-haut, tend incessamment à ramener la société à son type, sans tenir aucun compte des données de l'économie, de la philosophie et de l'histoire. Telle est l'humanité selon la foi, dit-elle; rien en deçà, rien au delà. Le 2 décembre suit exactement la même conduite. Il se meut dans une sphère d'idées à lui; il gouverne d'après une certaine spontanéité de raison qui lui fait accepter ou rejeter l'enseignement des faits, suivant qu'il les juge conformes ou contraires à son propre dessein. Le 2 décembre, en un mot, se comporte avec le pays comme si le pays lui avait tenu ce langage : « J'ai été peu satisfait du système de la Restauration, de celui de Louis-Philippe, et j'ai peu profité de celui des républicains. Je vous charge maintenant d'appliquer le vôtre. Commandez, j'obéis. Ma confiance fait votre droit; ma liberté sera dans ma soumission. »

C'est là ce que je nomme *subjectivisme* dans le pouvoir, par opposition à la loi OBJECTIVE, que révèle la génération des faits et la nécessité des choses. Le subjectivisme est commun à tous les partis, aux démocrates aussi bien qu'aux dynastiques; son action est plus intense dans notre pays que chez aucun autre peuple. C'est de lui que nous viennent cette manie des gouvernements forts, et ces réclames en faveur d'une autorité qui, plus elle se cherche dans une pareille voie, moins elle parvient à s'atteindre.

Digitized by Google

Le premier fruit de la politique subjective, en effet, est

soulever autant de résistances qu'il y a d'idées et d'intérêts, conséquemment d'isoler le pouvoir, de lui faire un besoin constant des restrictions, défenses, censures, interdictions; finalement, de le précipiter, à travers les mécontentements et les haines, dans les voies du despotisme, qui sont le bon plaisir, la violence et la contradiction.

A ce propos, je ne puis m'empêcher de faire, entre la subjectivité du 2 décembre et celle du Gouvernement provisoire, un rapprochement qui porte déjà sa leçon.

Tandis que le Gouvernement provisoire, par religion démocratique, s'abstenait, s'efforçait de rallier les partis et les intérêts, ne réussissait qu'à les soulever tous, et s'usait dans l'insignifiance, on va voir l'Élysée, aspirant à les dominer, les frapper l'un après l'autre, tailler de droite et de gauche à coups de décrets, déployer une énergie irritante, OSER, mais en osant, se compromettre par la personnalité, trop apparente, de sa politique. Le Gouvernement provisoire, avec ses bulletins, avait fait de la nullité; le 2 décembre, avec sa terreur, fait de la bascule. Toutes choses compensées, l'un n'avance guère plus que l'autre; les mêmes difficultés, accompagnées des mêmes oppositions, subsistent. Le Gouvernement provisoire, ignorant la révolution, la laissait tomber; le 2 décembre veut lui faire sa part, la soumet à ses vues, et de fait l'escamote. Le Gouvernement provisoire s'en est allé; le 2 décembre ne se soutient déjà plus que par la force. Mais la force qui ne sait que contraindre au lieu de créer engendre la haine, et la haine est le salpêtre qui fait sauter les gouvernements. Puisse ne pas l'éprouver, à ses dépens et à nos frais, Louis-Napoléon!

I. Opinion du 2 décembre sur sa propre signification.

La proclamation de Louis Bonaparte se référait, ainsi qu'on l'a vu, aux principes de 89. Elle accusait les vieux partis, se prononçait contre la royauté, réclamait les améliorations tant promises, faisait appel, enfin, aux sentiments révolutionnaires.

Ce langage a-t-il été soutenu? Oui et non, tour à tour, suivant que la politique du moment jugeait à propos d'avancer ou de reculer.

D'abord, la dissolution d'une assemblée aux trois quarts royaliste, et l'arrestation des principaux chefs des partis dynas-

Google

tiques, semblaient témoigner d'un parfait accord entre les vues de l'Élysée et la donnée révolutionnaire. Mais huit jours ne s'étaient pas écoulés que les journaux du pouvoir, coopérateurs du coup d'État, parlaient d'un autre style. C'était pour sauver la religion, pour rétablir le principe d'autorité, pour défendre la propriété et la famille, que Louis-Napoléon avait mis fin à une situation trop tendue; c'était, enfin, pour museler la révolution. *L'Univers religieux* osait écrire, et n'était pas contredit, que ces rappels à la révolution et aux principes de 89 étaient *phrases de circonstance*, dont personne ne pouvait être dupe; qu'*en fait* le coup d'État était dirigé contre les principes, l'esprit et les tendances de la révolution. Et les décrets concernant le jury, la garde nationale, la suppression de la devise *Liberté-Égalité-Fraternité*, la substitution du nom de Louis-Napoléon à celui de la république dans les prières publiques, venaient à l'appui de l'interprétation insolente de *l'Univers*.

La constitution du 15 janvier reproduisit la pensée du 2 décembre. — « Elle reconnaît, dit l'article premier, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français. » — Comment les appliquait-elle, ces principes? c'est ce que nous examinerons plus bas. Mais, le surlendemain de la promulgation, *l'Univers*, revenant à la charge, écrivait encore :

« Nous ne sommes point alarmés de la déclaration faite en l'honneur des principes de 89, quoique cette formule par elle-même ait toujours quelque chose d'inquiétant. Il y a plusieurs espèces de principes de 89 : ceux des cahiers, ceux de la déclaration du roi, ceux de l'Assemblée constituante. Ce que les cahiers voulaient, ce que le roi acceptait, tout le monde le monde le veut ou l'accepte : c'était le fond constitutif de la monarchie française. Il n'y a point de théorie, si ferme qu'elle soit, qui ne s'incline à cet égard devant les faits accomplis. Le 89 de l'Assemblée constituante, *le vrai* 89 *révolutionnaire*, est antipathique au caractère national. C'est le dogme des philosophes, des parlementaires, des niveleurs; c'est l'abus de la Liberté. *Loin de consacrer ces prétendus principes, la constitution nouvelle en est la négation.* »

Est-ce *l'Univers* qui a menti, ou la constitution du 15 janvier?

Si nous suivions pas à pas les actes du pouvoir, ils nous

Digitized by Google

répondraient, interrogés l'un après l'autre : C'est *l'Univers* ; — C'est la constitution ; — C'est *l'Univers*; — C'est la constitution ; — C'est *l'Univers*..., sans que nous pussions arriver à une réponse positive. D'où vient cette incertitude? d'un fait très-simple, qui restitue en partie à la constitution du 15 janvier sa bonne foi, et enlève aux jésuites de *l'Univers* l'honneur d'un mensonge de plus. C'est que Louis-Napoléon, d'après la manière dont il interprète la délégation qui lui a été faite par le peuple, n'accepte évidemment la révolution que sous bénéfice d'inventaire, et dans la mesure de ses propres pensées; c'est qu'au lieu de se subordonner à elle, il tend, par une opinion exagérée de ses pouvoirs, à la subordonner à lui; c'est enfin qu'ayant contre lui tous les partis, et ne pouvant, ne sachant, ou n'osant, ni se prononcer pour aucun, ni en créer un nouveau qui soit le sien, il se trouve dans la nécessité de diviser ses adversaires, et pour se maintenir, d'invoquer tour à tour la révolution et la contre-révolution. Cela, dans un certain monde, passera peut-être pour prudence, habileté; mais c'est ce que j'appelle utopie, inintelligence du mandat, trahison à la fortune, infidélité à son étoile. Le chef d'État à la place de la raison d'État, l'homme se substituant à la nature des choses, il n'y a plus dans le gouvernement ni unité de vues, ni sincérité, ni force. Il se croit sûr, et il tâtonne ; intelligent, et il ne sait ni ce qu'il fait, ni où il va. Il s'appelle Bonaparte ou Napoléon, et il ne peut dire quelle est sa nature et son titre. Abandonné à lui-même, il s'égare dans le dédale de ses conceptions. Qu'il poursuive dans cette voie, sans gloire et sans issue, et j'ose prédire à Louis-Napoléon qu'il n'arrivera pas même à la hauteur de M. Guizot, le docteur de la subjectivité gouvernementale, le théoricien de la bascule ; de M. Guizot, qui faisait de la corruption par *grande politique*, de l'intrigue par naïveté, de la violence par vertu ; de M. Guizot, le dernier des hommes d'État, s'il n'en avait été le plus *austère*...

II. Actes du 2 décembre relatifs au clergé.

Le 7 décembre, alors que la bataille sur quelques points des départements durait encore, un décret du Président de la République rendait au culte le Panthéon. C'était naturel... au point de vue de la subjectivité !

Depuis 1848, le clergé, tout en suivant ses propres desseins, n'avait rendu que de bons offices à Louis-Napoléon, dont cependant il répudiait l'origine, la tradition et la raison. L'élection du 10 décembre avait été pour le clergé l'occasion d'une campagne contre les infidèles; l'expédition de Rome, faite à son bénéfice, ne l'avait pas trouvé moins ardent; et dans le coup d'État qui écrasait le socialisme il voyait une manifestation de la Providence. Avec ce système d'interprétation providentielle, l'Église sert qui elle veut, autant qu'il lui convient; elle n'est jamais embarrassée dans ses panégyriques et ses anathèmes; elle chante pour tous les pouvoirs, suivant qu'ils concourent à ses desseins, jure par tous les principes, aujourd'hui affirmant la souveraineté du peuple, *Vox Populi*, demain le droit divin, *Vox Dei*. Elle seule a le privilége de prêter serment sans engager sa conscience, comme de donner à qui bon lui semble *le bon Dieu sans confession*. Sa subjectivité l'élève au-dessus de toute loi. Le Président de la République, dont la foi ne dépasse pas sans doute celle du charbonnier, n'a pas regardé à l'intention : il s'est montré reconnaissant. Après le Panthéon, il a livré au clergé les colléges, déclaré les cardinaux de plein droit membres du Sénat, rétabli les aumôniers dans les régiments, supprimé, à la satisfaction des jésuites, les chaires de philosophie, l'école normale, pépinière d'idéologues; assigné aux vieux vicaires une pension de retraite sur les biens d'Orléans, etc. Pouvait-il moins pour ses fidèles alliés?... Soyons donc justes, et bien que la philosophie soit en interdit, considérons les choses philosophiquement.

Certes Louis-Napoléon, en donnant au clergé des marques si éclatantes de sa gratitude, n'a voulu autre chose que se conserver, en face des partis hostiles, un auxiliaire qui les pénètre et traverse tous. Il flattait d'ailleurs la ferveur, si subitement réveillée après février. N'est pas qui veut inventeur d'une religion. — Il faut, clamait la réaction, une religion au peuple! — Louis-Napoléon trouve sous sa main le catholisme; il s'empare du catholicisme. Si ce n'est pas d'un génie transcendant, c'est au moins d'une pratique facile; et pour ma part, je loue sans réserve Louis-Napoléon de n'avoir point dogmatisé en matière de foi.

Mais, en s'engageant vis-à-vis du clergé, Louis-Napoléon fait acte de politique purement individuelle, et si habile c-

Digitized by Google

soit cette politique, elle n'en compromet pas moins le principe véritable, qui est la révolution. Le parti prêtre, depuis Charles X, n'existait plus ; les décrets du Président l'ont ressuscité. Louis-Napoléon lui-même l'a compris ; et comme son intention n'est point apparemment, en se faisant du clergé un instrument de pouvoir, de lui accorder plus que n'avait fait l'Empereur, il a imposé par avance une borne aux empiétements de l'Église, dans ce règlement d'études qui débarrasse l'enseignement des sciences des conditions littéraires, et réserve à l'État, sur les écoles ecclésiastiques, un droit de haute inspection. Part à la religion et part à la science ; part à la foi et part à la libre pensée ; part à l'Église et part à l'État : tel est le principe d'équilibre, gloire de l'ancienne *doctrine*, qu'a suivi Louis-Napoléon, après avoir, moitié par reconnaissance, moitié par besoin, relevé le parti prêtre.

C'est déjà chose grave que dans une république les convenances du chef puissent ainsi être substituées à celles de la nation. Mais, comme dit le proverbe, un malheur n'arrive jamais seul, et voici qui est bien autrement inquiétant pour nous. Avec l'Église, il n'est point d'équilibre : le 2 décembre sera poussé plus loin qu'il n'a voulu. Il n'est pas dans le caractère de l'Église de souffrir des bornes à son apostolat ; elle n'accepte point de partage ; elle veut tout, demandez à *l'Univers*. Le droit d'inspection, entre autres, la blesse profondément. Par ce droit, en effet, elle est constituée en dépendance de l'État ; l'autorité divine dont elle se prévaut, la révélation, les Écritures, les conciles, tout cela est nié. A peine relevée par le bras séculier, l'Église aspire donc à le dominer ; l'antagonisme des deux puissances, spirituelle et temporelle, recommence : on peut prévoir ce qui en sortira.

Supposons à l'établissement actuel une certaine durée. De deux choses l'une : ou bien il se rapprochera de la démocratie et rentrera dans le mouvement révolutionnaire, dont le premier acte sera d'effacer des institutions du pays le catholicisme ; ou bien il persistera dans son système d'initiative, et dans ce cas, n'ayant que l'Église, avec l'armée, à opposer à l'action hostile des partis, il sera conduit de concession en concession à sacrifier à son alliée tout ce qui reste des libertés maintenues par la constitution.

Digitized by Google

Alors retentira de nouveau contre l'Église le cri de Voltaire,

Écrasez l'infâme!... Alors aussi le clergé répondra aux libres penseurs par des représailles d'intolérance; les égards, de simple convenance, que la loi recommande en faveur des cultes, se changeront en une obligation de pratique ostensible, et toute profession d'incrédulité, manifeste ou tacite, sera poursuivie comme outrage à la religion et scandale pour les mœurs. Il serait étrange que l'étourderie d'un Labarre fût punie du supplice, tandis qu'il n'y aurait que des récompenses pour les écrits d'un Dupuis et d'un Volney! L'inquisition qui déjà plane, invisible, sur la librairie, arrêtera dans son essor toute philosophie. En vertu du principe que l'enfant appartient à l'Église avant d'être à la famille, elle s'immiscera dans le ménage, s'asseoira au foyer domestique, surprendra le secret du père mécréant, qu'elle dénoncera ensuite, comme traître à son Dieu, à sa patrie, à ses enfants, et livrera au bras séculier. Ces jours de triomphe pour l'Église ne sont pas si éloignés, peut-être. Ne possède-t-elle pas l'instruction publique, avec laquelle elle se propose de refaire la génération? N'a-t-il pas été question de rendre obligatoire la sanctification du dimanche? Et qui m'assurerait que dans l'immense razzia qui a suivi le 2 décembre, le crime d'indévotion n'a pas été pour beaucoup de citoyens la cause première de la transportation et du bannissement?...

Eh bien! que le pouvoir, que l'Église recueillent ici ma profession de foi.

Je m'en tiens aux *principes de* 1789, garantis par la constitution du 15 janvier. J'ai rompu, depuis la guerre de Rome, pour moi et pour les miens, avec l'Église; et je proclame bien haut mon libre arbitre. Que le prêtre prodigue ses services à ces êtres infortunés, voisins encore de la brute, vicieux par l'excès de leur nature animale, qui, pour pratiquer la justice, ont besoin d'une sanction infernale : je loue cette charité, qu'aucune institution n'a su remplacer encore; et si, en assistant la faiblesse de mes frères, le prêtre respecte ma conscience, je le remercie au nom de l'humanité. Mais moi, je crois n'avoir aucun besoin de ces formules mystiques; je les repousse comme injurieuses à ma dignité et à mes mœurs. Le jour où je serais forcé, de par la loi, de reconnaître la religion catholique, apostolique et romaine pour religion de l'État, de faire acte de comparution à l'église et au confessionnal, d'envoyer

mes enfants au baptême et à la sainte table, ce jour-là aurait sonné ma dernière heure. Défenseurs de la famille, je vous montrerais ce que c'est qu'un père de famille ! Je ne crains rien pour ma personne : ni la prison ni les galères ne m'arracheraient un acte de latrie. Mais je défends au prêtre de porter la main sur mes enfants; sinon, je tuerais le prêtre...

III. Actes du 2 décembre envers les républicains.

Je comprends ce qu'on appelle, par une assimilation du bon plaisir de l'homme à la loi des choses, raison d'État. Je sais que la politique n'est pas plus la charité que la morale, et j'admets qu'un chef de parti qui entreprend de donner la paix à son pays et d'en réformer les institutions en s'emparant du pouvoir par un coup de main, s'assure ensuite de l'inaction de ses adversaires, par l'arrestation de leurs personnes. *Qui veut la fin veut les moyens :* une fois hors de la légalité, ce principe ne connaît plus de limites. Et c'est pourquoi je suis opposé à la dictature et à toute espèce de coup d'État.

Mais, même en me plaçant sur ce terrain immoral de la force, je dis encore qu'il est, pour le dictateur, des considérations qui règlent l'exercice de son pouvoir et dominent sa subjectivité. L'arbitraire, en un mot, n'est pas vrai, même au service de l'arbitraire : comment en ferait-on, pour un seul jour, un principe de gouvernement?

Louis-Napoléon s'était proposé d'éteindre les partis : on a pu juger quelle différence il mettait entre eux et avec quelle mesure inégale il traitait les dynastiques et les républicains. Établissons d'abord les faits.

Dès 1848, Louis-Napoléon, par le concours des partis conservateurs et l'opposition des nuances républicaines, qui portaient contre lui à la présidence MM. Cavaignac, Ledru-Rollin, Raspail, se trouvait de fait l'allié, le chef de la réaction. Cette position, évidemment fausse, et qui, je l'avoue pour ma part, fit, jusqu'au 2 décembre, l'espoir des républicains, n'eût pas dû se prolonger au delà de la période électorale. D'autres conseils dirigèrent l'Élysée : comme, en gage de bon accord, il avait adopté la politique des réacteurs, il leur demanda ses ministres. La journée du 13 juin, les élections de mars et avril 1850, la loi du 31 mai, etc., en resserrant chaque jour da-

Digitized by Google

vantage les liens qui unissaient le président à la contre-révolution, creusèrent l'abîme qui le séparait de la République.

En 1851, commença la scission qui devait l'affranchir de la majorité et aboutir au coup d'État. Louis-Napoléon rentrant ainsi dans la vérité de son rôle, on devait logiquement s'attendre à ce que, tandis qu'il serait en butte aux attaques de la majorité, il serait appuyé par la gauche républicaine. Mais l'évolution qui venait de s'accomplir dans l'Assemblée était loin d'entraîner le pays. Pendant que majorité et minorité devenaient de plus en plus hostiles à Bonaparte, les masses conservatrices, aussi mécontentes de la majorité que le parti républicain l'était de la Montagne, effrayées surtout de 1852, continuaient à se grouper autour du président. C'est dans ces dispositions que le coup d'État trouva le pays. Le 2 décembre, quand les républicains se levèrent pour la défense de la Constitution, les conservateurs se levèrent contre les républicains. Le coup d'État fut ainsi détourné, comme l'élection de 1848, au bénéfice de ceux qu'il menaçait; après avoir commencé par une invocation à la Révolution, il finit par une Saint-Barthélemy de révolutionnaires.

Puisque nous étions en dictature, il appartenait au dictateur, tout en prenant ses sûretés contre les hommes, de se prononcer une fois sur les choses. Que ne disait-il, à présent que rien ne le pouvait gêner, et de manière à être entendu : *Je suis la révolution, et la démocratie, et le socialisme!* Comment, à peine échappé du traquenard des questeurs, se laissait-il aller une seconde fois à l'entraînement fatal de la réaction? Certes, on ne saurait rapporter à Louis-Napoléon ces tables funèbres, dressées par les commissions militaires, et qui ont survécu à l'état de siége. Connaît-il un sur mille des individus proscrits? sait-il les noms de tous ces citoyens, ouvriers, laboureurs, vignerons, industriels, gens de loi, savants, propriétaires, qu'a frappés la terreur décembriste? non. Il a donc laissé faire; pourquoi? Que signifie cette contredanse où la Révolution est invoquée comme principe et moyen, et le personnel révolutionnaire proscrit; où le principe dynastique est nié, et les partisans des dynasties pris pour conseils et auxiliaires?...

A Dieu ne plaise que je vienne semer dans ma patrie de nouveaux ferments de haine! Mais comment parviendrons-nous

à rétablir la concorde, sans laquelle il n'y aura jamais pour nous de liberté, si nous n'apprenons à connaître la mécanique fatale qui nous arme les uns contre les autres, et nous pousse à nous exterminer? Ce sont les terrorisés de 52 qui sont devenus tout à coup, en 51, terroristes; c'est Bourbon, c'est Orléans, qui, tandis que Louis-Napoléon les jetait à Paris par les fenêtres, prêtaient main-forte dans les départements à ses soldats. Ce sont les hommes des vieilles monarchies, qui, dès avant le 10 décembre 1848, remplissant les administrations, les tribunaux, les états-majors, propriétaires, capitalistes, grands entrepreneurs, effrayés des menaces de quelques fous, tremblant pour leurs fortunes et pour leurs vies, ont dirigé les arrestations, les perquisitions, les exécutions, et décidé, par l'emportement de leur égoïsme, la victoire du coup d'État contre leurs propres chefs.

Maintenant quelle est la situation?

Louis-Napoléon se flatte d'avoir détruit les partis dynastiques en prenant leur place et ruinant leurs princes; ces partis de leur côté considèrent comme un succès d'avoir obtenu de l'Élysée, pour part de butin, la proscription des démocrates. Qui a gagné, qui a perdu, dans cette campagne de contre-révolution? Il est aisé d'en faire le compte.

A présent que la République paraît écrasée, que la population est épurée, le pays placé sous un pouvoir tellement fort, que les vieilles monarchies peuvent déjà se représenter, dans la perspective, avec un vernis de libéralisme (voir les discours de MM. de Kerdrel et Montalembert au Corps législatif), les partisans des dynasties se séparent de Louis-Napoléon. Deux actes leur ont suffi pour opérer ce mouvement et replacer l'Élysée dans une position critique : l'un est la lettre du comte de Chambord qui interdit aux royalistes le serment; l'autre, l'opposition formée par les princes d'Orléans aux décrets du 22 janvier 1852. *Liberté-Propriété*, voilà la devise des royalistes, non plus contre la démocratie, mais contre Louis-Napoléon. Quant au coup d'État, bien qu'ils en acceptent les fruits, ils s'en déclarent innocents. Ils ne l'ont point conseillé, loin de là ils l'ont combattu. MM. Berryer, Vitet, Vatimesnil, etc., n'ont-ils pas signé la déclaration de dechéance de Louis Bonaparte et sa mise hors la loi? MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Baze, Changarnier, ne sont-ils pas proscrits? Sans doute, di-

sent-ils, en foudroyant la démocratie et le socialisme, Louis-Napoléon a rendu à la société un service immense; mais en usurpant un pouvoir qui devait être décerné librement, en imposant de son chef une constitution qui n'a été ni discutée ni acceptée, qui est nulle de plein droit, dont l'application est un outrage quotidien aux libertés et aux traditions du pays, Louis-Napoléon s'est joué de la foi publique et déclaré ennemi des Français.

L'Empereur, lui aussi, avait eu la faiblesse de ces perfides alliances. Sa politique d'intérieur ne fut qu'une suite de concessions aux émigrés et aux prêtres, et de persécutions envers les patriotes. Quand les royalistes lui lançaient une machine infernale, il envoyait à Madagascar cent républicains. Combien, sur les champs de bataille de Leipsig et de Waterloo, trahi par l'armée saxonne et par Bourmont, abandonné, comme Roland à Roncevaux, par Grouchy, il dut regretter ces 35,000 vieux soldats de la République que sa méfiance envoya périr inutilement à Saint-Domingue! Ah! s'écriaient les *brigands de la Loire*, de retour dans leurs foyers, s'il n'avait pas rappelé les nobles! s'il n'avait pas rétabli les prêtres! s'il n'avait pas renvoyé Joséphine! c'était, pour les soldats de l'empire, la déesse de la Révolution que cette Joséphine. S'il n'avait pas épousé l'Autrichienne! Ah! ah! ah!... *Sacer esto.*

IV. Actes du 2 décembre concernant la réforme économique.

Résoudre la bourgeoisie et le prolétariat dans la classe moyenne; la classe qui vit de son revenu et celle qui vit de son salaire dans la classe qui, à proprement parler, n'a ni revenu ni salaire, mais qui invente, qui entreprend, qui fait valoir, qui produit, qui échange, qui seule constitue l'économie de la société et représente véritablement le pays : telle est, avons-nous dit, la véritable question de février.

Ici, comme en plusieurs autres circonstances, j'aime à reconnaître que le 2 décembre n'a point failli par l'intention. C'est même dans les actes relatifs à la résolution des classes que Louis-Napoléon a le mieux montré à quel point il comprenait son mandat. Mais ici encore des considérations purement subjectives ont détourné le 2 décembre du véritable but, et neutralisé son bon désir. Là où le président de la République au-

rait dû chaque jour recruter des adhésions par milliers, ses fondations ont passé presque inaperçues de la classe moyenne et du peuple, soulevé, du côté de la bourgeoisie, des méfiances et des mécontentements. D'autres vanteront cette politique de prétendue pondération et d'insensible progrès qui désaffectionne les classes influentes et laisse indifférentes les masses : je m'en plains au nom de la sûreté publique et de la Révolution.

Rien n'est plus aisé, quand on le voudra, que d'accomplir, sans la moindre secousse, la révolution sociale, dont l'attente paralyse la France et l'Europe.

On comprend d'abord que pour ce qui regarde *la classe la plus nombreuse et la plus pauvre*, la Révolution consistant en garantie de travail, augmentation de bien-être, développement de connaissance et de moralité, aucune opposition aux mesures révolutionnaires ne peut surgir de ce côté-là. Le prolétariat, ayant tout à recevoir, ne fera jamais obstacle à une révolution qui a pour but de lui tout donner.

Quant à la classe moyenne, il faut la considérer à la fois comme partie agissante, partie donnante et partie prenante : au total, son compte de révolution, si j'ose ainsi parler, doit se balancer en sa faveur par une augmentation d'affaires, de bénéfices, de pouvoir, de popularité, de sécurité. Elle est le moniteur du peuple, dans cet enseignement mutuel de la Révolution, et la cheville ouvrière du progrès : il ne s'agit pour le gouvernement que de la mettre au pas, en lui donnant l'exemple, puis la laisser faire. De ce côté encore point de résistance à craindre, point de difficulté.

Tout l'embarras vient de la bourgeoisie, dont il s'agit de transformer l'existence et qu'il faut amener, par la conviction de la nécessité et le soin de ses intérêts, à changer volontairement l'emploi de ses capitaux, si mieux elle n'aime courir le risque de les consommer dans l'improductivité, et par suite, d'arriver promptement à une ruine totale.

Comment cette conversion de la bourgeoisie, plus difficile sans doute à opérer que celle du 5 pour 100, a-t-elle été attaquée? Il n'y fallait que de la justice : on y a mis de l'invective et de la mollesse.

Puisque, suivant les journaux élyséens, qui n'ont pas encore fini d'exploiter ce misérable thème, le coup d'État avait été di-

rigé uniquement contre les *rouges*, les *socialistes*, les *partageux*, les *brigands*, les *jacques*; qu'ainsi les bénéficiaires du 2 décembre étaient les capitalistes, rentiers, propriétaires, gens à priviléges, monopoleurs, sinécuristes, tout ce qui est BOURGEOIS enfin, la conséquence était, ce semble, qu'on leur en laissât, le plus longtemps possible, l'illusion. La politique, au moins celle de cour, prescrivait de ménager cette classe rancunière, de la rendre de plus en plus complice du gouvernement, de l'engager d'abord par ses vanités, ses préjugés, ses terreurs, puis par l'autorité de ses premières démarches, dans les nouvelles réformes.

La politique qu'on adopta fut celle de Louis XIV et de Mazarin. On voulait bien refouler la nouvelle féodalité, mais sans la détruire, et en tant seulement qu'elle pouvait contrarier le pouvoir; servir le peuple, mais sans l'élever au-dessus de sa condition... C'est du moins ce qui résulte, pour moi, des actes du 2 décembre.

Comme le besoin de popularité se faisait sentir d'autant plus vivement que la bourgeoisie apportait plus de zèle à la réaction, on manqua de mesure, et le congé fut signifié à celle-ci outrageusement. En lui rappelant le service rendu par le coup d'État, on lui reprochait presque de l'avoir rendu nécessaire par son incapacité gouvernementale et son esprit révolutionnaire. *L'Univers*, *la Patrie*, *le Constitutionnel*, marchant à la queue de *la Gazette*, le lui déclarèrent durement. La bourgeoisie, suivant ces feuilles, c'était l'anarchie. C'est la bourgeoisie, disaient-elles, qui a fait périr Louis XVI, qui a sacrifié les Girondins, Danton, Robespierre; qui a conspiré contre le Directoire. C'est elle qui, après les désastres de Moscou et Leipsig, a osé demander à l'empereur des comptes et deux fois l'a plongé dans l'abîme. C'est elle qui a détrôné Charles X, abandonné Louis-Philippe, compromis le général Cavaignac pour son concurrent heureux que demain elle trahira. La bourgeoisie, c'est Voltaire et Rousseau, Lafayette et Mirabeau! c'est le libéralisme des 15 ans, l'opposition des 18! Et elle prétendrait régner!...

Ainsi, à la subjectivité bourgeoise, le 2 décembre opposait la sienne!... L'opinion ainsi préparée, les actes suivirent. Pour ne pas trop nous étendre, nous mentionnerons, en ce qui concerne la bourgeoisie, les décrets du 22 janvier concernant la

Digitized by Google

famille d'Orléans, l'institution du crédit foncier, la réduction du taux de l'escompte, la conversion de la rente complétée ultérieurement par la réduction de l'intérêt sur les bons du Trésor; — en ce qui concerne le prolétariat, un certain développement donné aux travaux d'utilité publique, notamment à Paris, la création de caisses de secours mutuels, les circulaires des ministres de l'intérieur et de la police en faveur des classes ouvrières, le retrait des projets de loi sur les chiens, les chevaux, le papier, etc.

Tel est à peu près l'ensemble des mesures prises par le 2 décembre à l'égard des deux classes extrêmes, et dans un but, dirai-je de transformation révolutionnaire? un peu, mais surtout de subordination générale.

Ce qu'il faut considérer dans les décrets du 22 janvier, c'est à mon avis beaucoup moins la dynastie qui s'en trouve diminuée, que les principes sur lesquels ces décrets reposent, et qui intéressent au plus haut degré la Révolution.

Si Louis-Napoléon s'était proposé simplement de ruiner une race de princes, de décapiter, en mettant une dynastie à l'aumône, le plus redoutable des vieux partis, il n'avait que faire de cet appareil de procureur sur lequel il a basé les considérants de ses décrets, et qui a soulevé une réprobation presque générale. Il lui suffisait, par exemple, de dire que les d'Orléans étaient en conspiration permanente contre la République; à ces causes et en vertu du droit de légitime défense, de les déclarer déchus de leurs propriétés. La police était-elle en peine de donner à l'accusation une réalité? n'opérait-elle pas tous les jours, vis-à-vis des républicains, de plus surprenants prodiges? Est-ce que depuis quatre ans les princes d'Orléans, par leurs vœux, par les souvenirs qu'ils ont laissés, par les intrigues de leurs partisans, ne conspirent pas? Est-ce que pendant 18 ans Louis-Philippe, par le concert avec la Sainte-Alliance, l'embastillement de Paris, les lois de septembre, la corruption constitutionnelle, etc., etc., etc., n'a pas conspiré?... A ces raisons sommaires, personne n'anrait fait d'objection. Les princes auraient protesté de leur innocence : *Tout mauvais cas est niable!* Le public en eût cru ce qu'il eût voulu; l'égoïsme bourgeois serait demeuré dans sa quiétude; et la démocratie, qui avait bien d'autres comptes à demander aux d'Orléans, aurait pu, sans faire tort à ses principes, applaudir au décret.

Quel est donc le légiste qui a imaginé de motiver les décrets du 22 janvier sur un principe de droit féodal que la révolution de 89 avait aboli, qu'il était du devoir de Louis-Napoléon, émendant et corrigeant en vertu de son autorité dictatoriale les actes des gouvernements antérieurs, de radier définitivement? Ainsi que l'avait prouvé M. Dupin dans la séance de la Chambre des députés du 7 janvier 1832, le principe de dévolution est un corollaire de l'organisation féodale. Le fief abrogé, la propriété constituée telle que l'a faite le Code, la royauté assimilée par l'établissement de la liste civile à une fonction publique, le retour au domaine des biens du prince qui reçoit la couronne ne peut pas plus être revendiqué que celui des propriétés patrimoniales d'un préfet ou d'un juge de paix... Il était aussi par trop naïf d'invoquer, à titre de précédent, une loi de 1815, rendue en faveur des *Jean-sans-Terre* de la Restauration. On conçoit que la communauté dût avoir des charmes pour les Bourbons, expatriés précisément pour avoir repoussé la division, et qui, rentrés nus en 1814, n'avaient qu'une pensée, celle de refaire de la nation entière leur propriété, suivant la politique de Louis XIV et la loi féodale. Mais qu'en 1832 une opposition inconséquente essayât de faire revivre cet ancien droit, et que vingt ans après Louis-Napoléon à son tour l'invoquât : c'est ce qui doit, à tous ceux qui suivent la tradition de 89, paraître illogique, surtout contre-révolutionnaire.

Au reste, il faut croire que Louis-Napoléon, en rendant les décrets du 22 janvier, n'a eu d'autre vue que de réparer *la soustraction frauduleuse commise le 7 août, par Louis-Philippe, au détriment de l'État :* cet acte de haute justice lui paraissant de tous points préférable au procédé, quelque peu machiavélique, que j'indiquais tout à l'heure. C'est à ce point de vue que beaucoup de républicains ont pris la chose et n'ont pas hésité à en exprimer leur satisfaction. A mes yeux, Louis-Napoléon, sans y penser, a fait grief aux principes de 89; et de tous les actes émanés de son libre arbitre, il n'en est pas qui renferme, dans sa lettre, de plus redoutables conséquences.

S'il est admis que les biens du chef de l'État, patrimoniaux aussi bien qu'apanagers, possédés avant son avénement ou postérieurement acquis, sont réunis de plein droit au domaine de la couronne, il s'en suivra, avec le temps :

Digitized by Google

Que la loi qui ordonne la *réunion* des apanages, suppose par cela même la faculté d'en *créer*;

Qu'en conséquence le chef de l'État, administrateur et usufruitier des domaines de l'État, pouvant à l'aide du budget, de sa liste civile, de son crédit, de sa haute influence, par des transactions de gré à gré, les augmenter, amplifier, étendre, dans une progression continue, pourra également les concéder sous forme d'apanages, fiefs, majorats, etc., sous telle condition de retour, de redevance, obédience, hommage, service, main-morte, etc., qu'il lui conviendra de fixer;

Qu'ainsi, par l'extension du principe et les acquisitions et incorporations du prince, il se reformera, des domaines de l'État et de ceux des particuliers qui, de gré ou de force, avec ou sans indemnité, en reconnaîtront la suzeraineté, une nouvelle organisation féodale, dont les grands fonctionnaires seront les premiers et principaux membres;

Qu'à la suite, la masse des propriétés, entraînée dans le même mouvement, sera peu à peu, en vertu de transactions libres ou par voie d'assimilation, réputée démembrement du domaine public et concession de l'État, conformément au droit féodal et à la définition de Robespierre;

Que le même principe s'appliquant aux choses du commerce et de l'industrie, la féodalité deviendra universelle;

Que le prince, en raison de son autorité suzeraine, aura le droit de limiter la possession de ses vassaux, de la révoquer, de changer les conditions de la tenure, de déclarer la suffisance des revenus;

Qu'enfin à chaque emploi militaire, civil ou ecclésiastique, pourra être attachée, en guise de traitement, la jouissance de quelque terre ou privilége : déclarant au surplus le prince l'incompatibilité de la propriété libre avec l'exercice des fonctions publiques, et ordonnant en conséquence la dévolution.

De cette manière l'ancien régime serait rebâti de fond en comble : la bourgeoisie redeviendrait noblesse, la classe moyenne tiers-état, le prolétaire serf de la glèbe, de la houille, du fer, du coton, etc.; le tout aux applaudissements de l'Église, qui se verrait revenue aux beaux jours de sa puissance, et des ultra-communistes, ennemis de la famille et du travail libre, qui reconnaîtraient dans cette marche rétrograde un progrès vers leurs idées.

L'exécution de ce plan est-elle une chimère? La centralisation politique qui depuis soixante ans n'a cessé de s'aggraver; la loi de 1810 qui a organisé presque sur les mêmes principes, la propriété minérale; l'abus des brevets d'invention et des dépôts de modèles de fabrique; les concessions faites depuis six mois au clergé et aux compagnies industrielles; la manière facile et large dont se délivrent les adjudications de travaux; la création de dignitaires avec augmentation de traitements; la liste civile et les acquisitions d'immeubles du président de la République; les tendances communistes et féodales de la multitude, tant d'autres faits, qu'il serait trop long de recueillir, ont ouvert la voie. En dix ans, il serait possible de mener si loin cette révolution, de la rendre si profonde, de lui créer tant et de si puissants intérêts, qu'elle pourrait défier toutes les rages démocratiques et bourgeoises. Le peuple est si pauvre en ce moment, la classe moyenne dans une situation si précaire, le préjugé hiérarchique si puissant, que ce système, habilement soutenu, pourrait être considéré relativement comme un bienfait. Serait-il de longue durée? la question est autre. Mais durât-il moins encore que l'Empire, la Restauration ou la monarchie de juillet, ce serait toujours assez pour l'honneur de l'entreprise, toujours trop pour celui de la nation.

Certes, en déduisant ces conséquences du décret du 22 janvier, je ne calomnie pas Louis-Napoléon. Il ne les a sûrement ni voulues ni prévues, et je suis convaincu qu'il les repousserait énergiquement. Mais la vie de l'homme est fragile, tandis que les principes, une fois introduits dans l'histoire par les faits et la logique, sont inexorables. Tel est le malheur du gouvernement personnel, qu'en suivant même ses inspirations les plus vertueuses, presque jamais il ne produit le bien qu'il cherche, et que souvent il accomplit le mal qu'il ne veut pas...

Les décrets financiers offrent-ils des dispositions plus sages?

Je mentirais à toute ma vie, à mes convictions les plus intimes et les plus chères, si je blâmais soit le principe, soit le but ou l'opportunité de ces décrets. J'aime mieux m'y associer et réclamer ma part d'initiative, autant qu'il est permis à un citoyen dont les idées, longtemps controversées, finissent par obtenir, peu ou prou, la sanction du public et du gouvernement.

Digitized by Google

Je n'incidenterai pas davantage sur la quotité des réductions. — Pourquoi, demandera-t-on, n'avoir pas réduit tout de suite le taux de l'escompte à 2 ou 1 pour 100? L'encaisse de 600 millions représenté par pareille somme de billets circulants n'est-il pas propriété nationale? La nation a-t-elle besoin de payer, pour ses propres fonds, un intérêt aux actionnaires de la Banque?... Et la conversion de la rente, pourquoi, au lieu de la faire en 4 1/2, ne l'a-t-on pas faite en 4, voire même en 3?...

Ces critiques, si fondées qu'elles puissent être, manqueraient ici de justesse. On peut regretter la modération du législateur, qui n'a pas répondu à l'impatience de la révolution, et sert incomplétement les intérêts généraux. Mais il peut répondre qu'il préfère les progrès lents aux mesures radicales, et la chose ainsi ramenée à une question de mesure sur laquelle le gouvernement a le droit de suivre son opinion, il n'y a rien à répliquer.

Ce que je reproche aux décrets concernant l'escompte, la rente et le crédit foncier, c'est leur incohérence, c'est le défaut de coordination qui s'y fait sentir, et qui trahit encore, dans le 2 décembre, des préoccupations toutes subjectives.

Puisque le gouvernement avait l'intention, très-louable assurément, de réduire l'escompte, de convertir la rente et d'organiser le crédit foncier, la première chose qu'il eût à faire, avant d'arrêter le chiffre des réductions, c'était de chercher le rapport des différentes valeurs entre elles, afin d'opérer ensuite de manière à obtenir un résultat voulu. Par exemple, voulait-on faire refluer les capitaux, qui affluent à la Bourse, vers le commerce et l'industrie? il fallait peser davantage sur la rente, de manière à offrir aux capitalistes l'appât d'un revenu plus fort sur la commandite que sur la dette. C'est le contraire qui a eu lieu : ici j'ai le droit de demander pourquoi?

Les sociétés de crédit foncier ont été autorisées, les bases de leur constitution établies. Mais autre chose est d'autoriser le crédit, autre chose de donner crédit. Le décret du 28 février a ouvert l'écluse sans doute, mais le canal est à sec. Comment n'a-t-on pas vu que pour amener les capitaux aux sociétés de crédit foncier, il fallait les expulser de la Bourse; mieux que cela, décréter la réduction de l'intérêt sur toutes créances hy-

pothécaires, et du même coup proroger de 2 à 5 ans tous les remboursements?

On dira peut-être que c'était attenter à la foi des contrats et à la propriété. Nous ne nous entendons plus. Est-ce que Louis-Napoléon, après le 2 décembre, n'était pas revêtu de la dictature, de toute l'autorité législative et exécutive, ainsi que l'a démontré M. Granier de Cassagnac? Est-ce que, pouvant abroger ou ressusciter la loi, il ne pouvait pas aussi la faire? Est-ce qu'il n'a pas usé de ce pouvoir pour la saisie des biens d'Orléans, la déclaration de l'état de siége, la suspension de la liberté individuelle, la réforme de la constitution, l'enchaînement de la presse, etc., etc.? S'il pouvait réduire l'escompte de 4 à 3, il pouvait, il devait généraliser la mesure; car, en législation, comme en logique, toute idée qui ne se généralise pas est fausse, est injuste. Il devait, marchant sur les traces de l'Empereur, déclarer que l'intérêt des capitaux, usuraire au-dessus de 5 pour 100 d'après la loi de 1807, le deviendrait désormais au-dessus de 4, 3, 2, 1, *ad libitum*, et cela pour toute espèce de capitaux et sans distinction de prêts. Il devait, en conséquence, confirmant pour le surplus les contrats existants, ordonner que tous intérêts stipulés suivant les anciennes règles seraient proportionnellement réduits d'après la nouvelle loi. En deux mots, ce qui devait occuper la religion du pouvoir, c'était que la réduction, rendue générale et frappant toutes les espèces de valeurs, ne pût être accusée d'inégalité par personne; et que ceux-là mêmes qui auraient à souffrir, comme capitalistes, de la réduction de leur revenu, retrouvassent, comme consommateurs, une compensation à ce déficit, dans la diminution de leurs dépenses.

Le pouvoir en France ne fera rien de solide, le budget ne couvrira ses déficits, Louis-Napoléon en particulier ne triomphera de l'opposition bourgeoise et n'apportera au peuple de réel soulagement, à la classe moyenne de vraie garantie; la nation, enfin, ne parviendra à vaincre la concurrence de l'étranger et à réduire ses tarifs, que lorsque le pouvoir, par ses lois sur l'intérêt, aura contraint le capital à demander à la commandite les bénéfices que lui offrent la dette publique et l'hypothèque. Louis-Napoléon a l'autorité : qu'il en use en ceptant à son tour celle de la nécessité; et il n'aura ri craindre des jugements de l'histoire, pas plus que des

Digitized by Google

plots. Quand la raison d'État n'est plus que la raison des choses, l'État, quelle que soit sa constitution, est aussi souverain que libre, et les citoyens sont comme lui.

Ces principes, de vraie politique, l'Élysée les a entièrement méconnus, par esprit de tyrannie? non, par esprit de compagnonnage. En même temps qu'il réduisait le taux de l'escompte, il prorogeait le privilége de la Banque et laissait subsister l'obligation des trois signatures; en même temps qu'il diminuait la rente d'une fraction qu'il eût été permis de regarder simplement comme un impôt, il offrait le remboursement en prenant sous main ses mesures pour que la volonté d'être remboursé ne vînt à personne; en même temps qu'il organisait les sociétés de crédit, il les laissait, par ce même respect du privilége, dans des conditions telles que des emprunteurs sérieux auront encore moins envie d'y chercher des fonds, que les prêteurs d'y porter leurs capitaux. En effet, au delà d'un intérêt de 2 1/2 à 3 pour 100 et d'une commission de 1/4, le remboursement par annuités est plus onéreux que l'intérêt à 5 avec faculté de se libérer à volonté : l'institution est impraticable.

En résultat, les réformes financières du 2 décembre, conçues d'après des considérations toutes personnelles, des convenances corporatives, des transactions arbitraires, n'ont point produit ce qu'on en espérait. Le fisc gagne 18 millions sur la rente; mais cela n'empêche pas le déficit prévu au 1er janvier 1853 d'être de 720 millions; — les commerçants admis à la Banque gagnent 1 pour 100 sur leurs escomptes, mais le portefeuille se dégarnit de jour en jour; car ce n'est pas tout de circuler, il faut d'abord produire, et le crédit, facile pour l'escompte, est inaccessible à la production; — le principe de l'annuité a été posé en contradiction de l'intérêt, mais sans possibilité d'application sérieuse. Tout cela est du bon plaisir, plus ou moins judicieux, estimable : ce n'est pas de la législation, ce n'est pas du gouvernement.

Je ne dirai qu'un mot du développement considérable donné aux travaux publics. Au point de vue de la circonstance, et comme satisfaction donnée aux travailleurs, les travaux de chemins de fer, d'embellissement de la capitale, etc., ne peuvent soulever de blâme. Que le gouvernement provisoire n'en a-t-il usé de même? Engager les finances dans des cas pareils, non-

seulement est de bonne politique, c'est de nécessité. Toutefois je ne saurais m'empêcher d'observer que les travaux d'État, pour la plupart travaux de luxe et de progrès, et ce qui vaut moins, instruments de popularité, doivent venir comme complément, jamais comme initiation du travail général. Il n'y a qu'un Méhémet-Ali qui puisse à commandement faire travailler ses sujets : en France, le travail, comme l'appréciation des actes du pouvoir, est libre. Aussi, malgré les provocations de l'Élysée, et grâce au décousu des décrets de finances, l'exemple du gouvernement est médiocrement suivi; tandis qu'il se lance dans les entreprises, les producteurs, qui ne voient ni plan ni issue, travaillent exclusivement sur commandes, et la nation vit au jour le jour !...

V. Actes du 2 décembre concernant les institutions politiques : Presse, Serment.

Le mandat de Louis-Napoléon a pour objet de procurer la révolution ou la contre-révolution : je ne crois pas que l'on conteste l'alternative. Dans l'un et l'autre cas, son pouvoir, obtenu et organisé en vue de ce mandat, est dictatorial : ce n'est pas le contrôle, tel quel, du conseil d'État ou du Corps législatif qui pourrait infirmer cette seconde proposition.

J'appelle dictature le pouvoir conféré par le peuple à un seul homme pour l'exécution, non pas des projets particuliers de cet homme, mais de ce que commande au nom du salut public la nécessité. Ainsi le pouvoir dictatorial, illimité quant aux moyens, est quant à son objet spécialement spécial : tout ce qui est en dehors de cet objet est soustrait par là-même à l'autorité du dictateur, dont les pouvoirs cessent aussitôt qu'il a rempli sa mission.

J'ai dit déjà combien me répugnait la dictature, si familière aux Romains, et dont l'abus engendra, à la fin, l'autocratie césarienne. Je la considère comme une institution théocratique et barbare, menaçante, dans tous les cas, pour la liberté; à plus forte raison la repoussé-je, lorsque la délégation qu'elle suppose est indéfinie dans son objet et illimitée dans sa durée. La dictature, alors, n'est plus pour moi que la tyrannie : je ne la discute pas, je la hais, et si l'occasion se présente, je l'assassine...

Digitized by Google

Louis-Napoléon, je le veux bien, en prenant la dictature, n'a point voulu de la tyrannie. Il a réglé les conditions et posé les bornes de son pouvoir par une constitution. Comme s'il avait dit au pays : « La France a une révolution à opérer, révolution qui, dans l'état de division des esprits, ne peut sortir régulièrement d'une assemblée, et qui exige, pour toute une génération peut-être, le commandement d'un seul. Cette révolution, j'en assume le fardeau avec l'agrément du peuple, et voici quelles seront mes attributions. »

En fait et en droit, la constitution du 15 janvier n'est pas autre chose que ce pacte.

De même donc que je comprends la raison d'État, que cependant je voudrais tenir muselée, je comprends aussi la dictature, que je n'aime point, malgré les exemples qu'en fournit l'histoire. Et puisqu'ainsi l'a voulu en 1851 le suffrage universel, je n'ai rien à objecter, au fond, contre la constitution du 15 janvier : mes observations sont de pure forme.

Je me demande pourquoi la constitution du 15 janvier, ayant à organiser un pouvoir dictatorial, essentiellement transitoire, statue comme si ce pouvoir était définitif; pourquoi son objet étant exclusivement révolutionnaire, elle affecte une compréhension générale; pourquoi elle ne définit rien, ni sur les réformes à opérer, ni sur les institutions à introduire, ni sur les rapports du pays avec l'étranger, ses limites, ses colonies, son commerce, ni sur l'ensemble des moyens que réclame l'accomplissement d'un tel mandat? Quand Camille fut revêtu de la dictature, c'était pour chasser les Gaulois; quand Fabius y parvint à son tour, c'était pour arrêter Annibal; quand César lui-même fut nommé dictateur à vie, le motif, au moins apparent, était connu : c'était la fin des guerres civiles, le triomphe de la plèbe sur le patriciat, la restauration sous une autre forme de l'antique autorité des rois. La constitution du 15 janvier, sauf quelques restrictions de peu d'importance, organise une dictature quasi-héréditaire, puisque le président de la république a le droit de désigner par acte secret son successeur: dans quel but cette dictature? on l'ignore. Je prétends, avec l'histoire, que c'est pour la révolution; *l'Univers*, les tables de proscription à la main, soutient que c'est pour la contre-révolution. Combien d'années, de siècles, durera cette dictature? la constitution du 15 janvier ne s'explique pas davantage.

Digitized by Google

J'ai donné trop de preuves de mon indifférentisme constitutionnel pour que j'attribue à l'acte du 15 janvier plus d'importance qu'il ne mérite, et que je m'en fasse un texte d'attaques contre le gouvernement du 2 décembre. Je sais, aussi bien qu'un autre, qu'un gouvernement ne vit point de la constitution qui le définit, pas plus qu'un fabricant ne subsiste de sa patente : un gouvernement vit de ses actes, comme un fabricant vit de ses produits. La valeur des actes fait la valeur du gouvernement. Cependant j'ai le droit de chercher s'il y a ou non accord entre le pouvoir établi et l'idée qu'il sert, puisque c'est cet accord, plus ou moins observé, qui témoigne de l'intelligence que le pouvoir a de sa raison. On me dit que la constitution du 15 janvier est calquée sur celle de l'an VIII! Mais, avec la permission de l'auteur, je réponds que l'an VIII n'a rien à faire ici, pas plus que l'an quarante : il s'agit de la révolution ou de la contre-révolution sociale.

En ce moment où les passions se taisent, où la société est comme suspendue, il faut rendre justice aux penseurs qui depuis 89 ont posé les bases de toutes nos constitutions politiques. Ils avaient le sentiment profond de cette loi de convenance entre le pouvoir et son idée, quand ils disaient qu'un acte de gouvernement n'est pas bon parce qu'il est utile, mais parce qu'il est dans la mesure; qu'en politique, ce qui fait la légitimité, ce n'est pas le profit, mais la compétence; conséquemment, que ce qu'il faut considérer surtout dans les actes du pouvoir est moins le fond que la forme; que, hors de là, la république est livrée à l'arbitraire, et la liberté perdue.

C'est d'après ces principes qu'ils avaient conçu la théorie du gouvernement représentatif.

Étant admise pour une société la nécessité d'une centralisation gouvernementale, la loi de centralisation est que le pouvoir y soit divisé et équilibré dans toutes ses parties. Ainsi l'Église sera séparée de l'État, par conséquent les fonctionnaires ecclésiastiques ne pourront faire partie ni des assemblées ni du ministère; — l'exécutif sera distinct du législatif, en conséquence le roi n'aura pas de *veto*; — si la nation est partagée naturellement en deux classes, comme en Angleterre, il sera bien que chacune soit représentée : de là la théorie des deux chambres. — Tous les agents du pouvoir exécutif seront responsables, le chef excepté, parce que la responsabilité d

celui-ci le soumettant à l'autre pouvoir ramènerait l'indivision. — Le progrès étant la loi de toute société, et la sécurité du peuple interdisant au pouvoir les aventures, les ministres, représentants du principe conservateur, seront pris dans la majorité; le progrès sera représenté par l'opposition, qui, grandissant tous les jours, deviendra, au moment utile, majorité à son tour et ministère.

Tel fut le système inauguré en 1830, et qui, par la mauvaise foi du prince et le scandale des intrigants qui en eurent la direction, aboutit, longtemps avant l'époque où il devait naturellement finir, à la catastrophe de février. Suivant la loi qui en faisait la base, ce régime de liberté progressive tendait, par la démocratie, à la réduction continuelle de l'organisme politique, et à son absorption dans l'organisme politique. Cette tendance, inhérente, autant que la séparation des pouvoirs, à tout gouvernement libre, les querelles de parti, les dérisions de la tribune, les envahissements de l'autorité centrale, les hontes du règne, la firent perdre de vue. De dégoût les esprits tournèrent à l'utopie, et les romanciers aidant, on en vint à se prendre de passion, qui pour la féodalité ou le suffrage universel et direct, qui pour le comité de salut public ou pour l'empire, qui pour Platon, qui pour Panurge. C'est dans cet état de l'opinion qu'apparut la république, et qu'en moins de quatre ans la France a pu jouir de deux constitutions.

Maintenant, qu'a voulu le 2 décembre? Servir la révolution, et dans ce but organiser, sous le contrôle populaire, un pouvoir dictatorial? la constitution du 15 janvier n'en dit mot: elle ne laisse apercevoir, sous des apparences empruntées à la théorie représentative, que l'exorbitance de la prérogative présidentielle, sans donner la moindre raison de cette exorbitance. Fonder un état régulier, expression de la classe moyenne, ayant pour but le développement de toutes les facultés du pays et l'éducation pacifique du peuple? en ce cas, une réforme de la constitution du 15 janvier est indispensable. Pour vivre de sa vie normale, cultiver son sol, exploiter ses mines, échanger ses produits, la France n'a pas besoin d'être tenue sur pied de guerre, menée tambour battant, dans le silence de la tribune et de la presse, comme s'il s'agissait d'un départ pour Madrid, Wagram ou Moscou. Les pouvoirs du président sont hors de proportion avec ses devoirs : ce n'est plus

Digitized by Google

l'idée qui règne, c'est l'homme. Pourquoi ce *Sénat* à côté de ce *Corps législatif*, si le gouvernement du 2 décembre exprime la résolution des partis, la fusion des classes? Pourquoi, à l'encontre des principes de 89, et par un renversement d'idées tout féodal, le chef de l'État s'arroge-t-il l'initiative de la loi, tandis que les représentants n'ont que le *veto?* Comment, dans la démocratie napoléonienne, le contrôle, jadis une garantie d'ordre, est-il devenu un péril? Comment des représentants du peuple ne peuvent-ils interpeller le gouvernement, lui demander ce qu'il a fait de ses trésors et de ses enfants? Comment ces mandataires, délibérant sans publicité, bien que non sans témoins, ne peuvent-ils rendre compte au peuple de la manière dont ils ont rempli leur mandat?... Tout semble à contre-sens, faute d'explication suffisante, dans la constitution du 15 janvier. Et comme la raison publique ne se forme que d'après ce qui est exprimé, non sur ce qui est sous-entendu, tôt ou tard cette machine, mal construite pour l'office qu'elle doit remplir, trahira le mécanicien : il sera balancé, comme ce roi de Babylone qui, revêtu de tout le despotisme oriental et ne répondant point par ses actes à la grandeur de son pouvoir, fut trouvé trop léger : *Et inventus est minus habens!...*

Que dirai-je du serment? une inconséquence de plus.

Les partisans de la légitimité, sur l'avis du comte de Chambord, refusent de le prêter : ils ont raison, et font en cela preuve de loyauté. Dans les idées royalistes, le serment est un acte de vasselage qui lie, d'un lien unilatéral et personnel, celui qui prête le serment à celui qui le reçoit. Mais j'avoue que je ne saurais admettre cette délicatesse chez un républicain, et les raisons de MM. Cavaignac et Carnot ne m'ont pas convaincu. Le serment, pour un républicain, n'est qu'une simple reconnaissance de la souveraineté du peuple en la personne du chef de l'État, par conséquent un contrat synallagmatique qui oblige également et réciproquement les parties. Le royaliste jure sur l'Évangile, le républicain sur la révolution : ce qui est fort différent. C'est ainsi que prêtèrent serment à Louis-Philippe Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin. Louis-Napoléon l'entendrait-il autrement? Ce qui est certain, c'est qu'il ne l'oserait dire. J'estime donc que les représentants républicains, après avoir, sous le régime du 2 décembre, participé aux élections, devaient participer aussi aux travaux du

Digitized by Google

Corps législatif, et conditionner leur serment par leur opposition. Il n'y avait là ni parjure, ni restriction mentale : c'était s'accorder avec soi-même, et affirmer la république. Mais la subjectivité nous aveugle tous : dans nos opinions, nous ne voyons que des hommes; dans nos contradicteurs, que des hommes; dans les événements qui nous pressent, que des hommes, et toujours des hommes. Louis-Napoléon, Henri V et le comte de Paris ne sont pas les seuls qui règnent sur la France : quant à la république, à la patrie, au pays, termes honnêtes, sous lesquels chaque chef de parti déguise son autocratie, chaque partisan sa servilité.....

Il serait fastidieux de prolonger cette analyse : le lecteur peut se remémorer, dans ses détails, la politique du 2 décembre, et généraliser.

Ce qu'on ne peut refuser à Louis-Napoléon, c'est le mérite, décisif à l'heure des révolutions, d'avoir osé; c'est d'avoir en quelques semaines touché à tout, ébranlé tout, mis tout en question, propriété, rente, intérêt, inamovibilité, priviléges d'offices, bourgeoisie, dynastie, constitutionalisme, église, armée, écoles, administration, justice, etc. Ce que le socialisme n'avait attaqué que dans l'opinion, le 2 décembre a prouvé, par ses actes à travers le chaos de ses idées, la confusion de son personnel, la contradiction de ses décrets, les projets lancés, retirés, démentis, combien fragile en était la structure, combien pauvres les principes et superficielle la stabilité. Ces vieilles institutions, ces traditions sacrées, ces monuments prétendus du génie national, il les a fait danser comme des ombres chinoises; grâce à lui, il n'est plus possible de croire à la nécessité, à la durée d'aucune des choses qui ont fait depuis trente ans l'objet des discussions parlementaires, et dont la défense, mal entendue, a coûté tant de sang et de larmes à la République. Que la démocratie, vaincue en décembre, revienne quand elle voudra : elle trouvera les esprits préparés, la route ouverte, la charrue dans le sillon, le grelot au cou de la bête; elle pourra joindre encore, comme en 1848, au mérite du radicalisme, celui de la modération et de la générosité.

Avec tout cela, il est impossible de se dissimuler :

Que dans les actes du 2 décembre la raison de l'homme, au lieu de se cacher sous la raison des choses, s'en distingue es-

Digitized by Google

sentiellement, et tantôt lui obéit, tantôt se la subordonne;

Que cette tendance subjective prend sa source dans la manière dont le 2 décembre, à l'instar de la multitude qu'il représente, des légitimistes qui refusent le serment, et d'une fraction même des républicains, entend la délégation;

Que le but où mène cette tendance, la signification qu'elle se donne, n'est autre, en dernière analyse, qu'elle-même, l'autorité pour l'autorité, l'art pour l'art, le plaisir de commander à 36 millions d'hommes, de faire servir leurs idées, leurs intérêts, leurs passions, tour à tour excités, à des vues fantaisistes, à peu près comme ces rois d'Égypte qui consumaient vingt ans de règne, toutes les forces de la nation, à s'ériger un tombeau, et se croyaient immortels.

Ainsi le 2 décembre, né dans l'histoire des fautes des hommes et de la nécessité des temps, après avoir essayé quelques réformes utiles, s'abandonne, comme ses devanciers, à l'arbitraire de ses conceptions, et retombe, sans qu'il s'en doute peut-être, sans qu'il sache ni comment ni pourquoi, de la réalité sociale dans le vide personnel.

L'histoire démontre cependant que les sociétés ne marchent et les gouvernements ne durent qu'autant qu'il y a unité, accord parfait d'intérêts et de vues, entre le prince et la nation. Sous les premiers Capétiens, Louis le Gros, Philippe Auguste, Louis IX, Philippe le Bel, tout le monde veut la commune, la séparation de l'Église et de l'État, la prépondérance de la couronne. Le peuple et le roi s'entendent; le paysan et le bourgeois crient l'un et l'autre : *A bas le dominicain! A bas le franciscain! A bas le templier!...*

Sous Charles V, Charles VI, Charles VII, il n'y a qu'une pensée, chasser l'Anglais. Que seraient devenus les Valois sans la Pucelle, sans cette union intime du prince avec le peuple?

Louis XIV veut régner seul. A part les adjonctions de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la Flandre, commandées par une saine politique, ses entreprises n'ont plus de raison que le bon plaisir de l'homme. Il rompt, par la succession d'Espagne, l'équilibre européen; il retire la parole donnée aux protestants par son aïeul Henri IV; il épuise la France, opprime la raison et la conscience, et arrive enfin au traité d'Utrecht, plus honteux, plus funeste à la France que ceux de 1815. Le peuple,

Digitized by Google

après sa mort, insulte à son cadavre, et c'est de lui que date la haine traditionnelle pour les Bourbons, à laquelle furent dévoués tour à tour Louis XVI, Louis XVIII, Charles X et Henri V.

Mais s'il est un exemple qui doive frapper le pouvoir actuel, c'est celui de Napoléon...

Digitized by Google

VIII

L'HOROSCOPE

Nous sommes au lendemain du 18 brumaire.

Nous réfléchissons sur les causes qui de chute en chute ont amené cette solution déplorable, où périssent avec les libertés publiques le respect de la nation et des lois, et qui livre à un soldat un blanc-seing de gouvernement. Ces causes, nous n'avons pas de peine à les découvrir, d'abord dans les habitudes politiques et intellectuelles des masses, qui, délivrées de l'oppression ecclésiastique et nobiliaire, incapables d'ailleurs de comprendre la théorie constitutionnelle et les conditions de la liberté, étaient invinciblement entraînées vers le pouvoir d'un seul; en second lieu, dans la série des événements, qui, après avoir porté au plus haut degré la concentration politique et la déconsidération des chefs parlementaires, rendait, à une époque de guerres continuelles, le despotisme d'un militaire inévitable.

Nous cherchons ensuite à percer le voile qui couvre l'avenir de ce chef, dont la destinée est désormais inséparable de celle de la patrie. Et telles sont nos conjectures sur cet inquiétant avenir :

« Bonaparte est volontaire, au delà de toute volonté. Impatient du frein, il ne souffre aucun partage de pouvoir, aucune contestation d'autorité. Il s'est révélé dès sa première campagne, par sa résistance aux ordres du directoire ; dans la campagne d'Égypte, entreprise sous la seule garantie de son nom et de ses desseins, et finalement dans la manière dont il a quitté son armée pour venir à Paris, général désobéissant et fugitif, s'emparer du gouvernement.

« Tout vice, a dit un philosophe, provient de niaiserie : tou'

Digitized by Google

despotisme procède de faiblesse d'esprit. Bonaparte, volontaire et dominateur, étranger aux grandes études, n'a pas de génie politique. Élevé à l'école militaire, habitué à la vie des camps, incomparable dans le commandement des armées, il croit que le peuple se mène comme le soldat. Il est, par ses idées, incapable de présider aux destinées d'un État. Son intelligence, merveilleuse pour l'exécution, a besoin d'une autorité qui le dirige, et il repousse tout conseil, il répugne à toute autorité. Loin de devancer son siècle, il connaît à peine son époque; il n'en saisit ni le véritable esprit, ni les tendances secrètes. Jacobin avec Robespierre, modéré sous le directoire, il a suivi avec la fougue de son caractère le flux et le reflux de la Révolution. Aujourd'hui premier consul, il prend son mandat, à l'instar des plus infimes praticiens, pour une substitution de ses vues, qu'on suppose immenses, aux nécessités pratiques de la situation et du temps. Parce qu'il n'a pas d'idée, il hait les *idéologues*. Le voilà qui caresse l'ancien régime, cherchant dans le passé des analogies qui lui servent de principe : quand il se croit original, il n'est qu'imitateur. Comme il parla la langue révolutionnaire, il parlera la langue monarchique. Sa logique, étroite et raide, lui posant le dilemme entre la démocratie pure et le despotisme, il ne verra rien en dehors, rien au dessus; ce sera un autocrate par raison et de bonne foi. Toujours supérieur dans l'exécution, il restera, dans la politique, médiocre et faux, couvrant à peine, du charlatanisme de ses victoires et de l'enflure de son style, la misère de ses conceptions. Tel prince, tel peuple. Sous l'influence de son gouvernement, la littérature et l'art sembleront endormis, la philosophie affaissée. Au mouvement intellectuel du dehors, la France, ivre de poudre, asphyxiée sous ses lauriers, ne répondra que par des œuvres mort-nées. Du reste, il ne réussira, quelques succès qu'il obtienne, dans aucune de ses entreprises : son passé répond ici de son avenir. Il s'est couvert d'une gloire immortelle dans la campagne d'Italie, faite au service de la république, sous l'inspiration de la patrie et de la Révolution à défendre. Il a échoué dans la campagne d'Égypte, proposée par lui, accordée à sa sollicitation, et qui ne pouvait guère avoir d'autre résultat que d'entretenir le vulgaire de sa renommée, en attendant qu'il s'emparât du pouvoir.

« Maintenant il est le maître, maître presque absolu. Son rôle,

indiqué par l'histoire, serait, après avoir vengé la France et terminé la Révolution, de fonder l'ordre constitutionnel, l'exercice régulier des libertés publiques : il n'en veut pas. Ce qu'il veut, c'est de régner seul et à sa manière. La France ne lui est point de conseil ni d'autorité : elle lui sert d'instrument. Or, comme il ne saurait avoir de valeur, en tant qu'homme d'État, qu'à la condition de se faire le ministre des destinées publiques et d'agir sous le couvert de la volonté nationale loyalement représentée, il est inévitable qu'il se perde et nous perde avec lui. Ses talents militaires, ses facultés puissantes lui serviront à prolonger contre la nécessité une lutte inutile. Mais plus, dans cette lutte, il déploiera d'héroïsme, plus sa folie sera gigantesque ; si bien qu'enfin, en le voyant acculé à l'absurde, on se demandera si la vie de cet homme, dépourvue de conscience, est autre chose que le somnambulisme d'Alexandre ou de César. Ainsi nous sommes livrés à la fantaisie d'un soldat de fortune, invincible quand il est l'homme de son pays, insensé quand il n'écoute que son orgueil. »

Et maintenant voyons l'histoire.

D'abord Bonaparte sent à merveille combien, après sa fuite de l'armée d'Égypte et son usurpation du pouvoir, il a besoin de se faire absoudre. Le but de l'expédition manqué par la destruction de la flotte à Aboukir et la levée du siége de Jaffa, son devoir était tracé par ses propres paroles : c'était de revenir, *grand comme les anciens*. De quel droit abandonnait-il ses soldats sur une plage lointaine ? De quel droit son ambition, trompée dans ses calculs, et n'ayant plus rien à faire en Égypte, s'en venait-elle, solitaire, se charger du destin de la république ? Si le directoire eût fait justice, Bonaparte était traduit devant un conseil de guerre et fusillé. La lâcheté des directeurs et l'étourdissement de la nation lui livrent le pouvoir : à la bonne heure. Mais l'absolution populaire ne suffit pas ; il faut une réparation, et qui dit réparation, en matière de pénitence, dit, en l'absence du supplice, les bonnes œuvres.

Bonaparte le sait mieux que personne : c'est pourquoi il commence par s'identifier à la république, qu'il s'attache à relever au dedans et au dehors. Aussi bien, il n'ignore pas que ses services lui compteront double, d'abord pour se faire amnistier, puis pour obtenir la prorogation de son pouvoir. Rien n'est donc beau comme cette période de la vie de Bonapar-

Digitized by Google

Pendant deux ans, soutenu de toutes les notabilités militaires, administratives, financières, etc., qui voyaient en lui l'homme du pays, le gouvernement du premier consul marque chacune de ses journées par un succès. Qu'on jette l'œil sur cette chronologie:

ÉPHÉMÉRIDES CONSULAIRES

1800

18 *janvier*. — Les généraux Brune et Hédouville ont vaincu les chouans et pacifié la Vendée.

11 *février*. — Constitution de la Banque de France.

8 *mars*. — Formation de l'armée, dite de réserve, de 60,000 hommes.

14 *mars*. — Élection de Pie VII, Barnabé Chiaramonte. Le ciel semble applaudir à la République gouvernée par Bonaparte. Pie VII, étant évêque d'Imola, s'était fait remarquer par ses sympathies démocratiques: son avénement fut, pour l'époque, ce que fut quarante-cinq ans plus tard, celui de Pie IX, Jean Mastaï.

20 *mars*. — Victoire d'Héliopolis, remportée par Kléber, suivie de la reprise du Caire.

6-20 *avril*. — Masséna, avec Soult et Oudinot, soutient dans une suite de combats héroïques, l'effort des Autrichiens et se replie sur Gênes.

3-11 *mai*. — Batailles d'Engen, Mœskirch et Biberach, gagnées par Moreau. Prise de Memmingen par Lecourbe.

16-20 *mai*. — Tandis que Masséna occupe les Autrichiens, le premier consul franchit le Saint-Bernard, renouvelant l'entreprise d'Annibal.

29 *mai*. — Occupation d'Augsbourg par Lecourbe.

2 *juin*. — Bonaparte à Milan : l'occupation de cette ville compense la reddition de Gênes, effectuée par Masséna après une défense immortelle.

9 *juin*. — Bataille de Montebello, gagnée par Bonaparte. Lannes y a la plus grande part.

14 *juin*. — Victoire de Marengo, gagnée par le premier consul. Elle est due à l'arrivée de Desaix, qui y trouve une mort glorieuse, et à la charge du jeune Kellerman. — Le 5 p. 100, qui était à 11 fr. 30 c. la veille du 18 brumaire, est coté à 35 fr.

19 *juin*. — Victoire de Hochstedt, remportée par Moreau, suivie de l'occupation de Munich, par Decaen.

14 *juillet*. — Prise de Feldkirch, par Lecourbe et Molitor.

30 *septembre*. — La France et les États-Unis s'unissent par un traité de commerce et d'amitié.

18 *octobre*. — Départ de l'amiral Baudin pour un voyage de découverte. Tout marche de front, les sciences, les arts, la politique et la guerre.

Digitized by Google

1er *décembre*. — Macdonald, général en chef de l'armée des Grisons, égalant l'audace du premier consul, passe les Alpes tyroliennes, et se met en communication avec Brune, général de l'armée d'Italie.

3 *décembre*. —Victoire de Hohenlinden, gagnée par Moreau. — Suivent, le 9, passage de l'Inn; le 15, prise de Salzbourg, par Lecourbe; le 19-20, passage de la Traun, occupation de Lintz.

25-27 *décembre*. — Bataille de Pozzolo, gagnée par Brune, et où se distinguent Suchet, Davoust, Marmont; passage du Mincio.

1801

9 *janvier*. — Traité de paix de Lunéville, entre la France et l'Autriche. La coalition est rompue, la révolution victorieuse, l'Angleterre réduite à ses propres armes.

21 *mars*. — Traité entre la France et l'Espagne.

28 *mars*. — Traité entre la France et Naples.

5 *juillet*. — Combat naval d'Algésiras, livré par l'amiral Linois. L'avantage reste à la flotte française.

4-15 *août*. — Nelson attaque la flottille rassemblée à Boulogne. Il est chaque fois repoussé.

29 *septembre*. — Traité entre la France et le Portugal.

8 *octobre*. — Traité avec la Russie, signé à Paris.

9 *octobre*. — Paix avec la Porte Ottomane.

1802

25 *mars*. — La paix est signée à Amiens, entre la France et l'Angleterre. Le 5 p. 100 est coté 53 fr.

La légende napoléonienne n'a conservé de cette éclatante période que les souvenirs du Saint-Bernard et de Marengo : tout le reste est demeuré plus ou moins dans l'ombre, comme si, dans ce concert de toutes les forces patriotiques, il n'y avait en but qu'une seule gloire, une seule existence, celle de Bonaparte. Cependant il résulte des faits et des conditions de toute cette guerre que la campagne ouverte en Italie a pour pendant nécessaire celle d'Allemagne; que le 14 juin, où la gloire du premier consul souffrit un instant d'éclipse, n'est que la première moitié de la tâche accomplie à Hochstedt et Hohenlinden; que le passage du Saint-Bernard est le corrélatif de celui des Alpes tyroliennes, exécuté dans des conditions peut-être plus difficiles; enfin, que les traités de Lunéville et d'Amiens sont le produit d'un double effort, conduit, *ex æquo*, par les

Digitized by Google

deux guerriers les plus renommés de l'époque, Moreau et Bonaparte. Mais tel est le privilége du pouvoir, que tout succès obtenu par le subalterne profite exclusivement au supérieur ou est considéré comme non avenu par la légende. Bonaparte est le chef : il suffit. En pleine république, l'injuste renommée lui subordonne ses compagnons, et le peuple, dans son instinct monarchique, se rend complice de cette partialité, que bientôt il payera cher.

Après le traité d'Amiens, la dictature de Bonaparte était finie. Il ne lui restait qu'à déposer les faisceaux après avoir inauguré, sur de nouvelles bases, le régime constitutionnel. Il le comprenait, certes ; aussi ses mesures étaient prises de longue main, et six semaines après la signature du traité d'Amiens, il se faisait nommer consul pour *dix ans*. Un an plus tard la paix était rompue avec l'Angleterre, et le pouvoir de Bonaparte ne rencontrait plus ni contradicteurs ni obstacles.

Rappelons, en quelques dates, cette partie beaucoup moins remarquée du consulat, où le héros, qui sans doute avait la faiblesse de se croire nécessaire, laisse voir à nu le travail de son ambition et son jeu de bascule.

1799

11 *novembre* (19 *brumaire*). — Déportation et internement de soixante-deux républicains opposés au coup d'État.

24 *décembre*. — Proclamation de la constitution de l'an VIII, toute à l'avantage du premier consul. — Cambacérès, régicide, deuxième consul; Lebrun, ancien secrétaire intime du chancelier Maupeou, troisième consul : Bonaparte est comme le Christ entre les deux larrons !

1800

5 *janvier*. — Déportation de cent trente-trois républicains.

17 *janvier*. — Loi contre la presse, suppression de journaux.

13 *février*. — Loi en faveur des émigrés. On déporte les patriotes, on rappelle les nobles.

26 *septembre*. — Loi en faveur de la loterie : la passion du jeu entretenue aux dépens de l'esprit public.

24 *décembre*. — Explosion de la machine infernale. La police prouve que les coupables sont royalistes : le premier consul condamne à la déportation cent trente républicains.

Digitized by Google

1801

7 *février*. — Création de tribunaux criminels spéciaux dans les départements.

21 *mars*. — Par le traité de Madrid, Bonaparte, ex-jacobin, consul de la République française, fait Louis de Bourbon, ex-prince de Parme, roi d'Italie.

1er *juillet*. — Les noirs de Saint-Domingue se donnent une constitution. Leur chef, Toussaint-Louverture, nommé gouverneur à vie, écrit à Bonaparte avec ce protocole : *Le premier des noirs au premier des blancs*. La comparaison blesse Bonaparte et décide de sa politique vis-à-vis de la colonie.

15 *juillet*. — Signature du Concordat. Bonaparte relève le parti prêtre, qui l'appelle *Nouveau David*, et lui rend en bénédictions ce qu'il en reçoit en argent et en influence.

7 *septembre*. — Ouverture de la diète helvétique : le premier consul de la République française, protecteur naturel de l'indépendance des nations, intervient dans les affaires d'une autre république.

14 *décembre*. — Expédition de Saint-Domingue. Une foule d'anciens militaires, surtout d'officiers, élevés à l'école de la République, et dont les opinions faisaient ombrage, sont éloignés.

1802

26 *janvier*. — Bonaparte se fait nommer président de la République italienne. Cumul injustifiable dans un chef d'État républicain, aussi bien au point de vue du droit des gens qu'à celui de la liberté française. Bonaparte voulait un trône : à défaut de la France il se ménage l'Italie.

26 *avril*. — Amnistie générale en faveur des émigrés. Les jacobins resteront à Madagascar.

8 *mai*. — Bonaparte est nommé consul pour dix ans. « Il eût voulu, dit-il, *terminer à la paix sa carrière politique*. Mais le Sénat a jugé qu'il devait au peuple encore ce sacrifice; il se conformera à la volonté du peuple ! » — Tant il est vrai qu'à la paix d'Amiens expirait la mission de premier Consul, et que des influences d'entourage, jointes à l'ambition de l'homme, déterminèrent seules, en sa faveur, cette nouvelle aliénation de la souveraineté.

18 *mai*. — Levée de 120,000 hommes. — En 1800, alors que la France avait sur les bras toute la coalition, la levée n'avait été que de 60,000 hommes; aujourd'hui, en pleine paix, le recrutement est porté au double. Il est évident que la guerre est une des conditions du nouveau gouvernement.

19 *mai*. — Établissement de la Légion d'honneur, vivement combattu par le tribunat. — « Aux républiques la vertu, aux monarchies l'honneur, » avait dit Montesquieu.

20 *mai*. — Malgré les promesses faites à la population de lui

server ses droits politiques, l'esclavage est rétabli dans toutes les Antilles. Les réformes des nègres sont abolies par les blancs!

10 *juin*. — Enlèvement de Toussaint-Louverture, malgré la capitulation : il est conduit au fort de Joux.

2 *août*. — Bonaparte est nommé consul à vie, par 3,568,885 *oui*, contre 8,374 *non*. La spontanéité du peuple est à l'unisson du premier consul. Il dit : « Content d'avoir été appelé, par l'ordre de CELUI de qui tout émane, à ramener l'ordre et l'égalité sur la terre, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret, comme sans inquiétude sur l'opinion des générations futures. »

4 *août*. — Réforme de la constitution de l'an VIII. — Elle était incompatible, en effet, avec le consulat à vie, par ses formes encore trop démocratiques, trop libérales. Désormais le règne de la subjectivité consulaire est assuré : *Qui veut la fin, veut les moyens*.

10 *août*-11 *septembre*. — L'île d'Elbe et le Piémont sont réunis au territoire de la république française. Infraction au principe des nationalités et aux principes du droit public sur l'équilibre européen. Qui eût dit alors que cette réunion était impossible, se serait attiré le mépris du prince et de la nation. Douze ans ne s'écouleront pas, avant que cette impossibilité soit devenue un axiôme.

9 *octobre*. — Occupation des États de Parme par ordre du premier consul. Bonaparte ne déguise plus ses projets d'envahissement en Italie.

1803

19 *février*. — Acte de médiation rendu par Bonaparte pour mettre fin aux différends entre les cantons suisses. Cet acte est appuyé d'une armée de 20,000 hommes, qui, dès le 21 octobre précédent, avait commencé de pénétrer en Suisse, sous les ordres du général Ney.

26 *février*. — Bonaparte fait, dit-on, proposer secrètement à Louis XVIII de lui céder ses droits au trône de France. « Je ne confonds pas, répond Lous XVIII, M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé. J'estime sa valeur, ses talents militaires; je lui sais gré de quelques actes d'administration. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à renoncer à mes droits; loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par les démarches qu'il fait en ce moment. » N'est-ce point déjà Henri V, remerciant Louis-Napoléon de ce qu'il a fait contre les révolutionnaires, et engageant ses féaux à refuser le serment?

25 *mars*. — Levée de 120,000 hommes, en prévision de la rupture avec l'Angleterre.

30 *avril*. — La Louisiane est vendue aux États-Unis, pour la somme de 81,300,000 francs : conséquence anticipée de la cessation de la paix.

13 *mai*. — L'ambassadeur d'Angleterre reçoit ses passeports : on se prépare à la guerre.

Digitized by Google

Cette rupture était-elle inévitable? les politiques ont disputé du pour et du contre : il n'y faut point tant de recherche. Ce qui reste établi, par la démonstration chronologique et par les faits, c'est qu'un chef d'État, dans la position de Bonaparte, pouvait à volonté, moyennant quelques concessions, faire la paix ou la guerre; c'est que les prétextes allégués de part et d'autre étaient plutôt du ressort de la diplomatie que des armées; que si, par exemple, l'Angleterre ne voulait pas rendre (l'île de Malte), Bonaparte voulait toujours prendre (l'île d'Elbe, le Piémont, l'État de Parme); c'est que, tandis que les intérêts de la Grande-Bretagne étaient évidemment compromis par la prolongation de la paix, du côté de la France la guerre n'était utile qu'à Bonaparte; que cette guerre, il l'avait prévue, qu'il s'y tenait prêt, que dès longtemps il agissait comme si elle eût été déclarée; c'est enfin, qu'autant la France trouvait d'avantages à épuiser, avant de combattre, tous les moyens diplomatiques, transactions, compensations, etc., autant l'Angleterre, pour qui la situation était tout autre, était intéressée à faire naître le conflit et à chercher une solution par la voie des armes.

L'Angleterre, en effet, voulait l'empire de l'Océan, qu'alors, comme aujourd'hui, il était difficile de lui enlever. Pour balancer cette domination maritime, la France n'avait que deux moyens : c'était ou de fermer à l'Angleterre le continent européen, comme elle-même nous fermait l'Océan, ce qui entraînait, si l'Europe refusait d'entrer dans ce système, la nécessité de la conquérir, chose impossible : ou bien de combattre sa rivale avec ses propres armes, par l'industrie, le commerce, la navigation, les alliances, etc., moyens sûrs, mais lents, peu compatibles avec la récente constitution du pouvoir, et qui n'étaient ni dans le génie du premier consul, ni dans la nature de son commandement.

Ainsi, dans la lutte avec l'Angleterre, la politique d'exclusion, c'est-à-dire de conquête, qu'avaient rêvée des hommes de la Convention, notamment Barère, politique absurde au point de vue des intérêts et des libertés du pays, mais indispensable à la conservation d'un pouvoir excessif; politique sans but, puisque prétendre à tout, c'est ne prétendre à rien, cette politique personnelle, qui, ramenée à sa plus simple expression, n'eût jamais été soufferte, prévalut dans les conseils de la na-

Digitized by Google

tion, grâce à l'éclat des victoires récentes, aux prétextes habilement colorés de la diplomatie et à l'excitation des rivalités nationales. De ce moment, il fut facile de pronostiquer, aux dates et aux lieux près, les péripéties de la lutte et de prédire le résultat.

A l'intérieur, Bonaparte, nommé consul à vie, débarrassé de toutes entraves constitutionnelles, ne peut maintenir son autorité qu'en la concentrant de plus en plus, et en occupant la nation d'entreprises qui absorbent son énergie et fassent diversion aux esprits. Ce plan est déjà contradictoire : le pouvoir plus fort est toujours plus attaqué ; l'opinion, dès qu'elle ne se reconnaît pas en lui, se tourne contre lui. Viendra le jour fatal où la liberté comprimée, la tendance nationale froissée, réagiront contre le despote : alors la nation, au moins celle qui pense, la seule qui compte, se séparera de son chef, et de cette scission résultera infailliblement ou la chute de l'un, ou la dégradation de l'autre, peut-être la ruine de tous deux.

Au dehors, l'Angleterre, maîtresse de la mer, protégée par sa position insulaire, subventionnant les rois, soulevant les peuples, tenant par l'universalité de son commerce la nation française pour ainsi dire en état de blocus ; l'Angleterre force Bonaparte, pour se dégager de ce blocus, de le retourner contre elle, c'est-à-dire de s'emparer successivement de tous les États de l'Europe, de détrôner l'un après l'autre tous les rois, de changer les dynasties et d'abolir les nationalités. En deux mots, l'Angleterre pousse Bonaparte, bon gré mal gré, à la monarchie universelle. S'il s'arrête un seul jour, il perd le fruit de ses victoires : la France lui redemande sa constitution, les peuples leur liberté. Les conspirations sont là aussi pour lui dire : Marche, marche ; sinon, abdique.

Dans cette entreprise d'autocratie européenne, combien y avait-il de chances pour Bonaparte? pas une seule. Combien pour l'Angleterre? toutes. Le traité de Westphalie, en faisant grief en plus d'un endroit aux nationalités, avait posé l'idée d'une fédération européenne et jeté les fondements de cet équilibre, dont le perfectionnement est une des données les plus authentiques de l'histoire et formera l'œuvre supérieure de la Révolution. Un peu plus tôt, un peu plus tard, Bonaparte, en contradiction avec la destinée universelle, devait avoir devant lui toute l'Europe en armes, derrière lui la

Digitized by Google

France épuisée, pleine de murmures. S'il ne tombait du premier choc, ce qui, après tout, était une chance, il était inévitable qu'à l'heure suprême de l'insurrection des peuples, sa chute ne devînt le gage de la paix générale et le prix des efforts de l'Angleterre. Il faudrait dix ans peut-être pour déterminer ce grand armement ; il en pourrait coûter à l'Europe six millions d'hommes tués sur les champs de bataille et une dette de trente milliards : même à ce prix, la politique anglaise ne pouvait reculer. Depuis 1789, la Révolution française n'avait pas coûté beaucoup moins : pour sa prépondérance maritime, pour l'honneur de sa diplomatie, pour l'orgueil de sa race, l'Angleterre ne se refuserait pas un égal sacrifice.

Toute l'épopée impériale est dans le jeu de cette partie, dont l'issue apparaît de loin avec la certitude de la fatalité, mais dont Bonaparte, plein de ses projets, redoutant sur toute chose de s'amoindrir, n'aperçoit pas le péril et le machiavélisme. Le grand stratége, pris au piége de son utopie, tandis qu'il poursuit les idéologues, est dès cet instant condamné. Lui, superstitieux et fataliste, n'aperçoit pas l'infortune attachée aux entreprises qu'il conçoit et dirige seul. Ni la reddition de Malte aux Anglais (5 septembre 1800), fruit amer de l'expédition d'Égypte ; ni la reddition d'Alexandrie (30 août 1801), dernier poste occupé par nos soldats ; ni la révolte des noirs (14 septembre 1802), ne le peuvent tirer de ses illusions. Il se précipite avec une joie insensée dans la voie où l'appelle l'ennemi, dont il semble prendre à tâche de réaliser de point en point les prévisions.

Mais que cet homme sera dur à réduire ! quelle peine a la providence des nations pour avoir raison de ce Briarée ! quels prodiges d'intelligence, d'activité, de séduction, d'audace accomplis par cet antagoniste du destin, pour soutenir une prétention impossible ! L'histoire de l'empereur Napoléon, véritable hors-d'œuvre dans l'histoire de l'humanité, simple dans son motif comme l'*Iliade* et l'*Énéide*, est devenue à bon droit pour le peuple une légende, un mythe. Peu d'écrivains en ont démêlé la raison organique, s'il est permis d'appliquer ici le style du personnage. Du reste, nul n'a moins connu le secret de sa destinée, les causes de sa grandeur et de sa décadence que Napoléon. Il s'est ignoré jusqu'à la fin. En voyant, dans les méditations de Sainte-Hélène, le vagabondage de cet esprit

Digitized by Google

superbe, qui jusqu'au dernier moment proteste contre la défaite, parce qu'il ne peut la comprendre, on dirait un astre qui, poussé loin de son orbite, n'aperçoit plus sa route dans l'éblouissement de ses rayons et court au hasard à travers l'empyrée.

J'ai cru devoir, pour l'intelligence des événements contemporains et la confirmation des principes que nous avons posés sur la génération de l'histoire, présenter ici le résumé chronologique de la période impériale. La vérité, offusquée dans la longueur des dissertations et des récits, apparaît dans la pure chronologie avec une évidence qui ne se retrouve que dans les mathématiques. On verra, une fois compris le point de départ, la filiation inéluctable des faits, l'impossibilité de plus en plus apparente de la politique napoléonienne, l'inutilité des victoires, et en comparant la richesse des moyens, la puissance des facultés, avec l'absurdité du but, on aura la mesure de l'homme.

ÉPHÉMÉRIDES IMPÉRIALES

1803

20 *mai.* — Commencement des hostilités contre l'Angleterre. A dater de la rupture du traité d'Amiens, il n'y a plus qu'un individu qui pense et agisse pour la nation, c'est Bonaparte. Délégué du peuple, muni de son blanc-seing, il se croit dispensé de prendre désormais aucun conseil, et tout en ne suivant d'autre raison que sa raison, il ne se juge point despote. Ceux qui l'aidèrent à organiser le gouvernement consulaire sont devenus les commis de ses volontés, ses compagnons d'armes, les valets de son empire. La France, aliénant sa souveraineté, est au service de ce citoyen, qui bientôt marchant de pair avec les rois fera de son autorité individuelle un article de foi, et de son délire une manifestation de la Providence.

22 *mai.* — Le premier consul ordonne d'arrêter tous les Anglais voyageant en France, et les déclare prisonniers de guerre. Comme Brunswick, dans son fameux manifeste, ce n'est plus seulement au gouvernement anglais qu'il fait la guerre, c'est à la nation !

3 *juin.* — Invasion du Hanovre par le général Mortier.

27 *septembre.* — La censure est établie, *pour assurer,* dit l'arrêté, *la liberté de la presse.*

30 *novembre.* — Évacuation de Saint-Domingue, premier fruit de la politique de Bonaparte. La garnison, réduite à 5,000 hommes, dont 800 officiers, est prisonnière de guerre. 50,000 Français ont péri dans

cette expédition : autant avait déjà coûté celle d'Égypte. Ainsi échoue la seconde entreprise personnelle de Bonaparte.

20 *décembre.* — Sénatus-consulte qui règle la forme des séances du Corps législatif. A la tribune, comme dans la presse, la liberté ne passe pas. En effet, pour l'exercice du pouvoir, dans les termes du plébiscite du 2 août 1802, et pour la carrière que nous avons à fournir, la liberté est de trop.

1804

15 *février.* — Conspiration contre le premier Consul. La liberté proteste! Moreau est arrêté.

25 *février.* — Établissement des droits réunis.

28 *février.* — Arrestation de Pichegru. Bienheureux Kléber, Desaix, Hoche, Marceau, Joubert! ils n'ont eu le temps ni de trahir la révolution, ni de conspirer contre le tyran. Ils sont morts pour la patrie : dorénavant on ne mourra plus que pour l'empereur!

9 *mars.* — Arrestation de Georges Cadoudal. De quoi se mêlait cet hurluberlu? La France avait une expérience à suivre avec son empereur : après lui, les Bourbons!

21 *mars.* — Le duc d'Enghien est fusillé à Vincennes. Royaliste ou républicain, tout ce qui fait résistance est écrasé.

24 *mars.* — Levée de 60,000 conscrits.

28 *avril.* — Proclamation de Dessalines aux Haïtiens : *Guerre à mort aux tyrans! Liberté, Indépendance!* On dirait le cri de 92. La révolution, arrêtée en Europe, fait un tour chez les Indiens.

4 *mai.* — Bonaparte est nommé *Empereur héréditaire*. La motion en est faite au Tribunat, adoptée par le Sénat conservateur, « afin d'assurer au peuple français sa dignité, son indépendance et son territoire, et d'empêcher le retour du *despotisme*, de la *noblesse*, de la *féodalité*, de la servitude et de l'ignorance, seuls présents que puissent faire au peuple les Bourbons, s'ils revenaient jamais. »

Ce sénatus-consulte est ratifié par 3,521,675 *oui*, contre 2,579 *non*.

19 *mai.* — Création de maréchaux : destinés sans doute, d'après le vœu du Tribunat, à combattre la *féodalité* et la *noblesse*.

27 *mai.* — Prestation du serment. — Le clergé compare Napoléon à Josaphat, Mathathias, Cyrus, Moïse, César, Auguste, Charlemagne. Dieu lui a dit : « Siége à ma droite, *sede à dextris meis*. Le gouvernement lui appartient, la soumission lui est due : tel est l'ordre de la Providence! Ils diraient, ces prêtres, s'ils l'osaient, que l'Éternel ayant trompé madame Lætitia, en avait eu Napoléon.

10 *juin.* — Procès et bannissement de Moreau : Pichegru s'étrangle en prison, Georges Cadoudal est fusillé.

10 *juillet.* — Établissement du ministère de la police.

Digitized by Google

2 *octobre*. — Une flottille est rassemblée à Boulogne, pour la descente en Angleterre. Les Anglais tentent inutilement de la détruire.

8 *octobre*. — Le nègre Dessalines prend le titre d'*Empereur de Haïti*. L'ironie de Toussaint-Louverture passe à ses successeurs : il est écrit que Saint-Domingue sera le cauchemar de Napoléon.

2 *décembre*. — L'Empereur est couronné à Notre-Dame. Les dépenses du sacre, d'après les journaux de l'empire, ne s'élèvent qu'à *six millions !*

3 *décembre*. — Alliance de l'Angleterre avec la Suède. Tandis que le conquérant s'apprête, l'Angleterre travaille de son côté les gouvernements et les peuples.

1805

17 *janvier*. — Levée de 60,000 hommes.

29 *janvier*. — Fondation de Napoléonville ou Bourbon-Vendée.

18 *mars*. — L'Empereur déclare au Sénat qu'il accepte la couronne d'Italie, d'après le vœu manifesté par la population italienne. Comme si une voix secrète protestait en lui contre la fatalité qui l'entraîne, il dit : « .... Le génie du mal cherchera en vain des prétextes pour mettre le continent en guerre : *aucune nouvelle puissance ne sera incorporée dans l'état français !* »

5 *avril*. — Pie VII, qui avait espéré, en venant à Paris sacrer l'Empereur, recouvrer les anciens domaines de l'Église, s'en retourne les mains vides, aux sifflets de l'Europe.

8 *avril*. — Traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie.

8 *mai*. — L'empereur d'Haïti, Dessalines, décrète une constitution impériale.

26 *mai*. — Napoléon est couronné à Milan, Eugène Beauharnais déclaré vice-roi d'Italie. La *féodalité*, malgré le vœu du Tribunat, recommence donc, par la famille de Napoléon.

4 *juin*. — Réunion de Gênes à la France.

23 *juin*. — La république de Lucques est transformée en principauté, et donnée à Élisa, sœur de Napoléon.

21 *juillet*. — Réunion de Parme à la France. Ainsi se justifient les griefs de l'Angleterre, ainsi se poursuit, malgré la lumière intérieure qui l'éclaire, la carrière anti-providentielle de l'Empereur. Mentait-il, quand il déclarait le 18 mars *qu'aucune puissance ne serait incorporée dans l'état français?* point : la force des choses l'écrasait. A chaque alliance que faisait l'Angleterre, il répondait par un agrandissement de territoire, voilà tout.

22 *juillet* — Combat naval à la hauteur du cap Finistère (Espagne), entre la flotte franco-espagnole et les Anglais. L'avantage reste à ces derniers.

Digitized by Google

9 *août*. — L'Autriche adhère au traité du 8 avril, entre la Russie, la Suède et l'Angleterre.

8 *septembre*. — 3e *coalition contre la France*. Si la réflexion pouvait naître au cœur de Napoléon, il sentirait en ce moment quelle est l'anomalie de sa position. Il verrait que cette anomalie résulte de son système de gouvernement, lequel à son tour a sa source dans l'idée qu'il se fait, avec le vulgaire, du mandat politique. Il se dirait alors que des victoires, au service d'une méchante cause, sont autant à redouter que des défaites, et dès à présent il ne combattrait plus que pour le *statu quo* et pour la paix. Le mauvais génie l'emporte : en avant!

Passage de l'Inn par le général autrichien Klénau.

9 *septembre*. — Rétablissement du calendrier grégorien. A mesure que Bonaparte est poursuivi par l'ancien régime, il revient aux institutions de l'ancien régime. Tous les actes de son gouvernement, parfaitement liés entre eux du reste, sont à contre-sens de son mandat.

24 *septembre*. — Sénatus-consulte qui ordonne la levée de 80,000 conscrits, met en activité ceux de 1801, 2, 3, 4, 5; ordonne la réorganisation des gardes nationales. — Mandements des évêques, qui ordonnent des prières publiques, et répandent leurs bénédictions sur l'*Oint du Seigneur, envoyé du ciel pour visiter la terre*.

Où donc est la vérité en France? où est la raison? N'est-il pas vrai que sous cette avalanche d'adulations dont il est l'objet, le plus sincère de tous, le plus honnête, c'est encore Napoléon?

8-20 *octobre*. — Combats de Wertingen, Guntburg, Langeneau; occupation d'Augsbourg, Munich; capitulation d'Ulm. En 15 jours, l'ennemi a perdu 50,000 prisonniers.

21 *octobre*. — Bataille de Trafalgar, gagnée par Nelson sur l'amiral français Villeneuve. Ce qu'avait été Aboukir à l'expédition d'Égypte, Trafalgar le sera pour toute la période impériale. Napoléon, sans marine, est irrévocablement condamné à s'emparer du continent. C'est ce qu'on appellera *Système* ou *Blocus continental*. A Trafalgar, comme à Aboukir, Napoléon est donc vaincu, et sans rémission, puisque la position qui lui est faite est telle, que vaincu en Allemagne, il perd tout; victorieux, il est de plus en plus compromis. Toutes ses victoires sont frappées d'avance de stérilité, et changées en défaites.

25 *octobre*. — Le roi de Prusse adhère à la coalition.

Novembre. — Le 2, Masséna, commandant l'armée d'Italie, force l'archiduc Charles à la retraite; le 4, combat d'Amstetten, occupation de Steyer, prise de Vicence; le 7, occupation d'Inspruck; le 9, combat de Marienzell; le 11, combat de Dernstein; le 13, occupation de Vienne; le 14-24, occupation de Trente, Presbourg, Brunn, Dœrnberg, Trieste; le 28, jonction de l'armée d'Italie et de la grande armée.

4 *novembre*. — Combat naval, en vue du cap Villano (Galice). Quatre vaisseaux français, échappés du désastre de Trafalgal, sont forcés de se rendre, après une action de 4 heures.

2 *décembre*. — Victoire d'Austerlitz, gagnée par l'Empereur.

Digitized by Google

26 *décembre*. — Paix de Presbourg, avec l'Autriche. — En voilà hors de combat; que fera de lui Napoléon? La règle de la guerre d'affaiblir l'ennemi vaincu : les États de Venise, la Dalmatie, l'Albanie sont réunis au royaume d'Italie; l'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg, déjà à la dévotion de l'Empereur des Français, sont agrandis aux dépens de l'Autriche, et prennent le titre de rois. Ainsi, ce qu'il ne peut ou n'oserait encore incorporer à ses États, il le divise, le donne à des subalternes, dont il se fait des auxiliaires contre la coalition. Par suite de ce traité, Neufchâtel, Berg et Clèves sont réunis à la France, et Napoléon déclaré en outre *Protecteur de la confédération helvétique*.

1806

23 *janvier*. — A la nouvelle de la défaite d'Austerlitz, Pitt est frappé d'apoplexie et meurt. Son rival Fox arrive au ministère : des négociations sont entamées pour la paix.

28 *janvier*. — Le Sénat décerne à Napoléon le titre de GRAND : un monument est décrété en son honneur. La nation, enivrée, partage l'aveuglement de son chef, dont elle partagera aussi la ruine.

6 *février*. — Combat naval, dans la baie de Saint-Domingue, entre une escadre française et une escadre anglaise : terminé à l'avantage de l'ennemi.

8-15 *février*. — Invasion du royaume de Naples, en représailles de la neutralité mal gardée par le roi Ferdinand. Constamment battu sur mer par les Anglais, Napoléon n'a que la ressource de les expulser du continent : après l'Italie, il continue par Naples.

30 *mars*. — L'Empereur nomme son frère, Joseph Bonaparte, roi des Deux-Siciles.

5 *juin*. — Napoléon rétablit, pour la conservation de ses conquêtes, le système féodal. Il nomme Murat, son beau-frère, grand-duc de Berg et Clèves; donne à Talleyrand la principauté de *Bénévent*, à titre de *fief immédiat* de la couronne; déclare en outre un autre de ses frères, Louis Bonaparte, roi de Hollande. Pressentant le danger des conquêtes, il voudrait se borner à des changements de dynasties. Mais ce moyen est pire que l'autre : les rois de la création de Napoléon lui donneront plus de souci que n'eussent fait les indigènes.

6 *juillet*. — Le général Régnier est défait par les Anglais à Sainte-Euphémie en Calabre. Le peuple se soulève contre les Français, l'assassinat est organisé contre eux : prélude de ce qui arrivera, quelques années plus tard, en Espagne.

12 *juillet*. — Confédération du Rhin, sous le *Protectorat* de Napoléon. Ce traité, qui inféode à l'empire quatorze princes allemands, assure à la France, contre la coalition, un contingent de 60,000 hommes. De pareils princes eussent mérité la corde, si les peuples avaient l'intelligence de leurs intérêts : ils en furent quittes, après la retraite de Moscou, pour une trahison de plus.

Digitized by Google

20 *août*. — En présence des agrandissements de Napoléon, la Russie ·fuse la paix, entraînant la Prusse dans son orbite.

6 *octobre*. — 4e *coalition*. — Rien n'est conquis, tant qu'il reste à conuérir, dit l'Angleterre. Conquérons donc, répond l'Empereur.

9-10 *octobre*. — Combats de Schleitz et Saalfeld : les Prussiens sont attus.

14-31 *octobre*. — Victoire d'Iéna : capitulation d'Erfurth, occupation e Leipsik, Halberstadt, Brandebourg, Berlin, Varsovie, etc. Prise de pandau et Stettin.

Novembre. — Prise d'Anklam, Kustrin, Lubeck; occupation de Hesse-lassel, Hambourg, Brême, reddition de Magdebourg: capitulation de lameln, entrée de Murat à Varsovie.

21 *novembre*. — Décret impérial, daté de Berlin, relatif au *Système continental*. Les Iles britanniques sont mises en état de blocus ; tout Anglais aisi dans les États français est déclaré prisonnier de guerre, toute marhandise provenant de cette nation est prohibée. Provisoirement la ?russe est condamnée à une contribution de guerre de 150 millions. Et le deux. Restent, avec l'Angleterre, la Russie et la Suède.

Ainsi Napoléon, non-seulement fait la guerre aux États, il la fait aux peuples; non-seulement il fait la guerre aux hommes, il la fait aux choses. Cela durera-t-il longtemps?... Poursuivons.

1807

15 *décembre*. — Levée de 80,000 hommes. En même temps, l'Empereur ordonne aux gardes nationaux de se préparer pour un *service actif*.

23-26 *décembre*. — Combats de Czarnovo, Mohrungen, Pultusk, Golymin, contre les Russes. Partout les Français obtiennent l'avantage.

Janvier. — Les opérations militaires continuent : prise de Breslau et de Brieg, sur l'Oder.

8-26 *février*. — Bataille sanglante d'Eylau; combats d'Ostrolenka et de Braunsberg, où les généraux Bernadotte et Ney taillent en pièces l'ennemi.

7 *avril*. — Levée de 80,000 hommes, classe de 1808 L'Empereur, pour entretenir ses armées, et faire face aux affaires, anticipe ses coupes d'hommes. Là déjà se dévoile sa faiblesse.

5-14 *juin*. — Combats de Spanden, Deppen, Guttstadt, Heilsberg, où les Français sont constamment victorieux. Enfin, la victoire de Friedland, suivie de la prise de Kœnigsberg et de la Neisse, de la capitulation de Glatz et Kasel, oblige la Russie à demander la paix.

7-9 *juillet*. — Paix de Tilsitt. La coalition est vaincue. Elle le sera aussi longtemps que les puissances, au lieu de masser leurs forces, agiront séparément, et que les peuples ne se croiront pas intéressés à la querelle.

La Prusse perd la moitié de son territoire, qui passe, partie à la

Digitized by Google

France, partie à la Saxe. La Pologne, qui avait été pour Napoléon d'u si grand secours, est oubliée, ou plutôt sacrifiée par lui à l'amitié d czar. Elle apprend, à ses dépens, que l'antagonisme des princes ne v jamais jusqu'à leur faire servir l'émancipation des peuples.

16 *août*. — La guerre sur le continent est terminée : Napoléon rentr triomphant à Paris. L'enthousiasme est au comble. Mais cet enthou siasme se changerait bientôt en consternation, si quelqu'un en ce momen pouvait se douter que toutes ces victoires sont autant d'insultes à l'étoil de Bonaparte, des méfaits qui ne font qu'exaspérer le destin contre l France et contre lui. Aussi, comment condamner le héros, comment n pas le plaindre, au contraire, quand on voit jusqu'où s'abaisse l'imbé cillité de son parterre? « *Il est au delà de l'histoire*, s'écrie le présiden Séguier; *au-dessus de l'admiration!* Il ne peut être égalé que pa l'AMOUR! » Folie et pitié!

18 *août*. — Formation du royaume de Westphalie : le plus jeune frèr de Napoléon, Jérôme, âgé de 27 ans, en sera titulaire. Universel applau dissement.

19 *août*. — Le Tribunat est supprimé : il s'y manifestait des velléité d'opposition! La constitution impériale, tant de fois remaniée, est modi fiée de nouveau. N'est-ce pas logique, nécessaire? Ceins tes reins pour l combat, ô guerrier! car, plus tu remportes de triomphes, plus tu t crées d'oppositions et te tailles de besogne; plus, par conséquent, t auras besoin, comme l'athlète, de te ramasser dans ta force!

1er *septembre*. — Organisation de la république ionienne, comme parti intégrante de l'empire français. Napoléon, après avoir manqué l'Angl terre par l'Égypte, la ressaisit par la Grèce! *L'univers bientôt ne le con tiendra plus!*

2 *septembre*. — Le roi de Prusse adhère au *Système continental*.

7 *septembre*. — Prise de l'île de Rugen par le maréchal Brune : la Suè rappelle ses troupes.

C'est en ce moment que les Anglais, aveuglés par la cupidité et l haine, bombardent Copenhague, capitale d'un état neutre. Le motif d cette agression odieuse est le refus qu'avait fait le roi de Danemark d prendre part à la coalition. On pouvait, sans crime, ne point comprendr une politique que les Anglais eux-mêmes servaient si mal : aussi, cet act de vandalisme fit plus de mal à l'Angleterre que toutes les victoires d Napoléon. Un moment les puissances se séparèrent d'elle, et Napolé faillit, en haine de ses rivaux, devenir l'arbitre accepté de l'Europe.

9 *septembre*. — Le roi de Danemark interdit à son peuple toute com munication avec les Anglais.

14-16 *octobre*. — Napoléon, adoptant hautement les idées de Barère, déclare qu'il s'opposera à toute alliance des princes du continent av l'Angleterre. Rien n'égale l'outrecuidance de ce *casus belli*, si ce n' sa niaiserie. Mais telle est en ce moment la clameur contre les Angla que le czar se joint à Napoléon, et accède à son tour au *Système con nental*.

Digitized by Google

Ainsi une faute politique, un crime contre le droit des gens, semble un ment faire fléchir le destin ! Ce moment fut pour la Grande-Bretagne us critique de sa lutte avec Napoléon : mais le doute ne fut pas de ue durée. L'intempérance de l'Empereur ramène vite aux Anglais x que leur barbarie en avait un instant détachés.

8 *novembre*. — Première expédition de Portugal. La cour de Lisbonne ant pu, par crainte de l'Angleterre qui menaçait ses possessions mérique, entrer dans le *Système continental*, Napoléon rend un décret tant *que la maison de Bragance a cessé de régner en Europe*, et charge général Junot de l'exécution. Ainsi, il suffit que les Anglais mettent pied dans un État, pour que cet État devienne un ennemi de l'Emreur !

30 *novembre*. — Prise de Lisbonne par les Français. Une contribution 100 millions est imposée au Portugal. — Que dites-vous de cette présaille au bombardement de Copenhague, ô sage Alexandre?...

10 *décembre*. — Réunion du royaume d'Étrurie à la France : l'armée rançaise en prend possession.

17-18 *décembre*. — L'Empereur lance décrets sur décrets touchant le *ystème continental*. Le roi d'Angleterre y répond par une déclaration ortant que la Grande-Bretagne est *le seul boulevard des libertés de Europe*.

1808

1er *janvier*. — État de la marine anglaise : 253 vaisseaux de ligne, 29 de 50 canons, 261 frégates, 299 sloops, 258 bricks : total 1,100 vaisseaux de guerre, non compris les cutters et autres bâtiments de moindre dimension.

État de la marine française : zéro.

On demande laquelle des deux puissances, de la France ou de la Grande-Bretagne, tient l'autre en état de blocus ?

3 *janvier*. — L'Espagne, à l'instigation de Napoléon, effrayée par le sort du Portugal, entre dans le *Système continental*.

21 *janvier*. — Réunion de Kehl, Cassel, Wezel et Flessingue au territoire français.

Levée de 80,000 hommes.

2 *février*. — Rome est occupée par les Français : *Système continental*.

17-29 *février*. — Occupation de Pampelune, Barcelone, Figuière, Saint-Sébastien, par mesure *continentale*. Plus de 100,000 Français se répandent dans la Péninsule.

19 *mars*. — A la suite d'intrigues de cour, où se voit la main de Napoléon, Charles IV, roi d'Espagne, abdique en faveur de son fils.

2 *avril*. — Décret impérial qui annexe les provinces d'Ancône, Urbin, Camerino, Macerata, à l'empire français, *Système continental*.

Digitized by Google

5 *mai.* — Traité de Bayonne, par lequel Ferdinand VII restitue la couronne à son père Charles IV, qui la transporte à Napoléon. A cette nouvelle, une insurrection éclate à Madrid : les mécontents sont fusillés par les soldats de Murat.

Tous les historiens blâment la conduite de Napoléon envers l'Espagne, comme artificieuse, immorale, inique. Ce qu'il nous appartient ici d'en relever, c'est qu'elle est la réduction à l'absurde du *Système* de Napoléon. Combien devait se sentir forte l'Angleterre, en voyant le chef d'un grand État refaire et défaire sans cesse la carte politique de l'Europe, dépersonnaliser peuples et gouvernements, agrandir sans cesse son territoire, comme un particulier arrondit sa propriété, ne reconnaître enfin dans la constitution des États qu'une œuvre artificielle, que l'épée produit, que l'épée peut détruire.

27-30 *mai.* — La politique de Napoléon, ou pour mieux dire la politique imposée à Napoléon par l'Angleterre, porte ses fruits. L'Espagne s'soulève tout entière : la guerre des peuples commence contre l'Empereur.

6 *juin.* — Napoléon ne peut plus reculer. Décret impérial qui proclame roi d'Espagne Joseph Bonaparte, frère aîné de l'Empereur.

14 *juin.* — Les insurgés de Cadix s'emparent des débris de la flotte française, derniers restes de Trafalgar : 5 vaisseaux de ligne, 1 frégate, 4,000 marins.

16 *juin.* — Insurrection des Portugais. L'incendie est allumé dans toute la Péninsule, attisé par l'Angleterre. La fortune commence à tourner. Que les peuples du Nord suivent l'exemple de ceux du Midi, et c'en est fait de Napoléon.

22 *juin.* — Capitulation de Baylen : 13,000 soldats et officiers français mettent bas les armes, et sont envoyés à Cadix sur les pontons.

29 *juillet.* — Le roi Joseph, effrayé du progrès de l'insurrection, abandonne Madrid, après une résidence de *huit jours.*

31 *juillet.* — Une armée anglaise débarque en Portugal. La guerre est sûre, en pays ami, contre l'étranger qui l'opprime.

10 *août.* — Le général espagnol la Romana, occupé en Danemark au service de l'Empereur, s'évade avec 22,000 hommes, et retourne en Espagne aider l'insurrection.

21 *août.* — Bataille de Vimeïro, entre Junot et Wellington. Les Français, inférieurs en nombre, se retirent en bon ordre.

30 *août.* — Convention de la Cintra : les Français évacuent le Portugal et rentrent en France, transportés sur des vaisseaux anglais. Wellington fait la guerre en marchand : il ne se risque qu'avec des forces supérieures, et ne regarde pas à l'honorabilité d'une capitulation, pourvu que les Français partent! Ainsi, depuis trois mois, l'Empereur éprouve dans la Péninsule une suite d'échecs, qui rendent de plus en plus manifeste l'impossibilité de ses plans. Pendant que l'insurrection pullule, la contrebande foisonne : Napoléon est vaincu par les masses populaires, dans sa stratégie et sa politique.

Digitized by Google

8 *septembre*. — Convention de Paris, pour le règlement des affaires avec la Prusse. Attiré en Espagne par le péril du *Système*, l'Empereur se hâte de traiter dans le Nord avec la coalition.

10 *septembre*. — Levée de 80,000 conscrits, classe de 1810; rappel de 80,000 autres, sur les classes de 1806, 7, 8, 9; total 160,000 hommes, rendus nécessaires par la guerre d'Espagne. La France ne sourcille pas!

12 *octobre*. — Entrevue d'Erfürth, entre Napoléon et Alexandre. Les deux souverains adressent au roi d'Angleterre une lettre collective pour l'engager à la paix! Napoléon, à Sainte-Hélène, a traité le czar Alexandre le Grec du Bas-Empire. Il est certain que ce *Grec* commit, dans la circonstance, un acte d'insigne bêtise. Si, dans ce moment, au lieu de servir complaisamment les vues de Napoléon, il eût appuyé l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, le roi de Naples, le Pape, il pouvait hâter de quatre ans la débâcle impériale. Cette faute coûtera cher aux coalisés.

4 *novembre*. — L'Empereur, tranquille sur les intentions de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, entre en Espagne avec 80,000 hommes, retirés des forteresses d'Allemagne.

10-23 *novembre*. — Combat et prise de Burgos; bataille d'Espinosa et de Tudela, gagnées par les Français.

4 *décembre*. — Reddition de Madrid par les insurgés. L'Empereur adresse aux Espagnols une proclamation menaçante. « Aucune puissance, dit-il, ne peut exister sur le Continent, influencée par l'Angleterre!... Je chasserai les Anglais de l'Espagne, et leurs adhérents seront enveloppés dans leur ruine. »

5-16-21 *décembre*. — Prise de Roses en Catalogne; combats sur le Lobregat, à San-Felice, et à Molino-del-Rey, livrés par Gouvion Saint-Cyr. Les Espagnols, constamment battus en bataille rangée, prennent leur revanche comme guérillas. Les triomphes de l'armée française passeront à la postérité; son extermination en détail échappe à l'histoire.

1809

Janvier. — L'œuvre impossible continue. Combats de Priéros, de Taraçona, et de la Corogne; prise du Ferrol. Les Espagnols sont toujours vaincus; mais les Français s'usent toujours!

21 *février*. — Prise de Saragosse, nouvelle Numance! par Lannes.

24 *février*. — Reddition de la Martinique aux Anglais, par Villaret-Joyeuse.

12-29 *mars*. — Une seconde expédition est dirigée contre le Portugal, sous les ordres du maréchal Soult. — Combat de Lanhozo, bataille et prise d'O-Porto.

9 *avril*. — 5e *coalition*. — L'exemple des peuples finit par entraîner les rois. L'Autriche, impatiente du joug, stipendiée par l'Angleter

rompt la paix. Passage de l'Inn et de la Salza par l'archiduc Charles : diversion rationnelle, mais insuffisante, en faveur du Portugal et de l'Espagne. Se peut-il rien de plus stupide que ces prétendus coalisés ?

12 *avril.* — Nouveau désastre maritime, éprouvé par la France, à l'île d'Aix. Depuis Trafalgar, nos marins ne se risquent plus sur l'Océan ; ils sont enlevés, brûlés dans leurs rades. A l'île d'Aix, 13 vaisseaux et frégates sont détruits.

15-16 *avril.* — Combat de Pordenone et de Sacile, sur le Tagliamento. Les Français, commandés par le prince Eugène, sont d'abord battus par les Autrichiens.

19-22 *avril.* — Combats de Pfaffen-Hoffen et de Tann, livrés par Oudinot et Davoust ; batailles d'Abensberg et d'Eckmühl : les Français gagnent partout.

23 *avril.* — Levée de 30,000 hommes, classe de 1810; 10,000 à reprendre sur celles de 1806 à 1809.

4 *mai.* — Attaque du fort d'Ebersberg, où périssent 5,000 braves, inutilement sacrifiés par les généraux. Au rebours du travail, la guerre, en devenant métier, se démoralise : preuve *à priori* qu'avec la civilisation elle doit disparaître.

10-18 *mai.* — Le maréchal Soult, ayant perdu une partie de son artillerie et de son matériel, évacue le Portugal. La seconde expédition contre ce pays échoue comme la première. Ce que Napoléon obtient d'avantages d'un côté, il le perd de l'autre. — *Il faudrait que je fusse partout !* s'écrie-t-il. Eh ! sans doute, invincible Empereur, et c'est pour cela que votre *Système* ne vaut rien.

13 *mai.* — Occupation de Vienne.

17 *mai.* — Décret impérial qui réunit les États-Romains à l'empire français. Napoléon révoque les dons de Charlemagne, et assigne au Pape un revenu de deux millions. Toujours le *Système*.

21-22 *mai.* — Bataille d'Essling, très-sanglante. L'Empereur est rejeté sur la rive droite du Danube, et s'établit dans l'île Lobau.

26 *mai.* — L'armée d'Italie, après une suite d'actions heureuses, opère sa jonction avec l'armée d'Allemagne.

11 *juin.* — Le pape Pie VII, qui n'avait pas eu de foudres contre le *Système continental*, dépouillé maintenant de son État, fulmine contre Napoléon. L'ancien démagogue d'Imola parle maintenant comme Grégoire VII. Toute ridicule et intéressée que paraisse cette démonstration du Saint-Siége, elle n'en produit pas moins son effet sur les chrétiens du nouvel empire, dont la foi avait été si mal à propos ravivée par le Concordat.

5-6 *juillet.* — Victoire de Wagram. L'Autriche, qui conservait encore une belle armée, et pouvait prolonger la lutte, se jette aux pieds de Napoléon. L'empereur François payera, pour préliminaire, une contribution de guerre de 238 millions. La débandade de la coalition, signalée

par tous les publicistes depuis 92, sauve encore une fois l'Empereur, comme elle avait sauvé la révolution.

Le même jour, Pie VII est enlevé par ordre de Murat, transféré à Grenoble, et de là à Savone, où il est gardé à vue.

28 *juillet*. — Bataille de Talavera, sur le Tage, où le maréchal Victor est battu par Wellington.

15 *août*. — Reddition de Flessingue aux Anglais, par le général Monnet. Présage funeste : la perte de Flessingue est le pendant de la capitulation de Baylen.

5 *octobre*. — Levée de 36,000 hommes, répartis sur les classes de 1805, 7, 8, 9, 10.

14 *octobre*. — Paix de Vienne, entre la France et l'Autriche. Les provinces illyriennes sont réunies à la France. D'importantes cessions de territoire sont faites à la Confédération germanique, au grand duché de Varsovie, et à la Russie. Le *Système continental* va toujours : la guerre continue avec le Portugal, l'Espagne et l'Angleterre.

25 *octobre*. — Nouveau désastre maritime éprouvé par les Français : trois vaisseaux et deux frégates, commandés par l'amiral Baudin, sont échoués ou brûlés sur la côte de l'Hérault. Contre l'aigle, il n'y a bec ni ongles : coupez-lui les ailes ! C'est la tactique des Anglais.

19-28 *novembre*. — Bataille d'Ocana, livrée par Mortier; combat d'Alba de Tormès, par Kellerman. Les Espagnols sont mis en déroute, et les Français se consument.

16 *decembre*. — Napoléon avise un nouveau moyen de consolider son empire, c'est de se donner un héritier. Le divorce est prononcé entre lui et Joséphine.

1810

6 *janvier*. — La Suède fait la paix avec la France, et adhère au *Système continental*. — Ainsi, au commencement de cette année, le Nord tout entier se tait devant Napoléon. Mais, pendant que les gouvernements fléchissent, la force des choses conspire contre l'Empereur. La contrebande annule les traités; ce que le sabre a lié, le commerce le délie; jusque dans le palais impérial, l'Angleterre s'ouvre des débouchés. La guerre de la Péninsule n'est que l'éruption, sur un point, de cette lutte souterraine, universelle.

2 *février*. — Séville est occupée par les Français : la junte insurrectionnelle se réfugie à Cadix.

6 *février*. — Reddition de la Guadeloupe aux Anglais. La France n'aura bientôt plus une seule station sur le globe. Qu'est-ce donc que les lauriers de Wagram, de Friedland, d'Iéna, d'Austerlitz, les adjonctions forcées de territoire, les dynasties intronisées malgré les peuples, auprès de cet isolement maritime, qui rompt, pour ainsi dire, tout rapport de la France avec le reste du monde?

Digitized by Google

7 *février*. — Mariage entre Napoléon et Marie-Louise, célébré à Vienne, par procureur. La nation française a toujours regretté cette alliance, impolitique, orgueilleuse, qui faisait de Napoléon le neveu de Louis XVI, le cousin de tous les despotes, le pupille de la contre-révolution. Mais il faut avouer qu'elle ne se comprend guère mieux du côté de l'Autriche, qui, au lieu de se tenir dans une protestation muette, pactisait avec le dévorateur de ses États, le maître futur de l'Europe !

9 *mars*. — Napoléon réalise la fable du Soleil qui se marie : plus il engendre, plus il brûle. Gare aux grenouilles! Par décret impérial, HUIT prisons d'État sont établies, en faveur des prévenus de délits politiques qu'il ne serait convenable, *ni de traduire devant les tribunaux, ni de faire mettre en liberté !* Le régime des lettres de cachet recommence. Les historiens ne savent accuser que le despotisme : mais la cause du despotisme, où est-elle? la délégation, la délégation, vous dis-je! Toute nation qui ne pense plus est dévouée au despotisme.

16 *mars*. — Le 5 p. 0/0 est à 88 fr. 90 c. Ce cours est le plus élevé auquel parviendront les fonds publics sous la période impériale.

6-13 *mai*. — Prise d'Astorga et de Lérida, par les généraux Junot et Suchet.

8 *juin*. — Prise de Méquinenza : les Français tiennent les murailles, la population ne se livre pas. Toutes ces prises de villes n'avancent en rien la conquête, et ne servent qu'à emplir de butin les fourgons des généraux.

1er-9 *juillet*. — Louis Bonaparte, roi de Hollande, reconnaît l'impossibilité pour ses États d'observer le *Système continental*. Souverain honnête, mais sans pouvoir, il donne sa démission. La Hollande est incorporée à l'empire français. Ainsi le système s'use et se crevasse : trois ans de paix, au cas d'une soumission générale, suffiraient pour en faire justice. — Ce fait, peu remarqué, est un des plus graves symptômes qui aient dû frapper Napoléon.

7-8 *juillet*. — Prise de l'île Bourbon, par les Anglais.

10 *juillet*. — Troisième expédition de Portugal : Masséna et Wellington. Prise de Ciudad-Rodrigo, par le maréchal Ney.

7-27 *août*. — Décrets relatifs au *Système continental*. Les denrées coloniales sont soumises à des tarifs élevés; les marchandises anglaises condamnées au feu.

21 *août*. — Bernadotte est élu roi de Suède. — « Allez, lui dit Napoléon en soupirant, et que les destins s'accomplissent!... » Ici, se découvre un autre vice du système continental. Que les pays privés de leurs dynastes se donnent, comme la Suède, pour chefs les généraux de Napoléon, l'empire est immédiatement dissous, la France ramenée à ses justes limites. La conduite récente de Louis Bonaparte, plus tard celle de Murat, le prouvent. Tant la féodalité répugne aux nations modernes!

27 *août*. — Prise d'Almeïda, en Portugal, par Masséna.

Digitized by Google

27 *septembre.* — Bataille de Busaco, où Masséna est repoussé par Wellington.

18 *octobre.* — Institution des cours prévôtales pour la répression des contrebandiers et de leurs complices! L'Empereur semble ignorer que plus la contrebande offre de dangers, plus la prime s'élève, plus par conséquent la protection se démoralise. Le *Système continental* tourne à la folie : ni l'Empereur ni la France ne s'en aperçoivent.

3 *décembre.* — Prise de l'Ile de France par les Anglais.

13 *décembre.* — Réunion des villes anséatiques et du Valais à l'empire français. L'Empereur se dédommage, sur les États du continent, des pertes que lui font éprouver les Anglais sur l'Océan. Nous n'avons plus de colonies : mais les Italiens, les Allemands, les Hollandais, les Suisses, les Savoyards, les Illyriens, les Grecs, sont Français! la Méditerranée est un lac français : il est vrai que nous n'y avons plus un seul vaisseau. Tout est Français!...

Levée de 160,000 hommes, classe de 1811, pour la continuation de la guerre d'Espagne et du *Système continental.* « Poursuivez, Sire, s'écrie le Sénat, cette GUERRE SACRÉE, *pour l'honneur du nom français, et l'indépendance des nations!* »

1811

Qu'a fait Napoléon, pendant l'année 1810? Du haut de son palais des Tuileries, il a monté la garde du *Système continental*, sévissant contre les contrebandiers, et attendant de jour en jour la soumission de la Péninsule. Que va-t-il faire pendant cette année 1811? Il continuera sa garde, un instant réjoui par la naissance de son fils, le roi de Rome, et faisant toujours passer de nouvelles troupes dans cette Espagne, dont le peuple, écrasé dans cent batailles, dévore les armées et ne se rend pas. L'esprit de Napoléon veille : ni jour ni nuit il ne se repose. Mais cette veille est celle du somnambule; cette vie n'est pas de l'histoire, c'est un rêve d'Ossian.

2-20 *janvier.* — Prise de Tortose, par Suchet : occupation d'Olivenza.

19 *février.* — Bataille de la Gébora, gagnée par Soult sur les Espagnols.

28 *février.* — Réunion du duché d'Oldenbourg à la France, sans autre motif ni prétexte que l'intérêt du *Système continental.* Cette incorporation décide la brouille avec la Russie.

5-12 *mars.* — Combat de Chiclana, prise de Badajoz, combat de Redinha. Les généraux Victor, Mortier, Soult, Ney, se signalent à l'envi contre les Espagnols et les Anglais.

20 *mars.* — Naissance du roi de Rome. Cet enfant vient trop tard. Mieux eût valu, à l'exemple des anciens césars, s'associer un homme tout fait, le prince Eugène.

4 *avril.* — Masséna bat en retraite devant Wellington : il est remplacé par Marmont.

10 *mai.* — Évacuation d'Alméïda : l'expédition de Portugal échoue pour la troisième fois.

16 *mai.* — Combat d'Alboerra, où les Anglo-Espagnols, malgré une perte immense, restent maîtres du terrain. Ils investissent Badajoz.

3 *juin.* — Henri-Christophe, dit le *Singe noir* de Napoléon, est sacré avec de l'huile de cacao, par un capucin nommé Brell, roi de Haïti. La constitution donnée par ce nouveau chef est entièrement calquée sur la constitution napoléonienne. En 93, on eût dit que cette figure méphistophélique était payée par les Anglais pour narguer l'Empereur!

11 *juin.* — Ouverture d'un concile à Paris, convoqué pour régulariser l'institution des évêques, auxquels le Pape refuse d'envoyer des bulles. Pauvre Empereur! le voilà tombé en théologie : il ne se réveillera pas!...

28 *juin.* — Prise de Tarragone, après 2 mois de siége et 5 assauts. Le général Suchet est fait maréchal.

20 *septembre.* — Le Pape, prisonnier à Savone, approuve les décrets du concile de Paris; la cour papale refuse de ratifier cette approbation. De tous côtés le spirituel et le temporel, l'excommunication et la contrebande, s'insurgent contre Napoléon.

25 *octobre.* — Bataille de Sagonte, gagnée par Suchet, suivie de la reddition de la place.

20 *décembre.* — Levée de 120,000 conscrits, classe de 1812. Encore une année d'écoulée : le rêve ne finit point! La nation est sous le fluide de l'Empereur.

1812

9-19 *janvier.* — Prise de Valence, par Suchet, et de Ciudad-Rodrigo, par Wellington. Il y a balance!...

Décret impérial qui affecte 100,000 hectares de terre à la culture de la betterave. Napoléon cherche les moyens de remplacer par des produits indigènes les produits coloniaux dont ses sujets ne peuvent se passer. Un jour, ses efforts porteront leurs fruits; pour le moment, et dans l'idée qui le préoccupe, ils ne montrent que l'absence de sa raison.

26 *janvier.* — Décret impérial qui réunit la Catalogne. Pourquoi pas, puisque nous sommes en train, toute la Péninsule? C'est que Napoléon, ne voulant pas de l'originalité de son siècle, ne peut plus être qu'imitateur. La Catalogne avait fait partie des États de Charlemagne, elle fera partie des États de Napoléon.

24 *février.* — L'heure marquée par la fatalité approche. Il était inévitable que Napoléon, après les traités de Tilsitt et de Vienne, forcé par le *Système continental*, seul moyen de défense qu'il eût contre l'Angleterre, de s'étendre toujours, finît par pousser de nouveau toutes les puissances

Digitized by Google

à la lutte, et que la guerre éclatât, toujours plus générale. L'incorporation du duché d'Oldenbourg avait été pour la Russie le sujet du mécontentement qui devait amener une rupture. Dans la prévision de cet événement, Napoléon se hâte de conclure avec la Prusse un traité qu'appuie le maréchal Oudinot avec un corps d'armée. La Prusse, en conséquence renouvelle son engagement de soutenir le *Système continental;* en cas de guerre avec la Russie, elle fournira 20,000 hommes.

13 *mars.* — Sénatus-consulte qui organise la garde nationale. Elle est divisée en trois *bans*, dont le premier, formé d'abord de cent cohortes de 971 hommes chacune, est mis à la disposition de l'Empereur.

14 *mars.* — Traité entre la France et l'Autriche, signé à Paris. Celle-ci fournira un contingent de 30,000 hommes.

24 *mars.* — 6e *coalition.* Traité entre la Russie et la Suède (Bernadotte!) auquel l'Angleterre s'empresse d'adhérer.

7 *avril.* — Badajoz est pris d'assaut par les Anglais : le général Philippon est fait prisonnier avec 3,000 hommes.

9 *mai.* — Ouverture de la campagne de Russie : Napoléon quitte Paris, suivi des regards inquiets des populations.

A cette heure l'empire français, successivement accru de conquêtes impolitiques, mais rendues inévitables par la guerre avec l'Angleterre et le *Système continental*, se compose de 132 départements, non compris la Catalogne, formant ensemble une population de 42 millions d'habitants. D'un autre côté, les États soumis à la domination indirecte et plus ou moins réelle de Napoléon, n'en comptent pas moins de 44 millions. C'est donc 86 millions d'âmes, la moitié de l'Europe, auxquelles commande l'Empereur des Français. Avec cette immense étendue de territoire, sans marine, chassé de l'Océan, il étouffe!... L'armée qu'il conduit en Russie est de 500,000 hommes, traînant 1,200 bouches à feu. Tout annonce que l'instant décisif est venu : il s'agit de savoir si la monarchie de l'Europe, du globe, sera constituée, pour la gloire de Napoléon et la confusion de l'Angleterre. Napoléon le sait : mais l'illusion de son esprit lui montre les choses à rebours du vrai. *La fatalité entraîne les Russes*, dit-il, *que les destins s'accomplissent!...*

28 *juin.* — Entrée de l'Empereur à Wilna.

22 *juillet.* — Bataille des Arapiles, où le maréchal Marmont est défait par Wellington. L'empire avance au nord, rétrograde au midi : c'est la toile de Pénélope.

12-14 *août.* — Occupation de Madrid par Wellington : la garnison française capitule. L'Anglais se hâte : il est clair que si, pendant que Napoléon envahira la Russie, les Français sont forcés d'évacuer l'Espagne, rien n'est fait pour Napoléon.

17 *août.* — Bataille de Smolensk gagnée par Napoléon. Mais la guerre est nationalisée en Russie comme en Espagne, et la question n'est plus de savoir si les armées fléchissent, mais si les peuples sont en état de fournir l'holocauste que réclame, pour en finir, cette armée de 500,000 hommes, commandée par Napoléon.

Digitized by Google

1er *septembre*. — Levée de 120,000 conscrits, classe de 1813; plus 17,000 pour remplacer les manquants de la garde nationale.

7 *septembre*. — Bataille de la Moscowa. 20,000 Français hors de combat; 30,000 Russes tués, blessés ou prisonniers. Kutusoff se proclame vainqueur : peut-être ne mentait-il pas autant qu'on a dit. Car si les Français sont 500,000, et les Russes 1,000,000, et que les premiers perdent 500,000 hommes, tués ou blessés, et les seconds, 750,000 : déduction faite de part et d'autre, ce sont les Français qui sont vaincus. La guerre d'Espagne et la campagne de Russie sont tout entières dans ce calcul.

14 *septembre*. — Occupation de Moscou. Les habitants ont été avertis d'évacuer la ville, que le fanatisme livre aux flammes. L'Empereur est épouvanté : la tactique du guerrier civilisé se sent impuissante devant la fureur barbare.

11-18 *octobre*. — Napoléon est à Moscou, attendant les soumissions d'Alexandre. Pendant ce temps-là, il est attaqué sur ses derrières par les généraux russes, accourus de toutes les parties de l'empire. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr leur résiste à peine à Potolsk; Murat est complétement battu, à Winskowo, par Kutusoff, le vaincu de la Moskowa; Bresc sur le Bug est enlevé aux Autrichiens par Tschitchagoff, qui menace les communications de l'Empereur avec Varsovie.

23 *octobre*. — Conspiration du général Mallet à Paris : symptôme effrayant de la désaffection du pays et de l'isolement de l'Empereur. Si Mallet parvient à s'emparer du préfet de police et du ministre de l'intérieur, la France est enlevée, par un coup de main, à Napoléon. Quelle politique, que celle qui a jeté de si misérables fondements!

Le même jour, Napoléon ordonne la retraite. Ainsi il n'a rien obtenu, la campagne est perdue; et quelque honorablement qu'il s'en tire au point de vue de l'honneur militaire, la moitié de son armée aura péri. Et cependant il a toujours été vainqueur!

7 *novembre*. — Arrivée à Smolensk, 100 lieues de Moscou, après une retraite marquée par des combats quotidiens, où l'armée, toujours victorieuse, s'affaiblit cependant toujours! Gloire et grandeur d'âme du maréchal Ney.

14-16 *novembre*. — L'armée française évacue Smolensk. La nature vient au secours des Russes : le thermomètre tombe à 25 degrés. Tous les chevaux périssent, de famine autant que de froid : ceux des cosaques trouvaient à se refaire. — Prise de Minsk et des magasins français par les Russes.

28 *novembre*. — Passage de la Bérézina (180 lieues ouest de Moscou), journée la plus affreuse de la retraite. C'est là que le maréchal Ney reçoit le nom de *Brave des braves*.

5 *décembre*. — Napoléon, apprenant la tentative de Mallet, prend aussitôt les devants, et quitte l'armée à Smorgony.

10-11 *décembre*. — Évacuation de Wilna (218 lieues de Moscou), où l'armée française avait espéré se refaire. Désespoir général, déroute complète, massacre des soldats par les habitants.

18 *décembre.* — Arrivée à Paris du 29e bulletin de la Grande-Armée, daté de Malodeczno (200 lieues ouest de Moscou). La consternation est immense. Le surlendemain, 20, l'Empereur arrive à Paris : il est *félicité* par le Sénat. « *Le bon sens*, lui dit le grand-maître de l'Université, Fontanes, *le bon sens s'arrête avec respect devant le mystère du pouvoir et de l'obéissance. Il l'abandonne à la religion, qui rendit les princes sacrés, en les faisant l'image de Dieu même.* » — « Ah! Sire, s'écrie à son tour le premier président, l'autorité impériale n'aura jamais de plus ferme appui que les magistrats, qui sont les plus chers garants du respect pour les droits de la souveraineté. Nous sommes prêts à *tout sacrifier pour votre personne sacrée*, et la prospérité de votre dynastie. Veuillez recevoir ce nouveau serment : nous y demeurerons fidèles *jusqu'à la mort.* »

30 *décembre.* — Défection du général York, commandant le contingent de 20,000 hommes fourni par la Prusse (voir plus haut 24 février). Cette défection est provoquée par le *Tugendbund* (Société de la Vertu), qui déjà remplit toute l'Allemagne, et prêche la croisade contre Napoléon.

1813

11 *janvier.* — Levée de 150,000 hommes, classe de 1814; rappel de 100,000 conscrits des classes de 1809, 1810, 1811 et 1812. L'Empereur, dit le Sénat, n'a dépensé que *le superflu de la population.*

25 *janvier.* — L'Empereur essaye de se reconcilier avec le Pape, qui se moque de lui. Un concordat est signé à Fontainebleau, et rejeté par la cour de Rome.

1er *février.* — Proclamation de Louis XVIII aux Français. Celui-là a réfléchi. Il a vu l'erreur de Louis XVI et de Napoléon : il propose de rétablir la liberté d'après les bases de 89, c est-à-dire, une Charte constitutionnelle. Ainsi Napoléon est attaqué sur la manière dont il a interprété et rempli son mandat; son procès s'instruit dans l'opinion : est-ce clair ?

10-22 *février.* — Proclamation de l'empereur Alexandre. Tous les rôles sont intervertis : les chefs de la coalition appellent les peuples aux armes, comme avait fait la Convention de 92, et les invitent à secouer le joug de Napoléon. Pendant ce temps-là, les préfets de Napoléon continuent de le féliciter d'avoir triomphé de la *féodalité* et de l'*anarchie.*

1er *mars.* — 7e *coalition.* Traité entre la Prusse et la Russie. Tout se réunit pour accabler l'Empereur : Bernadotte lui écrit et l'accable de reproches. Cet autre jacobin, devenu roi légitime, ose parler d'*ambition !*

3 *avril.* — Sénatus-consulte qui met à la disposition de l'Empereur, en sus de la levée du 11 janvier : 90,000 hommes, classe de 1814; 80,000, rappel de 1806, 7, 8, 9, 10, 11 et 12; 10,000 gardes d'honneur à cheval, équipés à leurs frais; en tout 180,000 hommes.

15 *avril.* — Départ de Napoléon; ouverture de la campagne de Saxe. Les forces des Français en Allemagne s'élèvent en ce moment à 166,000 hommes; les alliés en comptent 225,000.

2 *mai*-4 *juin.* — Batailles de Lutzen, Bautzen, etc. Armistice de Pleswitz. Napoléon, d'abord victorieux, si la victoire doit se présumer toujours d'après le nombre des morts et des blessés, cherche à gagner du temps. Mais le temps profite encore plus aux alliés : chaque jour de trève qui lui amène un régiment, donne un adhérent à ses adversaires.

21 *juin.* — Bataille de Vittoria, gagnée sur le roi Joseph par Wellington. Elle aura pour résultat de déterminer l'évacuation de l'Espagne par ce qui reste des armées françaises. Ainsi échoue cette expédition, dans laquelle auront été sacrifiés inutilement 500,000 soldats.

28 *juillet*-10 *août.* — Congrès de Prague, sous la médiation de l'Autriche. Les alliés rejettent les propositions de l'Empereur, qui demande que l'incorporation de la Hollande, des villes anséantiques et de l'Italie dans l'empire français soit maintenue : ils déclarent que la France doit rester bornée à la Meuse, au Rhin et aux Alpes.

On s'est étonné que Napoléon n'ait pas trouvé cette transaction suffisante, et qu'il ait préféré risquer le tout pour le tout. Mais que serait-il venu faire à Paris, dépouillé de son prestige militaire, soufflété dans son *Système continental*, amoindri, démonétisé, obligé de soutenir, dans une paix industrieuse, son omnipotence gouvernementale, en présence d'un prince légitime qui offrait la zous-enchère d'une Charte constitutionnelle, et d'une bourgeoisie qui murmurait? Napoléon se sentait ruiné; dès ce moment, en effet, il ne combat plus pour le trône, il combat pour sa propre dignité. Le monarque a disparu, l'homme reste : tel est le sens de la dernière campagne de Napoléon.

31 *juillet.* — Combats de Roncevaux et de Cabiry, où se signale le maréchal Soult. Mais le courage cède à la fatalité : la retraite d'Espagne est le pendant de celle de Russie.

12 *août.* — L'Autriche signifie à l'Empereur Napoléon, son gendre, son adhésion à la coalition.

15 *août.* — Proclamation du roi de Suède, Bernadotte, aux Allemands. Il exhorte à suivre l'exemple des Français de 92 : l'ancien soldat de la république sait comment on précipite les peuples contre les despotes. Défection du général Jominy.

18 *août.* — Évacuation du royaume de Valence, par Suchet.

24 *août.* — Levée de 30,000 conscrits, rappel des classes de 1812, 13, 14, dans 24 départements du Midi.

27 *août.* — Bataille de Dresde, gagnée par l'Empereur. Mort de Moreau, revenu des États-Unis, à la voix de Bernadotte, pour diriger les opérations des alliés. — Ce succès est balancé par les défaites multipliées des généraux Oudinot, Macdonald, Vandamme, Ney, La Martinière, tant en Allemagne qu'en Espagne, l'évacuation de Schwérin par Davoust, la prise du fort Saint-Sébastien, par les Anglais.

Digitized by Google

7 *octobre.* — Passage de la Bidassoa par Wellington.

9 *octobre.* — Levée de 160,000 hommes, classe de 1815; — rappel de 120,000 hommes, sur toutes les classes des années antérieures : total 280,000 hommes.

15 *octobre.* — Défection des Bavarois.

18-19 *octobre.* — Bataille de Leipsig, dite *des Nations* : 175,000 Français contre 330,000 alliés. Les Saxons abandonnent la cause de l'Empereur sur le champ de bataille : Napoléon est vaincu; la volonté de l'homme est écrasée par la volonté des choses.

26 *octobre.* — Défection du Würtemberg.

30 *octobre.* — Combat de Hanau, où les Français en retraite sont *vainqueurs* des Bavarois, avec perte de 10,000 hommes tués ou blessés, et autant de prisonniers. Hanau est la Bérézina de 1813.

31 *octobre.* — Capitulation de Pampelune : l'Espagne occidentale est affranchie.

10 *novembre.* — Wellington, toujours à la poursuite de l'armée française, attaque le maréchal Soult et le force à Saint-Jean de Luz.

11 *novembre.* — Reddition de Dresde. La capitulation obtenue par Gouvion Saint-Cyr est violée par Schwarzemberg : 23,000 hommes et 6,000 malades sont retenus prisonniers par les alliés.

14-15 *novembre.* — Napoléon est congratulé, au nom du Sénat, par Lacépède. « Le Sénat, dit cet imbécile, a frémi des dangers que Votre Majesté a courus. Votre Majesté a combattu pour la paix. Avant la reprise des hostilités, Votre Majesté avait offert la réunion d'un congrès. Vos ennemis, Sire, s'y sont opposés; c'est sur eux que doit retomber le blâme de la guerre! » Cela dit, le Sénat décrète une levée de 300,000 hommes, à répartir sur toutes les classes antérieures, de 1803 à 1814.

24 *novembre.* — Prise d'Amsterdam par les Prussiens; la Hollande proclame son indépendance.

8-13 *décembre.* — Suite de combats entre Soult et Wellington, dans les Pyrénées. Les Français reculent toujours.

11 *décembre.* — Traité de Valençay : Napoléon *rend* à Ferdinand VII ses États!...

13 *décembre.* — Murat, espérant sauver sa royauté de Naples, se pose en représentant de la nationalité italienne, et se sépare de l'Empereur. Le calcul était faux assurément, mais il reposait sur un principe vrai, qui se dressait avec l'évidence d'un monument, la nationalité. Tout accuse donc Napoléon, ses frères, beaux-frères, son ex-maréchal Bernadotte, la guerre nationalisée en Calabre, en Espagne, en Russie, et dans tout l'empire germanique.

15 *décembre.* — Défection du Danemark, dernier allié de Napoléon.

19 *décembre.* — Le Corps législatif est convoqué. L'Empereur proteste « qu'il a toujours voulu la paix; que monarque et père, il sait ce qu'elle ajoute à la sécurité des trônes et des familles; qu'il n'a pas dépendu d

lui qu'elle ne fût jamais troublée. » Ces paroles ont été taxées d'hypocrisie : comment au contraire n'en pas reconnaître la sincérité ? Ce n'était pas l'Empereur qui repoussait la paix, c'était le système. Et ce système n'était point une fantaisie de despotisme; c'était la résultante de toutes les idées de Napoléon, en matière de gouvernement.

21 *décembre.* — L'invasion commence sur toute la ligne du Rhin : les Suisses y prennent part, en livrant le passage aux alliés. Juste reconnaissance de la médiation du premier Consul (19 février 1803) !

30 *décembre.* — La commission du Corps législatif présente son rapport contre la politique impériale. Il y est dit que ce n'est pas assez que l'Empereur renonce à conserver un *territoire trop étendu*, à exercer une *prépondérance incompatible* avec l'indépendance des nations; qu'il faut une *patrie*, des *lois protectrices*, la *liberté*, l'*exercice des droits politiques*, etc. — L'impression est votée à la majorité de 225 voix contre 32. La police fait enlever les épreuves !

31 *décembre.* — Le Corps législatif est ajourné par décret impérial. L'Empereur n'aperçoit que l'inopportunité d'un acte fait sous le canon de l'ennemi, au moment où il fallait tendre toutes les forces du pays pour repousser l'invasion. Mais à qui la faute, en vérité, si dans ce moment la France craignait peut-être moins les alliés que l'Empereur ?

1814

1er *janvier.* — Réception du jour de l'an. — L'Empereur, à la vue des députés du Corps législatif, se fâche, divague. Son discours improvisé, incohérent, démontre ce fait étrange; c'est que Napoléon, homme d'État, ne voyait dans l'indépendance des États, le respect des nationalités, l'équilibre des territoires, que des *moralités* banales, à l'adresse des ambitions princières; il ne concevait point ces choses comme des PRINCIPES nécessaires, des LOIS absolues de l'économie des sociétés. Comment, avec cette idée superficielle des conditions de la politique, après dix ans d'une adoration universelle, pouvait-il recevoir la leçon des représentants, dominer une situation dont il ne comprenait que les accidents stratégiques, faire face à une diplomatie hypocrite, qui se prévalait de ses erreurs aux yeux des populations, et s'apprêtait elle même à violer, pour son profit, les principes qu'elle lui opposait ?

8 *janvier.* — La France est envahie sur tous les points. Le montant des troupes alliées, en mouvement contre nous, est *d'un million* d'hommes; l'effectif des troupes françaises, non compris les gardes nationaux mobilisés, 360,000 hommes.

25 *janvier.* — Départ de Napoléon pour l'armée : campagne de France.

27-29 *janvier.* — Saint-Dizier est repris : combat de Brienne, où les Français se dégagent d'une mauvaise position. Blücher se replie.

1er *février.* — Bataille de la Rothière : sans résultats. — Les Français tent en retraite sur Troyes.

Digitized by Google

5 *février*-19 *mars*. — Congrès de Châtillon. Les alliés exigent que la France reprenne ses anciennes limites, et donne pour sûretés plusieurs places de guerre : refus de Napoléon.

7 *février*. — Les premiers symptômes de royalisme éclatent à Troyes, en Champagne.

10-11 *février*. — Combats de Champaubert et de Montmirail, où les troupes alliées sont battues par Napoléon.
Proclamation du duc d'Angoulême.

17-24 *février*. — Combats de Nangis, Montereau, Méry-sur-Seine : les alliés battent en retraite devant Napoléon; Troyes est repris.

24 *février*. — Décret impérial, daté de Troyes, contre les partisans des anciennes dynasties. Ils sont déclarés traîtres à la patrie, et punis de mort.

27 *février*. — Bataille d'Orthez, entre Wellington et Soult : décidée en faveur des gros bataillons.

27-28 *février*. — Combats de Bar et de la Ferté-sur-Aube : les maréchaux Oudinot et Macdonald se retirent avec perte.

1er *mars*. — Traité de Chaumont entre les alliés. La cause de l'Empereur est séparée de celle de la France; la liberté, contradiction déchirante! apparaît à la nation sous les drapeaux des coalisés et les auspices des Bourbons!...

5 *mars*. — Napoléon décrète la levée en masse, dans les villes et les campagnes, contre les alliés. Hélas! lui seul ne le sait pas : le peuple est changé depuis 92. L'ancien fanatisme de l'inviolabilité du territoire n'existe plus. Que l'Empereur se défende, puisque la France c'est lui!

12 *mars*. — Le duc d'Angoulême est reçu à Bordeaux, aux acclamations des habitants.

13-44 *mars*. — Reprise de Reims par l'Empereur : les alliés avancent toujours.

20-21 *mars*. — Combats d'Arcis-sur-Aube. L'Empereur s'expose en soldat : les alliés entrent à Lyon.

25-26 *mars*. — Combats de Fère-Champenoise et de Saint-Dizier. Les maréchaux Mortier et Marmont sont battus dans le premier; Napoléon est vainqueur dans le second.

29 *mars*. — Le 5 p. 0/0 est descendu à 45 francs.

30 *mars*. — Bataille de Paris. La défense est abandonnée par Clarke, Lacuée, Savary, le baron Pasquier, le roi Joseph, qui refusent d'armer le peuple. Après la plus héroïque défense, les maréchaux Mortier et Marmont évacuent la capitale. Le lendemain, 31, Paris capitule; le 5 p. 0/0 hausse de 2 francs.

1er *avril*. — Le Sénat institue un gouvernement provisoire, la municipalité publie une proclamation aux Français contre l'*Usurpateur*, et les invite à revenir *à leurs rois légitimes*. — Le 5 p. 0/0 est à 51 francs.

Digitized by Google

2 *avril.* — Napoléon est déclaré par le Sénat *déchu du trône; le droit d'hérédité aboli dans sa famille; le peuple et l'armée déliés envers lui de leur serment.*

Les conscrits de la dernière levée sont renvoyés dans leurs foyers.

5 *avril.* — Convention de Chevilly : le maréchal Marmont, plus citoyen que soldat, se rallie au gouvernement provisoire, le soldat abandonne son général pour son pays : la ruine de l'Empereur est consommée. Le 5 p. 0/0 est à 63 fr. 75 c.; hausse en 7 jours, 18 fr. 75 c. Le même flot de Bourse qui accueillit le premier Consul, fait la conduite à l'Empereur.

6 *avril.* — Les bases d'une constitution sont décrétées par le Sénat, pour être proposées à Louis XVIII : la nation reprend la cocarde blanche.

10 *avril.* — Bataille de Toulouse. Wellington, qui connaissait la capitulation de Paris, veut, avant de poser les armes, se donner l'honneur d'une victoire et attaque le maréchal Soult dans ses retranchements. Il est repoussé avec honte et une perte énorme.

11 *avril.* — Abdication de l'Empereur.

3 *mai.* — Louis XVIII fait son entrée à Paris, aux acclamations des habitants.

Il a été fourni à Napoléon Bonaparte, consul décennal, consul à vie et empereur, depuis le 18 mai 1802 jusqu'au 16 novembre 1813, pour le service de sa politique personnelle, un total de 2,473,000 conscrits, non compris les enrôlements volontaires, les douaniers, le surplus des levées à raison des déserteurs et réfractaires, les gardes nationales de Paris, Strasbourg, Metz, Lille, etc., qui firent un service actif dans la dernière campagne, et la levée en masse organisée au commencement de 1814, dans plusieurs départements. Ajoutons 100,000 hommes, soldats et matelots, envoyés en Égypte et à Saint-Domingue, et rappelons-nous que cette jeunesse, une fois enrégimentée, était perdue pour le pays ou ne revenait que mutilée : ce sera un effectif de 2,573,000 hommes, consommées en entreprises auxquelles manqua l'inspiration du pays, la connaissance des temps et l'intelligence des choses.

Avec cette force armée de 2,573,000 hommes, un pouvoir sans limite et sans contrôle, avec l'entraînement de la France et l'enthousiasme des soldats, Napoléon échoue dans toutes les entreprises qui ne relèvent que de son génie. Il échoue en Égypte, à Saint-Domingue, en Portugal, en Espagne, en Russie; après la retraite de Moscou, la défection générale de ses

Digitized by Google

alliés, protégés et feudataires, la Prusse, l'Autriche, la Saxe, la Bavière, la Hollande, les villes anséatiques, la confédération du Rhin, le Danemark, la Suisse, l'Italie, où commande son beau-frère Murat qu'emporte le torrent, prouve qu'au moment même où il se flattait d'avoir réussi dans ses projets de concentration européenne, il avait au contraire complétement échoué; que les peuples, autant que les rois, supportaient impatiemment et son joug, et sa protection, et sa médiation, et son alliance. Et le résultat, après douze ans de luttes, que les chantres de la Grèce et de l'Inde eussent regardées comme fabuleuses, c'est l'expulsion de l'homme, de sa famille, de sa dynastie, la réduction de la France à ses limites, telles qu'elles existaient au 1er janvier 1692; les conquêtes de la république ne sont pas même conservées par Napoléon.

Maintenant pour expliquer cette chute profonde après une si brusque élévation, faut-il ressasser les raisons banales d'ambition et d'orgueil, l'incendie de Moscou, le froid de 25 degrés, les fausses manœuvres du chef, la trahison des peuples et des rois, accuser la France et l'Europe, ou bien outrager le héros?

Tout cela est absurde.

Le principe de l'insuccès n'est point dans les accidents de la nature et de la guerre, pas plus que dans le crime et la lâcheté des hommes; il est tout entier dans le faux des conceptions politiques. Napoléon luttait contre la raison des peuples appuyée sur la raison des choses : il était donc vaincu d'avance et infailliblement, vaincu, dis-je, non pas seulement après Moscou et Leipsig, mais dès Austerlitz, dès le jour où commence avec l'Angleterre cette dispute de prééminence, dans laquelle on voit Napoléon conduit, sans qu'il s'en aperçoive, par la raison d'État qu'il s'est faite, à une continuité de despotisme et de conquêtes évidemment absurde. Dans la guerre comme dans la politique, comme dans l'histoire, c'est la raison générale, raison des peuples et raison des choses, qui triomphe en définitive : Napoléon ne paraît point s'être douté que cette raison, dont l'intelligence fait seule les hommes d'État, fût d'une qualité autre que la sienne. Parce qu'il se trouvait, dans sa profession, plus de génie qu'à la plupart de ses contemporains, surtout de ceux que leur naissance avait fait princes, il crut que ce génie, très-*spécial*, suffirait pour lui assurer triomphe toujours et partout. Il n'oubliait qu'une chose, d'a

Digitized by Google

leurs hors de sa portée et qu'il appelait lui-même son *étoile*, c'est-à-dire son mandat, déterminé d'avance, sans lui, sans aucune considération de sa personne, par les nécessités de l'histoire et la force des situations.

Ainsi, dès son départ pour l'Égypte, Bonaparte ne sait plus où va le siècle, et ce qui jusqu'à certain point l'excuse aux yeux de la postérité, ses contemporains n'en savent pas plus que lui. Pour combattre l'Angleterre, nation mercantile et industrielle, Bonaparte ne connaît que la guerre : il s'en va, militairement, prendre sa rivale par derrière, chercher un passage qui ne pouvait être obtenu qu'un demi-siècle après lui, par la vapeur et les chemins de fer. Du premier coup, l'Anglais met à néant cette singulière stratégie, en détruisant les moyens de transport de Bonaparte, et l'enfermant comme dans une trappe. Que signifient alors les victoires des Pyramides, du Mont-Thabor, etc.? Qu'importe que Bonaparte se dédommage sur les Mamelouks, les Arabes, les Turcs, de l'irréparable revers d'Aboukir? Il triomphe de la barbarie, il est vaincu par la civilisation. Tous ces faits d'armes ne peuvent exercer d'influence que sur les imaginations folles des Français et des Orientaux : quant à l'entreprise, néant.

Le *Système continental* n'est qu'une variante de l'expédition d'Égypte. L'idée première n'appartient pas à l'Empereur : elle paraît, d'après Barrère, être venue au Comité de Salut public dans le feu de 93, et l'ignorance où l'on était généralement alors des lois de l'économie. Puisqu'on ne pouvait atteindre Pitt et l'Angleterre à travers l'Océan, il n'y avait, pensait-on, qu'à lui fermer l'Europe, et ses marchandises lui restant pour compte, l'Angleterre serait ruinée. Quelle folie !... Mais, pour garder l'Europe de la visite des Anglais, il eût fallu, sur l'immense étendue de ses côtes, une marine dix fois plus nombreuse que pour opérer chez eux une descente. Dans l'impossibilité de se procurer une pareille flotte, il ne restait de ressource, contre le commerce de ces insulaires, que l'abstention, volontaire ou forcée, du continent. Telle est la théorie du blocus continental. C'est à peu près comme si, pour ôter au gouvernement du 2 décembre la recette des impôts indirects, et le pousser plus vite à la banqueroute, les citoyens supprimaient de leur consommation le vin, la bière, les eaux-de-vie, le sel, le sucre, le tabac, etc.!... Si étrange que paraisse au-

Digitized by Google

jourd'hui l'idée, Bonaparte se charge de l'exécution. Il n'aperçoit pas un seul instant qu'en excluant de cette manière les Anglais de l'Europe, c'est l'Europe elle-même qu'il va séquestrer du reste du monde, c'est le monopole du globe qu'il assure aux Anglais, et en fin de compte la prépondérance de la Grande-Bretagne, l'infériorité du continent, et sa propre incapacité qu'il signe. L'esprit de l'Empereur est fermé, bloqué, sur toutes choses : d'où saurait-il, d'ailleurs, que la méthode des mathématiciens ne peut s'appliquer aux choses de la raison pure, et qu'une idée désignée par A dans son expression élémentaire, poussée à sa dernière conséquence devient Z, c'est-à-dire une contradiction?... Pendant dix ans le Blocus continental, contre-partie de la centralisation politique qu'il tenait aussi des jacobins, — deux idées contradictoires, deux antinomies! — voilà, au dehors et au dedans, tout le fond de la politique impériale; voilà ce que devient, dans la personnalité d'un homme, le génie de la révolution!

Dix ans de luttes avaient déprimé toutes les intelligences : le génie politique de 89 était tombé tour à tour du fanatisme de Babeuf aux platitudes des théophilanthropes. L'idée mère de la grande époque, GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF, machine d'investigation sociale plutôt qu'institution véritable, cette idée, dis-je, trahie par l'ancienne royauté, déconsidérée par les scènes de la Constituante, de la Législative, de la Convention, niée par les coups d'État du Directoire, était obscurcie. Il n'eût pas moins fallu, en 99, que le régime de Mirabeau et le bras de Bonaparte pour la remettre à flot dans l'opinion et lui restituer son éclat : l'homme du 18 brumaire n'avait que la moitié des talents qu'exigeait ce rôle.

Bonaparte, en effet, traitant la politique exactement comme la stratégie, gouvernant les peuples comme il commandait les armées, toute sa carrière, si glorieuse pour un barde, n'est plus aux yeux du publiciste qu'une infraction perpétuelle aux lois élémentaires de l'histoire. Il se comparait aux conquérants fameux, Alexandre, César, Charlemagne; et certes, à ne considérer que les coups, il pouvait encore passer pour modeste. Mais il ignora, ou il oublia que ces hommes fameux représentaient l'idée, la nécessité tendentielle de leur siècle; qu'en eux les peuples reconnaissaient leur propre incarnation, leur génie; qu'ainsi Alexandre, c'était la confédération hellénique et

sa prépondérance eur l'Orient; que César, c'était le nivellement des classes romaines et l'unité politique des nations groupées autour de la Méditerranée, unité qui impliquerait un jour la cassation de l'esclavage; que Charlemagne enfin. c'était l'éducation par le christianisme des races du Nord, et leur substitution dans l'initiative humanitaire aux races du Midi.

Or, quelle idée représentait, au dix-neuvième siècle, Napoléon ? La révolution française ? C'était bien ce que lui disait son Sénat, et ce qu'il lui arrivait aussi par moments d'entrevoir. Mais il est évident qu'aux yeux de l'Empereur la révolution n'était plus qu'une lettre morte, un billet protesté et impayé, passé par profits et pertes, qui lui servait, au besoin, à motiver son titre, mais dont il répudiait l'origine.

La révolution française avait eu pour but :

1° D'achever l'œuvre monarchique, suivie depuis Hugues Capet jusqu'en 1614 avec autant d'intelligence que le comportait l'état des esprits, détournée après la dernière convocation des états-généraux au profit du despotisme, par Richelieu, Mazarin et Louis XIV ;

2° De développer l'esprit philosophique dont le dix-huitième siècle avait donné le signal, et que Condorcet avait formulé d'un seul mot, le *progrès* ;

3° D'introduire dans le gouvernement des nations l'idée économique, appelée à éliminer peu à peu celle d'autorité, et à régner seule, comme une religion nouvelle, sur les peuples.

Napoléon n'était pas à cette hauteur : ni homme d'État, ni penseur, ni économiste, soldat et rien que soldat, il y en avait trois fois plus qu'il n'en pouvait porter. Tout en lui se soulevait contre de pareilles données. La tradition historique, il la niait, la cherchant où elle n'était pas. Rival de César, d'Annibal et d'Alexandre dans les batailles, il copie dans la politique Charlemagne. Il se compose un empire taillé sur le même patron que celui du chef franc, s'étendant à la fois sur la Gaule, l'Espagne, l'Helvétie, la Lombardie, l'Allemagne. Il ne sait point que depuis le traité de Westphalie le droit public de l'Europe a pour base indestructible l'équilibre des États et l'indépendance des nationalités. Quant à la philosophie, à l'économie, au gouvernement représentatif, transition obligée à la démocratie industrielle, il les repousse également. Les *idéologues* lui sont aussi suspects que les *avocats*, et ne jouissent

Digitized by Google

d'aucune considération sous son règne; les *économistes*, il les assimile aux idéologues et les persécute à l'occasion. On sait comment il traita les démocrates, rendus si odieux sous le nom de jacobins. Mirabeau n'était plus; Sieyès, en révélant sa vénalité, avait achevé de déconsidérer le système constitutionnel; J.-B. Say se tenait à l'écart; Saint-Simon poursuivait, inconnu, le cours de ses observations sur l'humanité, et prophétisait à quelques amis la fin du *régime militaire et gouvernemental*; Fourier, simple commis, rêvait au fond d'un magasin; Chateaubriand continuait à sa manière la réaction de l'ancien régime, et jetait les fondements de la restauration. Napoléon restait seul, n'ayant trouvé ni son Aristote ni son Homère, personnage à l'antique, doué de toutes les qualités qui font le héros, mais qui chez lui ne pouvaient plus servir qu'à masquer la faiblesse de l'homme d'État.

Le monument le plus réel de la période impériale, celui auquel l'orgueil de Napoléon semble tenir surtout, est la rédaction des codes. Or, qui ne voit aujourd'hui, surtout depuis le 2 décembre, que cette compilation de la jurisprudence des siècles, qui devait fixer à jamais les bases du droit, n'est qu'une utopie de plus ! Trois ou quatre décrets de Louis-Napoléon ont suffi pour infirmer l'œuvre législative de l'Empereur, et porter à sa gloire la plus grave atteinte. Le code Napoléon est aussi incapable de servir la société nouvelle que la république platonienne : encore quelques années, et l'élément économique, substituant partout le droit relatif et mobile de la mutualité industrielle au droit absolu de la propriété, il faudra reconstruire de fond en comble ce palais de carton !

Certes, Napoléon fut un grand virtuose de batailles et de victoires : toute sa vie est une épopée, dans le goût du peuple et des anciens. Héros incomparable, luttant contre les dieux et les hommes, si profond dans ses calculs qu'il peut défier la fortune, et vaincu seulement par l'inflexible destin : il y a dans cette carrière de quoi composer un poëme vingt fois long comme l'Iliade, un Mâhabhârata. C'est ainsi, du reste, que le peuple comprend Napoléon, et qu'il l'aime. La raison d'État de la révolution a rejeté l'Empereur ; la spontanéité populaire lui donne asile : l'élection du 10 décembre n'est elle-même qu'une protestation de cette poésie des masses contre l'inexorable histoire. Comme action politique, la vie de l'Empereur ne de

mande pas cent pages, et si pour plus d'évidence on veut suivre la filiation chronologique, il n'en faudra pas 25. Toute cette série de batailles, qui nous a valu tant de trophées, qui nous a coûté tant de trésors et tant de sang, se réduit à une trilogie militaire, dont le premier acte s'appelle Aboukir, le deuxième Trafalgar, le dernier Waterloo.

Un mot seulement sur ce dernier exploit.

Napoléon, après les adieux de Fontainebleau, ne pensait point qu'il fût fini. Sa raison admettait la chance des combats, les conséquences de la défaite : elle ne pouvait se faire à l'idée du rétablissement des Bourbons. De leur légitimité, de leur droit divin, naturellement il en riait : mais par quel talisman ces princes, oubliés depuis vingt-cinq ans, dédaignés de la coalition, odieux à la nation française, avaient-ils ressaisi leur couronne? Comment, en un jour, sans armée, sans budget, sans prestige, ces émigrés avaient-ils pu le supplanter, lui, le triomphateur de 20 ans, l'élu de 5 millions de suffrages? L'intrigue seule, même avec les Talleyrand et les Fouché, n'opérait pas de ces miracles. C'était donc une surprise, honteuse, ridicule, dont la France tôt ou tard voudrait avoir raison, et dont lui-même, le vieil Empereur, serait appelé à faire justice.

On faisait grand bruit de la Charte. Mais pouvait-il croire, après tout ce qu'il avait vu de tout ce parlementage, et sous la Constituante, la Législative, la Convention, et sous le Directoire; pouvait-il croire que pour ce chiffon de papier la France se fût donnée aux Bourbons?... Plus il y pensait, plus la restauration devait lui paraître misérable, irrationnelle.

C'était pourtant là, dans la Charte, que se trouvait le mot de l'énigme. Ce qui avait déterminé la chute de l'Empereur était l'idée politique et sociale de 89, abandonnée par lui, noyée dans les listes de conscription et les constitutions de l'empire. Ce qui faisait la fortune des Bourbons était cette même idée de 89, affirmée par eux, après 25 ans de résistance, sous le nom de Charte. Rien n'était plus logique que cette expulsion et cette restauration ; rien de plus légitime, à cette condition, que la *Légitimité*. Ainsi va la révolution.

L'ex-empereur eut le temps de s'en convaincre, pendant les dix mois qu'il passa à l'île d'Elbe. Il put suivre de là les actes du Congrès de Vienne, reprenant les bases du traité de Westphalie ; les premiers débats des chambres de la restauration ;

Digitized by Google

observer l'essor de l'industrie, de la littérature et de la philosophie française, sous un régime de paix, et de liberté pourtant bien modeste.

Quel enseignement tire de tous ces faits Napoléon ?

Dans le congrès de Vienne, il voit des intrigues diplomatiques, des remaniements injustes; dans le gouvernement des Bourbons, il saisit des ridicules et des maladresses. En toute chose son esprit s'arrête à la superficie, ne juge, n'apprécie que le mal. Et c'est sur ces données qu'il bâtit aussitôt le plan de son retour !

Napoléon s'imagine qu'un rôle historique peut se recommencer; il se flatte, dans un nouvel essai, de réussir mieux que la première fois. L'exemple même des Bourbons lui vient en argument de son erreur; il ne se doute seulement pas que dans cette prétendue *restauration*, il n'y a de restauré qu'une demi-douzaine d'individus; que le principe qu'ils défendaient jadis a été par eux abjuré, et que leur métamorphose, au moins apparente, a été la condition *sine quâ non* de leur rentrée. Dans cette charte tant dédaignée, il n'aperçoit pas la révolution, qui, bientôt remise en marche par la pratique constitutionnelle, forcera ses mandataires à la suivre ou les expulsera de nouveau. — Un trône pour une Charte ! se dit Napoléon. Je leur donnerai aussi une Charte, à laquelle je prêterai serment !... Comme en 1799, simple homme de guerre, après avoir vu défiler tant de gouvernements et de ministères, il s'était cru naïvement aussi capable, et plus capable que tant d'autres de tenir le timon de l'État; il ne douta pas davantage, en 1815, qu'il ne fût apte, autant et plus que les Bourbons, à faire un monarque constitutionnel. De lui aux autres, la comparaison était à son avantage : mais c'est des CHOSES qu'il s'agissait, et Napoléon n'y pensa jamais.

Ainsi l'Empereur est à la remorque du roi ! A l'erreur des restaurations, à la chimère de sa propre résipiscence, il joint le désavantage de l'imitation constitutionnelle, course au clocher de la popularité, et poussant la copie jusqu'à la niaiserie, il écrit en tête de son nouveau contrat : *Acte additionnel aux constitutions de l'empire.* C'est-à-dire que comme Louis XVIII en signant la Charte se comptait dix-neuf ans de règne, Napoléon dans son Acte additionnel se comptait quatorze ans de constitutionnalité !... Drôle de plagiat !

Digitized by Google

Après avoir triomphé à Ligny et aux Quatre-Bras, l'empereur succombe à Mont-Saint-Jean : l'irrévocable destin confirme son arrêt. Là, sans doute, il eût pu vaincre encore, comme on l'a répété à satiété, sans l'immobilité de Grouchy, sans la trahison de Bourmont, sans l'arrivée de Blücher, sans les incertitudes de Ney, sans le chemin couvert, sans le manque de clous pour mettre hors de service, après chaque charge des cuirassiers, les canons des Anglais. Alors c'eût été à Wellington de dire : J'aurais vaincu, sans le retard des Prussiens, sans l'arrivée de Grouchy, sans ceci, sans cela !... Que s'en serait-il suivi ? une seconde invasion, une seconde campagne de France, et très-probablement une seconde abdication. Car, qui ne voit ici que les accidents de la guerre, pris en détail, sont pour tout le monde ; considérés d'ensemble, sont pour la logique ? Waterloo, jour néfaste dans les annales de la France, est légitime dans la marche de la révolution et la destinée de l'Empereur.

Au reste, Napoléon, superstitieux, fataliste, croyant à son étoile, disant de lui-même, *Je suis l'enfant des circonstances*, et se trompant seulement sur la signification de son rôle et les articles de son mandat, était encore plus près de la vérité que ses contemporains. Il se sentait poussé, et il s'inquiétait, ne sachant où il allait ! Qui donc alors eût su le lui dire ? Personne, de son temps, n'eut cette intelligence de l'histoire, qui assure la raison contre les succès momentanés d'une fausse politique. Jusqu'à l'arrivée du 29e bulletin (18 décembre 1812), la France fut dans l'éblouissement. A l'étranger même, on eut de la peine à en revenir. Un moment, après le bombardement de Copenhague, l'Angleterre est abandonnée. Alexandre est ami, François donne sa fille. Déjà Fox avait négocié pour la paix. Pitt lui-même avait agi par haine, plus que par une juste appréciation des choses. Le reste allait comme moutons. Partout, le fil des traditions était rompu, la conscience historique s'évanouissait sous le prestige des événements. Seul le peuple espagnol opposait son moi au moi impérial. Mais on ne croyait pas que des armées françaises fussent dévorées par des guérillas, et Wagram avait fait désespérer de la nationalité espagnole. Comme on ne regardait qu'à la superficie, on jugeait indestructible un édifice miné, dont, avec un peu plus d'attention, on aurait calculé la fin avec une précision chronologique.

Digitized by Google

Ainsi, parmi ses contemporains étonnés, Napoléon reste supérieur encore, grâce au sentiment mystique qu'il a de sa destinée ; ce qui revient à dire que l'ignorance des peuples et de leurs chefs a fait les trois quarts de sa gloire. Combien le grand homme eût disparu plus vite, si comme de nos jours l'esprit d'analyse se fût avisé de computer les éléments de son règne, et d'en tirer l'horoscope ! *Dis-moi d'où tu viens, et je te dirai où tu vas !...* L'histoire de l'établissement d'un pouvoir, en donnant la mesure de son mandat, est une garantie de plus de la liberté des peuples.

Digitized by Google

IX

NE MENTEZ PAS A LA RÉVOLUTION

Toute l'histoire est figurative; toutes ses époques sont fatidiques et se servent l'une à l'autre d'annonce et de correction. Et la destinée sociale n'est aussi qu'un long mythe, où se joue l'Esprit infini, préludant à la création de quelque nouvelle humanité...

J'ai dit la légende impériale : je vais en montrer dans les faits contemporains la réalité. *Hoc est somnium, et hæc est interpretatio ejus.*

Comme Nabuchodonosor a rêvé Cyrus, l'empereur a prophétisé Louis-Napoléon. A part l'opposition déjà signalée, savoir que l'empereur venait clore une révolution, tandis que Louis-Napoléon en ouvre une autre, opposition qui dans la série historique est une ressemblance de plus, on retrouve entre les deux figures, entre leurs situations et leurs époques, la plus constante analogie.

Le premier Bonaparte n'est heureux en rien de ce qu'il entreprend de sa propre initiative : il n'a de succès que sous le couvert de la nation. Laissons aux Ossians populaires ses éternelles batailles : elles sont en général bien combinées, bien jouées, supérieurement gagnées, ou brillamment perdues. Il ne s'agit point ici de l'individu, dans son métier de héros; il s'agit de l'homme politique. C'est comme conceptions politiques qu'il faut juger les expéditions d'Égypte et de Saint-Domingue : elles ont échoué, parce que l'inspiration publique avait complètement manqué à la première, et qu'une entreprise de cette importance devait jaillir exclusivement de la raison nationale; parce qu'ensuite le souffle révolutionnaire

avait fait défaut à la seconde, et qu'il était absurde, criminel, de remettre les Haïtiens dans les fers en vertu de la déclaration des droits de l'homme.

Malgré ce double insuccès, malgré ses travers d'administration et de police, déjà trop apparents, le premier Consul réussit néanmoins; et jusqu'à la rupture du traité d'Amiens, son gouvernement réparateur et pacificateur, fort de l'adhésion générale, est fécond et prospère. Mais l'Empereur, affranchi de la tutelle de l'opinion et des lisières constitutionnelles, tombe de faute en faute, et bientôt d'insuccès en insuccès. La chronologie nous a fait toucher la raison : cette tête olympienne, impatiente de la voix publique, et qui voulait penser toute seule, finit par ne rien penser du tout!...

Ramenée à ses véritables termes, la comparaison entre les deux Bonaparte peut donc se suivre. Louis-Napoléon, il est vrai, n'a pas gagné de batailles : qui sait s'il n'en gagnerait pas? Mettez en présence deux armées, deux généraux. L'un des deux sera nécessairement vainqueur, l'autre vaincu; le premier un héros, le second une mazette, disait Paul-Louis. Et puis une victoire peut s'acheter, comme toute chose... il ne s'agit que d'y mettre le prix. Triomphes et lauriers à part, abandonnant le terrain de la guerre *et de ses hasards* pour nous placer sur celui de la politique, je dis, sans flatterie comme sans ironie, que l'oncle et le neveu se valent; bien plus, que leurs destinées se suivent et s'apparient, comme en une métempsychose. A Strasbourg et à Boulogne, Louis-Napoléon échoue, comme Bonaparte en Égypte et à Saint-Domingue. Il réussit le 10 décembre avec les mêmes éléments, lorsqu'au lieu de surprendre, dans une conspiration *impromptu*, les sympathies nationales, il se présente dans des conditions régulières aux suffrages du peuple. Il est heureux encore le 2 décembre, malgré la violation du pacte, comme son oncle l'avait été le 18 brumaire : je crois avoir suffisamment expliqué comment, en cette circonstance, la fatalité de la situation couvrit l'anomalie de la forme.

Mais si, dans les deux hommes, la volonté, le jugement, la conception politique, l'alternative des succès et des revers, paraissent en tout semblables et par les mêmes causes, la parité des conjonctures est bien autrement frappante.

Les antagonistes de l'Empereur étaient, d'une part, l'aristo-

cratie féodale, représentée par les émigrés, les prêtres et la coalition; de l'autre l'aristocratie financière et mercantile, représentée par l'Angleterre. Ces deux aristocraties faisant cause commune et combinant leurs moyens, c'était par une combinaison de moyens analogues que l'Empereur devait les combattre. On a vu, dans la chronologie que nous avons dressée du consulat et de l'empire, comment Bonaparte, au lieu d'organiser contre l'ennemi les forces économiques de la nation, puis d'entraîner dans le même mouvement, sous la pression des libertés françaises, le continent de l'Europe, s'enchevêtra et périt dans sa politique de sabre, dans le dédale d'une police ressuscitée de la Terreur, enfin dans la nécessité de conquêtes sans fin et l'absurdité de son *système continental*.

Louis-Napoléon a aussi pour adversaires, d'un côté, l'ancienne féodalité, représentée par la sainte-alliance, le parti légitimiste et ultramontain; de l'autre, l'aristocratie capitaliste, représentée par la haute bourgeoisie et par l'Angleterre. Comme en 1805, ces aristocraties s'entendent, se concertent, se *fusionnent*. Pour les vaincre, il faut, sans négliger la force militaire, une combinaison de moyens empruntés à la pratique des intérêts, à la science économique; il faut surtout embrasser fortement, franchement, l'idée révolutionnaire. Déjà cependant, funeste analogie! déjà, par les fausses mesures du 2 décembre et les déclamations de ses journaux, la révolution est abandonnée; les aristocraties hostiles se présentent sous le couvert des intérêts généraux et des libertés publiques; encore un peu, et comme en 1809 et 1813, les peuples eux-mêmes, à la voix de leurs nobles, de leurs prêtres, de leurs exploiteurs et de leurs despotes, jetteront l'anathème, courront sus à Louis-Napoléon.

Je pourrais, prophète de malheur, pénétrant plus à fond dans le mystère de l'avenir, marquer les phases de cette lutte dont les symptômes jaillissent déjà des dernières élections de l'Angleterre; montrer la révolution, tour à tour invoquée, repoussée, comme sous le consulat et l'empire, abandonnant enfin le 2 décembre, et Louis-Napoléon, trahi comme son oncle par sa personnalité, donner une fois de plus l'exemple des vengeances du Destin : *Discite justitiam moniti, et non temnere divos*!

Je aime mieux, pour l'enseignement de mon pays, pour l'édi-

Digitized by Google

fication de ses maîtres, présents et à venir, et par mesure de garantie contre des factions qui, sans plus d'intelligence et de bonne volonté les unes que les autres, dévorent déjà en idée la succession du 2 décembre, démontrer une dernière fois, et par un nouvel argument, l'inviolabilité des révolutions.

Non, dirai-je à l'Élysée, vous ne pouvez continuer de sang-froid cette triste parodie de l'épopée impériale. Et si, comme certains philosophes seraient induits à le penser, vous êtes une nouvelle incarnation de votre oncle, vous n'êtes point revenu pour retomber dans vos anciens égarements, mais pour en faire pénitence. Vous nous devez l'expiation de 1814 et 1815, ce qui veut dire des dix années de la servitude impériale; l'expiation de la légitimité, que vous avez fait restaurer; l'expiation de la quasi-légitimité, que vous avez rendue possible. Mettez-vous donc à l'unisson de votre époque et de votre pays, car vous ne pouvez faire par vous-même, pas plus que l'Italie de Mazzini, *Italia farà da se!*... Votre étoile ne le veut pas; le peuple ne le veut pas; l'ombre gémissante, non encore purifiée, de Napoléon ne le veut pas; et moi, votre astrologue bénévole qui n'aspire, comme tant d'autres, qu'à en finir, je ne le veux pas non plus.

Quel doit être d'abord votre point de départ? je vous l'ai dit, la révolution.

La révolution, *démocratique* et *sociale*, tous les deux, entendez-vous, est désormais pour la France, pour l'Europe, une condition forcée, presque un fait accompli, que dis-je? le seul refuge qui reste au vieux monde contre une dissolution imminente.

Tant que le malade a la gangrène, il engendre de la vermine. De même, aussi longtemps que la société sera livrée à une économie de hasard, il est inévitable qu'il y ait des *exploiteurs* et des *exploités*, un parasitisme et un paupérisme, qui la rongent d'une dent rivale; — aussi longtemps que pour soutenir ce parasitisme et pour en pallier les ravages la société se donnera un pouvoir concentrique et *fort*, il y aura des partis qui se disputeront ce pouvoir, avec lequel le vainqueur boit dans le crâne du vaincu, avec lequel on fait et l'on défait les révolutions; — aussi longtemps enfin qu'il y aura des partis antagonistes et des classes hostiles, le pouvoir sera instable et l'existence de la nation précaire.

Digitized by Google

Telle est la généalogie de la société, abandonnée aux agioteurs, aux usuriers, aux empiriques, aux gendarmes et aux factions! Le vice du régime économique produit l'inégalité des fortunes et par suite la distinction des classes; la distinction des classes appelle, pour la défendre, la centralisation politique; la centralisation politique donne naissance aux partis, avec lesquels le pouvoir est nécessairement instable et la paix impossible. Une réforme économique, radicale, peut seule nous tirer de ce cercle : on la repousse. Ce sont les conservateurs qui retiennent la société à l'état révolutionnaire.

La France, pays de logique, semble s'être donné pour mission de réaliser, de point en point, cette thèse *à priori* de la misère, de l'oppression et de la guerre civile.

Il existe en France, et tant que la révolution ne sera pas faite dans l'économie, il existera : 1. Une *bourgeoisie* qui prétend maintenir, à perpétuité, les rapports antiques du travail et du capital, bien que le travail n'étant plus repoussé comme une servitude, mais réclamé comme un droit, et la circulation des produits pouvant s'opérer presque sans escompte, le privilége capitaliste n'ait plus de raison d'existence; 2. Une *classe moyenne*, au sein de laquelle vit et s'agite l'esprit de liberté, qui possède la raison de l'avenir, et qui, refoulée de haut et de bas par l'insolence capitaliste et l'envie prolétarienne, n'en forme pas moins le cœur et le cerveau de la nation; 3. Un *prolétariat*, plein de sa force, que la prédication socialiste a enivré, et qui, à bon droit, sur l'article du travail et du bien-être, se montre intraitable.

Chacune de ces classes se disputant le pouvoir, la première pour refouler une révolution qui menace ses intérets, la seconde pour la modérer, la troisième pour la lancer à fond de train, la division par classes se change en une division par partis, entre lesquels on distingue : 1. Le parti de la *légitimité*, représentant de la loi salique et des traditions féodales, seules capables, selon lui, d'arrêter la révolution; 2. Le parti de la *monarchie constitutionnelle*, plus bourgeois que noble, et qui, dans ce moment, par la voix de M. Creton, rappelle le pays aux bienfaits et aux gloires de 1830; 3. Le parti de la *république modérée*, qui, très-circonspect à l'endroit des réformes économiques, ne veut cependant ni de royauté, ni de noblesse, ni de présidence; 4. Le parti de la *républtique rouge*, plus gouverne-

Digitized by Google

mental encore qu'économiste, et qui a pris pour programme la constitution de 93; 5. Le parti *bonapartiste*; qui tend à satisfaire ou tromper par la guerre l'appétit du prolétariat; 6. Le parti *prêtre* enfin, qui, parfaitement renseigné sur la marche du siècle, ne voit plus d'issue pour la société, et pour lui-même de salut, que dans le rétablissement de l'omnipotence spirituelle et temporelle du pape. Je ne compte pas comme parti les socialistes, quoique plus républicains et plus radicaux que les rouges, parce que, dans aucune de leurs écoles, ils ne sont hommes de *pouvoir*, mais homme de SCIENCE et de solution.

Trois classes et *six* partis, en tout NEUF grandes divisions antagoniques : voilà la France sous le régime de l'économie maltusienne et de la centralisation politique. Voilà le produit de cette *unité* dont nous sommes si fiers, que l'étranger *nous envie*, et à laquelle il faut donner pour emblème la tête de Méduse et ses serpents!

Or, je défie tout pouvoir qui ne sera pas révolutionnaire, celui de Henri V aussi bien que celui du 2 décembre, la théocratie comme la bourgeoisie, de faire cesser cette division des partis et des classes; et par la même raison, je défie tout pouvoir, au point où en sont les choses, de tenir contre. Vous pouvez quelque temps vous soutenir sur l'antagonisme des partis, comme la lanterne du Panthéon sur les arcs-boutants du dôme : mais cet équilibre, qui fit toute la stabilité de Louis-Philippe, est précaire. Qu'un instant, à la première occasion, les partis cessent de se contrebuter, les classes de se menacer, et le pouvoir tombe. La suppression des libertés, les gênes de la presse, l'état de siége, les prisons d'État, l'ostracisme érigé en institution, tous ces instruments de la vieille tyrannie, n'y feront rien. Un gouvernement qui n'aura pour lui que la force et des millions de suffrages, sera obligé, comme Robespierre, de recommencer sans cesse l'*épuration* de la société, jusqu'à ce que lui-même il soit *épuré*.

L'Empereur crut arrêter la corrosion des partis par la guerre : détestable ressource qui atteste moins le despotisme de l'homme que l'extrémité où il se voyait réduit, et sa profonde ignorance des choses révolutionnaires. Eh bien! la guerre a prononcé en dernier ressort contre l'Empereur. Et puis, quelle guerre ferait Louis-Napoléon? à quel propos?

Digitized by Google

contre qui? avec quoi?... Je pose ces questions sans les presser : je ne voudrais rien dire qui eût l'ombre d'un défi ou d'une ironie. Passons donc sur la politique guerrière; et puisqu'il est à peu près défendu au 2 décembre, hors le cas où il prendrait fait et cause pour la révolution, de rendre au peuple cette poésie impériale; puisqu'il est condamné à faire de la vile prose économique et sociale, disons-lui que les idées ne se combattent que par les idées; qu'en conséquence, pour avoir raison des partis, il n'est qu'un moyen, c'est d'en former un qui les engloutisse tous. J'ai expliqué ailleurs comment, dans la donnée actuelle, ce parti d'absorption devait se composer de la classe moyenne et du prolétariat : je m'en réfère à mes précédentes indications.

Nier, dans l'économie actuelle de la société, la nécessité des partis : impossible.

Gouverner avec eux, sans eux ou contre eux : impossible.

Leur imposer silence par des moyens de police, ou leur donner le change par la guerre et les aventures : impossible.

Il reste que l'un quelconque devienne l'instrument d'absorption de tous : c'est cela qui est possible.

Que le 2 décembre donc, et ce que je dis ici pour le gouvernement qui passe, je l'adresse à tous ceux qui viennent; que le 2 décembre embrasse franchement sa raison d'être; qu'il affirme, sans restriction ni équivoque, la révolution sociale, qu'il dise tout haut à la France, qu'il notifie à l'étranger la teneur de son mandat; qu'il appelle à lui, au lieu d'un corps de muets, une représentation vraie de la classe moyenne et du prolétariat; qu'il prouve la sincérité de sa tendance par des actes d'un libéralisme explicite; qu'il se purge de toute influence cléricale, monarchique et malthusienne; qu'il transporte aux corps des instituteurs et des médecins, les uns dans la misère, les autres livrés au hasard d'un honteux casuel, les 42 millions jetés aux prêtres; qu'il chasse de sa société cette bande d'intrigants, sans foi ni loi, bohêmes, espions la plupart, qui le grugent; qu'il abandonne aux gémonies de l'opinion ces gentillâtres littéraires dont le souffle vénal, pestilentiel, enfle la voile de toute tyrannie; qu'il livre aux francs-juges de la démocratie la plus pourpre tous ces renégats, dramaturges de cour, pamphlétaires de police, marchands de consultations anonymes, moutons de prisons et de cabarets qui, après avoir

mangé le pain sec du socialisme, lèchent les plats gras de l'Élysée...

Quoi donc? parce que la démocratie a combattu la candidature de Louis Bonaparte au 10 décembre, j'y étais; parce qu'elle l'a fait reculer le 29 janvier, j'y étais; parce qu'elle s'est insurgée contre lui le 13 juin, sans la prison j'y aurais été; parce qu'elle l'a vaincu dans les élections de 1850, du fond de la Conciergerie j'y étais encore; parce qu'elle s'est levée contre lui le 2 décembre, je ne puis plus dire que j'y étais!... Louis-Napoléon se croirait obligé, par esprit de concurrence, de donner à sa politique une signification personnelle! Il aurait peur de paraître éclipsé, si l'on disait de lui qu'après avoir terrassé la république sociale, il lui a pris ses idées et s'est mis à sa remorque!

L'Empereur céda jadis à ce puéril amour-propre. Il voulut être autre chose que la république, faire plus que la république, penser mieux que la république. Il arriva, en fin de compte, qu'avec tous ses titres, ses couronnes, ses trophées, il ne fut rien, ne fit rien, seul ne pensa jamais rien : il resta Napléon. Allons-nous recommencer ce concert à une seule partie du grand maestro?

Ni Galba, qui remplaça Néron, tant regretté du peuple; ni Vespasien, qui refusa aux larmes d'Éponine le pardon de Sabinus; ni Nerva, qui avait conspiré contre Domitien; ni Pertinax, qui tua Commode; ni Septime-Sévère, qui fit décapiter Didius-Julianus, le dernier et plus offrant enchérisseur du césarisme; ni Aurélien, qui traîna à son char l'immortelle Zénobie : aucun de ces empereurs ne se crut obligé de modifier le statut impérial, statut révolutionnaire alors, parce que, l'ayant repris de mains rivales, quelquefois indignes, il se serait cru déshonoré en le suivant. Brutus, il est vrai, après avoir expulsé les Tarquins, abolit le titre de roi et proclama la république. C'est que les Tarquins, affectant les airs des tyrans grecs, manquaient à leur mission modératrice, qui était de procurer, par le patronage des patriciens, l'émancipation de la plèbe.

Que parlez-vous donc de plagiat et de remorque, comme s'il s'agissait des individus, non de la destinée? Laissez les hommes, puisque la défaite et leur propre dignité ne leur permettent pas d'être à vous. Entre Ésaü et Jacob, le supplanté et

Digitized by Google

le supplanteur, il peut y avoir paix, jamais amitié ni oubli. Pour des gens de cœur, il est des griefs qui ne se peuvent effacer. Je veux bien, acquittant le tribut de mes opinions à ma patrie, contribuer peut-être à éclairer un pouvoir que j'ai dû cesser de combattre; je ne le servirai pas. Mais précisément parce qu'Ésaü a perdu son droit d'aînesse, il faut que Jacob soit chef du peuple de Dieu : sinon Ésaü, dit Édom, *le Rouge*, revendiquera l'héritage, et châtiera son cadet suborneur et infidèle.

Ne rusez point avec la révolution; n'essayez pas de la faire tourner à vos fins particulières, l'opposant à vos compétiteurs, pendant que vous vous tailleriez dans son écharpe un manteau d'empereur ou de roi. Ni vous, ni aucun de ceux qui aspirent à vous remplacer, vous ne pouvez concevoir une idée valable, mener à fin la moindre entreprise, hors des données de la révolution. La révolution a tout prévu, tout conçu; elle-même a dressé le devis. Cherchez, et quand d'un esprit droit et d'un cœur docile vous aurez trouvé, ne vous mêlez plus, en commun avec le pays, que de l'exécution.

Et quelle serait donc la haute pensée, l'idéal politique et économique, que le dépositaire de la souveraineté nationale se créerait à lui-même, le produisant de son génie, et ne le recevant ni par transmission historique des partis qui l'ont précédé aux affaires, ni par voie analytique de l'étude des faits sociaux et de leur généralisation? Que pourrait-il penser de lui-même, comme homme, qu'il ne dût recevoir de l'opinion comme chef d'État; contre quoi par conséquent tous les citoyens n'eussent le droit de protester, s'il lui plaisait d'imposer, en vertu de son titre, son idée nouvelle?

« Parmi tant de religions qui se contredisent, disait Rousseau, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. » De même, parmi tant de politiques que la fantaisie des partis et la présomption des hommes d'État enfantent, une seule peut être vraie, c'est celle qui, par sa conformité constante, harmonique, avec la nature des choses, acquiert un tel caractère d'impersonnalité et de réalité, que chacun de ses actes semble un décret de la nature même, et qu'à l'Académie, à l'atelier, sur la place publique, dans un conseil d'experts, partout où des hommes se réunissent pour traiter ensemble, elle puisse se formuler aussi bien que dans une assemblée de représen-

Université Laval

tants et un conseil d'État. Élevée à ce degré d'authenticité où elle tient tout des choses et rien de l'homme, la politique est l'expression pure de la raison générale, le droit immanent de la société, son ordre intérieur, en un mot, son *Économie*.

Cette politique, vous ne la trouverez ni dans Aristote, ni dans Machiavel, ni dans aucun des maîtres qui ont enseigné aux princes l'art, essentiellement subjectif, d'exploiter leurs États. Elle se dégage des rapports sociaux et des révélations de l'histoire. Pour moi, la révolution au dix-neuvième siècle en doit être l'avénement.

C'est un principe, dans cette politique à la fois rationnelle et réelle, que sans travail il n'est pas de richesse, et que toute fortune qui n'en provient pas est par cela même suspecte; que le labeur augmente toujours et que le prix des choses diminue; qu'ainsi le minimum de salaire et le maximum des heures de travail sont inassignables; que si l'hectolitre de blé vaut 20 fr., aucun décret du prince ne le peut faire vendre 15 ou 25, et que toute hausse ou baisse factice, par autorité de l'État, est un vol; que sous le régime de l'intérêt, l'impôt proportionnel, équitable en lui-même, devient progressif dans le sens de la misère, sans que rien au monde puisse l'empêcher; qu'un autre corollaire de cet intérêt est la protection douanière, en sorte que toute tentative pour abolir celle-ci sans toucher à celui-là est une contradiction; que toute taxe qui affecte les objets de luxe, au lieu d'être supportée par le consommateur, le sera infailliblement par l'ouvrier, attendu que la consommation étant facultative et le prix libre, le producteur d'objets de luxe a toujours plus besoin de vendre que le consommateur d'acheter...

Que de bévues des gouvernements et de leur politique arbitraire auraient été empêchées! que de vexations, de souffrances, de mécomptes, de déficits prévenus! que de tendances funestes arrêtées à leur origine si, depuis soixante ans, ces propositions, avec leurs corollaires, avaient eu rang de vérités démontrées et d'articles de loi dans la conscience générale! Avec une douzaine de propositions de cette espèce et une presse libre, je voudrais arrêter court, dans toutes ses fugues, le gouvernement du 2 décembre. Quoi donc! Louis-Napoléon ne régnerait-il que par l'imbécillité des Français?..

Digitized by Google

Il existe, sur les rapports des hommes en société, sur le

travail, le salaire, le revenu, la propriété, le prêt, l'échange, l'impôt, les services publics, le culte, la justice, la guerre, une foule de vérités pareilles, dont un simple extrait, accompagné d'exemples, dispenserait les gouvernements de toute autre politique, et bientôt la société des gouvernements eux-mêmes. C'est là notre véritable constitution : constitution qui domine toutes les difficultés, qui ne laisse rien à la sagesse des princes, qui se moque des dictateurs et des tribuns ; dont les théorèmes, enchaînés l'un à l'autre comme une proposition mathématique, conduisent l'esprit du connu à l'inconnu dans les voies sociales, fournissent des solutions pour toutes les circonstances, et contre laquelle tout ce qui se fait, d'où qu'il vienne, est nul de soi et peut être réputé tyrannie. Le pouvoir qui enseignera aux citoyens cette constitution, et la chose commence à devenir possible, aura plus fait pour l'humanité que tous les empereurs et les papes : après lui les révolutions de l'espèce seront comme celles de la planète, rien ne les troublera et personne ne les sentira plus.

Le 2 décembre, dans le premier feu du coup d'État, réparant la longue incurie de nos assemblées, a pu décréter coup sur coup des concessions de chemins de fer, des adjudications de travaux, des prorogations de privilége, des réductions d'escompte, des saisies d'immeubles, des conversions de rentes, des continuations d'impôts, etc., etc.; faire une foule de choses qui, si la société était instruite de sa vraie constitution, auraient été depuis longtemps faites, et mieux faites, ou ne se seraient jamais faites. Le vulgaire, qui rapporte tout à la volonté du chef, à peu près comme le père Malebranche voyait tout en Dieu, a admiré cette fécondité décrétale, et parasites d'applaudir à ce pouvoir fort et agissant ! Mais bientôt la fièvre des réformes s'est calmée : plus d'une fois le 2 décembre a dû rétracter des résolutions sous presse, retirer des projets dont était saisi déjà le conseil d'État, et l'on peut prévoir que, s'il n'apprend à lire mieux dans le livre de la politique éternelle, il paraîtra bientôt aussi impuissant, aussi incapable, aussi téméraire, aussi fou que ses devanciers, sans en excepter l'empereur lui-même.

Quoi qu'il en soit, et des décrets rendus jusqu'ici par le 2 décembre au milieu de l'abstention universelle, et de ceux qu'il rendra par la suite du fond de sa prérogative, il ne fera

Digitized by Google

pas que la maximation des fortunes cesse d'être une idée contradictoire; qu'une vente puisse être réputée parfaite, avant que les parties soient convenues de la chose et du prix; que le mandat et l'adjudication, dans le même individu, soient termes compatibles; que le quasi-contrat ne devienne quasi-délit, et même crime, alors que le bienfaiteur d'office se prévaut du bienfait pour asservir le bénéficiaire...

Le 2 décembre ne fera pas que le système féodal, vaincu dans l'ordre politique et religieux, redevienne une vérité dans l'ordre industriel, quand les conditions du travail et des lois de la comptabilité s'y opposent; il ne fera pas, après son décret sur l'escompte, rendu au nom de la propriété publique, que l'intérêt des capitaux soit désormais autre chose qu'une taxe arbitraire et transitoire; il ne fera pas, malgré ses concessions de quatre-vingt dix-neuf ans, que, si le prix de revient des transports par fer et par eau peut descendre à 1 centime par tonne et kilomètre, le pays consente à payer aux compagnies 8, 10 et 14 centimes, par amour de la féodalité industrielle; ni, quand le salaire du travailleur, dans toutes les catégories de service, est en décroissance continue, que celui des fonctionnaires de l'Etat doive augmenter.

L'empereur, avec sa concentration politique, avec son blocus continental et ses incorporations perpétuelles d'État, se créait cent impossiblités, dont chacune avec le temps pouvait le détruire. Louis-Napoléon, qui ne s'est pas donné le quart de la besogne de son oncle, avec sa seule constitution renouvelée de l'an VIII, s'en crée mille, tant, depuis la chute de l'empereur, les éléments réfractaires à l'autorité ont pris de développement.

Le 2 décembre a donné au clergé un brevet d'enseignement à peu près exclusif. Mais ce brevet, tout à fait gratuit, ne contient pas plus de garantie du gouvernement que les milliers de brevets et diplômes qu'il délivre chaque année, contre écus, aux étudiants et industriels. Il ne fera pas, ce brevet, même quand il joindrait à l'autorité de l'état celle de la sainte Écriture, que le travail, considéré par la théologie comme l'expiation d'un vice originel : *In sudore vultus tui vesceris pane tuo*, redevienne un état servile; que celui qui par le travail se rachète de la misère, de l'ignorance et de l'esclavage, ne conçoive pas la pensée de se racheter aussi, par le même moyen, du péché et

Digitized by Google

de la coulpe; que l'esprit religieux, entretenu par les prêtres, se trouve ainsi balancé par le génie industriel; que pauvreté soit de nouveau réputée vertu, et que le progrès du bien-être et du luxe n'ait pas pour corrélatif le développement de la raison, l'affranchissement de la conscience, le règne absolu de la liberté, à la place de l'humilité, du détachement et de la passivité chrétiennes.

Le 2 décembre, par philanthropie autant que par intérêt, se préoccupe de l'amélioration du sort des classes pauvres. Les circulaires de ses ministres le répètent; les caresses du président en témoignent; plusieurs de ses actes le font entendre; les confidences de ses amis et l'hostilité croissante des partis rendent la chose tout à fait probable.

Mais comment se propose-t-il d'opérer cette amélioration? Il ne peut pas sur la France moderne régner en calife; s'emparer au nom de l'intérêt public de la production et du commerce; mettre 27,000 lieues carrées de pays, 27 millions de propriétés, fabriques, métiers, en régie; convertir 36 millions de producteurs de tout âge et de tout sexe, plus ou moins libres, et qui aspirent chaque jour à le devenir davantage, en salariés. On n'avale pas plus gros que soi, et si le 2 décembre pense engloutir la nation, c'est lui qui crèvera.

Supposons que le 2 décembre, poursuivant la solution du problème économique, essaye de reconstituer la nation suivant le système que nous avons signalé comme étant la conséquence du décret sur les biens de la famille d'Orléans. Hors de la liberté progressive, indiquée par l'histoire, et de la communauté des égaux, adoptée au fond par tous les utopistes, il n'y a pas d'autre système. Il faut au préalable que le 2 décembre intéresse à ses vues une partie du pays; qu'avec celle-là, il conquière le reste, et comme il entend se réserver l'initiative, qu'il ne saurait consentir aucun démembrement de son autorité, qu'il ne peut offrir à ses auxiliaires et adhérents que des récompenses pécuniaires, des concessions de terres, mines, etc., ou des priviléges commerciaux et industriels, il faut que cette association pour l'organisation du travail et l'extirpation de la misère, d'après le principe de la hiérarchie militaire et gouvernementale, offre aux associés, en facultés économiques, une indemnité suffisante du renoncement à leurs droits politiques.

Or, c'est ici que la contradiction ne tarderait pas d'appa-

Digitized by Google

raître. Le 2 décembre apprendrait bientôt, par son expérience, ces vérités au-dessus de tout gouvernement : c'est que *travail* et *commerce* ont pour synonyme *liberté*; que la liberté industrielle est solidaire de la liberté politique; que toute restriction apportée à celle-ci est une entrave pour celle-là, conséquemment un empêchement au travail et une interdiction de la richesse; que l'échange, le prêt, le salaire, tous les actes de l'ordre économique sont des contrats libres qui répugnent à toute condition hiérarchique. Quant au pouvoir central, il verrait, et déjà il ne tient qu'à lui de le voir, que les affaires des particuliers ne prospèrent qu'autant qu'ils ont confiance dans le gouvernement; que le seul moyen de leur donner cette confiance, c'est de les faire eux-mêmes membres actifs du souverain; que les exclure du gouvernement, c'est autant que les chasser de leurs industries et propriétés, et qu'une nation de travail, comme la nôtre, gouvernée sans le contrôle perpétuel de la tribune, de la presse et du club, est une nation en état de faillite, déjà sous la main des garnisaires...

Tous les lieux communs sont épuisés sur la nature démocratique de l'impôt et le droit qu'a la nation à le fixer librement. Le 2 décembre sait cela comme tout le monde : la constitution du 15 janvier a bien voulu le reconnaître. Pourquoi donc les mêmes représentants qui sont appelés à voter le TOTAL de l'impôt n'ont-ils pas le droit d'en discuter le *détail* et d'y faire telles réductions qu'ils jugent utiles? La France et son gouvernement, d'après le système de votation suivi pour l'impôt au corps législatif, est comme une maison de commerce formée par deux individus soi-disant associés en nom collectif, et dont l'un serait chargé d'acquitter sur ses produits, à présentation des factures et sans pouvoir demander de compte, les dépenses dont la fixation serait le privilége de l'autre. Où le 2 décembre a-t-il pris ce mode de société et surtout de comptabilité?...

Tout a été dit pareillement sur le fonctionnaire public. Le fonctionnaire public, depuis le *chef suprême de l'État* jusqu'au dernier *valet de ville*, est le mandataire de la nation, le commis, le délégué du peuple. La constitution du 15 janvier, comme ses précédentes, reconnaît cette démocratisation du personnel de l'État. Pourquoi donc n'appartient-il qu'au chef de l'État de nommer aux emplois, d'en fixer les attributions et les salaires? Pourquoi les 500,000 salariés de l'État forment-ils corps, caste,

nation pour ainsi dire à part, sous la dépendance exclusive du chef de l'État? Sous ce rapport encore, la France ressemble à un domaine dont l'exploitation aurait été changée par l'intendant en une *servitude personnelle*, établie à son bénéfice, avec faculté pour lui, non-seulement de transiger au nom du propriétaire, mais de *compromettre*. Où le 2 décembre a-t-il puisé cette notion du mandat et de la propriété? Ce n'est pas dans le Code Napoléon...

Je ne veux pas que mes observations dégénèrent en attaques, et c'est pour cela que je les exprime en style juridique, me bornant à montrer, à l'aide de quelques rapprochements, et dans les formes les plus concises combien l'exercice de l'autorité tant réclamée de nos jours par des avocats sans science, des publicistes sans philosophie, des hommes d'État également dépourvus de pratique et de principes, est devenu incompatible avec les notions les plus élémentaires de l'économie et du droit. De quelque côté qu'on y regarde, le 2 décembre, — et quand je dis le 2 décembre, ai-je besoin de répéter sans cesse que je comprends toute autre forme dictatoriale ou dynastique? — le gouvernement, dis-je, est acculé entre l'*an-archie* et le *bon plaisir*, obligé de choisir entre les tendances naturelles de la société et l'arbitraire de l'homme! Et cet arbitraire, c'est la violation perpétuelle du droit, la négation de la science, la révolte contre la nécessité; c'est la guerre à l'esprit et au travail! Impossible.

Je ne finirai pas, après avoir touché les impossibilités de l'intérieur, sans dire un mot de celles du dehors.

S'il est une chose que le 2 décembre doive avoir à cœur, c'est à coup sûr de réparer les désastres de 1814 et 1815, de relever dans le concert européen l'influence de notre nation, de la faire remonter au rang des puissances de premier ordre, en appuyant au besoin cette prétention légitime par les armes.

Le 2 décembre le peut-il dans la situation équivoque où il s'est placé, entre la Révolution et la contre-révolution?

Des bruits ont circulé, trouvent encore des crédules, sur des projets de descente en Angleterre, d'invasion de la Belgique, d'incorporation de la Savoie, etc. Ces bruits ont été démentis *par ordre* : en effet, ce sont de ces choses qu'on ne croit pas

Digitized by Google

sans les avoir vues, et quand on les a vues, on n'y croit pas encore.

Le peuple, qui ne sait de la guerre que les batailles, qui n'en comprend ni la raison ni la politique, peut se repaître de ces chimères, attendre que le Président, ayant battu les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, et revenant chargé de trésors, décharge d'autant les rôles des contributions. Partout ailleurs qu'au cabaret, on sait que la guerre est la lutte des principes, et que toute guerre qui n'a pas pour objet de faire triompher un principe, comme furent les guerres de Louis XIV et de l'empereur, est une guerre condamnée et d'avance perdue.

Où donc est le principe, le grand intérêt national et humanitaire que peut invoquer en ce moment Louis-Napoléon, pour être en droit de déclarer à n'importe qui la guerre?

L'abolition des traités de 1815 ?

Ceux qui depuis vingt ans parlent de ces traités ne savent pour la plupart de quoi il s'agit. Les traités de 1815, œuvre de la Sainte-Alliance, sont le produit des guerres impériales : à cet égard, ils prennent place dans l'histoire à la suite du traité de Westphalie. Ils ont pour objet de former à perpétuité une croisade entre les puissances de l'Europe contre tout État qui, comme la France de 1804 à 1814, tendrait à sortir de ses limites naturelles ou prescrites et à s'incorporer des portions de territoire étranger. La France, dont les empiétements successifs pendant dix années ont été l'occasion de ces traités, s'y trouve plus maltraitée que les autres puissances : elle a été refoulée en deçà du Rhin, dégarnie, ouverte. Tel était le droit de la guerre et le bénéfice de la victoire pour les alliés. Nous avons voulu nous étendre, nous sommes vaincus, nous devons payer et de plus fournir des sûretés! Rien ne saurait infirmer ces traités, rien, dis-je, si ce n'est le consentement des parties, ou la guerre, mais la guerre appuyée sur un nouveau principe.

Je reproduis donc ma question : ce principe où est-il pour le 2 décembre?

Louis-Napoléon n'a fait jusqu'ici que servir la Sainte-Alliance en frappant la démocratie et la Révolution; bien loin qu'il puisse protester contre les traités de 1815, de fait il y adhère. Il serait puéril qu'il attendît de ses alliés, à titre de récompense, la frontière du Rhin. La seule récompense que Louis-Napoléon

Digitized by Google

puisse obtenir de la Sainte-Alliance, c'est qu'elle le tolère, le soutienne, le protége, comme gardien et dompteur de la Révolution, jusqu'à ce que les circonstances, devenues par lui favorables, permettent aux alliés de nous rendre une troisième fois nos princes légitimes. Elle serait illogique, certes, la Sainte-Alliance, en contradiction avec elle-même, elle mentirait à son but et à ses principes si, en faisant la guerre à la Révolution, elle reconnaissait en Louis-Napoléon Bonaparte un dynaste d'origine essentiellement révolutionnaire, à plus forte raison si elle lui concédait pour joyeux avénement un territoire de cinq à six millions d'habitants, avec la ligne stratégique la plus formidable du monde.

Maintenant que Louis-Napoléon, usant de sa prérogative, en appelle aux armes; que, servant la contre-révolution d'une main, et jurant de l'autre par la Révolution, il engage le pays dans une guerre avec la Sainte-Alliance, pour la frontière du Rhin, il est le maître. Mais qu'il sache aussi que, dans une revendication ainsi posée, l'opinion ne le suivrait pas : elle ne verrait dans sa politique qu'une fantaisie conquérante, un point d'honneur national ou domestique, sans caractère moral, et par son abandon elle paralyserait ses efforts. Tant il est vrai qu'il y a dans les traités de 1815 quelque chose de légal, qui ne peut être délié que par une légalité supérieure.

La Révolution au dix-neuvième siècle est cette légalité.

Rappelons-nous ce qui a été dit plus haut que Louis-Napoléon, de même que l'empereur, ayant pour adversaire principal la féodalité capitaliste représentée au dehors par l'Angleterre, la vraie manière de combattre l'Angleterre, ce n'est pas de l'attaquer en Égypte, dans l'Australie ou l'Inde, pas plus que d'enjamber la Manche : c'est de frapper l'ennemi, chez nous d'abord, dans les rapports du travail et du capital.

Dès avant la révolution de 89, l'Angleterre avait commencé la conquête du globe : comment? par la force des armes! non, elle laisse ce système aux Français; — par l'accumulation de ses capitaux, la puissance de son industrie, l'extension de son commerce. Le succès ne lui a point failli : pas de pays aujourd'hui où elle ne récolte. Nous-mêmes nous payons tribut à ses ouvriers, à ses ingénieurs, à ses capitalistes, et déjà, par les acquisitions de propriétés que font chez nous les sujets anglais, la Grande-Bretagne prépare sur notre territoire le retour de sa

prépondérance. Le *libre échange*, auquel ses bourgeois convient les peuples, en écrasant toute concurrence, est le dernier coup qu'elle s'apprête à porter à la liberté des nations.

Ainsi procède l'Angleterre : pas de conquêtes à main armée, pas d'incorporations de territoires, pas de nations englobées, pas de dynasties destituées : elle ne se permet aucune de ces violences. Elle ne tient point à gouverner les peuples, pourvu qu'elle les pressure, témoin le Portugal : la *balance du commerce*, portée à son maximum de puissance sous le nom de *libre échange*, voilà l'artillerie de l'Angleterre.

Il faut donc qu'à une guerre de capitaux nous répondions avant tout, au dedans et au dehors, par un système de crédit qui annule la supériorité que l'Angleterre tire de ses masses capitalisées : alors nous pourrons parler à la Sainte-Alliance. Déjà, par ses décrets financiers, le 2 décembre a marqué le but : qu'il achève, qu'il n'attende point que des nécessités plus impérieuses l'y contraignent. Soit qu'il pense à négocier, soit qu'il se prépare à la guerre, qu'il commence par se rendre économiquement fort. Qu'il ose accomplir en six mois ce que ses journaux font entrevoir dans une perspective de cinquante années; que, par la réduction combinée des rentes et intérêts aux simples frais de commission, il change dans leur intégralité les rapports du travail et du capital ; qu'il coupe, si j'ose ainsi dire, le nerf à la féodalité bourgeoise, et puis qu'il déclare à son tour à l'Angleterre, non plus le *blocus continental*, folie avunculaire, mais le *libre échange*; enfin qu'il abolisse autour de lui la douane... Cela fait, voici dans quelle situation se trouverait la France, vis-à-vis d'elle-même et de l'étranger.

A l'intérieur, la production augmente d'un quart... C'est une règle d'économie, un des théorèmes les mieux démontrés de la science, que le revenu du capital est produit, comme l'impôt, par le travail; que, dans l'inventaire de la société, ce revenu ne doit pas s'ajouter au produit, mais se déduire du produit, comme l'impôt ; qu'ainsi ce qu'on ôte au revenu, de même qu'à l'impôt, profite d'autant au travail, qui le consommant le recrée, attendu qu'il n'y a de consommation improductive que celle du capitaliste et de l'État; de telle sorte que si, sur une production annuelle de neuf milliards, il est prélevé quatre milliards pour le capital et pour l'impôt, ce prélèvement étant par hypothèse supprimé, en même temps que la consomma-

tion des producteurs doublera, leur production s'élèvera, *ipso facto*, de neuf milliards à treize. Que le 2 décembre rende aux classes travailleuses ce signalé service, et il pourra se vanter, au banquet national, de ne pas manger le morceau honteux! Ses douze millions de liste civile lui seront comptés comme une commission, sur le surplus d'affaires qu'il aura procurées, de 1/2 ou 1/4 pour 100...

Au dehors, la Belgique, la Savoie, une partie de la Suisse et du Piémont, gravitant, de toute la puissance de leurs intérêts industriels, vers la France, marché libre de 36 millions de consommateurs, consommant, d'après ce qui vient d'être dit, comme 45! Crédités par la circulation française et par leurs échanges, ces États opèrent à leur tour la liquidation de leur aristocratie capitaliste et propriétaire, dont la *confiance* abattue devient partout le signal de la prospérité publique : ils tombent dans le cercle d'attraction de la France. Ne leur demandez point alors si, avec leur révolution économique, solidaire de la nôtre, avec notre langue, nos monnaies, nos codes, notre commerce, ils veulent être Français! Ne leur proposez ni inspecteurs de police, ni préfets : laissez-les se gouverner à leur guise, conserver leur franchise, jouir tout d'abord de cette indépendance civile et politique qu'il faudra bien tôt ou tard rendre à chacune de nos provinces. Contentez-vous, avec ces co-intéressés, d'une alliance offensive et défensive qui vous permette, dans le péril commun, de compter sur leurs soldats et leurs forteresses, comme sur les vôtres. Cette politique de réserve, bientôt comprise, vous assure d'immenses succès. Quand la conquête avait pour objet le tribut, comme au temps des monarchies orientales, la conquête, quoique brutale, était du moins rationnelle. Aujourd'hui le pillage a cessé, pour les États comme pour les particuliers, d'être un moyen de fortune. Les vraies conquêtes sont celles du commerce : l'exemple de l'Angleterre, depuis un siècle, le prouve de reste. Comment se fait-il, quand l'esprit des nations a changé, que les formes de leur diplomatie soient juste à la hauteur de celle des Cambyse et des Ninias!...

Après la Belgique, la Savoie, la Suisse française, le Piémont cisalpin, pays limitrophes, l'Italie, Rome, foyer d'éruption, projette ses flammes nationales au nord et au midi de la péninsule. Dites-lui, président de la république humanitaire, que vous voulez qu'elle vive par elle-même et pour elle-même, et

Digitized by Google

elle vivra. D'un mot vous aurez ressuscité cette nationalité, égorgée par vous dans les murs de Rome, après avoir été trahie sur le champ de bataille de Novrare!

La Pologne aura son tour; et *le Roi des mers ne nous échappera pas*, saisi dans le filet démocratique et social...

Avec la France révolutionnée, la politique extérieure est facile à suivre. Le centre de gravité européen se déplace, la nouvelle Carthage cède à la Rome nouvelle, et s'il faut combattre, la guerre est sainte, la victoire est sûre. Mais où donc Louis-Napoléon, désertant l'idée révolutionnaire, trouverait-il un prétexte pour faire au nom de la France la moindre démonstration sur le continent? Geôlier bénévole et gratuit de la démocratie, compère et dupe de la contre-révolution, il n'a pas même le droit d'émettre un vœu. Il a reçu les compliments du czar : qu'aurait-il à réclamer pour la Pologne? Il a fait, de concert avec les jésuites, avec les soldats de l'Autriche et de Naples, la campagne de Rome : les choses rétablies par lui dans le *statu quo*, que lui reste-t-il à dire en faveur des Italiens? Grâce à sa diversion puissante, la réaction est maîtresse partout en Europe, sur le Pô, sur le Rhin, sur le Danube : quel principe représenterait, aux yeux des Napolitains, des Romains, des Lombards, des Hollandais, des Westphaliens, la famille de l'Empereur? Croit-elle qu'on la cherche pour sa noblesse, et MM. Louis, Jérôme, Napoléon, Pierre, Charles, Antoine, Lucien Bonaparte et Murat, pensent-ils être du limon dont se pétrissent les souverains par la grâce de Dieu, les princes légitimes, les rois absolus, et les valets?...

Oui, citoyens ou messieurs, vous portez le plus grand des noms modernes; vous appartenez par la chair et le sang à celui des hommes qui sut le mieux fanatiser les masses, et les courber sous le joug. Souvenez-vous cependant qu'il ne parvint, quelques années, à les contenir, que parce qu'il représentait à leurs yeux la RÉVOLUTION ARMÉE; et que pour n'avoir pas su, au jour marqué par les circonstances, être grand par la paix et la liberté, comme il l'avait été par le commandement et par la guerre, pour avoir mis son libre arbitre à la place de la destinée que lui montrait son étoile, il périt, chose pitoyable, sous sa propre déraison, laissant aux Homères de l'avenir, si l'avenir produit encore des Homères, le plus riche et le plus gigantesque canevas, et presque rien à l'histoire!...

Digitized by Google

On ne trompe pas la Révolution, fût-on l'Empereur, vivant et victorieux; alors qu'elle est muette, que tout le monde l'ignore, que personne ne prend la parole pour elle, que tous les préjugés qu'elle combat sont en honneur et ne rencontrent aucune contradiction, tandis que les intérêts qu'elle sert s'oublient eux-mêmes ou se vendent.

Et l'on s'imaginerait que pour vaincre la révolution il suffira de cette cendre impériale rapportée de l'exil, aujourd'hui que le peuple ne croit plus aux revenants, aujourd'hui que la révolution parle à toute heure, que les hommes jurent en son nom, que les jeunes filles la chantent, que les petits enfants la redisent, que les proscrits la portent sur tous les coins du globe: aujourd'hui que le pouvoir absolu fait à cause d'elle, nuit et jour, la veille des armes, et que le capital se tord sous sa violente étreinte!

Impuissance, impuissance, impuissance!... Or, l'Élysée saurait-il me dire combien peut durer, en présence de la révolution qui grandit, un gouvernement dépouillé de prestige, et réduit à la quotidienneté de l'impuissance!...

Digitized by Google

X

ANARCHIE OU CÉSARISME. — CONCLUSION

S'il est un fait qui atteste la réalité et la force de la révolution, c'est sans contredit le 2 décembre. Que la France l'entende, et que l'Europe en soit instruite : après les journées de février et juin 1848, celles de décembre 1851 doivent compter comme la troisième éruption du volcan.

Rendons-nous compte de cette secousse qui, plus qu'aucune autre, a fait faire à la révolution un pas décisif.

La France, par toute son histoire, par les Romains et les Francs, par Charlemagne et les Capétiens, marche, d'une marche continue, à 89; par 89, elle aboutit à 1848.

En 1848, comme en 1789, tout, DANS LES CHOSES, appelle une révolution. Mais à la différence de 1789, il n'y a en 1848, *dans les idées*, rien, ou peu s'en faut, qui la détermine. La situation est mûre, l'opinion est en retard. De ce désaccord entre les choses et les idées jaillissent tous les incidents qui ont suivi...

D'abord, la prédication socialiste.

La révolution s'imposant comme nécessité, et l'opinion s'en défiant parce qu'elle ne la connaissait pas, le premier travail devait être de révéler au pays la révolution sociale. Tandis donc que le Gouvernement provisoire, la Commission exécutive, le général Cavaignac, s'occupent de maintenir l'ordre, le socialisme, avec l'énergie que commandait la circonstance, organisait sa propagande. On lui a reproché d'avoir *fait peur*, on l'accuse encore aujourd'hui d'avoir, par ses extravagances, compromis, perdu la république! Oui, le socialisme a fait peur, et il s'en vante ! On meurt de peur comme de toute autre

maladie, et la vieille société n'en reviendra pas. Le socialisme a fait peur! Fallait-il donc, parce que les autres ne faisaient rien, ne pouvaient rien faire, que nous nous tussions nous-mêmes? Fallait-il, en mettant des sourdines à nos tambours, laisser tomber l'idée avec l'action?... Le socialisme a fait peur! Puissants génies, à qui le socialisme a fait peur, et qui n'avez pas tremblé devant le suffrage universel!...

Or, comme le socialisme, effrayant à première vue (toute idée qui se manifeste pour la première fois effraye), ne pouvait passer sans soulever une contradiction violente; comme cependant il était dans la donnée de l'histoire et des institutions, il devait arriver, d'un côté, que le socialisme grandirait sous une réaction générale; en second lieu, qu'il mettrait à nu l'inconséquence de tous ses adversaires, depuis les montagnards jusqu'aux dynastiques, et par cette révélation de leur illogisme, les précipiterait les uns après les autres du pouvoir, dont ils se servaient contre lui.

Pas un fait qui n'atteste le progrès du socialisme, qui ne montre en même temps la déroute successive, inévitable de ses adversaires.

Pourquoi, de février à décembre 1848, les républicains de toute nuance sont-ils successivement évincés? parce qu'ils se tiennent hors du socialisme, qui est la révolution; parce que hors de la révolution sociale, la république n'a plus de sens, qu'elle semble un juste milieu, une *doctrine*, un arbitraire.

Mais pourquoi les républicains, adorateurs de 93, se tiennent-ils en 1848 hors du mouvement? parce qu'ils aperçoivent dès l'abord que la révolution sociale est la négation de toute hiérarchie, politique et économique; que ce *vide* fait horreur à leurs préjugés d'organisation, à leurs habitudes de gouvernement; et que leur esprit, s'arrêtant à la superficie des choses, ne découvrant pas sous la nudité de la forme le lien intelligible du nouvel ordre social, recule à cet aspect, comme devant un abîme.

Ainsi, même comme négation, comme table rase ou plutôt comme vide, la révolution exerce déjà une puissance sur le milieu ambiant; elle est une force d'attraction, une finalité, un but, puisqu'en la niant les républicains semblent se renier eux-mêmes et se perdent!

Digitized by Google

Au 10 décembre, Louis Bonaparte obtient la préférence sur

e général Cavaignac, qui cependant avait *bien mérité de la patrie*, dont le civisme, le désintéressement, la modestie seront elevés par l'histoire impartiale. Pourquoi cette injustice de élection? parce que le général Cavaignac, fatalité! avait dû ombattre, au nom de l'ordre et de la loi, la révolution dans le ocialisme; parce qu'ensuite il se présentait, au nom de la révolution, comme adversaire des partis dynastiques, et franchenent républicain parce que, enfin, devant cette rigidité à la ois constitutionnelle et républicaine le nom de Bonaparte se evait, pour les masses comme une espérance de révolution plus prompte, pour les partisans de l'autel et du trône qui les poussaient comme une espérance de contre-révolution. Révolution, contre-révolution, le *oui* et *non*, qu'importe? c'est toujours la même passion qui agite, la même idée qui dirige.

Contre qui est entreprise plus tard la guerre de Rome? contre Mazzini? Allons donc! ceux qui firent décréter la guerre de Rome étaient tout aussi démocrates que Mazzini. Comme Mazzini, comme Rossi, ils portaient écrit sur leur drapeau : *Séparation du spirituel et du temporel! Gouvernement laïque et libre!* La Révolution de Rome a été faite contre la révolution sociale.

Contre qui est votée la loi du 31 mai? — contre la révolution.

Comment, en 1849 et 1850, l'élu de cinq millions et demi de suffrages parvient-il à se dépopulariser? par son alliance avec les réacteurs. Comment ensuite recouvre-t-il sa popularité? en affirmant le suffrage universel, voix, on le suppose, de la révolution. Le peuple, en 1851, a reçu Louis Bonaparte à résipiscence; comme le père de l'enfant prodigue, sans écouter les observations du fils sage, il a pardonné au fils repentant.

Nous voici en présence des élections de 1852 : à gauche la proposition de rappel de l'Élysée, à droite l'obstination de la loi du 31 mai, derrière nous l'insurrection. La situation est on ne peut plus révolutionnaire : qu'est-ce qu'il en sortira?

Ici, nous ne pouvons plus juger les événements au point de vue de la légalité et de la morale, de l'exercice régulier du pouvoir, du respect de la constitution, de la religion du serment. L'histoire prononcera sur la moralité des actes : ce qui nous appartient c'est d'en constater le fatal côté. Constitution, serment, lois, tout a sombré au milieu de la compétition ar-

dente : la mauvaise conscience de l'un a délié celle de l'autre, et quand la royauté se proclame à la tribune, pourquoi l'empire ne s'élèverait-il pas sur la place publique ? La foi constitutionnelle foulée aux pieds par la majorité, il ne reste que l'action brute, *immorale*, des ambitions et des partis, instrument aveugle du destin.

Telle est donc, en novembre 51, la situation des forces antagoniques : la révolution est représentée par la gauche républicaine, et incidemment par l'Élysée, qui se joint à elle pour le rappel de la loi du 31 mai ; — la contre-révolution a pour organe la majorité, et incidemment aussi l'Élysée, qui s'unit à elle pour tout le reste, contre le parti républicain.

L'Élysée, élément équivoque, sans signification par lui-même, est en ce moment combattu par les deux partis, qui tendent, avec une égale ardeur, à l'éliminer. Il s'agit en effet de savoir si la France sera à la révolution ou à la contre-révolution. Qu'est-ce que M. Bonaparte, pour qu'il vienne dire : Ni l'un ni l'autre ; c'est à moi que sera la France ?...

Cependant, à la vue de ce champ clos où vont se jouer ses destinées, que pense le pays ? Le pays répugne à rétrograder, mais il redoute les révolutionnaires. Ce n'est plus seulement le socialisme qui lui fait peur : c'est une réaction montagnarde, ce sont les représailles de la démocratie !... Cette disposition des esprits, qui repousse également, d'un côté *le principe de la réaction*, de l'autre *les hommes de la révolution*, fait la fortune de l'Élysée. La même raison qui pouvait le faire broyer entre les deux armées, lui vaut le triomphe sur toutes deux : il affirme la révolution, et il protége les conservateurs ! Solution bilatérale et contradictoire, mais logique pourtant, vu l'état de l'opinion, et que les circonstances rendaient presque inévitable.

La signification du 2 décembre, l'idée qu'il représente, est donc, bien authentiquement, RÉVOLUTION. Le reste est affaire de *personnes*, c'est-à-dire, intrigues de partis, transactions de coteries, vengeances privées, manifestations autocratiques, mesures de salut public et de raison d'État. C'est la marge laissée au bon plaisir gouvernemental par la loi des révolutions.

Mais cet ambigu ne peut durer : tout principe doit produire ses conséquences, tout pouvoir dérouler son idée. Nous en sommes là : que va faire Louis-Napoléon ?

J'ai rapporté les actes principaux du 2 décembre ; j'en ai fait ressortir l'inspiration, moitié réelle, moitié personnelle, et la constante incertitude. Et nous avons pu constater que jusqu'à ce moment le nouveau pouvoir, arrêté par le néant de l'opinion publique, abandonné à ses seules inspirations, plutôt dirigé, au sein de la contradiction universelle, par la prudence de l'homme que par la raison des choses, au lieu de quitter le double visage qui lui a donné la victoire, tendait plutôt, en vertu de l'idée qu'il se fait de la délégation, et d'après ses traditions domestiques, à continuer son jeu de bascule, et à transformer, probablement sans s'en rendre compte, en une féodalité de fantaisie les institutions actuelles.

J'ai montré alors, par l'exemple de l'Empereur, la vanité de toute conception politique en dehors de la synthèse sociale, de la raison de l'histoire, des indications de l'économie, et de la donnée révolutionnaire. Et l'analogie des époques m'y autorisant, j'ai rappelé Louis Bonaparte à sa véritable mission, définie par lui-même, à l'époque de son premier avénement, *la fin des partis* : définition qui se traduit en cette autre, *la fin de la politique machiavélique ou personnelle*, c'est-à-dire *la fin de l'autorité* elle-même.

La négation de l'autorité, et par suite la disparition de tout organisme gouvernemental pouvait paraître encore, en 1849, une idée obscure (1) ; après le 2 décembre, il n'y reste plus le moindre nuage. Le 2 décembre a fait ressortir la contradiction du gouvernementalisme et de l'économie, de l'Etat et de la société, dans la France actuelle ; ce que nous ne pouvions que deviner, il y a quatre ans, par les règles de la logique, les faits, interprètes infaillibles, le rendent aujourd'hui palpable : le paradoxe est devenu une vérité.

Résumons ces faits, et prouvons par leur analyse la vérité de cette triple proposition, qui représente tout le mouvement des 64 dernières années :

Le gouvernement personnel, ou despotique, est impossible ;
Le gouvernement représentatif est impossible ;
Le gouvernement est impossible.

Les principes sur lesquels repose depuis 89 la société fran-

(1) Voir *Confessions d'un révolutionnaire*, § XVI, 3e édition.

Google

çaise, disons toute société libre, principes antérieurs et supérieurs à la notion même de gouvernement, sont :

1. La *propriété libre*, celle qu'on appelait à Rome quiritaire, et chez les barbares envahisseurs allodiale. C'est la propriété absolue, autant du moins qu'il peut se trouver chez les hommes quelque chose d'absolu ; propriété qui relève directement et exclusivement du propriétaire, lequel d'administre, la loue, la vend, la donne ou l'engage, suivant son bon plaisir, sans en rendre compte à personne.

La propriété doit être transformée, sans doute, par la révolution économique, mais non pas en tant qu'elle est libre : elle doit, au contraire, gagner sans cesse en liberté et en garantie. La transformation de la propriété porte sur son *équilibre* : c'est quelque chose d'analogue au principe qui a été introduit dans le droit des gens par les traités de Westphalie et de 1815.

2. Le *travail libre*, avec toutes ses dépendances, la profession libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, la pensée et la religion libres : ce qui veut dire, le droit absolu, *à priori*, sans restriction ni contrôle, pour tout citoyen, de travailler, fabriquer, cultiver, extraire, produire, transporter, échanger, vendre, acheter, prêter, emprunter, transiger, inventer, s'instruire, penser, discuter, vulgariser, croire ou ne pas croire, etc., dans la mesure de ses moyens, sans autre condition que celle de tenir ses engagements, comme aussi de ne gêner personne dans l'exercice du même droit.

Le travail aussi doit être révolutionné, comme la propriété : mais quant à ses *garanties*, nullement à son initiative. Prendre l'organisation corporative pour garantie de travail, ce serait recommencer l'œuvre du moyen âge, l'extirpation de l'esclavage par la féodalité.

3. La *distinction naturelle*, *égalitaire et libre*, des spécialités industrielles, mercantiles, scientifiques, etc., d'après le principe de la division du travail, et en dehors de tout esprit de caste.

Tels sont les *principes de* 89, objet de la célèbre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, reconnus par la dernière constitution ; et telles depuis cette époque les bases de notre société.

Or, le gouvernement devant être l'expression de la société,

Google

suivant l'expression de M. de Bonald, on demande quel peut être le gouvernement d'une société établie sur de pareilles bases?

Ce ne pourrait être une féodalité territoriale, puisque la propriété est libre; ni une féodalité industrielle, mercantile ou financière, puisque le travail est libre, le commerce libre, le crédit libre, ou du moins en puissance manifeste de le devenir; ni un régime de castes, puisque les spécialités professionnelles, d'après leur principe économique, sont libres; ni une théocratie, puisque la conscience est libre aussi. Sera-ce une monarchie absolue? non, puisque les facultés de l'homme et du citoyen, le travail, l'échange, la propriété, etc., converties en *droits*, étant libres, et leur exercice libre, il ne reste plus rien qui puisse servir de motif ou d'objet à une autorité quelconque, et que le souverain, jadis visible, personnel, incarnation du droit divin, est devenu une abstraction, une fiction, à savoir le peuple.

Si donc, dans la société ainsi constituée il se forme un gouvernement, ce gouvernement ne pourra résulter que d'une délégation, convention, fédération, en un mot d'un consentement, libre et spontané, de tous les individus qui composent le peuple, chacun d'eux stipulant et se cotisant pour la garantie de ses intérêts. Si bien que le gouvernement, si gouvernement il y a, au lieu d'ÊTRE l'AUTORITÉ, comme auparavant, *représentera le Rapport* de tous les intérêts qu'engendrent la propriété libre, le travail libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, et n'aura par conséquent lui-même qu'une valeur représentative, comme le papier monnaie n'a de valeur que par celle des écus qu'il représente. Au fond, le gouvernement représentatif a pour emblème et peut être défini, un *assignat*.

Ainsi la nature démocratique et représentative du gouvernement découle de la nature essentiellement libre des intérêts dont il indique le rapport : ces intérêts donnés, tout rappel à une autorité quelconque devient un non-sens. Pour que le gouvernement cessât d'être démocratique, dans une société ainsi faite, et que l'autorité y reparût, il faudrait que les facultés déclarées libres cessassent de l'être; que la propriété ne fût plus propriété, mais fief; le commerce plus commerce, mais octroi; le crédit plus crédit, mais servitude, corvée, dîme et main morte : ce qui est contre l'hypothèse.

Digitized by Google

Ai-je besoin de redire, ce que tout le monde sait, que la pensée de 89, celle de toutes les constitutions qui en sont sorties, a été d'organiser le mouvement, de telle manière qu'il fût la représentation des intérêts libres sur lesquels la société repose, et que telle est encore la prétention du 2 décembre? Le 2 décembre, comme tous les pouvoirs qui l'ont précédé depuis 89, se flatte de représenter par excellence le rapport des intérêts reconnus libres par nature et *à priori*. Ni lui, ni aucun de ses devanciers ne s'est jamais douté de ce que c'est, pour un gouvernement qui d'ailleurs vise à l'autorité, que d'être une *représentation*, la représentation d'un *rapport*, d'un rapport d'*intérêts*, et d'intérêts *libres!!!*

Ainsi le gouvernement n'existe aujourd'hui que par ce qu'il *représente*. Il ne jouit pas, comme dit l'école, de l'*aséité*; il ne se pose pas de lui-même, il est le produit du bon plaisir des libertés, de la convenance des intérêts. Un tel gouvernement est-il possible? N'y a-t-il pas contradiction entre tous ces termes : *Gouvernement*, *représentation*, *intérêts*, *libertés*, *rapport?*... Au lieu de nous livrer sur ce point à une discussion de catégories, de tenir le lecteur plongé dans la métaphysique, faisons de l'histoire.

Supposons que, dans l'ordre des connaissances politiques, il arrive, comme en tout autre ordre de connaissance, que les idées abstraites prenant peu à peu la place des idées concrètes, le gouvernement, au lieu d'être considéré comme la *représentation* ou personnification du rapport social, ce qui n'est qu'une conception matérialiste et idolâtrique, soit conçu comme étant ce RAPPORT lui-même, chose moins poétique peut-être, moins favorable à l'imagination, mais plus conforme aux habitudes de la logique : le gouvernement, ne se distinguant plus des intérêts et des libertés en tant que les uns et les autres se mettent en relation, cesse d'exister. Car un rapport, une loi, peut s'écrire, comme on écrit une formule d'algèbre, mais ne se *représente pas*, dans le sens gouvernemental et scénique du mot, ne s'incarne pas, ne peut pas devenir toute une armée d'histrions, ayant pour mandat de jouer devant le peuple le *Rapport des intérêts!* Un rapport est une idée pure, qui se consigne en quelques chiffres, caractères, signes, ou vocables, dans un livre, dans un traité, dans un contrat,

mais qui n'a de réalité que celle des objets mêmes qui sont en rapport.

Eh bien! le résultat le plus positif, le seul positif de tous les gouvernements qui, depuis 89, ont passé sur la France, a été de mettre en lumière cette vérité simple comme une définition, évidente comme un axiôme : *Le Gouvernement est le Rapport des libertés et des intérêts.*

Et cette première proposition donnée, les conséquences accourent : c'est que désormais la politique et l'économie se confondent; que pour qu'il y ait rapport d'intérêts, il faut que les intérêts eux-mêmes soient présents, répondants, stipulants, s'obligeant et agissants; qu'ainsi la raison sociale et son vivant emblème sont une seule et même chose; en dernière analyse, que tout le monde étant gouvernement, il n'y a plus de gouvernement. La négation du gouvernement surgit ainsi de sa définition : Qui dit gouvernement représentatif, dit rapport des intérêts; qui dit rapport des intérêts, dit absence de gouvernement.

Et, en effet, l'histoire des soixante dernières années prouve qu'avec le gouvernement représentatif, pas plus qu'avec le despotique, les intérêts ne sont ni libres, ni en rapport; que pour qu'ils se maintiennent dans les conditions de leur déclaration, qui sont celles de leur existence, il faut qu'ils traitent directement entre eux, suivant la LOI de leur solidarité et sans intermédiaire. Hors de là, la propriété redevient fief, le travail servitude, le commerce péage; les corporations se reforment, la philosophie est à la discrétion de l'Église, la science, entre les mains des Cuvier et des Flourens, ne dit que ce qu'il plaît à la théologie et au pape : il n'y a plus ni libertés ni intérêts!

Les intérêts, dans leur déclaration fameuse, avaient dit que la conscience serait libre. — Le représentant des intérêts déclare, en 1814, que la religion catholique est la religion de l'État; en 1830, qu'elle est la religion de la majorité, ce qui, pour la pratique et pour les finances, revient exactement au même. En effet, en 1852, les catholiques, sous prétexte qu'ils sont la majorité, mettent hors de l'instruction publique les dissidents, ôtent les chaires, ferment les écoles aux protestants et aux juifs. En sorte que tout citoyen, qu'il ait ou non un intérêt de croyance, paye d'abord pour toutes les religions; et s'il a le malheur d'être juif ou protestant, est excommunié, non pas

Digitized by Google

comme juif ou protestant, mais comme faisant partie de la minorité religieuse, par les catholiques. Où est la liberté? où est le rapport?

Les intérêts voulaient, par la même déclaration, que la pensée fût libre. — Le représentant des intérêts, du rapport des intérêts, prétend, de son côté, qu'il ne peut remplir son mandat en présence de cette liberté; qu'il a besoin que les intérêts ne parlent point, n'écrivent rien, ne lisent pas; attendu que, s'ils y regardaient de trop près, s'ils donnaient un avis, leur sécurité et celle de l'État se trouverait compromise. L'Empereur supprime les journaux, la Restauration crée la censure, la monarchie de juillet fait les lois de septembre, la république septembrise les journaux, le 2 décembre leur donne des *avertissements*. Où est la liberté des intérêts? où est leur rapport? Et quelle étrange manière de représenter les intérêts, que de les réduire au silence!...

Dans la prévision des intérêts, la guerre devait être le dernier argument auquel la nation aurait recours pour conserver la paix. Hors le cas de guerre, l'entretien d'une armée permanente leur semblait une anomalie que l'institution des gardes nationales avait surtout pour but de faire cesser. — Mais le représentant des intérêts, *chef des armées de terre et de mer*, trouve toujours quelque raison de faire valoir son titre; et quand il ne guerroie pas, il tient ses armées au complet, sous prétexte que sans cela il ne peut répondre de l'ordre intérieur, maintenir la paix entre les intérêts! Les intérêts ne sont donc pas en rapport ou, pour mieux dire, ce rapport n'est pas représenté, puisque le représentant ne peut les tenir en paix que par la force.

Les intérêts demandent un gouvernement à bas prix, la modération des impôts, leur répartition équitable, l'économie dans les dépenses, le remboursement des dettes! — A cela le représentant des intérêts répond que, pour être bien gouverné, il faut bien payer; qu'un fort budget est une marque de richesse et de force, une dette énorme une condition de stabilité. Et le budget avec la dette double en cinquante ans! N'est-ce pas la mystification des intérêts?

La vigne est une des sources principales de la richesse du pays. Il faudrait, pour en encourager la culture, assurer aux vins et eaux-de-vie le débouché dont ils ont besoin, en sup-

Digitized by Google

primant les trois quarts au moins des droits sur les boissons, ce qui serait en même temps faire grand plaisir au peuple, qui se prive de vin. — Que dit là-dessus le représentant des intérêts? que les droits sur les boissons forment la catégorie la plus importante de ses recettes, le plus beau fleuron de sa couronne; que les remplacer est impossible; que les supprimer, c'est le pousser à la banqueroute. Pour comble de contradiction, il ferme les cabarets! En sorte que, si l'intérêt vinicole n'est refoulé, écrasé, sacrifié, les autres intérêts ne peuvent être représentés! Où est la liberté pour la vigne? où est son rapport avec les autres cultures, avec l'industrie et le commerce?...

Mais quoi! ce n'est pas la vigne seule qui se plaint : l'agriculture demande du sel; l'ouvrier de la viande, du sucre, du tabac, de la houille, du cuir, de la toile, des laines. L'ouvrier est nu et meurt de faim. — Le représentant des intérêts en souffrance, et ces intérêts sont tous les intérêts! fait dire par ses journaux et ses orateurs, qu'il n'est pas vrai que le sel soit indispensable à l'agriculture et au bétail, comme s'il savait cela mieux que les agriculteurs! comme s'il lui appartenait, à lui représentant, d'en décider!... Qu'au surplus, il serait heureux de réaliser en faveur du peuple le vœu de Henri IV, *la poule au pot*; mais que l'intérêt des éleveurs français, celui des fabricants de sucre indigène, etc., etc., ne permettent pas de laisser introduire dans le pays, franc de port, les bestiaux, les sucres, les houilles, etc., dont le peuple a besoin pour sa consommation. Si bien que les intérêts sont sacrifiés, par leur propre représentant, au rapport des intérêts, et qu'en vertu de ce rapport, d'après le témoignage du représentant, la nation ne pourrait devenir riche sans qu'elle fût à l'instant même ruinée! A quoi sert donc le gouvernement? N'est-il pas clair ici que la représentation du rapport ne représente qu'une chose, c'est que le rapport n'existe pas?

Depuis vingt ans les intérêts réclamaient, sans pouvoir les obtenir, des institutions de crédit. Enfin, un décret du 2 décembre organise le crédit foncier : c'est tout ce qu'il peut faire. Mais comme il n'a pas de fonds, l'institution n'est qu'une caisse qui restera vide jusqu'à ce qu'il plaise aux intérêts de la remplir. Est-il clair, malgré ce qu'a dit le fameux Law, cité par M. Thiers, que l'État ne donne point crédit, mais le reçoit

Digitized by Google

au contraire : ce qui fait que le représentant des intérêts se trouve, en matière de crédit, dans une absolue incapacité d'agir, s'il n'est lui-même représenté par les intérêts qu'il représente!

Le rapport des intérêts démontre que les canaux doivent être livrés à la batellerie gratis. Le représentant des intérêts établit un tarif sur les canaux et les afferme. Pourquoi? parce que cela oblige ses amis, et lui procure un revenu. Le représentant des intérêts a donc d'autres intérêts que les intérêts!

Le rapport des intérêts exige que les postes, les chemins de fer, tous les instruments d'utilité publique soient exploités au prix le plus bas, et sans intérêt de capitaux. Le représentant des intérêts fait payer le transport des lettres, des personnes et des marchandises, le plus cher qu'il peut; les particuliers n'ont pas même la sécurité de leurs correspondances. Jusqu'ici on avait cru que c'était au mandant de témoigner sa confiance au mandataire : point du tout, c'est le mandataire qui dit n'avoir pas confiance à ses commettants!

L'intérêt des familles, intérêt universel, absolu, sans contradicteur possible, veut que l'instruction soit donnée à l'enfant par des hommes qui aient la confiance du père, et suivant des principes qui lui agréent. Le représentant de l'intérêt de famille, expression la plus haute de la puissance paternelle, livre l'instruction aux ignorantins et aux jésuites; et cela, sous couleur qu'il ne représente pas seulement les pères, qu'il représente aussi les enfants!... Que dites-vous, pères de famille, de cette consciencieuse représentation?...

Sur tous les points, le représentant des libertés et des intérêts est en contradiction avec la liberté, en révolte contre les intérêts : le seul rapport qu'il exprime, c'est leur servitude commune!

Que faudra-t-il donc vous dire, race moutonnière, pour vous prouver qu'un rapport, une idée ne se *représentent* point, comme il vous plaît de l'entendre; que la liberté, à plus forte raison, ne se représente pas non plus; que la représenter, c'est la détruire; et que du jour où nos pères firent, devant Dieu et devant les hommes, la *Déclaration de leurs droits*, posèrent en principe le libre exercice des facultés de l'homme et du citoyen, ce jour-là, l'autorité fut niée dans le ciel et sur la

Digitized by Google

terre, et le gouvernement, même par voie de délégation, rendu impossible?

Revenez, si vous le voulez, aux mœurs féodales, à la foi théocratique, ou à la piété de César; rétrogradez de dix, de vingt, de quarante siècles, mais ne parlez plus de libertés représentées, de droits et d'intérêts représentés : parce que les libertés et les intérêts, dans leur collectivité et leur rapport, ne se représentent point, et que le représentant d'une nation, de même que le représentant d'une famille, d'une propriété, d'une industrie, ne peut en être que le chef et le maître. La représentation des intérêts, c'est la reconstitution de l'autorité!

Anarchie ou césarisme donc, M. Romieu vous l'a dit; les jésuites vous le disent, et pour la centième fois je vous le répète. Ne cherchez plus de faux-fuyants, plus de milieux. Depuis soixante ans ils ont été tous épuisés, et l'expérience vous a fait voir que ces milieux ne sont, comme le purgatoire de Dante, qu'une sphère de transition où les âmes, dans l'agonie de la conscience et de la pensée, sont préparées pour une existence supérieure.

Anarchie, vous dis-je, ou césarisme : vous ne sortirez plus de là. Vous n'avez pas voulu de la république honnête, modérée, conservatrice, progressive, parlementaire et libre; vous voilà pris entre l'*Empereur* et la *Sociale!* Avisez, maintenant, ce qui vous plaît le plus : car, en vérité, Louis-Napoléon, s'il tombe, ne tombera, comme son oncle, que par la révolution, et pour la révolution; et le prolétaire, quoi qu'il arrive, se lassera moins que vous. N'est-ce pas pour lui que se fera la révolution, et en attendant la révolution, n'est-il pas l'ami de César?...

Mais le césarisme! Le joyeux conseiller de l'Élysée a-t-il réfléchi? Le césarisme devint possible chez les Romains, quand à la victoire de la plèbe sur le patriciat s'ajouta la conquête du monde, comme garantie de subsistance. Alors César put récompenser ses vétérans des terres prises à l'étranger, payer ses prétoriens avec les tributs de l'étranger, nourrir sa plèbe des produits de l'étranger. La Sicile, l'Égypte fournissaient des grains; la Grèce ses artistes; l'Asie son or, ses parfums et ses courtisanes; l'Afrique ses monstres; les Barbares leurs gladiateurs. Le pillage des nations organisé pour la consomma-

Digitized by Google

tion de la plèbe romaine, plèbe fainéante, féroce, hideuse, et pour la sécurité de l'Empereur : voilà le césarisme. Cela dura, que bien, que mal, trois siècles, jusqu'à ce que la coalition des plèbes étrangères, sous le nom de christianisme, eût rempli l'empire et conquis César.

Il s'agit aujourd'hui de bien autre chose. Nous avons perdu nos conquêtes, et celles de l'Empereur et celles de la république. Nous ne tirons pas de l'étranger un centime dont nous puissions faire l'aumône au dernier des décembristes, et l'Algérie nous coûte, bon an mal an, 100 millions. Pour triompher de la bourgeoisie, capitaliste et propriétaire; pour contenir la classe moyenne, industrieuse et libérale, et régner par la plèbe. il ne s'agit plus de l'entretenir, cette plèbe, des dépouilles des nations vaincues; il s'agit de la faire vivre de son propre produit, en un mot de la faire travailler. Comment s'y prendra César? la question est là. Or, de quelque manière qu'il s'y prenne, qu'il s'adresse à Saint-Simon, Fourier, Owen, Cabet, Louis-Napoléon, etc., nous sommes en plein socialisme, et le dernier mot du socialisme, c'est, avec le *non-intérêt*, le *non-gouvernement!*. . . . . .

. . . . . .

Croyez-vous, me demandera à cette heure une curiosité indiscrète, malveillante peut-être, que le 2 décembre accepte le rôle révolutionnaire dans lequel vous l'enfermez, comme dans le cercle de Popilius? Auriez-vous foi dans ses inclinations libérales? et sur cette nécessité, si bien démontrée par vous, du mandat de Louis-Napoléon, vous rallierez-vous à son gouvernement, comme à la meilleure ou à la moins mauvaise des transitions? C'est là ce qu'on veut savoir, et où l'on vous attend!...

Je répondrai à cette question, un peu scabreuse, par une autre :

Ai-je le droit de supposer, quand les idées que je défends depuis quatre ans ont obtenu si peu de succès, que le chef du nouveau gouvernement les adopte de sitôt et les fasse siennes? Ont-elles revêtu, aux yeux de l'opinion, ce caractère d'impersonnalité, de réalité, d'universalité, qui les impose à l'État? Et si ces idées, encore toutes jeunes, ne sont guère encore que les idées d'un homme, d'où me viendrait l'espoir que le 2 décembre, qui est homme aussi, les préfère à ses idées!...

Digitized by Google

J'écris, afin que les autres réfléchissent à leur tour et, s'il y a lieu, qu'ils me contredisent. J'écris, afin que la vérité se manifestant, élaborée par l'opinion, la révolution, avec le gouvernement, sans le gouvernement, ou même contre le gouvernement, puisse s'accomplir. Quant aux hommes, je crois volontiers à leur bonne intention, mais encore plus à l'infortune de leur jugement. Il est dit, au livre des Psaumes : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes, dans les enfants d'Adam*, c'est-à-dire dans ceux dont la pensée est subjective, *parce que le salut n'est pas avec eux!* Je crois donc, et pour notre malheur à tous, que l'idée révolutionnaire, mal définie dans l'esprit des masses, mal servie par ses vulgarisateurs, laisse encore au gouvèrnement l'option entière de sa politique; je crois que le pouvoir est entouré d'impossibilités qu'il ne voit pas, de contradictions qu'il ne sait point, de piéges que l'ignorance universelle lui dérobe; je crois que tout gouvernement peut durer, s'il veut, en affirmant sa raison historique, et se plaçant dans la direction des intérêts qu'il est appelé à servir, mais je crois aussi que les hommes ne changent guère, et que si Louis XVI, après avoir lancé la révolution, a voulu la retirer, si l'Empereur, si Charles X et Louis-Philippe ont mieux aimé se perdre que d'y donner suite, il est peu probable que ceux qui leur succéderont s'en fassent de sitôt, et spontanément, les promoteurs.

C'est pour cela que je me tiens en dehors du gouvernement, plus disposé à le plaindre qu'à lui faire la guerre, dévoué seulement à la patrie, et que je me rallie corps et âme à cette élite de travailleurs, tête du prolétariat et de la classe moyenne, parti du travail et du progrès, de la liberté et de l'idée, qui, comprenant que l'autorité n'est de rien, la spontanéité populaire d'aucune ressource; que la liberté qui n'agit point est perdue, et que les intérêts qui ont besoin pour se mettre en rapport d'un intermédiaire qui les représente sont des intérêts sacrifiés, accepte pour but et pour devise l'*Éducation du peuple.*

O patrie, patrie française, patrie des chantres de l'éternelle révolution! patrie de la liberté, car, malgré toutes tes servitudes, en aucun lieu de la terre, ni dans l'Europe, ni dans l'Amérique, l'esprit, qui est tout l'homme, n'est aussi libre que chez toi! patrie que j'aime de cet amour accumulé que le fils

grandissant porte à sa mère, que le père sent croître avec ses enfants! te verrai-je souffrir longtemps encore, souffrir non pour toi seule, mais pour le monde qui te paye de son envie et de ses outrages; souffrir innocente, pour cela seulement que tu ne te connais pas?... Il me semble à tout instant que tu es à ta dernière épreuve! Réveille-toi, mère : ni tes princes, tes barons et tes comtes ne peuvent plus rien pour ton salut, ni tes prélats ne sauraient te réconforter avec leurs bénédictions. Garde, si tu veux, le souvenir de ceux qui ont bien fait, va quelquefois prier sur leurs monuments : mais ne leur cherche point de successeurs. Ils sont finis! Commence ta nouvelle vie, ô la première des immortelles; montre-toi dans ta beauté, Vénus Uranie; répands tes parfums, fleur de l'humanité!

Et l'humanité sera rajeunie, et son unité sera créée par toi : car l'unité du genre humain, c'est l'unité de ma patrie, comme l'esprit du genre humain n'est que l'esprit de ma patrie.

Digitized by Google

LE DROIT AU TRAVAIL

ET

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

PROLOGUE

Il est deux points sur lesquels j'ai besoin d'édifier mes lecteurs et qui motivent cette publication :

1° Je n'ai pas pris la parole sur le *droit au travail*, lors de la discussion du préambule de la constitution, d'abord parce que le droit au travail, tel qu'il m'est donné de le comprendre, étant repoussé par tout le monde, par la gauche révolutionnaire comme par la droite conservatrice, je n'avais rien de mieux à faire que de garder le silence; en second lieu, parce que je voulais profiter de l'occasion pour en finir avec cette politique montagnarde, qui se dit républicaine et ne veut pas s'avouer socialiste, alors même que c'est par le socialisme et uniquement par le socialisme qu'elle définit la république.

J'étais accusé par la Montagne, je le suis encore, d'avoir perdu le droit au travail en posant devant l'Assemblée cette alternative décidée : *Donnez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété*. Je devais donc laisser le champ libre aux habiles et ne point compromettre le succès de leurs plaidoiries par quelque formule mal sonnante et intempestive. Le public a jugé leurs arguments. Sans doute il saute à l'esprit que le droit au travail, faisant seul la légitimité de la propriété, on ne peut garantir celui-ci sans garantir à plus forte raison celui-là : sur ce terrain, qui est celui des principes, les orateurs du côté gauche ont eu facilement raison de leurs adversaires. Mais il fallait définir le droit au travail, en déterminer

Université de Montréal

l'application, passer de la théorie à la pratique, et l'on avouera que sur ce point les tacticiens de la Montagne, bien qu'ils protestassent de leur respect pour la propriété, n'ont rien dit de fort rassurant pour elle. En présence de la diversité et du péril des utopies, un vote négatif devenait inévitable. Pour faire une loi, il faut au moins deux choses : un principe, une définition. Les avocats du droit au travail n'avaient à donner que le premier. Quand la majorité bourgeoise n'aurait pas été sur ses gardes, elle n'eût pas fait autre chose que ce qu'elle a fait : pouvait-elle, sans une autre imprudence, dessaisir la propriété et s'aventurer dans l'inconnu !...

Non, il n'y a de droit au travail que par la transformation de la propriété, comme il n'y a de république digne de ce nom que la *république démocratique et sociale*. Le socialisme est nécessaire pour définir la république fondée en février. Si vous en ôtez le socialisme, votre république restera ce qu'ont été toutes les républiques, bourgeoise, féodale, individualiste, tendant au despotisme et à la reconstitution des castes, en un mot INSOCIALE. L'honorable Ledru-Rollin l'a dit au banquet anniversaire du 22 septembre : « La république doit être fondée sur des institutions sociales. » — Pourquoi donc n'avoir pas porté franchement le toast : *A la république démocratique et sociale*! alors qu'on était forcé d'avouer que la république sans le socialisme n'est pas la république ? Pourquoi ces réticences, qui mécontentent le peuple, sans nous faire mieux agréer des bourgeois ?...

2° J'avais proposé un amendement à l'article 13 du projet de constitution, lequel contient, selon moi, toute la question de travail. J'ai retiré cet amendement : je vais en dire la raison. Comme j'avais à parler surtout de la nécessité de donner des garanties à la propriété, après en avoir donné de si puissantes au travail, et que, dans les dispositions où je voyais l'Assemblée, j'avais lieu de craindre qu'au lieu d'adopter mon amendement, elle ne rejetât tout l'article, j'ai cru qu'il valait mieux, dans l'intérêt de la révolution, engager irrévocablement le pays et laisser enferrer la propriété...

L'article 13 est donc sorti, presque sans discusion, de l'avalanche des amendements, qui se retiraient et se dérobaient aux éclats de rire de la majorité et aux regrets de la gauche semi-socialiste ou pour mieux dire semi-républicaine. Et pourtant

l'adoption de l'article 13, tel que le proposait la commission de constitution, était tout ce que l'on pouvait souhaiter de mieux à la fois, et pour l'émancipation du travail et pour le châtiment de la propriété. Ce qui est voté est voté, et je défie qu'on en revienne.

Dût la constitution de 1848 ne durer pas plus que celle de 1793, ce qu'elle aura fait restera au moins comme préliminaire; car, si la loi n'a point d'effet rétroactif, le législateur non plus ne rétrograde pas.

Maintenant il s'agit, en rétablissant les vrais principes, de montrer à tous la situation qui nous est faite par l'article 13. C'est dans ce but que je publie le discours que j'aurais lu à l'Assemblée nationale si, au moment de la discussion, je n'avais jugé plus utile de me taire.

La question du travail et de la propriété est plus brûlante que jamais, et s'il était possible de croire à une application sérieuse de la charte qui se vote en ce moment, j'ose le dire, à moins d'une institution pareille à elle que je propose et qui rétablisse l'équilibre entre les deux principes, ce serait fait de la propriété.

Mais, à cette heure de vertige et de dissolution spontanée où le pays, par la peur d'un inévitable avenir, est prêt à se rejeter dans un passé irrévocable; où l'on voit des ministres exprimer à la tribune leur désespoir de la république, comment croire à l'efficacité d'une constitution?

La meilleure constitution est de n'en avoir aucune... Et dès lors à quoi bon les amendements? Que la vieille société meure donc, puisque ses chefs le veulent, puisque ceux qui nous gouvernent ne se croient appelés que pour en prononcer l'oraison funèbre! Et que le peuple se sauve lui-même! J'écris pour l'acquit de ma conscience de publiciste, afin de marquer heure par heure le progrès de notre métamorphose : avis aux intéressés! Le monde, que la raison de l'homme devrait diriger, ne va plus qu'à la garde de Dieu : méfiez-vous!...

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DROIT AU TRAVAIL

ET

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Citoyens représentants,

L'article 13 du projet de constitution porte :

« La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires, et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés. Elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Je propose d'ajouter, après le premier paragraphe, les mots suivants :

Elle assure et maintient la division des propriétés par l'organisation de l'échange.

La commission, après avoir mûrement réfléchi, avait cru devoir supprimer du préambule de la constitution le *droit au travail*. Le vote de l'assemblée a sanctionné cette rédaction.

Mais, comme toute idée dont l'heure est venue ne peut man-

Digitized by Google

quer de se faire jour, la commission, dans l'article que nous discutons en ce moment, a fait mieux que de consacrer le droit au travail : elle a ORGANISÉ le travail même.

La commission sans doute a su ce qu'elle faisait. Elle a agi en parfaite connaissance de cause ; elle ne sera nullement embarrassée d'expliquer le plan d'organisation qu'elle nous soumet. Mais ce n'est pas en temps de révolution que les choses doivent se faire dans l'ombre et par une espèce de sous-entendu : il faut que tout s'éclaircisse, et c'est à cette fin que je demande la permission d'entrer dans quelques développements sur l'article 13, le plus important, selon moi, de toute la constitution.

Le socialisme, par la terreur qu'il inspire, a fasciné la propriété, et tandis que nous croyons le fuir de toutes nos forces, nous nous y précipitons à corps perdu. Peut-être, en venant vous parler des dangers de la propriété et des moyens de la défendre, aurai-je la chance d'être écouté de vous plus favorablement...

Il y a quelques jours, pendant que les adversaires du droit au travail se prévalaient d'un mot tombé de mes lèvres pour faire rejeter l'amendement de M. Mathieu (de la Drôme), les défenseurs de ce même droit me reprochaient de l'avoir compromis, de l'avoir perdu par d'imprudentes paroles. J'avais manqué, disaient-ils, de tactique, d'habileté.

Si c'est une faute d'avoir révélé ce qu'était le droit au travail, ce sera donc un crime de révéler aujourd'hui ce que sera l'organisation du travail, telle qu'elle vous est proposée par la commission et telle que vous allez bon gré mal gré la voter, parce qu'il est impossible de ne point la voter.

Mais, citoyens, ce qui fait la valeur des constitutions, comme de tous les contrats, c'est le consentement des parties, et comment ce consentement existerait-il si les clauses du contrat, si leurs conséquences nécessaires, immédiates et éloignées n'étaient pas comprises? Or, de même que vous n'avez pas voulu, en déclarant le droit au travail, droit inconnu, indéfini, donner au peuple un article 14, au moyen duquel il pût légalement et à volonté briser la constitution, de même je ne veux pas, quant à moi, en offrant une organisation irréfléchie, devant laquelle on reculerait plus tard, faire au peuple une nouvelle charte-vérité. Et s'il est des moments où la vérité,

quelque redoutable qu'elle paraisse, doive être proclamée devant le peuple, c'est surtout dans les jours de révolution. Je ne manquerai pas à ce devoir.

OPPOSITION DU DROIT AU TRAVAIL ET DU DROIT DE PROPRIÉTÉ. — DÉFINITION DU DROIT AU TRAVAIL.

Certes, si par le droit au travail il ne s'agissait, comme il est dit à l'article 13 et comme certains défenseurs officieux le donnent à entendre, que de l'établissement, aux frais de l'État, des départements et des communes, de *travaux publics* propres à employer les bras inoccupés ; si, en promettant de favoriser le développement du travail, vous ne saviez en donner qu'à des terrassiers et à des manœuvres, une pareille concession ne menacerait point la propriété; elle ne compromettrait que nos finances. Avec ce régime, loin d'éteindre le prolétariat, vous le feriez pulluler; vous épuiseriez les ressources du pays, au lieu de lui en créer de nouvelles; vous arriveriez rapidement, et je ne serais point embarrassé pour le démontrer, à un budget annuel, non plus de quinze cents millions, mais de trois milliards, et cela en aggravant toujours le paupérisme et en pressurant de plus en plus le propriétaire, sans toucher le moins du monde au principe même de la propriété.

J'en dis autant de tous ces projets de défrichements, colonies agricoles, fermes ou communes modèles, etc., etc., qu'on nous propose comme autant de moyens de procurer du travail à ceux qui n'en ont pas. Je n'y puis voir, pour mon compte, que des moyens d'ôter le travail à ceux qui en ont. Le sens commun et l'expérience s'accordent pour nous dire que toute entreprise nouvelle, agricole ou manufacturière, suppose un développement préalable de richesse qui lui sert de base et de mise de fonds. Or, ce qui manque en ce moment à la France agricole ou industrielle, ce sont les capitaux : comment donc irions-nous commanditer des colonies agricoles, des entreprises de défrichements, alors que nous ne pouvons créditer de quelques millions nos laboureurs qui en ont tant besoin? Toutes ces créations, plus ou moins imitées du phalanstère, ne peuvent résulter que d'un excédant de la richesse publique, développée parallèlement à la population ; elles ne sauraient être le principe de l'extinction du paupérisme, de l'abolition du prolé-

tariat. Prétendre le contraire, c'est renverser l'ordre logique et économique des choses; c'est vouloir à un instant donné, et par un brusque mouvement, disperser la richesse acquise et faire rentrer tout le monde dans la misère. Il est étrange qu'il faille revenir sans cesse sur des idées aussi simples.

C'est dans le développement interne du travail organisé, non dans la dissémination au dehors des forces et des capitaux, qu'il faut chercher la solution du problème. Et c'est de ce point de vue que je dirai, à l'encontre des utopistes conservateurs de la propriété :

Le droit au travail est le droit qu'a chaque citoyen, de quelque métier ou profession qu'il soit, d'être toujours occupé dans son industrie, moyennant un salaire fixé non pas arbitrairement et au hasard, mais d'après le cours actuel et normal des salaires.

Tel est, dans sa vérité, le droit au travail; il ne saurait y en avoir d'autre.

C'est ce droit que vous avez refusé d'inscrire dans le préambule de la constitution, parce que vous le jugiez impossible, mais que, par l'article 13, vous allez organiser, sous le nom de *développements à donner au travail.*

Or, j'affirme de nouveau, d'un côté, que le droit au travail est la négation de la propriété, et qu'ainsi toute société qui en aura fait la déclaration est une société qui marche à l'abolition de la propriété; d'autre part, j'affirme que ce droit est une conséquence fatale, nécessaire, de la propriété; en sorte qu'il est inévitable que la propriété, par cela seul qu'elle développe régulièrement et consciencieusement ses moyens, ainsi qu'il est prévu à l'article 13, se détruise elle-même.

L'honorable M. Dufaure, combattant le droit au travail, demandait, et avec raison, ce qu'était ce droit, d'où il venait, sur quoi et contre qui il pouvait s'exercer ; s'il n'impliquait point, par hasard, une action, au profit de l'individu, contre la société.

Je répondrai à M. Dufaure :

Le droit au travail n'est point une action contre la société; c'est une action contre la propriété. Et je répète que l'article 13, ou ne contient que des promesses menteuses, et qu'il faut le retrancher de la constitution, ou qu'il a pour but d'or-

Digitized by Google

ganiser l'exercice de cette action antipropriétaire, auquel cas nous nous trouvons en plein socialisme.

Je souhaite de tout mon cœur que mes paroles soient prises en bonne part et n'effarouchent personne; mais je n'ai pas deux façons de m'exprimer.

Quand je dis qu'il y a opposition nécessaire, antagonisme fatal entre le droit au travail, ou, si l'on préfère, entre l'organisation du travail et le droit de propriété, c'est-à-dire entre deux principes aussi légitimes, aussi indestructibles, aussi fondamentaux l'un que l'autre; que le premier est la négation du second, tend continuellement à l'absorber, et doit, à la fin, en le transformant, le faire disparaître : je n'affirme pas une chose qui soit seulement propre au travail et à la propriété, je ne fais qu'énoncer un des cas particuliers de la loi la plus générale de l'entendement humain, de la formule suprême de la création et de la société.

La société est la raison visible, la raison en acte. Or la société, de même que la raison, est établie sur un système d'oppositions, ou, comme dit l'école, d'antinomies. Ce sont ces oppositions qui font le mouvement et la vie de l'humanité; et c'est précisément parce que le droit au travail et le droit de propriété sont en opposition, c'est parce que celui-ci doit s'absorber et se transformer dans celui-là, que nous devons tout à la fois les consacrer, les fortifier l'un et l'autre.

Pour plus d'intelligence de cette thèse, à laquelle les habitudes de notre esprit nous ont si peu préparées, permettez-moi, citoyens représentants, de vous citer en exemple un des analogues les plus remarquables de la révolution que vous allez produire, en reconnaissant le droit au travail, ou, ce qui revient tout à fait au même, en organisant le travail.

ANALOGIES HISTORIQUES ENTRE LA RELIGION, LA MONARCHIE ET LA PROPRIÉTÉ

La religion est une, éternelle, identique à elle-même, dans le cœur de tous les hommes. La religion, c'est la philosophie à l'état de sentiment. Ce qui varie dans la religion, et qui constitue la différence des cultes, c'est la symbolique, c'est le dogme. Mais comme en fait de sentiments et d'idées, de même qu'en matière juridique, la forme emporte ordinairement

Digitized by Google

fond, le symbolisme a été considéré partout et dans tous les siècles comme l'essence même de la religion.

Il fut un temps, vous le savez, où la religion, en tant que manifestée par des rites et des dogmes. était à elle seule toute la société ; un temps où tout le monde connaissait Dieu, mais où personne ne s'occupait de politique, d'économie politique, de travail ou de propriété. Ces choses existaient, mais pour ainsi dire latentes : la pensée les laissait dormir; elles n'avaient pas de rôle propre, d'existence officielle. Le spirituel absorbant le temporel, les droits de l'homme et du citoyen n'étaient que des droits religieux. L'homme libre avait le privilége de la religion, et n'entendait point entrer en partage; l'esclave combattait pour avoir des dieux, comme le serf au moyen âge luttait pour arriver à la propriété, comme le prolétaire au dix-neuvième siècle combat pour s'assurer le travail.

Les ennemis de la société n'étaient point alors des communistes, des socialistes, des organisateurs du travail, un Saint-Simon, un Fourier, un Owen. C'étaient Protagoras, Pyrrhon, Eschyle, Lucien, des contempteurs des dieux, des athées. Don Juan est aussi ancien que le monde. On poursuivait du dernier supplice ceux qui parlaient mal des dieux et qui attaquaient le principe de la religion, lequel était alors le principe même du gouvernement. En ce temps-là, la libre pensée était le principe révolutionnaire. C'était, comme aujourd'hui, l'attaque à la propriété, le plus grand des attentats.

Eh bien! vint le jour où, malgré la clameur des dévots et l'opposition du sacerdoce; malgré l'anxiété des nations qui se crurent perdues, le droit de libre examen fut solennellement reconnu par les gouvernements et par les peuples, et posé en face des vieilles religions.

L'idée, assurément, n'était pas nouvelle, pas plus que ne l'est aujourd'hui l'idée du droit au travail; elle datait de l'origine même de la religion. Le premier, en effet, qui, dans la sphère des idées religieuses, se permit d'interpréter, corriger ou perfectionner le dogme, fut le véritable auteur du droit de libre examen.

Or, qu'est-ce que le libre examen, qu'est-ce que cette liberté de penser, sans laquelle nous, nation éminemment religieuse, ne croirions pas possible de vivre ?

Le droit de libre examen est la négation de la foi : c'est,

Digitized by Google

pour parler le langage de M. Dufaure, une action contre la religion.

Partout où s'est établie la liberté de penser, la religion s'est affaiblie, sinon dans son principe, qui, je le répète, est immortel, du moins quant au dogme et à la pratique. Les trois quarts de l'Europe, entraînés dans la protestation de Luther, de Descartes et de Kant, se sont séparés de toute religion; le mysticisme a engendré le positivisme, qui l'exclut; et l'on peut dire en toute certitude qu'aussi longtemps que le libre examen sera respecté, l'instinct religieux pourra ne pas faiblir; mais la religion ira s'éteignant insensiblement. Je ne dis pas que la religion, ou le symbolisme qui la constitue doive entièrement disparaître : je ne le sais pas. Il y aura probablement toujours des intelligences réfractaires à la logique et qui aimeront mieux croire que d'examiner. Ce qui est sûr, c'est qu'en matière de religion tout homme qui ose s'abandonner à sa raison est invinciblement conduit à renier sa foi; une preuve, c'est que parmi ceux qui m'écoutent, il n'y a pas trente chrétiens. Et si le christianisme est encore cru et pratiqué quelque part, ce n'est point, croyez-moi, que là le christianisme soit mieux enseigné, mieux connu; c'est qu'il n'y est pas connu du tout, ou qu'il n'est connu qu'à moitié. L'ignorance de la religion est indispensable au maintien de la religion, comme l'ignorance de la liberté est indispensable au despotisme. Ceux qui connaissent le mieux le christianisme sont les philosophes; et c'est parce qu'ils ont profondément étudié le christianisme qu'ils ont cessé d'être chrétiens et sont devenus philosophes !...

Ainsi, l'opposition de deux principes, également respectables, également indestructibles dans le cœur de l'homme, le principe de religion et le principe du libre examen, conduit à la négation incessante de l'un par l'autre; c'est de cette négation qu'est résulté l'épuration, le perfectionnement du dogme, le rationalisme des croyances, finalement la transformation ou abolition de la foi, toutes choses qui, en matière de religion, constituent le progrès.

Eh bien! je le demande, non pas aux jésuites, ni aux universitaires, peut-être trop intéressés dans la question, mais aux hommes de bonne foi : qu'est-ce que le genre humain a perdu à ce mouvement? Que n'a-t-il pas gagné plutôt? Qui est-ce qui voudrait renier les conquêtes de la science et de la

Digitized by Google

philosophie, obtenues, dans les commencements, au prix des bûchers et des tortures, pour revenir aux siècles de superstition et de ferveur, en perdant la liberté !

Nous ne croyons plus à la présence réelle, à la procession du Père et du Fils, à l'éternité des peines, au jugement dernier; nous nous moquons des miracles rapportés dans la légende évangélique, aussi bien que de la grâce efficace; nous rompons, en toute sécurité de conscience, la loi du jeûne, et quand a sonné pour nous la dernière heure, nous rendons paisiblement le dernier soupir, sans prendre congé du prêtre. Mais le système de Copernic, de Galilée et de Newton s'enseigne dans toutes nos écoles, sans crainte de l'inquisition; mais la philosophie de l'histoire et des langues n'a plus à redouter les censures de l'Église; mais le dogme de la souveraineté du peuple efface celui de l'infaillibilité du pape; mais nous pouvons, socialistes, poser en face de l'égalité devant Dieu, l'égalité devant le travail, et, à côté du droit divin de propriété, proclamer le droit humain de la solidarité sociale. Que ceux qui parlent de restaurer parmi nous la religion et la foi nous disent à laquelle de toutes ces libertés ils en veulent !

Le même phénomène d'antagonisme et d'extinction des principes se manifeste dans la politique, et nous en sommes la preuve vivante.

La monarchie est, à l'origine de toute société, la forme du gouvernement, comme la religion est la forme des idées et des mœurs. La monarchie est comme la religion, de droit divin : hors le droit divin, il n'y a pas plus de monarchie que de religion.

Or, qu'est-ce qui a tué l'idée monarchique, cette idée si naturelle à l'esprit humain, que nous-mêmes, élus du suffrage universel, le lendemain d'une révolution démocratique nous la faisons immédiatement reparaître, quoique mutilée, dans notre projet de constitution, sous le titre de PRÉSIDENCE ?

Ce qui a tué le principe monarchique, c'est un autre principe, nécessaire, contemporain du premier et devenu à la longue prédominant, le principe de la souveraineté du peuple.

Le premier qui, dans un but de correction ou de perfectionnement monarchique, s'avisa de faire prêter au roi serment de fidélité à la constitution, qui proposa de faire intervenir le

Digitized by Google

peuple dans la confection des lois et le vote de l'impôt, celui-là fut le premier ennemi du trône, comme celui qui raisonna le dogme fut le premier ennemi de la foi. Et le jour où le principe de la souveraineté du peuple a été officiellement reconnu, ce jour-là il est devenu fatal que la monarchie disparût dans la république : quatre fois en soixante ans nous en avons été les témoins.

En vain l'on a essayé d'un système mitoyen importé de l'étranger et accommodé à notre tempérament, sorte de société en participation entre la puissance royale et la classe bourgeoise, pour l'exploitation du peuple : c'est ce que l'on a appelé *monarchie constitutionnelle*. Ce n'était toujours qu'une correction qui en appelait une autre : l'expérience a prouvé que la prérogative royale ne pouvait subsister, quoi qu'on fît, à côté du contrôle représentatif, si bien qu'aujourd'hui les hommes d'État les plus éminents, ceux qui défendaient avec le plus d'énergie le système déchu se rallient à la république et se résignent à vivre sans roi.

Mais comme l'idée monarchique, dans ce qu'elle renferme de vrai, ne peut périr ; comme il faut que l'unité nationale reçoive toujours une expression visible et tangible, à la couronne du monarque nous substituons le fauteuil du président, jusqu'à ce que, l'expérience amenant une nouvelle correction, le peuple laisse le fauteuil vide et exprime autrement son unité. Le plus digne de présider la république est celui qui saura le mieux rendre son successeur inutile. Si j'étais candidat à la présidence, je ne ferais pas d'autre profession de foi.

L'humanité aura-t-elle plus souffert de la démolition des trônes que de celle des autels ? Tout au contraire, nous nous félicitons de les voir successivement s'écrouler. Chaque coup de sape qui, dans la suite des âges, leur a été porté, l'histoire l'enregistre comme un progrès.

Je dis donc que ce qui est arrivé pour la monarchie et la religion arrivera infailliblement pour la propriété, et cela avec un égal avantage pour le bien-être des peuples et le progrès de la civilisation. J'ajoute que la révolution de février n'a eu d'autre but que de reconnaître solennellement, officiellement devant Dieu et devant les hommes, c'est-à-dire devant la loi et devant la raison, le droit au travail, l'accusateur de la propriété. Qu'importe que vous le rejetiez du préambule, si votre

constitution l'organise! Vous serez en contradiction avec vous-mêmes; vos paroles et peut-être vos intentions vaudront mieux que vos actes : voilà tout.

Non, vous ne pouvez plus vous en dédire : il faut bon gré mal gré que vous reconnaissiez, soit dans les termes exprès de la constitution, soit, ce qui vaut mieux, dans les institutions qu'elle a mission de créer, le droit au travail, le droit au travail, dis-je, avec tout ce qu'il a d'avantageux pour le prolétariat, avec tout ce qu'il peut offrir d'inquiétant pour la propriété. Cela est pour vous de nécessité logique, de nécessité économique, de nécessité politique, et l'œuvre de notre siècle est de procurer résolûment, pacifiquement, cette grande réforme.

Si vous permettez que je continue, je vous dirai, citoyens représentants, comment je conçois que cette nouvelle action de la liberté contre le droit divin doive s'introduire; comment, par la constitution que vous allez voter, avec plus ou moins de rapidité ou de lenteur, avec des incidents plus ou moins heureux, il est inévitable qu'elle aboutisse. Le plus sûr pour vous et pour vos commettants n'est pas de fermer les yeux, c'est de regarder; ce n'est point de vous irriter contre ceux qui veulent vous faire voir clair, c'est de prendre en bonne part leurs avertissements. Nous sommes arrivés, par le cours naturel des événements, à une époque palingénésique, où l'humanité, sauvage à son berceau, après s'être continuellement approchée de Dieu, comme une planète de son soleil, par la religion, la monarchie et la propriété, doit, par l'action combinée des trois grands principes révolutionnaires, la liberté d'examen, la souveraineté du peuple, le droit au travail, s'éloigner de plus en plus de son mystérieux et inaccessible foyer, et parcourir, mais en sens contraire, une autre parabole. Sachons donc ce qui va se passer en nous-mêmes, afin d'y prendre volontairement la part d'initiative qui convient à des êtres libres, car toute résistance est impossible.

ANTAGONISME DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIÉTÉ

Et d'abord constatons l'antagonisme fondamental du travail et de la propriété.

La propriété existe dès l'origine des sociétés.

C'est avec elle et par elle, comme avec la religion et par la

religion, comme avec la monarchie et par la monarchie, que les sociétés se sont développées, que la civilisation est parvenue au point où nous la voyons aujourd'hui, versant sur nous ses trésors. Je ne fais aucune difficulté de le reconnaître.

Mais la propriété, de même que la religion et la monarchie, porte en soi son principe de correction et de perfectionnement, ce qui veut dire de mort : ce principe est le travail. Or, remarquez ceci :

Le travail, d'après le témoignage de tous les apologistes de la propriété, est ce qui rend la propriété légitime, sacrée. Je ne parle pas du mode de transmission de la propriété; il n'est question en ce moment que de son origine. Sans le travail, dis-je, personne ici n'oserait soutenir la légitimité de la propriété. C'est ainsi que les défenseurs de la foi, ceux-là mêmes qui rejetaient le libre examen, soutenaient cependant que la foi devait être raisonnable et rationnelle. Demandez-leur ce qu'il est advenu de cet accord de la raison et de la foi. C'est ainsi encore que les défenseurs de la monarchie prétendent qu'elle implique par son essence le consentement du peuple; c'est ce consentement populaire, assimilé à la voix céleste, qui constitue pour ainsi dire la divinité du droit monarchique et l'authenticité du décret royal : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*. Dites-moi ce qui est résulté de cet accord de l'autorité du roi avec la souveraineté du peuple?...

Le travail donc, le travail, sans lequel la propriété est illégitime, voilà le principe édificateur et destructeur de la propriété.

Comment s'accomplit de soi-même, et avant que le législateur y mette la main, cette destruction?

Il est nécessaire de le bien entendre, afin de connaître toute la portée de l'article 13 et de l'amendement que je propose.

Le travail agit sur la propriété et la modifie, la corrige, la perfectionne, l'universalise, la transforme, d'abord par sa propre division, par la séparation des industries, puis par la concurrence des capitaux, enfin et surtout par le crédit.

Tous les économistes qui ont observé l'action du travail sur la propriété, et il en est plusieurs dans cette enceinte, vous diront avec quelle rapidité le travail entame, annihile la propriété.

Le travail, dit M. A. Smith, en se divisant, engendre le com-

merce, c'est-à-dire la circulation sociale, qui est le fait capital de l'économie politique. Or, qu'est-ce que la circulation dans la société et au point de vue de la science concrète, de ce que les socialistes appellent la solidarité et qui chez eux n'est qu'un principe abstrait, j'ai presque dit une idée mystique? Supposez dans le corps social une circulation parfaite, ce qui veut dire un échange exact et regulier des produits, et la solidarité humaine est établie, le travail est organisé, le juste salaire, seul revenu légitime, est garanti; la propriété, n'ajoutant rien à la sécurité et au bien-être du producteur, cesse d'être un *desideratum* de l'existence; l'équilibre des salaires lui ôtant sa productivité fictive, elle disparaît par la gratuité de son titre.

C'est par l'effet du prélèvement propriétaire, rente, fermage, loyer ou intérêt, que la circulation s'embarrasse peu à peu, se trouve à la fin complétement arrêtée et dans l'impuissance de reprendre son cours autrement que par la banqueroute. Otez ce prélèvement, et la circulation est libre; réciproquement, faites, sans toucher à la propriété (et nous verrons que cela est possible), que la circulation devienne pérenne et régulière, et la propriété n'existe plus. Il y a contradiction essentielle entre la circulation et la propriété.

Le travail, en second lieu, agit sur la propriété par la création des capitaux, c'est-à-dire par une concurrence incessante. C'est surtout contre la propriété rurale qu'est dirigée cette action particulière du travail.

Un capital accumulé, devenant à son tour, comme un fonds de terre et souvent mieux que la terre même, instrument et matière de production, opère exactement comme ferait une addition de sol au territoire déjà occupé. Le capital industriel affranchit le travailleur de la subordination du propriétaire foncier, en lui créant une autre carrière : voilà le principe de cette désertion, tant et si niaisement déplorée par nos socialistes et nos philanthropes, des ouvriers de la campagne et de leur agglomération dans les villes. L'industrie et le commerce, par des salaires supérieurs, par un revenu plus fort, par une somme plus grande de liberté et de bien-être, attirant le prolétaire des champs, travaillent incessamment à ruiner la propriété agricole. Du reste, le même mouvement, commencé contre le propriétaire foncier, se continue contre le propriétaire de manufactures, le fabricant, l'entrepreneur, etc., etc. La

Digitized by Google

création des capitaux est, envers et contre tous, une cause perpétuelle de liberté.

Supposons donc ce mouvement de capitalisation industrielle organisé de manière à offrir toujours un refuge assuré aux générations naissantes, qui n'ont pas de part dans la propriété acquise, — et j'affirme que cela est possible, — supposons que *l'industrialisme*, je prends ce mot dans l'acception la plus honorable, revenant à son point de départ et embrassant dans ses spéculations la terre même, fasse de l'exploitation du sol une industrie où le travail soit tout et le sol rien, — et j'affirme encore que telle est la tendance de notre agriculture, — il est clair que le fermage doit peu à peu disparaître et la terre rester aux mains de ceux-là seuls qui la cultivent. La perfection du travail, non-seulement du travail industriel, mais du travail agricole, implique donc encore, comme le perfectionnement de la circulation, la négation, en fait et en droit, de la propriété.

Ne songez donc point à refouler vers les champs la population travailleuse des grandes villes : ce serait une œuvre contre-nature, anti-économique, anti-sociale, une utopie mille fois plus dangereuse que toutes celles écloses du cerveau des socialistes et que vous n'essayeriez de réaliser qu'au prix des plus effrayables misères.

Le travail enfin attaque la propriété par le crédit, et de mille manières. Le crédit est le Protée qui sans cesse trompe et dévalise la propriété. Citons quelqu'une de ses inventions.

Le crédit est toujours en raison directe de la masse des capitaux. M. Thiers lui-même nous le disait l'autre jour : par le développement spontané de l'industrie et sous l'aile fécondante de la propriété, le loyer des capitaux s'est abaissé progressivement de 100 à 5 pour 100 et au-dessous. Achevez par hypothèse la progression, et l'intérêt devenant nul, le propriétaire étant, si l'on me pardonne l'expression, *dés-intéressé* de la propriété, la propriété n'a plus de raison suffisante; elle s'évanouit.

L'accumulation des capitaux, comme base du crédit et principe de réduction des loyers, est donc encore négative de la propriété.

Une observation en passant. Lorsque, au point de vue de réduction de l'intérêt, nous parlons de l'accumulation

capitaux, il n'est pas question pour nous seulement des capitaux en numéraire, mais de la totalité des capitaux meubles et immeubles, fonds d'exploitation et fonds de roulement, instruments de travail et de produits, qui tous ensemble constituent la richesse d'un peuple. C'est l'accumulation générale et proportionnelle de tous les capitaux qui seule agit sur le taux de l'intérêt. Le capital métallique, circulant sous forme de monnaie, pourrait être doublé, décuplé, centuplé même, sans que le loyer des capitaux en fût affecté sensiblement. Tout ce qui pourrait résulter de cette multiplication exagérée du numéraire serait une dépréciation des matières d'or et d'argent, une valeur représentative moindre. Quant à l'intérêt, la proportion n'étant pas changée entre les autres capitaux, cet intérêt resterait le même. L'oubli ou l'ignorance de ce fait est la source de presque toutes ces illusions financières, que leurs auteurs présentent, avec une si étonnante confiance, comme le remède à notre situation.

Mais j'ajoute que le loyer des capitaux peut être à volonté, sans expropriation, et indépendamment de leur accumulation proportionnelle, réduit à zéro, et cela de deux manières : 1° par la centralisation financière, opérée au moyen d'une banque nationale, dont le capital, étant fourni par tous les citoyens et formant une propriété commune, serait productif pour chacun au prorata de ses négociations, par conséquent ne serait productif pour personne : — j'ai là l'honneur de saisir l'Assemblée nationale d'une proposition dans ce sens ; 2° par la création d'une banque mutuelle opérant sans l'intervention du numéraire ; et quand il plaira à M Thiers de chercher dans mes propositions autre chose que de l'athéisme et des assignats, je crois pouvoir lui démontrer la parfaite possibilité d'une telle banque. J'espère, au surplus, que le bon sens du peuple n'attendra pas, pour donner au monde l'exemple de cette institution, la conversion de nos financiers.

La gratuité du credit, indépendamment de l'abondance plus ou moins grande des capitaux, repose sur leur intime solidarité. Faites que la terre, les instruments de travail, l'agent de circulation, ou les subsistances ; faites, dis-je, que l'une ou l'autre de ces catégories de capitaux soit gratuite, et bientôt les autres se prêteront pour rien. Ou, ce qui revient au même, faites que l'une de ces catégories devienne inutile, et de cette

Digitized by Google

inutilité, de cette non-valeur d'échange de l'une, découlera la gratuité de prestation de toutes.

Ainsi, pour ne point m'étendre en une discussion hors de propos, je me bornerai à adresser à M. Thiers et à ses disciples une seule question : Croyez-vous que si, depuis quarante ans, les fonds annuellement votés pour l'amortissement de la dette publique, et qui n'ont rien amorti du tout, avaient servi à former le capital d'une banque de la nation, lequel capital serait aujourd'hui de plus d'un milliard ; croyez-vous, dis-je, que la nation, seule actionnaire et propriétaire de cette banque, pourrait réduire le taux de ses escomptes aux seuls frais d'administration, c'est-à-dire à zéro? A qui ferait-elle tort? Quelle considération d'intérêt, quelle raison de droit, de politique ou d'économie politique pourrait l'en empêcher?... N'est-il pas évident qu'alors, avec l'ordre dans la circulation, avec l'absence de crises financières, nous aurions du même coup et l'émancipation du prolétariat et, souffrez que je le dise, je ne mets à cela ni entêtement, ni orgueil, le *dés-intéressement*, l'abolition de la propriété?...

Ce que je veux, par la centralisation de la banque et la gratuité du crédit, c'est faire du capital ce que M. Thiers voulait faire de Louis-Philippe, *un roi qui règne et ne gouverne pas.* Mais le capital, comme Louis-Philippe, ne veut pas céder. Je n'ai qu'une chose à lui dire : Voyez ce qu'il est advenu de la royauté constitutionnelle?

La division du travail ou séparation des industries, engendrant la circulation ; puis la concurrence des capitaux ; enfin le crédit : tels sont donc les trois principaux moyens d'action du travail contre la propriété. Ce sont, si j'ose ainsi dire, les arguments positifs par lesquels le travail actionne et harcèle incessamment la propriété ; avec lesquels il l'a châtiée, l'amende, la convertit, l'universalise, ou plutôt l'idéalise, suivant le vœu du plus fervent adorateur de la propriété, M. de Lamartine. Et ce n'est point un pamphlet contre la propriété que je fais en ce moment, ce sont les lois de l'économie sociale que j'expose, c'est l'histoire naturelle de la propriété que je raconte.

Digitized by Google

INFLUENCE DES INSTITUTIONS PROMISES PAR L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION SUR LA PROPRIÉTÉ

Eh bien! citoyens représentants, à ces agents naturels de destruction de la propriété, votre commission de constitution par l'article 13 du projet vous propose d'ajouter encore :

1. *L'enseignement primaire gratuit*;
2. *L'éducation professionnelle*;
3. *L'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier*;
4. *Les institutions de prévoyance et de crédit*;
5. *Les associations volontaires*;
6. *L'établissement, par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés.*

Sur quoi j'ai à faire observer deux choses :

La première, c'est que le concours de toutes ces causes, tant naturelles que politiques, par lesquelles vous allez organiser la guerre à la propriété, vous conduit invinciblement au communisme;

La seconde, c'est qu'au point où vous êtes parvenus, il ne vous est possible ni de rétrograder, ni de vous dédire; c'est que vous êtes condamnés, par la force des choses, à remplir ce programme.

Mais comme la communauté n'est pas, selon moi, la condition vraie de la société, et que vous non plus, citoyens, n'en voulez pas, la conclusion de mon discours sera qu'il est indispensable d'apporter à cette tendance communiste qui nous emporte un contre-poids ou réactif capable de maintenir et assurer le principe de propriété, principe nécessaire dans l'économie sociale comme stimulant et contradicteur du travail : ce sera l'objet de mon amendement.

Qu'il me soit permis de le dire, sans que je veuille par cette critique amoindrir la valeur d'aucune école, d'aucune idée. On s'est disputé ici sur des chimères, on n'a pas seulement touché la question quand, sous le nom de droit au travail, d'organisation au travail, on a passé en revue la communauté, l'association, le papier-monnaie, les colonies agricoles, la loi agraire, le travail attrayant, et mille autres choses qu'il peut être bon d'expérimenter un jour, mais qui, pour le moment,

devraient rester étrangères à nos discussions, et n'effrayer personne.

Le danger pour la société n'est pas dans ces utopies plus ou moins fantastiques par lesquelles le socialisme a fait la caricature de la civilisation; il est dans ces actes législatifs que nous produisons d'instinct et par routine, actes d'autant plus redoutables par leurs conséquences qu'ils sont d'ailleurs dans la nécessité de notre situation.

Examinons rapidement les divers moyens par lesquels l'article 13 de la Constitution promet de favoriser le développement du travail, et auxquels, pour mon compte, j'adhère pleinement. C'est tout un plan stratégique contre la propriété.

D'abord on vous propose l'*enseignement primaire gratuit*, et comment vous en défendre?... Or, l'enseignement primaire, tel que vous aurez à le décréter, et avec la multitude des matières qui en font l'objet, est toute une encyclopédie; et s'il est une chose dont vous puissiez être certains, c'est que tout individu qui aura reçu cet enseignement ne consentira jamais à rester simple journalier dans son village, ou à se faire domestique. Cet individu-là, vous dis-je, s'il n'a pas de patrimoine, apprendra un métier, se fera commis et quittera les champs pour aller à la ville. Eh! quand le fils du propriétaire campagnard ne songe qu'à devenir avocat ou médecin, afin de vivre en monsieur, pourquoi le petit du prolétaire ne l'imiterait-il pas?

Même observation sur l'*éducation professionnelle*.

Lorsque les écoles de commerce, d'agriculture, d'industrie, des arts, métiers et manufactures, vous rendront chaque année des milliers de jeunes gens, la plupart sans fortune et qui auront suivi les cours pour avoir des places, qu'en ferez-vous?... L'État, dites-vous sans cesse, ne peut être, ne doit être ni commerçant, ni laboureur, ni manufacturier : et je partage tout à fait cette opinion! A cet égard donc, nos idées sont fixées. L'État, en fait de travail productif, n'a que les ponts et chaussées, les forêts, les tabacs et les postes. Dans ces diverses carrières, il y a encombrement. L'État imposera-t-il, par forme de garnison, à chaque propriétaire ou entrepreneur, un de ces élèves? Ce serait attenter à la liberté et à la propriété : c'est impossible. Et pourtant nous ne pouvons pas refuser l'éducation à l'enfant du prolétaire : nous la lui devons en com

Digitized by Google

pensation de ce droit au travail que nous n'avons pas reconnu. Il y aurait trahison de notre part et félonie, si nous supprimions de la Constitution la gratuité de l'enseignement primaire et professionnel; et si les hommes se taisaient, les enfants se lèveraient pour nous accuser.

Ainsi l'État, ne pouvant ni attirer à soi tout le travail national, ni forcer l'emploi de ses recrues comme il donne cours forcé à ses billets, n'aura qu'une ressource : ce sera, d'une part, de favoriser par le crédit les associations ouvrières en concurrence avec le travail libre, et chez lesquelles les jeunes gens des écoles pourront trouver à se placer; en second lieu, de créer pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, des emplois d'inspecteurs, d'agents-voyers, d'ingénieurs, etc., à peu près comme il fait pour les poids et mesures, les mines, les machines, etc. De toute façon, l'État multiplie les restrictions, les gênes autour de la propriété; de toute façon, il pousse la société au communisme.

Cette conséquence inévitable d'un premier pas fait dans la voie des réformes, savoir l'organisation de l'enseignement primaire et professionnel, a été prévue par la commission, tellement prévue que, parmi les moyens de développer le travail, elle ajoute, à la suite de l'enseignement primaire et professionnel :

3° *L'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier*;
4° *Les institutions de prévoyance et de crédit*;
5° *Les associations volontaires.*

Qu'a voulu dire la commission de Constitution par ces mots : *Égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier ?* Sans doute elle n'a pas entendu parler de l'égalité des droits dans le travail et les benéfices; il ne s'agit que de l'égalité devant la loi, de l'égalité devant les prud'hommes. Jusqu'à présent la situation juridique de l'ouvrier était inférieure à celle du maître : la loi avait environné l'entrepreneur de garanties contre l'indiscipline de ses ouvriers. Dans le système dont nous sortons, dans le système féodal de la propriété, la propriété est essentiellement féodale, la loi était sage; le philosophe, l'économiste ne pouvait qu'y applaudir. Les droits du travailleur étaient sacrifiés sans doute; il était dans la dépendance du maître : c'était providentiel, c'était fatal. Maintenant, le droit et la loi chan-

Digitized by Google

geant de point de vue, le subalterne, toute question de bénéfice écartée, est déclaré l'égal du patron, en attendant qu'il n'y ait plus de patrons et de subalternes. La loi donne à l'ouvrier des garanties contre le maître ! Cela aussi est providentiel, fatal ; et la commission de Constitution, en le proclamant, n'a été que l'organe de la Sagesse infinie.

Il s'agit de bien nous pénétrer que ce qu'a fait la commission de Constitution, en déclarant l'*égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier*, n'est qu'une espèce d'interlocutoire, une pierre d'attente à l'association universelle, à l'abolition définitive de la propriété. Tout droit suppose un objet, une cause principiante et finale ; et si cet objet n'existe pas, le droit le crée. Si mesurée, si judicieuse que soit cette égalité juridique, j'ose dire qu'elle est diamétralement contraire au principe de subordination, sans lequel aucun atelier, aucun établissement privé ne peut subsister ; qu'à elle seule elle suffit pour dégoûter également et l'ouvrier du service, et le patron de toute entreprise. L'*égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier* serait la plus grande des fautes, une semence de révolte et d'anarchie dans la société, si elle n'avait pour but de préparer l'abolition du salariat C'est la dissolution morale d'une société constituée sur le principe de subordination et d'hierarchie, dissolution au bout de laquelle, dans les termes actuels de l'article 13, et dans les prévisions de la Constitution, il n'y a plus que la communauté, le néant.

C'est ce qui va ressortir de plus en plus des autres moyens de développement énumérés par ce même article 13.

Après avoir préparé, de longue main, une armée de concurrents à la propriété, d'abord par l'enseignement primaire gratuit, puis par l'enseignement professionnel ; après avoir dissous l'industrie privée par l'égalité des rapports, que fait la commission de Constitution ?

Elle organise la *prévoyance*, elle institue le *crédit !*

Et en vue de qui, de quoi, ces institutions de crédit ?

En vue des *associations volontaires !*

Examinons, l'une après l'autre, toutes ces prévisions.

Lorsque la commission a parlé d'institutions de prévoyance et de crédit, sans doute ella a entendu autre chose que ce qui existe : elle a eu en vue une organisation quelconque des banques et des assurances.

Digitized by Google

Quant aux banques, et surtout aux banques d'émancipation le progrès ne se comprend que de trois manières : la réduction de l'intérêt, la centralisation des comptoirs, la personnalité du crédit. Nous savons à quoi nous en tenir sur la réduction de l'intérêt et la centralisation de la banque : la première est la formule économique, la seconde la formule politico-économique d'extinction de la propriété. Pour ce qui regarde le crédit personnel, il implique dans toutes ses données un degré d'absorption de la part de l'État, qui égale, si même il ne surpasse tout ce que le communisme a rêvé de plus hardi.

Vous avez rejeté le droit au travail, parce que vous n'avez pas cru que la société, l'être collectif, ou l'État qui la représente, et qui, par lui-même, ne produit rien, pût donner du travail à tout le monde. En décrétant le crédit personnel, qui se trouve nécessairement au fond de l'article 13, vous accorderiez plus que le *droit au travail*, vous accorderiez le DROIT AU CAPITAL !... Je le répète : ou l'article 13 ne signifie rien, et il faut le supprimer tout entier, ou il implique cette formidable conséquence.

Quant à un système d'assurances embrassant à la fois les personnes et les choses, c'est, comme la circulation, une forme de solidarité, mais qui se rapproche davantage du communisme. Ou vous ne changez rien au régime actuel des sociétés d'assurances, des caisses d'épargne, de retraite et de secours, ou vous allez centraliser et démocratiser toutes ces choses. De plus, en même temps que vous assurerez mieux l'épargne de l'ouvrier contre les conversions forcées de la dette flottante, vous aviserez aux moyens de rendre cette épargne productive; ce qui implique l'organisation du travail collectif au sein du travail libre et individuel. De quelque manière que le problème soit résolu, vous aurez fait un pas de plus vers la communauté.

J'arrive aux *associations volontaires*.

Il est indubitable que la commission de Constitution, en écrivant, dans l'article 13, que la société favoriserait le développement du travail par les associations volontaires, a voulu parler d'autre chose que des sociétés, soit en nom collectif, formées entre un petit nombre de personnes, pour l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce, soit anonymes et en

Digitized by Google

ommandite, constituées pour de grandes entreprises, telles ne mines et chemins de fer.

Les formes de sociétés déterminées par les codes civil et de ommerce peuvent servir, sans doute, à constituer les asso-iations volontaires prévues par l'article 18; mais elles ne nous pprennent rien ni sur l'esprit, ni sur le but et la portée de es associations.

Ce qu'a voulu la commission de Constitution en désignant es associations volontaires comme un moyen de développer le ravail, ç'a été de consacrer la tendance du jour; elle a eu en ue les associations d'ouvriers, groupés et organisés par nasses, soit pour la consommation, soit pour la production, et mbrassant dans leur cercle des corporations tout entières. Telle serait, par exemple, une association des tailleurs, une autre des chapeliers, une troisième des ouvriers en bâtiments, etc. J'avoue que ces grandes associations n'impliquent pas nécessairement, dans leurs conditions d'existence, la communauté du travail et du ménage; mais il me paraît impossible qu'avec les données actuelles, avec les idées en circulation touchant l'égalité des salaires, la réduction des heures de travail, l'économie prétendue de frais, résultant de la production et de la consommation en commun, etc.; lesdites associations n'aboutissent pas bientôt au pur communisme. En tout cas, il est évident que l'industrie et le commerce privés, perdant à la fois et leur personnel et le marché, en même temps qu'ils se trouveraient en face d'une concurrence aussi formidable, doivent bientôt succomber et disparaître. Or, l'industrie privée, le commerce privé, une fois anéantis, la propriété privée n'a plus de soutien; et comme, en ce moment, au delà de la propriété et de la communauté la raison générale n'aperçoit rien, il est une fois de plus inévitable, il est fatal que nous restions dans le communisme.

Enfin, et comme dernier moyen de favoriser le développement du travail, la commission de Constitution parle de *travaux à entreprendre par l'État, les départements et les communes, et propres à employer les bras inoccupés.*

Je ne crains pas de le dire : de tous les moyens de développer le travail que la commission vous propose, celui-ci est à la fois le plus efficace et le plus périlleux.

Il est le plus efficace, et la raison en est simple, puisqu'il

consiste à ajouter sans cesse à la somme du travail exécutée soit par les associations ouvrières, soit par l'industrie privée, une somme de travaux dits d'*utilité publique*, et dont les frais doivent être acquittés par la totalité des citoyens. Si, par exemple, le produit total du pays est de 10 milliards, et que chaque année une somme de 500 millions soit affectée aux travaux d'utilité publique, c'est comme si on augmentait la masse du travail national d'un vingtième. Seulement, au lieu de répartir ce vingtième, par prestations ou corvées, entre la totalité des citoyens, on le fait exécuter par des travailleurs spéciaux, détachés du corps des producteurs, et payés par l'État au moyen de l'impôt. Ainsi donc, pour augmenter et développer le travail, il suffit d'augmenter la somme des travaux publics.

Mais je dis aussi que ce moyen est le plus périlleux de tous, qu'il est plein d'anomalies et de contradictions.

Considérez, citoyens représentants, dans quel désordre d'idées nous sommes! L'agriculture manque de capitaux et de bras, et nous votons un crédit de 50 millions pour transporter les meilleurs de nos ouvriers en Algérie. La propriété foncière succombe sous l'impôt, et nous parlons d'augmenter ses charges pour organiser des travaux publics! L'argent refuse de se prêter sur hypothèques, et voici qu'on vous propose de décréter le crédit sur les personnes! Nous ne savez que faire des innombrables capacités que les écoles mettent chaque année à votre disposition, et vous ne songez qu'à faire encore de tous les citoyens des savants! L'industrie privée manque de débouchés, et vous suscitez contre elle l'association ouvrière, la concurrence communiste! Le communisme remplit les cœurs d'effroi, et tout ce que vous faites n'a pour but que d'organiser la désappropriation, d'installer, sur les ruines du travail individuel, l'action corporative, l'initiative de l'État! Je pourrais multiplier à l'infini ces contradictions : je reviens à mon sujet.

Les travaux publics sont à la société ce que sont aux particuliers les dépenses de luxe; c'est quand on a satisfait aux besoins de première nécessité, surtout quand on a payé ses dettes, qu'il est permis de s'y livrer. En bonne règle financière, l'État ne doit entreprendre de travaux publics qu'au fur et à mesure que le besoin de la société les réclame. Désormais, et d'après l'article 13 de la Constitution, au lieu d'attendre que

ce besoin se manifeste, l'État le provoquera ! Avant d'avoir le nécessaire, nous nous donnerons le superflu.

Mais ce n'est rien encore.

L'Établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux propres à employer les bras inoccupés, implique tout un système d'organisation industrielle qui finira par emporter, dans sa sphère d'activité, tout le commerce, toute l'industrie, toute la propriété : en quelques mots je le démontre.

Dans l'état actuel des sociétés, et tant que le régime propriétaire subsistera, il y aura TOUJOURS trop-plein de population, toujours surabondance de bras, toujours, pour une partie des travailleurs, chômage. Cela tient à ce qu'il est de l'essence de la propriété, de l'économie individualiste, que chacun tende constamment à consommer moins qu'il ne produit, d'où résulte mathématiquement surabondance de produits, stagnation, chômage. Quand la population, au lieu de s'augmenter chaque année, irait en diminuant, cette réduction portant également sur le nombre des producteurs et sur celui des consommateurs, et la tendance propriétaire restant la même, rien ne serait changé à la situation : le chômage resterait toujours, comme le paupérisme, le mal constitutionnel, indélébile de la société.

Donc l'établissement de travaux publics, promis par l'article 13, sera, dès le jour de sa création, un établissement permanent et progressif ayant, en dehors des ouvriers de passage, pour lesquels il aura été primitivement conçu, un personnel fixe, directeurs, ingénieurs, comptables, piqueurs, etc. ; plus, une partie des ouvriers qui, une fois entrés dans les travaux publics, s'y attacheront et n'en sortiront plus.

Ce sera quelque chose comme ce que Fourier appelait *petites hordes* ou *armées industrielles*.

Et comme, ainsi qu'il vient d'être démontré par le développement organique du prolétariat, il est fatal que cette armée industrielle augmente toujours, ce n'est pas trop présumer de la Providence qui préside aux affaires humaines que de nous attendre à voir d'ici à quelques années le budget annuel des travaux publics porté à la somme de 6 à 700 millions et 1 milliard.

Alors cette vaste agglomération d'hommes entretenus aux frais de l'État, opérant sa jonction avec les associations ou-

Digitized by Google

vrières prévues par le paragraphe précédent de l'article 13, il y aura, dans une nation de producteurs libres, une autre nation de producteurs organisés corporativement, sans parler encore de la nation officielle en service ordinaire, qui, loin de diminuer, ne pourra que s'accroître encore. Je vous laisse à penser, citoyens représentants, ce que peut devenir, entre ces redoutables masses, la petite, l'imperceptible propriété!...

A moins qu'en décrétant par l'article 13 l'organisation des travaux publics nous ne soyons d'avance résolus à ne donner aucune suite à nos décisions, les conséquences que je signale sont inévitables. Ou nous ne ferons rien, ou bien, en organisant l'armée industrielle, nous concluons tacitement à la communauté et au phalanstère : dans les termes présents de l'article 13, je n'y vois pas de milieu.

Ainsi nous voguons, enseignes déployées et toutes voiles au vent, en plein socialisme. A la conspiration naturelle et spontanée du travail contre la propriété, dont j'ai parlé dans la première partie de ce discours, nous allons joindre la conspiration réfléchie de nos institutions, de nos réformes.

La transformation de la propriété est toute notre politique. Or, le socialisme ne demande rien de plus.

Ce que demande le socialisme, — je parle du socialisme qui se comprend lui-même, qui tient compte du passé comme miroir de l'avenir, qui s'embarque sur le vaisseau de la tradition pour aller à la découverte du nouveau monde; — ce que demande le socialisme, dis-je, c'est qu'à dater de ce jour, et sauf les ménagements que commandent les positions acquises, la société accomplisse en toute connaissance, avec réflexion, et dans la plénitude de son libre arbitre, ce qu'elle a fait jusqu'ici d'instinct et par la seule vertu de sa spontanéité; c'est qu'elle achève son œuvre en posant constitutionnellement le travail comme contradicteur et antagoniste de la propriété.

Nous ne demandons pas, nous, socialistes traditionnaires, l'abolition, dans le sens communiste, de la propriété; pas plus que nos pères en 89 ne demandèrent l'abolition, dans le sens matérialiste, de la religion. Quant à des projets de spoliation et de pillage, ceux qui nous prêtent de telles idées, et qui viennent le dire à la tribune, sont tout simplement absurdes. Nous demandons que le travail soit affranchi de l'étreinte du capital, comme la pensée l'est des lisières de la foi; que la

Digitized by Google

propriété, ainsi que la religion, livrée à la seule force de son principe, se défende toute seule. Je dirai tout à l'heure comment, en présence de l'organisation du travail, la propriété peut se défendre.

SITUATION EXTRÊME DE LA SOCIÉTÉ ENTRE LA PROPRIÉTÉ ET LE TRAVAIL

Pouvons-nous maintenant, législateurs, pouvons-nous reculer devant la nécessité des choses? Pouvons-nous tromper l'espérance des travailleurs, appeler de l'arrêt du destin, manquer à la fois à notre origine et à notre mandat?

Cela encore est impossible : la discussion que nous avons eue, il y a huit jours, sur le droit au travail, bien qu'elle ait été suivie d'un vote négatif, nous a fermé la retraite.

Que faisions-nous, en effet, lorsque nous discutions le droit au travail? Tout le monde l'a compris, et tous nous en avons été témoins; nous discutions le droit de propriété. La propriété mise en question, voilà ce que signifie la discussion du droit au travail : voilà le fait capital de notre session parlementaire. C'est toute la révolution de février, la révolution sociale.

La propriété mise en question? Y avez-vous réfléchi, citoyens représentants? C'est comme la monarchie en question, comme la religion en question : c'est la propriété passée à l'état précaire, à l'état utopie. Chacun en ce moment dans toute l'Europe, de Cadix au Caucase, de l'Atlas au Spitzberg, discute la propriété. La tribune a donné l'exemple, l'Académie a suivi, la presse a soulevé partout la discussion. Sous le chaume comme dans son enceinte, on se demande si la propriété est un droit! Et partout la réponse est équivoque, partout la solution est contradictoire. Quelqu'un a dit à cette tribune que la propriété était d'origine divine : eh bien! vous l'avez fait descendre de ses nuages : conservateurs imprudents, en discutant le droit au travail, vous avez perdu la propriété, vous l'avez perdue, vous dis-je, et par vos propres arguments.

Toute autorité qui se discute est une autorité qui se perd : nous l'avons vu de la monarchie et de l'Église, pour ne pas dire de Dieu; nous allons le voir de la propriété. J'ai suivi avec toute l'attention dont je suis capable cette discussion solennelle du droit au travail, du droit de propriété, et j'ai constat-

Digitized by Google

ment trouvé que tous les arguments présentés en faveur de cette dernière, et entre lesquels je ne conseille à personne de choisir, concluaient, sans exception, au nivellement de la propriété, c'est-à-dire à sa négation. C'est là qu'était le péril de ce débat, péril extrême, mais inévitable.

Quelque théorie qu'on choisisse à l'égard de la propriété; qu'on la fonde sur le droit divin, le droit naturel ou le droit social; qu'on lui donne pour base la loi civile, l'occupation, le travail, ou toutes ces choses à la fois, toujours on se trouve conduit, indépendamment de la valeur intrinsèque des raisons, et en les acceptant toutes pour bonnes, à cette conclusion fatale : que la propriété, pour être légitime, devrait être et rester égale pour tous : ce qui, je le répète, est la négation de la propriété.

Invoquerez-vous le droit divin et, avec le poète, remonterez-vous jusqu'au monde des mystères? — Je vous demande si Dieu a des préférences, et pourquoi, tandis que vous possédez votre légitime, moi je n'ai rien reçu?...

Restez-vous sur la terre, et en appelez-vous au droit naturel? — Je demande comment la propriété est naturelle à dix millions de Français, *innaturelle* à vingt millions d'autres?... J'observe, de plus, que si la propriété est de droit *naturel*, elle n'est pas de droit *social*; car si la propriété était sociale, elle serait indivise, égale, et la même pour tous. Comment donc se fait-il que l'on revendique la propriété, exclusive et égoïste de sa nature, comme base de la société? *Propriété* et *société* sont termes antithétiques et qui répugnent invinciblement l'un à l'autre. La preuve en est aujourd'hui que ceux qui travaillent à rendre la propriété effectivement sociale sont combattus à outrance par les conservateurs de la propriété, qui les nomment par dérision socialistes!

Un philosophe nous dit : La propriété est la forme de la liberté humaine. Sans la propriété, la société ne serait qu'un vil troupeau conduit, à la façon des bêtes sauvages, par un instinct collectif, mais sans pensée, sans initiative individuelle. Nier la propriété, c'est créer un panthéisme économique dans lequel la personnalité périt comme dans certaines religions de l'Orient, comme dans le système de Spinosa. Dieu a dit à l'homme : Être libre, reste libre; c'est pourquoi tu possédera la terre!

Digitized by Google

Philosophe, tes principes sont admirables ; mais voyons un peu la conséquence. Comment, cette propriété, qui, suivant toi, nous fait libres, devient-elle à son tour principe et occasion de servage ? Comment, au vu et au su de tout le genre humain, de l'aveu de tous les jurisconsultes et économistes, la propriété a-t-elle pour corrélatif indispensable le prolétariat ? Quoi ! dans l'ordre de la Providence, la liberté ne luit pas pour tout le monde ! Voilà donc le secret de cette fameuse doctrine de la prédestination : beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ! ce que le païen exprimait par ces mots : *Pauci quos æquus amavit Jupiter*. Oui, ils sont RARES les amis de Jupiter propriétaire !...

Moins prétentieuse ou moins mystique, la vieille école nous disait : Le droit de propriété est le droit du premier occupant. L'appréhension faite par un homme libre d'une chose qui n'appartient à personne et avec l'intention de se l'approprier constitue, à l'origine, le droit de propriété.

Cette théorie peut s'admettre ; elle peut même paraître juste, au point de vue de la police des établissements, et tant qu'il reste, comme en Amérique, des espaces vides. Mais le jour où la terre sera pleine, où toutes les places seront occupees, que direz-vous aux derniers arrivants ?...

On parle de la loi civile ! Je demande comment la loi civile a pu convertir la possession en propriété, alors que l'accroissement des générations lui faisait, au contraire, un devoir de convertir la propriété en possession ? Car si, comme il est manifeste et comme on l'avoue, la propriété est née de l'occupation primitive, elle n'est rien de plus qu'un fait qui s'est produit faute d'opposition, et qui se continue par le bon plaisir de tous les ayants-droit. Appuyée sur ce seul titre, la propriété est nécessairement précaire et toujours révocable.

On se prévaut du consentement universel. — Mais qui dit consentement universel, dit renonciation réciproque, dit par conséquent garantie réciproque, ce qui nous ramène de nouveau à l'égalité.

On oppose la prescription. — Mais, sans compter que la propriété est nécessairement, par toutes les raisons qui précèdent, ou nulle pour chacun, imprescriptible et inaliénable pour tous, il est notoire que la prescription n'a été imaginée qu'en confirmation de la loi civile ; sans quoi elle manquerait du *juste titre* qui seul la peut faire admettre. Or, vous venez de

Digitized by Google

voir que la loi civile n'a pu reconnaître la propriété que comme provisoire, nullement comme définitive.

Enfin on en appelle au travail, aux droits sacrés du travail : comme si le travail qui, dans l'ordre logique, aussi bien que dans l'ordre historique des événements, ne fait que suivre l'appréhension des choses, n'était pas le principe antagoniste, le principe destructeur de la propriété !

Et sans rentrer dans la discussion à laquelle je me suis livré tout à l'heure, n'est-il pas évident, du reste, que, si le travailleur fait les *fruits* siens, il ne s'ensuit pas qu'il fasse la *terre* sienne ; qu'une telle conséquence, dont l'absurdité en droit saute à tous les yeux, implique contradiction avec l'idée de TRAVAIL, puisqu'il est de principe en économie politique que le travail ne crée que des formes, des *valeurs*, et non pas des substances ; — que, même en ce qui concerne la propriété des produits, le droit du travailleur ne se soutient qu'aussi longtemps qu'il travaille et dans la mesure de son travail ; — qu'ainsi le droit qui naît du travail est la négation de celui qu'on voudrait attribuer au capital, — qu'au surplus, par la séparation des industries, il existe entre les producteurs une solidarité d'action qui, centuplant les forces et les produits, rend de droit indivis le bénéfice de cette séparation et la propriété qui en résulte, en sorte que tout travailleur qui s'arroge le produit de cette force collective doit être considéré comme un usurpateur entre ses frères !

Toutes ces choses ont été depuis dix ans analysées, discutées, retournées de fond en comble, à l'aide d'une dialectique éprouvée, et ce n'est point par des déclarations de tribune ou des bucoliques de journaux qu'on en infirmera les conclusions. L'économie politique a été refaite à ce point de vue, l'histoire tout entière expliquée, et si de prétendus savants s'élèvent aujourd'hui contre une théorie qui met la leur à néant, leur protestation prouve tout juste autant que celle des propriétaires. C'est là enfin, dans cet antagonisme du droit au travail et du droit de propriété, qu'a été découverte la cause du progrès économique, qui est en même temps la cause du prolétariat et de la misère.

La démonstration socialiste a été poussée jusqu'aux dernières limites de la précision et de l'évidence mathématique, et jamais,

Digitized by Google

il ne faut pas se lasser de le dire, jamais les soi-disant économistes n'ont osé s'engager sur ce terrain.

La propriété est impossible, a dit le socialisme, parce qu'elle suppose dans la société une chose absurde et contradictoire, à savoir une différence entre le produit *net* et le produit *brut*; — parce que, pour satisfaire aux exigences de ce faux principe et du droit qu'on en fait résulter, le propriétaire-capitaliste-entrepreneur est obligé de vendre 100 ce qui ne lui coûte que 80, et que le travailleur-consommateur-salarié ne peut payer que 80; — parce que, dans ce régime d'exploitation usuraire, d'extermination réciproque, les produits ne s'échangent plus contre les produits, les réalités contre des réalités, mais contre des ombres, contre des fictions.

Oui, la propriété est impossible, parce qu'en se rendant maîtresse de la circulation et de l'instrument d'échange, comme elle s'est rendue maîtresse de la production et de la terre, qui en est l'instrument, elle s'est donnée pour dernière expression, pour formule suprême, la banqueroute organisée et périodique.

Un hectare de terre ne produira jamais à celui qui le possède que comme un hectare de terre; un kilogramme d'argent produit avec le temps à l'usurier, d'abord comme 1, puis comme 2, comme 4, comme 10, comme 100 kilogrammes. Preuve : La somme de numéraire circulant en France est à peine de 2 milliards, soit, à 5 pour 100, un intérêt de 100 millions à servir aux capitalistes. Mais, par le roulement du numéraire et la faculté qu'il a de pouvoir se replacer sans cesse, ces 2 milliards produisent actuellement comme 25 : dette publique 6 à 7 milliards; hypothèques, 8 milliards; obligations et actions, 6 milliards; escompte et circulation, 5 milliards. En sorte qu'un capital qui, dans l'hypothèse, aujourd'hui démontrée fausse, de la légitimité de l'intérêt, ne devrait entretenir au plus, à la moyenne de 69 centimes par jour et par tête, que 400,000 parasites, en fait vivre 5 millions, la septième partie de tout le peuple. Suivez jusqu'au bout cette progression de l'intérêt, et vous arrivez à cette conséquence singulière, qu'à un temps donné, et qui ne devrait pas être loin, la totalité des citoyens subsistera du seul revenu des espèces, sans travailler et sans rien produire...

Ainsi, comme l'usure est multiplicatrice de l'usure, la pro-

Digitized by Google

priété ou pour mieux dire le parasitisme est multiplicateur du parasitisme. Laissez agir l'institution, et elle vous produit, comme son fruit naturel et légitime, le prolétariat ; niez l'institution, et tout le monde devant vivre de son travail, le prolétariat est sans raison d'existence, la plaie du parasitisme est guérie.

Je ne pousserai pas plus loin cette critique du droit de propriété. Ce que je viens de dire suffit pour déterminer le champ de la discussion, et sur ce terrain, supérieur à toutes les théories, je défie qu'on oppose au socialisme autre chose que des calomnies. Démontrer le droit de propriété, c'est démontrer ou qu'il n'existe pour personne, ou qu'il est le même pour tous : cela est désormais avoué de tous ceux qui ont pris la peine d'y réfléchir. Quant à ceux qui s'obstinent à défendre la propriété par le travail, un principe d'exclusion par un principe de droit commun, je me contenterai de leur dire que cette propriété dont ils sont idolâtres est en trop grand péril en ce moment pour que je perde le temps à les convaincre; ce qui presse, ce n'est déjà plus de soutenir et de faire avancer le socialisme, c'est de sauver le principe de propriété.

Or, vous ne pouvez espérer de salut, citoyens, qu'en développant, toujours et parallèlement, les institutions protectrices de ces deux grandes antinomies, le travail et la propriété. Toute station, toute rétrogradation vous est interdite.

Je dis d'abord que vous ne pouvez refuser au travail les garanties de développement qu'il vous demande et que la commission de Constitution vous propose de décréter par l'article 13.

Pouvez-vous refuser au peuple, dont vous n'avez pas voulu reconnaître le droit au travail, *l'enseignement primaire ?* Pouvez-vous ne pas acquitter cette dette de l'ancienne révolution et de tous les gouvernements qui ont suivi ? — C'est impossible. Refuser au peuple l'instruction, c'est organiser l'esclavage par l'ignorance, et si personne ne se levait pour protester dans cette enceinte, les pavés alors, suivant la parole de l'Évangile, se lèveraient.

Pouvez-vous refuser au peuple l'éducation professionnelle ? C'est impossible. Si, dans l'état actuel de l'économie publique, vous rejetez l'éducation professionnelle, vous multipliez la classe des travailleurs parcellaires, des journaliers et manœu-

Université Laval

vres sans métier et sans profession, et le fléau du paupérisme, de plus en plus intense, vous dévorera.

Pouvez-vous ne pas reconnaître l'égalité devant la loi entre le maître et l'ouvrier? — Si vous refusez l'égalité au travailleur, le travailleur se mettra en grève ; cessant de travailler, il cessera de consommer. Le petit commerce, qui vit de la consommation de l'ouvrier, sera ruiné et entraînera dans sa ruine le haut commerce, auquel il sert de débouché; et par cette retraite du peuple, toute votre société s'abîmera. Voyez où en est le commerce de la capitale depuis que le chômage prolongé, l'insurrection, l'état de siége ont déterminé la retraite de plus de quarante mille prolétaires.

Pouvez-vous ne pas organiser le crédit? A cette question, la propriété aux abois, la propriété agricole et industrielle, qui ne trouve plus à emprunter sur hypothèques, le capital monétaire, lui-même, qui n'ose plus se commettre, vous crient encore plus haut que le travailleur : C'est impossible. Si, avant trois mois, vous n'avez pas organisé le crédit, ce n'est pas la république seulement qui périra, c'est la nation.

Pouvez-vous interdire les associations ouvrières? Et de quel droit? Ne vous suffit-il pas d'avoir refusé la garantie du travail à l'ouvrier? Et parce que vous ne savez pas l'occuper, lui défendrez-vous de s'associer pour travailler? C'est impossible. Au reste, vous n'aurez bientôt, à cet égard, rien à commander, rien à encourager, rien à défendre. Partout les masses travailleuses sont en train de s'organiser corporativement; la société est minée sous vos pieds; pendant que vous délibérez, la révolution sociale s'accomplit sans bruit, toute seule. Le peuple, organisant en lui-même la production et l'échange, a commencé le blocus du capital; le travail, que vous avez refusé, il s'apprête à vous l'enlever à vous-mêmes, en vous retirant sa consommation. Encore un peu de temps, et la propriété, excommuniée comme un arbre maudit, se dessèchera.

Pouvez-vous ne pas développer et organiser les *travaux publics ?* Mais c'est du développement de ces travaux que la propriété attend elle-même sa valeur d'échange et sa puissance productive. Que sont vos campagnes et vos vignobles sans routes vicinales et sans chemins de fer? Qu'est-ce que votre matériel de navigation, sans ports, sans canaux, sans fleuves navigables? Que deviendront vos chantiers, vos usines et v-

Digitized by Google

mines, si vous n'avez plus de forêts?... La propriété, vous dis-je, encore plus que le prolétariat, est intéressée à cette organisation des travaux d'utilité publique. Sur ce point, comme sur les précédents, ne rien faire est impossible.

Lorsque, dans le préambule de cette constitution, vous avez consacré le droit de propriété, vous l'avez justifié par le travail. Puis, quand on vous a demandé de consacrer le droit au travail, vous vous êtes récriés que le droit au travail froissait le droit de propriété. Comme si vous eussiez dit au peuple : Nous avons acquis par le travail tout ce qu'il était possible d'acquérir; nous suffisons à conserver par le travail tout ce qu'il est possible de conserver. Nous ne pouvons te garantir quoi que ce soit, et nous sommes les maîtres!

Le raisonnement était absurde, la conclusion odieuse. Toute propriété, je le veux bien, se justifie par le travail; toute, dis-je, excepté la propriété même du travail. Vous l'avez senti, citoyens représentants, et c'est pour cela que vous avez offert au travailleur, comme compensation de son droit, les moyens de développer le travail, et cela encore autant dans votre intérêt que dans le sien! Non, vous ne reviendrez pas sur cette parole sacrée!

Telle est donc votre situation, qu'il faut que vous saisissiez les rênes du progrès, ces rênes qu'a tenues seule jusqu'ici l'incompréhensible Providence. Il faut qu'en développant le travail, vous acheviez de vos propres mains la transformation de la propriété. La Providence, qui nous a conduits jusqu'à cette heure, est incapable par elle-même de nous mener plus loin. A l'homme de prendre, sur le char des destinées, la place de Dieu.

QUE LA PROPRIÉTÉ, AYANT EU SON COMMENCEMENT ET SON MILIEU, DOIT AVOIR SA FIN

Mais, dites-vous, est-ce que la propriété est transformable? Est-ce que le droit, plus incorruptible que le marbre et l'airain, est susceptible de métamorphose? Est-ce que l'idée éternelle tombe sous la modification du temps? Et comment nous, faibles humains que Dieu pétrit comme l'argile, dont il dirige, des voies ineffables, toutes les volontés, pourrions-nous

Digitized by Google

accomplir ce qui est inconcevable à notre raison et impossible à Dieu?

Encore quelques minutes, citoyens représentants, et si je ne parviens à lever tous vos doutes, ce qui me reste à vous dire, sollicitant votre pensée, vous suggérera à vous-mêmes une solution.

De même que la religion et la monarchie, la propriété a son origine, non pas dans la raison réfléchie, et comme une conclusion de la logique et de l'expérience, mais dans la spontanéité de l'instinct social, antérieurement à toute réflexion, à toute expérience. C'est pour cela que, comme tous les instincts, elle se développe peu à peu et se constitue non pas de plein saut, comme une loi fixe et immuable, mais à la manière des êtres vivants et des formes passagères, par le fait même de son progrès. Et ce progrès, qu'il est possible maintenant d'embrasser dans sa plénitude, nous montre la propriété, à son origine, à son milieu, à sa fin, toujours différente d'elle-même. De même que l'homme croît et avance continuellement dans la vie, et que ce que l'on appelle en lui *décadence* n'est en réalité qu'un PROGRÈS, résultant de la modification incessante des facultés, de même la propriété est en croissance et modification continue jusqu'au jour où, par une transformation dernière, elle se résout en une simple virtualité, en une forme potentielle du moi, renfermée dans la conscience, et désormais sans institution qui l'exprime.

Ainsi encore, de même que, pour bien connaître le christianisme il convient de le prendre, non pas seulement à sa naissance ou à toute autre époque postérieure, mais bien à tous les instants de son évolution et dans le système entier de ses manifestations historiques; de même, pour connaître la propriété, il faut la considérer, non dans sa forme actuelle et locale, mais dans l'ensemble de ses modes. Or, comme il est de fait que le christianisme, sous l'action du libre examen, se résout en une philosophie positive, qui est la négation de tout le système religieux; pareillement, la propriété, sous l'action du travail libre, se résout en une possession attributive qui est la négation de tout système propriétaire.

Écoutez ces paroles d'un écrivain non suspect, M. Thiers :

« Chez tous les peuples, quelque grossiers qu'ils soient, on trouve la propriété *comme un fait* D'ABORD; et PUIS *comme*

Digitized by Google

une idée; idée *plus ou moins claire*, suivant le degré de civilisation auquel ils sont parvenus, mais toujours invariablement arrêtée. »

Cette idée, *plus ou moins* claire, que l'humanité poursuit et qui se dégage peu à peu des différents modes d'appropriation, comme la philosophie positive se dégage peu à peu du symbolisme chrétien, quelle est-elle, sinon cette forme de possession finale, but suprême du travail, et qui correspond à la déchéance de la propriété ?

« Le nomade, qui est pasteur, a du moins la propriété de ses tentes, de ses troupeaux. Il n'a pas ENCORE admis celle de la terre, parce qu'il n'a pas encore jugé à propos d'y appliquer ses efforts... La propriété immobilière n'existe PAS ENCORE pour lui. Quelquefois seulement on le voit, pendant deux ou trois mois de l'année, se fixer sur *des terres qui ne sont à personne*, y donner un labour, y jeter du grain, le recueillir, puis s'en aller en d'autres lieux. Mais pendant le temps qu'il a employé à labourer, à ensemencer cette terre, à la moissonner, le nomade entend en être le propriétaire (disons simplement l'*usufruitier*); il se précipiterait avec ses armes sur celui qui lui en disputerait les fruits. *La propriété dure en proportion de son travail.* PEU A PEU cependant, le nomade se fixe et devient agriculteur... Alors, *à la propriété mobilière* du *nomade* SUCCÈDE la *propriété immobilière* de l'agriculteur; la seconde propriété NAÎT, et avec elle des lois compliquées... La propriété, résultant d'un premier effet de l'*instinct*, DEVIENT une *convention sociale.*

« Ainsi, à *mesure* que l'homme se développe, il *devient* plus attaché à ce qu'il possède, plus propriétaire, en un mot. A l'état barbare, il l'est à peine; à l'état civilisé, il l'est avec passion. On dit que l'idée de propriété s'affaiblit dans le monde. C'est une erreur de fait. Elle se RÈGLE, se précise et s'affermit, loin de s'affaiblir. »

Quelle différence y a-t-il à cela : la propriété se *règle*, ou la propriété se *transforme*, la propriété s'*affaiblit?* Tous ces termes sont pour moi synonymes, et je ne demande rien de plus que de voir continuer ce mouvement. Il est si vrai, du reste, que la propriété, en se réglant, s'affaiblit, que l'auteur que je cite n'a pu s'empêcher de le dire.

Digitized by Google

La propriété cesse, par exemple, de s'appliquer à ce qui

n'est pas susceptible d'être une chose possédée, c'est-à-dire à l'homme, et dès ce moment l'esclave cesse. C'est un *progrès* dans les idées de justice ; ce n'est pas un affaiblissement dans l'idée de propriété. »

« Mais l'esclavage lui-même, d'où est-il venu ? De l'appropriation de la terre. Ceux qui, autrefois, n'eurent point de part à la terre se trouvèrent de fait esclaves, comme aujourd'hui l'absence de propriété constitue de fait le prolétariat. L'abolition de l'esclavage fut donc une restriction de la propriété : l'abolition du prolétariat sera la transformation complète de ce droit.

« Par exemple encore, le seigneur pouvait seul, dans le moyen âge, tuer le gibier nourri sur la terre de tous. »

Dites, dites sur la terre qu'il s'était d'abord appropriée, et que plus tard il avait accensée par bail ou emphythéose, mais en se réservant exclusivement le droit de chasse.

« Quiconque rencontre aujourd'hui un animal sur sa terre le peut tuer, car il a vécu chez lui. » Singulier raisonnement ! Cet animal a vécu chez moi ; donc, si je le tue, il est ma propriété ! En sorte que celui qui ne possède point de champ, chez qui l'animal ne peut vivre, n'a pas le droit de le tuer et de le prendre ! Nous sommes exactement comme au moyen âge !

M. Thiers traite ensuite la faculté de *donner*, de *transmettre* un capital, et finalement d'en *tirer un revenu*, comme complétant le SYSTÈME de la propriété. Le REVENU, telle est, d'après lui et d'après tous les socialistes, l'expression la plus haute de la propriété.

Arrivé là, et après avoir dit que la propriété est *croissante* de sa nature, que l'homme s'y attache, s'y INTÉRESSE de plus en plus, M. Thiers reconnaît aussi que le revenu de la propriété est de sa nature *décroissant* ; que si le développement de l'industrie l'a fait baisser, de 100 et plus pour 100, à une moyenne qui est aujourd'hui en Europe de 5 pour 100, il doit se réduire encore, c'est-à-dire descendre à un chiffre qui ne peut plus être que 4, ou 3, ou 2, ou 1, ou zéro ; car il faut, bon gré, mal gré, parcourir la série jusqu'au bout. En sorte que, par le progrès même des choses, et par le développement spontané de l'industrie, l'homme va se DÉSINTÉRESSANT progressivement de la propriété, comme celui qui, après s'être livré avec passion aux jeux de l'enfance, les quitte insensiblement

Digitized by Google

et finit par les prendre en aversion, pour se livrer aux exercices de l'âge viril.

Telle est, suivant l'historien de la propriété, la condition naturelle du propriétaire. Et que dis-je autre chose?

Oui, la propriété est changeante, et les révolutions de l'humanité n'ont jamais eu pour but que d'en exprimer les changements; oui, le revenu ou l'intérêt est le dernier terme de la propriété, la clef de voûte du système; et c'est pourquoi, réduire cet intérêt ou le supprimer, c'est faire aboutir, c'est supprimer la propriété.

Mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, cette négation et *désintéressement* absolu de la propriété, qui clôt une période de la civilisation et qui en ouvre une nouvelle, ne peut s'opérer par la seule force des choses, par la seule impulsion de l'instinct social, ou comme parlent les mystiques, de la Providence. Il faut que la volonté libre et réfléchie des citoyens et des gouvernements y intervienne; et c'est pour cela que je propose, d'abord de centraliser la circulation en créant une banque nationale, puis de supprimer, par la mutualité, l'intérêt : deux choses qui ne peuvent résulter que d'un vote libre et réfléchi de la volonté générale.

NÉCESSITÉ D'ORGANISER L'ÉCHANGE. — CONCLUSION

Mais, pour que cette révolution, que nous devons librement, unanimement et pacifiquement accomplir, pour que cette révolution aille bien, il ne suffit pas, comme vous l'avez fait jusqu'ici, citoyens représentants, d'armer le travail contre la propriété : il faut armer aussi la propriété contre le communisme, sans quoi la liberté, avec la propriété, périrait.

Car la propriété, quant à son principe ou contenu, qui est la personnalité humaine, ne doit jamais périr : il faut qu'elle reste au cœur de l'homme comme stimulant perpétuel du travail, comme l'antagoniste dont l'absence ferait tomber le travail dans l'inertie et la mort. Contre l'étranger la guerre sera éternelle, disait la loi des douze tables : *Adversus hostem, æterna auctoritas esto.* Telle est la loi des antinomies; et c'est de cette perpétuité d'action et de réaction du travail contre la propriété, de la propriété contre le travail, que naît dans la société la perpétuité du mouvement, le progrès.

Digitized by Google

Je trouve donc que si la commission de Constitution a fait beaucoup pour le travail, et pour ma part je l'en remercie, elle n'a pas assez fait pour la propriété. La commission me paraît avoir oublié ce principe d'une vérité trop méconnue, que *conservation* est aussi *progrès*.

Je lis bien au paragraphe 4 du préambule ces mots sacramentels : *La société a pour base*, — entre autres! — *la propriété!* Ce n'est qu'une déclaration : et qu'est-ce que cette déclaration contre l'action organisée au profit du travail par l'article 13?

L'article 11 dit aussi, j'en conviens : *Toutes les propriétés sont inviolables*. Mais il ajoute en même temps : *L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété* pour cause d'utilité publique. Or, qu'est-ce qu'une inviolabilité qu'il suffit pour détruire d'une déclaration d'utilité publique?

La commission de Constitution n'a pas même songé à consacrer le principe d'hérédité, ni surtout à limiter à son égard la puissance du fisc. Or, vous avez pu voir, depuis février, qu'il suffisait à un ministre des finances d'un bout de décret pour annuler les effets de l'hérédité.

L'article 13 garantit, il est vrai, dans son premier paragraphe, la liberté du travail et de l'industrie. C'est quelque chose. Mais avec les moyens d'action que l'article 13 met aux mains du prolétariat, n'est-il pas à craindre qu'il advienne de la propriété, en présence des grandes associations ouvrières et du travail organisé, ce qu'il advient aujourd'hui du travail individuel en présence des gros capitaux?...

Je sais bien que, tout en promettant *l'enseignement primaire gratuit*, *l'éducation professionnelle*, *les institutions de crédit*, *l'association*, etc., vous pouvez vous réserver d'imposer, dans vos lois organiques, des limites à l'exercice de tous ces droits; que vous pouvez, par exemple, établir des conditions d'admission aux écoles professionnelles, limiter la somme des crédits, etc. Ce sera de la petite guerre. Les principes une fois admis, et vous ne pouvez pas ne les point admettre, ils produiront, soyez-en sûrs, leurs conséquences. Or l'habileté de l'homme d'État consiste, non pas à s'esquiver, mais à accepter franchement les conséquences de ses principes.

Le seul moyen d'assurer la propriété contre l'invasion du communisme, c'est d'opposer à l'organisation du travail l'orga

Digitized by Google

nisation de l'échange; et par échange, j'entends tout à la fois : 1° l'échange des propriétés et des instruments de travail; 2° l'échange des produits.

Je proposerais donc d'ajouter à l'article 13, après le premier paragraphe, les mots suivants :

La société assure et maintient la division des propriétés par l'organisation de l'échange.

L'organisation de l'échange produirait en faveur de la propriété un effet diamétralement opposé à celui de l'organisation du travail. L'organisation du travail par les moyens énumérés dans l'article 13, conduit directement, ainsi que je crois l'avoir prouvé, à l'absorption de toutes les industries, de toutes les propriétés dans une seule et unique communauté; l'organisation de l'échange conduirait à une division de plus en plus égalitaire et individualiste de l'industrie et de la propriété. L'équilibre de ces deux mouvements, en sens contraire l'un de l'autre, donnerait à la fin la SYNTHÈSE, formule suprême de la vie et du progrès, et principe de toutes les transformations sociales.

Forcé de mettre un terme à ce discours, je ne puis qu'indiquer sommairement ici ce que doit être cette organisation de l'échange, pour laquelle une loi spéciale est nécessaire.

Ce qui faisait le caractère de la propriété romaine et féodale, et par suite sa force, c'est que, par l'indivision des fonctions industrielles, le propriétaire produisait par lui-même presque tout ce dont il avait besoin, n'empruntant jamais, achetant et vendant peu, étranger au maniement des espèces, affranchi par conséquent des servitudes de la circulation. Le propriétaire foncier se suffisait à lui-même par la variété de sa production, exerçant par lui-même ou par les siens tous les métiers, n'avait besoin de personne; la propriété, garantie par cette universalité, était inabordable à la circulation et au crédit; elle vivait en soi, par soi et pour soi, inexpugnable, inamovible.

Cette situation a changé. La séparation des industries et le mouvement circulatoire qui en est résulté a fait cesser cet isolement de la propriété. Le propriétaire foncier qui exploite par ses mains ou par autrui n'est plus qu'un industriel ou un commanditaire comme un autre; fabricant, suivant la nature de son fonds, du blé, du vin, de l'huile, du fourrage ou de la

Digitized by Google

viande, mais ne faisant que cela; ayant besoin du marché et de la foire, comme le colporteur vagabond; soumis par conséquent à tous les accidents du commerce, à tous les périls des crises financières et des chômages. Aussi l'isolement, qui faisait autrefois la force du propriétaire, fait aujourd'hui sa faiblesse, comme il fait la faiblesse de l'ouvrier. La propriété, par suite de ses relations obligées avec le commerce, avec l'industrie, avec la banque, est devenue aussi instable que le salaire de l'ouvrier, aussi précaire que la clientèle du négociant.

C'est la division du travail, la spécialité de plus en plus grande des industries, qui a produit cette révolution, longtemps inaperçue, à présent irrévocable.

Il s'agit donc de faire que la propriété moderne, avec la division formée des industries, avec les nécessités d'une circulation irrésistible, avec la perspective assurée d'une réduction incessante sur le loyer des capitaux, redevienne aussi indépendante, aussi solide que l'était la propriété féodale.

Ce but serait atteint, selon moi; la propriété serait garantie, et la liberté individuelle sauvegardée si, par une institution qui ne coûterait rien à l'État, dont les frais seraient supportés par ceux-là seuls qui voudraient en recueillir les avantages, tout propriétaire ou producteur, à quelque catégorie qu'il appartînt, seul ou associé, était mis en rapport avec la masse entière des autres propriétaires ou producteurs, de manière à pouvoir échanger avec eux, suivant ses besoins, propriété contre propriété, capital contre capital, exploitation contre exploitation, produit contre produit, sans passer par les opérations aléatoires de la vente et de l'achat, sans attendre le caprice des consommateurs, sans subir l'entremise coûteuse des courtiers, des notaires et autres gens vivant exclusivement de l'absence d'institutions commutatives.

L'échange libre, égal, direct, suppléant la vente et l'achat, donnant à chacun la certitude de vivre de son fonds et de son industrie, comme si ce fonds et cette industrie produisaient tous les objets de consommation possibles, permettant de travailler et de produire encore quand la vente s'est arrêtée et que le commerce ne va plus; l'échange, dis-je, protégerait, mieux que toutes les lois, le travail libre contre le travail organisé, la propriété contre la communauté.

Oui, je le répète, et la proposition que je fais n'est point

une rétractation de mes principes, il faut que la propriété soit transformée, il faut que cette vieille forme de possession de la nature par l'humanité disparaisse, comme la religion et la monarchie, d'entre les mortels; et c'est pour cela que nous allons organiser l'enseignement, le crédit et l'association, comme nous avons organisé le suffrage universel et la liberté de la presse. La société est, dans toutes ses puissances, ANTITHÉISTE, ANTIMONARCHIQUE, ANTIPROPRIÉTAIRE; ces trois idées n'en font qu'une, de même que les trois principes auxquels elles répondent ne sont, au fond, qu'un même principe. Ce n'est point un sophiste qui vous le dit, c'est la philosophie, c'est l'économie politique, c'est l'histoire, c'est la LIBERTÉ, cette liberté qui est la négation de toute autorité, cette liberté qui est le tout de l'homme.

Mais si vous ne voulez que la liberté périsse avec la propriété, il faut à la coalition des travailleurs opposer la coalition des propriétaires. En agissant ainsi, vous ne créez point dans la nation deux castes hostiles : tout le monde étant propriétaire et tout le monde travailleur, il ne reste, sous les noms de *travail* et de *propriété*, qu'une distinction de droits, il n'y a plus de castes. Vous aurez donné l'essor à deux tendances également respectables de la nature humaine, aux deux éléments fondamentaux de toute société : loin de créer l'anarchie et la guerre civile, vous les aurez pour jamais proscrites.

L'échange des propriétés a fait depuis longtemps l'objet des méditations des praticiens et des jurisconsultes : je demande que le principe en soit écrit dans la Constitution, en comprenant dans ce principe, avec l'échange des instruments de production, l'échange direct des produits.

L'opposition entre les deux forces motrices de l'économie sociale, le travail et la propriété, ainsi établie, la conciliation suivra bientôt. Alors le travail et la propriété, existant à un égal degré dans chaque individu, deviendront termes identiques, et le volcan des révolutions se fermera pour ne plus se rouvrir. Alors, citoyens, vous verrez à l'association corporative succéder un système de garantie mutuelle; alors la population, comme le commerce et l'État, trouvera son équilibre, et vous pourrez, conservateurs et révolutionnaires assister, sans crainte de cataclysme, sans souci de l'avenir, à la lutte éternelle du travail et de la propriété.

Digitized by Google

ÉPILOGUE

Pourquoi, me demandera-t-on, n'avoir pas fait entendre du haut de la tribune ce discours si pacifiquement révolutionnaire, si éminemment conservateur?

Je réponds que si je l'ai supprimé, c'est précisément parce que je le trouvais, d'un bout à l'autre, conservateur.

La première loi de l'orateur est de s'accommoder au tempérament de ceux qui l'écoutent.

L'Assemblée nationale ne raisonne plus; la violence de ses inclinations conservatrices lui a retourné l'entendement. Elle voit rouge ce qui est bleu, et bleu ce qui est rouge. Cette disposition d'esprit lui est, au reste, commune avec toutes nos grandes assemblées, en qui l'idée révolutionnaire fut constamment en raison directe de la passion rétrograde, témoin l'immortelle Convention.

C'est une grande erreur de croire que la Convention fut composée généralement d'hommes révolutionnaires. Les révolutionnaires, dans la Convention, étaient une minorité imperceptible et peu influente : l'immense majorité, celle qui fit toute la révolution, était conservatrice. D'où vient donc cette contradiction entre ses dispositions et ses actes? Elle vient, je le répète, de ce que, dans des situations comme celle où se trouvait la France en 93, les idées qui décident sont toujours, et à l'insu de leurs auteurs, en opposition avec les instincts qui poussent.

Prenez l'un après l'autre les actes de la Convention les plus révolutionnaires, vous les trouverez tous déterminés, au fond, par l'instinct de conservation, par la peur. C'est cet instinct, bien plus que les déclamations et les théories, qui la fit se débarrasser successivement de tous les partis qui lui donnaient de l'inquiétude, en demandant moins ou plus que le but qu'on s'était proposé d'atteindre en 89 et qui seul était défini, le gouvernement de la classe moyenne. Ainsi furent sacrifiés tour à

Digitized by Google

tour Louis XVI, les girondins, les hébertistes, les dantonistes, les robespierristes, les montagnards de prairial, et finalement, quand le Directoire se fut constitué, les thermidoriens et les babouvistes ; ainsi furent proscrits, en masse, les nobles et les prêtres. La majorité conservatrice fit toutes les grandes journées de la Révolution, depuis le serment du jeu de paume jusqu'au 18 brumaire. Le programme avait été tracé aux États généraux ; la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire, le Consulat l'accomplirent, autant qu'il était en eux, fidèlement.

Il en est de même de la révolution de février et de l'Assemblée nationale.

En février il n'y a eu, à proprement parler, qu'un révolutionnaire : ç'a été le peuple. Le peuple a donné mandat à l'Assemblée nationale d'organiser la révolution qu'il avait faite ; l'Assemblée nationale s'en est acquittée jusqu'ici à merveille. Aussi est-il vrai de dire que, comme le peuple seul en février a été vraiment révolutionnaire, il n'y a dans l'Assemblée nationale de révolutionnaire que l'Assemblée elle-même.

La *Montagne* s'imagine être révolutionnaire, parce qu'elle cause à sa façon politique et gouvernement : elle ne l'est pas du tout. Je ne conçois pas la terreur, la haine que cette fraction minime de l'Assemblée inspire. Quels révolutionnaires, je vous prie, que les citoyens Gambon, Pelletier, Deville, Brives, Bruys, Buvignier, Greppo, James de Montry, Baune, Martin-Bernard, têtes un peu chaudes peut-être, au demeurant les meilleures gens du monde; Agricol Perdiguier, dit *Avignonnais-la-Vertu*, si digne de son sobriquet; Considérant le pacifique, Flocon le fin politique, le vénérable Lamennais, et mon bon ami Pierre Leroux, le plus inoffensif des hommes! Ledru-Rollin seul montre parfois des aspirations révolutionnaires, et je lui trouve plus d'un rapport avec Danton; aussi j'espère que son rôle n'est pas fini. Malheureusement Ledru-Rollin est paresseux comme Danton.

Quant à la droite, elle n'a pas même ce qui suscite les révolutionnaires, un idée de réaction! La droite ne conspire pas, quoi qu'on dise. J'ignore si quelque enfant perdu de la monarchie se cache dans ses rangs : quant aux chefs, les Odilon Barrot, les Duvergier de Hauranne, les Thiers, les Molé, etc., plus forts comme orateurs que les montagnards, ils sont par

Digitized by Google

eux-mêmes tout aussi inertes, tout aussi impuissants. Dégoûtés de royalisme, désorientés par le socialisme, surpris par les événements, on dirait qu'ils s'agitent ou tiennent conseil : au fond, ils attendent. Qu'attendent-ils? Ils ne le savent pas.

Seule, l'Assemblée nationale, prise dans la collectivité et l'indivisibilité de ses votes, est révolutionnaire et le devient chaque jour davantage.

En juin, pour réprimer une émeute qu'une députation de quinze membres, tout le monde l'avoue aujourd'hui, eût apaisée, elle organise la DICTATURE et fait le premier pas dans l'absolutisme révolutionnaire. Qui la faisait agir? je l'ai dit : l'instinct de conservation, la peur.

Puis elle décrète l'ÉTAT DE SIÉGE qui dure encore, qui ne finira peut-être, comme l'a dit un plaisant, que par le *siége de l'État*. En décrétant l'état de siége, l'Assemblée nationale a cru agir contre le socialisme ; à vrai dire, elle a fait le blocus de la vieille société.

Accordez-moi donc ces deux idées : le retour à la confiance et l'état de siége. Le capital, pas plus que le travail, n'aime à se voir garder par les baïonnettes!...

Il est vrai que l'Assemblée nationale a rejeté le *droit au travail*, vraie et unique formule de la révolution de février. Comment eût-elle fait autrement, si ceux-là mêmes qui défendaient le droit au travail ne le comprenaient pas ; si, dans les opinions, le droit au travail correspondait à l'organisation du travail par l'État? Est-ce que le communisme est la révolution?

En revanche, l'Assemblée nationale a proclamé :

Le *droit à l'assistance*, l'indemnité du chômage ;
Le *droit à l'instruction* ;
Le *droit au capital*, par les institutions de crédit ;
L'*association corporative* ;
Le *suffrage universel* ;
L'*unité de la représentation nationale*, ou, comme l'a dit Odilon Barrot, la Convention à perpétuité.

Dans quelques jours l'Assemblée nationale rejettera la présidence : au point où en sont les choses, agir autrement ce serait se contredire et compromettre la sécurité du pays. L'honorable Dupin (aîné) l'a dit, — et ses paroles, avec celles de M. Crémieux, sur le *droit au travail*, sont les seules révolu-

Digitized by Google

tionnaires que j'aie entendues depuis que j'ai eu l'honneur de siéger à l'Assemblée : « Quand les fondements de la société sont ébranlés, ce serait folie d'en remettre les destinées aux mains d'un homme! Ce n'est pas trop, pour garder le pays, de l'omnipotence de l'Assemblée nationale. La propriété est en question, et vous nous parlez de prétendants! » — Ainsi, pour lancer définitivement l'Assemblée nationale dans la voie révolutionnaire, il a suffi d'irriter son instinct de conservation. Le jour où elle a tremblé pour la propriété, elle s'est mise pour tout de bon à la démolir. Puisse-t-elle ne se pas montrer ingrate!...

L'Assemblée nationale est, du reste, aussi peu religieuse qu'elle est monarchique et propriétaire. N'a-t-elle pas accueilli de ses huées et le noble Montalembert, quand il est venu lui parler du Saint-Sépulcre, et l'excellent abbé Sibour, quand il a réclamé en faveur de l'observation du dimanche, et tous les catholiques, quand ils ont parlé de la liberté d'enseignement? L'Assemblée nationale, en décrétant la gratuité de l'enseignement et la séparation de l'instruction religieuse d'avec l'instruction élémentaire, a consommé l'œuvre des encyclopédistes, la *décatholisation* de la France.

Que ne ferait point une telle assemblée, où se trouvent réunis plus de science, de talent, de philosophie, d'éloquence, de patriotisme qu'en aucun lieu de la terre, si, ouvrant tout à coup les yeux, elle agissait avec la pleine conscience de ses idées et de sa situation!

Pour moi, je continuerai, comme je l'ai fait jusqu'ici, à me montrer exclusivement conservateur.

Ma première proposition était conservatrice : combien de gens, en voyant les projets du ministre Goudchaux, les propositions de MM. Turck et Prudhomme, Pougeard, Hamard et autres, en voyant la misère croissante et la dépréciation des propriétés, l'avouent aujourd'hui! Mais les esprits étaient tellement disposés, que chacune de mes paroles devait paraître un attentat.

La seconde proposition dont j'ai eu l'honneur de saisir l'Assemblée est encore plus conservatrice que l'autre : c'est pour cela qu'on parle de l'enterrer sans discussion!

Enfin la proposition d'organiser l'échange, que j'eusse voulu développer à la tribune, est l'ancre de miséricorde de la pro-

riété, la dernière de nos garanties contre le communisme : en oyant avec quelle ardeur l'Assemblée votait les paragraphes démolisseurs de l'article 13, j'ai désespéré de faire passer mon mendement, et j'ai perdu courage. Peut-être, lorsque viendra a discussion des lois organiques, la réflexion étant revenue, aurai-je plus de chance de succès!

Paris, 5 octobre 1848.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROPOSITION

RELATIVE A L'IMPOT SUR LE REVENU

PRÉSENTÉE LE 11 JUILLET 1848

PAR LE CITOYEN PROUDHON

ENVOYÉE AU COMITÉ DES FINANCES

Considérant que l'impôt sur le revenu a été l'objet constant des efforts du fisc, mais que ces efforts sont demeurés jusqu'à ce jour impuissants;

Considérant que l'établissement de cet impôt, irréprochable dans sa moralité, admis en principe par tous les économistes et hommes d'État, est dans le vœu de la révolution de février et dans le devoir de son gouvernement;

Considérant qu'en présence des charges qui pèsent sur le travail, la franchise du revenu serait une injustice qu'il importe de faire au plus tôt disparaître;

Considérant que la meilleure manière d'établir la perception de cet impôt est d'y intéresser directement, par forme d'allocation, crédit ou participation, les fermiers, locataires, débiteurs, commandités, contribuables, tous ceux, en un mot, qui ont charge de redevance envers le capital et la propriété;

Considérant que, dans ce système, l'impôt sur le revenu est intimement lié à l'organisation du crédit public;

Considérant qu'au moyen de la taxe sur le revenu, la société, agissant par le ministère de l'État, a le moyen, comme le droit, d'organiser en elle-même le crédit et la circulation, et par suite de régulariser et réduire le taux des usures et le profit des capitaux;

Digitized by Google

Considérant en outre que le produit de ce nouvel impôt, produit qu'on ne saurait évaluer à moins de 1,500 millions par année, permet de supprimer ou réduire notablement les autres impôts, surtout les impôts de consommation et somptuaires, les plus odieux de tous;

Considérant que l'impôt sur le revenu est d'autant plus juste et plus efficace, que sa généralité implique nécessairement compensation, et qu'ainsi les intérêts des propriétaires, capitalistes, rentiers, fonctionnaires publics, possesseurs de priviléges, se trouvent conciliés avec ceux des locataires, fermiers, etc., et avec ceux de l'État;

Vu l'urgence,

L'Assemblée nationale décrète :

Art. 1er. A partir du 15 juillet 1848, un impôt du tiers est établi sur tous revenus de biens meubles et immeubles, compris dans les catégories ci-après désignées.

La perception de cet impôt est confiée à la diligence des fermiers, locataires, débiteurs hypothécaires et chirographaires, etc., en la forme, aux conditions et sous bénéfice des prorogations suivantes.

Art. 2. A dater du 15 juillet 1848, il sera fait remise, par tous propriétaires de maisons, sur le prix de leurs loyers, du tiers des termes échus et à échoir, savoir : un 6e pour le locataire et un 6e pour l'État.

Indépendamment de cette réduction, le payement des sommes à payer sera prorogé de trois mois, et réparti par tiers sur les termes suivants, à partir du 15 octobre prochain.

Les baux seront prorogés de trois ans, à la convenance des locataires, les autres clauses des contrats devant sortir leur plein et entier effet.

Art. 3. A dater de la même époque, il sera fait remise par tous propriétaires de fonds et autres immeubles, du tiers de leurs locations et fermages, savoir : un 6e pour les fermiers et un 6e pour l'État.

Le payement du fermage de l'année courante sera prorogé de six mois, et le terme des baux de trois années, à la convenance des fermiers.

Art. 4. A dater du même jour, 15 juillet 1848, il sera fait remise par tous créanciers hypothécaires, chirographaires et porteurs d'actions, du tiers de leurs intérêts échus, savoir :

Digitized by Google

un 6e pour les débiteurs et commandités, et un 6e pour l'État.

Le remboursement des créances et obligations est prorogé, à la convenance des débiteurs, de trois ans.

Art. 5. Les locataires, fermiers, sociétés en commandite, etc., qui voudront jouir de la réduction que leur accorde le présent décret, sont invités à faire leur déclaration aux bureaux des percepteurs, et à produire à l'appui leurs baux, contrats et obligations, afin qu'inscription en soit faite aux rôles des contributions.

Toute réticence ou collusion commise par les créanciers et débiteurs, au préjudice du Trésor, sera punie comme stellionat.

Art. 6. La réduction sera opérée par les locataires, fermiers et débiteurs sur chaque terme échu de leurs obligations, et le sixième revenant à l'État, versé par eux au receveur des contributions, qui donnera quittance.

Art. 7. Il sera retenu aux rentiers de l'État, sur chaque trimestre à échoir depuis le 15 juillet 1848, un tiers de leur rente.

Art. 8. Tous traitements, salaires, allocations, pensions et indemnités payés par l'État, pour l'exercice de fonctions publiques, seront réduits suivant l'échelle de proportion ci-après.

De 2 fr. à 3 fr. par jour. . . .	5 p. 100.
De 3 fr. à 4 fr.	6
De 4 fr. à 5 fr.	7
De 5 fr. à 7 fr.	8
De 7 fr. à 10 fr.	10
De 10 fr. à 15 fr.	15
De 15 fr. à 25 fr.	20
De 25 fr. à 40 fr.	30
De 40 fr. et au-dessus.	50

Art. 9. Tout cumul de traitements et d'emplois est interdit, lorsque la somme des traitements réunis dépasse par an 2,000 fr.

Art. 10. Le tarif des offices ministériels, greffiers, avoués, huissiers, notaires, commissaires-priseurs, courtiers, agents de change, etc., est réduit de 30 pour 100.

Art. 11. L'impôt foncier de 45 c. et celui sur les créances hypothécaires sont abolis.

Digitized by Google

Il ne sera pas donné suite au projet d'impôt progressif sur les successions.

L'impôt du sel est réduit au taux de 50 pour 100 du prix de fabrication.

L'impôt sur les boissons et sur la viande sera ramené à une forme unique, et réduit au dixième de la valeur.

Les patentes sont réduites de 30 pour 100.

Les droits de navigation sur les fleuves, rivières et canaux, sont réduits à deux catégories, savoir :

Marchandises, 3 centimes par tonneau de 1,000 kilogrammes et par myriamètre ;

Houilles, terres, pierres, minerais, briques, foin, paille, blé, etc., un centime par tonne et par myriamètre.

Le tarif des douanes sera réformé sur le même principe, et réduit dans des proportions analogues.

Art. 12. Il sera pourvu par le gouvernement, dans le plus bref délai, au moyen des fonds que l'impôt sur le revenu rendra disponibles, à l'organisation immédiate de comptoirs d'escompte dans les arrondissements; à la création de banques agricoles et industrielles, ainsi qu'au recensement des propriétés, de manière à placer à l'avenir le crédit, la circulation et l'escompte, à l'abri de toutes crises, et à fixer peu à peu, à leur taux normal, l'intérêt des capitaux, le revenu des propriétés, et conséquemment la bonification à faire désormais aux locataires et fermiers, et à l'État.

Art. 13. Pour favoriser, autant que possible, la reprise du travail, et ranimer les affaires, le gouvernement, fort de ses ressources, sûr de ses moyens, garantit à tous, entrepreneurs, fabricants, constructeurs et chefs d'ateliers, le placement de leurs produits, sous déduction de 10 pour 100 du prix de revient, jusqu'à concurrence d'une quantité égale à celle qu'ils auraient pu fournir dans les deux mois qui ont précédé le 24 février.

Art. 14. Toutes dettes hypothécaires, obligations, actions de commandite, contractées ou émises postérieurement au 15 juillet 1848, ne seront point sujettes à l'impôt sur le revenu.

Les constructions et plantations nouvelles seront pareillement franches de l'impôt pendant les cinq premières années de leur mise en valeur.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES

SUR LA PROPOSITION DU CITOYEN PROUDHON

RELATIVE

A LA RÉORGANISATION DE L'IMPOT & DU CRÉDIT

PAR LE CITOYEN THIERS

(Séance du 26 juillet 1848.)

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Le comité des finances, dont j'ai l'honneur de faire partie, m'a chargé de vous présenter son rapport sur la proposition du citoyen Proudhon, qui consiste à s'emparer du tiers des fermages, des loyers, des intérêts des capitaux, dans un double but d'impôt et de crédit.

Après avoir mûrement examiné cette proposition, votre comité des finances a décidé qu'elle ne devait pas être prise en considération. Il l'a décidé à l'unanimité.

Je dois d'abord vous faire connaître les principales dispositions du projet soumis à votre examen.

D'après ce projet, les fermiers et les locataires seraient dispensés de payer le tiers des termes échus ou à échoir de leurs fermages et de leurs loyers. Les débiteurs de créances hypothécaires ou chirographaires seraient également dispensés d'acquitter le tiers des intérêts auxquels ils sont obligés par leurs contrats. L'État, à son tour, serait dispensé de servir le tiers des rentes inscrites au grand-livre. Il n'acquitterait qu'une partie des pensions ou salaires dus par lui, en suivant dans cette réduction une progression qui s'élèverait depuis 5 jusq

50 pour 100. Même disposition aurait lieu pour les actions industrielles, au détriment des porteurs d'actions, au profit de ceux qui en doivent les dividendes.

Le tiers des sommes retenues serait divisé en deux sixièmes, dont l'un serait abandonné aux locataires, fermiers, débiteurs de tout genre, à titre de crédit que s'accorderaient entre elles les diverses classes de citoyens; l'autre serait versé dans les caisses de l'État, à titre d'impôt sur le revenu.

L'auteur du projet évalue à 1,500 millions la part qui serait abandonnée aux locataires, fermiers, débiteurs, à 1,500 millions la part qui reviendrait à l'État, ce qui porte à un total de 3 milliards par an le sacrifice demandé à la propriété mobilière et immobilière pour ce système combiné de crédit et d'impôt.

Au moyen de cette double ressource fournie aux particuliers et à l'État, il arriverait, suivant l'auteur, premièrement, que les particuliers dispensés de payer pour loyers, fermages, intérêts de capitaux, un sixième de ce qu'ils doivent, auraient à leur disposition une somme de 1,500 millions, laquelle serait dans leurs mains un capital vivifiant qui ranimerait l'industrie et le commerce, et ferait partout renaître le travail. En même temps, leurs frais de production étant devenus moindres, ils pourraient livrer leurs produits à un plus bas prix, et les propriétaires de terres, maisons, créances, rentes, actions, retrouveraient en bon marché l'équivalent de ce qu'ils auraient perdu en revenus.

A ce premier résultat en succéderait immédiatement un second non moins important. L'État, percevant l'autre sixième, recevrait une somme de 1,500 millions, équivalant à peu près aux recettes actuelles du budget. Il serait dès lors mis en mesure de diminuer ou de supprimer certains impôts, de créer de grands établissements de crédits, de fournir de vastes secours à l'industrie. Il pourrait, par exemple, abandonner l'impôt des 45 centimes qui est aujourd'hui en recouvrement, les deux impôts sur les hypothèques et sur les successions qui ne sont qu'en projet; il pourrait remettre aux patentables 30 pour 100 de leur patente, dans une large proportion les impôts sur le sel, sur la viande, sur les boissons, ainsi que les droits de navigation sur les canaux et rivières. Après tous ces soulagements procurés aux contribuables, il resterait encore des res-

Digitized by Google

ources suffisantes pour les objets suivants : création de comp-oirs d'escompte dans les arrondissements, établissement de anques agricoles et industrielles, et surtout garantie à tous es entrepreneurs, fabricants, constructeurs, chefs d'ateliers uelconques, du placement de leurs produits, dans une propor-ion égale à ce qu'ils fabriquaient au moment où la révolution lu 24 février est venue les saisir.

Ainsi, moyennant un sacrifice du tiers de leur revenu, demandé à tous les propriétaires, on aurait ranimé le crédit par une réciprocité de bons offices; on aurait fourni à l'État le moyen de diminuer ou de supprimer les impôts les plus onéreux, de créer les grands établissements de crédit auxquels certains esprits attachent aujourd'hui le développement illimité du travail, et de donner enfin à l'industrie le signal d'une reprise générale de ses travaux par la garantie du placement de ses produits.

Je crois n'avoir omis aucun des avantages annoncés par l'auteur de ce système. Pour en compléter l'exposition, je dois dire que l'auteur accorde en outre aux locataires, fermiers, débiteurs de tout genre, des termes de trois mois ou de six mois pour l'acquittement des deux tiers dont ils restent chargés : de plus, la faculté de prolonger de trois ans, et à leur convenance, la durée de leurs baux; de différer de trois ans, et toujours à leur convenance, l'acquittement de leurs créances.

Enfin, prévoyant qu'à l'avenir les capitaux qui auraient à se placer pourraient exiger un tiers de plus d'intérêt, pour se soustraire aux nouvelles prescriptions de la loi, ce qui ferait aboutir le système à une élévation d'intérêt, l'auteur a ajouté que toute créance contractée postérieurement au 15 juillet 1848 ne serait point soumise au nouveau système d'impôt sur le revenu.

Tel est, dans son entier, le projet qui a été discuté plusieurs jours de suite dans le sein de votre comité des finances.

Après en avoir exposé les dispositions, je dois l'apprécier sous ses divers rapports, financiers, moraux et politiques. C'est ce que je vais faire dans les termes que votre comité m'a prescrit d'employer.

Ce projet s'était déjà produit hors de cette enceinte, dans une feuille quotidienne aujourd'hui suspendue. L'intention de l'auteur ne s'était nullement dissimulée lors de cette première

expression de sa pensée : c'était, quant au fond, une atteinte directe et avouée à la propriété; car, disait-il, *la rente de la terre est un privilége gratuit qu'il appartient à la société de révoquer;* c'était, quant à la forme, une pétition factieuse; car, disait-il encore, elle devait vous être présentée, *non comme une supplique, mais comme un ordre.* Le pouvoir exécutif, chargé d'appliquer les lois répressives aux délits contre l'ordre public, ayant usé des droits que lui confère l'état de siège pour suspendre le journal qui contenait cette proposition, l'auteur, se servant de son initiative comme membre de l'Assemblée nationale, vous l'a présentée sous la forme d'un projet financier. C'est à ce titre que votre comité a dû en être saisi.

On s'attendait à voir l'auteur appuyer sa proposition sur les seules raisons qui peuvent lui mériter quelque attention, c'est-à-dire sur la négation du droit de propriété, négation devenue malheureusement la doctrine de quelques esprits, égarés ou pervers, qui cherchent la célébrité ou la puissance à travers les ruines de l'ordre social. Il n'en a rien été. L'auteur a soutenu qu'il n'entendait nullement attaquer le principe de la propriété (principe que, du reste, il se réservait d'attaquer plus tard et dans une autre occasion); il a soutenu qu'il voulait, au contraire, apporter secours à la propriété elle-même, en lui demandant un sacrifice momentané, au moyen duquel on relèverait le crédit privé et public, et rouvrirait toutes les sources de la production.

La question ainsi posée, la proposition perdait toute sa gravité; car, il faut le dire, à titre de conception financière, elle ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Votre comité a fort regretté qu'on abandonnât ainsi le véritable terrain sur lequel cette proposition aurait dû être débattue. Il aurait souhaité, et vous partagerez sans doute ce vœu, que les doctrines anti-sociales au moyen desquelles on soulève une multitude aveuglée, au moyen desquelles on la pousse à verser le sang des citoyens, à tourner contre la patrie des forces qui devraient être réservées contre ses seuls ennemis, que ces doctrines funestes fussent portées hardiment à cette tribune et soumises à l'épreuve d'une discussion solennelle. Les grands principes de la famille, de la propriété, sur lesquels repose l'ordre social, ne sont pas de ces vieux priviléges qui n'ont d'autre force que le temps ou le silence dont on les entoure;

Digitized by Google

e sont de ces principes sacrés, indestructibles, qu'aucune lo-
ique humaine, quelque audacieuse qu'elle soit, ne saurait ren-
erser, et qui peuvent être discutés au grand jour. Il importe
ême qu'ils le soient, et que la discussion raffermisse tout ce
u'elle a ébranlé. On a droit de demander à ceux qui, hors de
ette enceinte, se montrent si hardis à nier tous les principes
ociaux, de conserver devant vous un peu de cette hardiesse,
t de vous apporter à vous-mêmes les doctrines qu'ils réser-
ent pour une multitude trop facile à tromper.

Mais cet appel à la discussion ne doit point être un piége. En sommant toutes les doctrines anti-sociales de se produire, ce ne doit pas être pour les étouffer sous des cris de réprobation, c'est pour les entendre gravement, froidement, y répondre le même, en laissant ensuite à la raison éclairée le soin de prononcer. Il ne faut pas que les Érostrates du temps puissent se croire des Galilées, en disant qu'on les a condamnés sans les entendre et sans les comprendre. Mais aussi il faut qu'ils parlent, qu'ils viennent à ce souverain tribunal, où toute assertion hasardée, toute allégation fausse, tout calcul inexact, toute calomnie, trouvent une rectification immédiate et péremptoire. Nous espérons que cette solennelle épreuve ne manquera pas aux grandes vérités morales sur lesquelles repose la sécurité et la prospérité du pays, l'avenir de la République, le salut même de la civilisation.

Le projet sur lequel je suis chargé de vous présenter un rapport, ayant, par la nouvelle interprétation qu'en a donnée son auteur, perdu son vrai caractère, ne mérite pas, à titre de conception financière, un long examen. Quelques mots suffiront pour vous le faire apprécier.

Je viens, messieurs, de vous en exposer les dispositions essentielles. Les fermiers, les locataires, les débiteurs de créances quelconques, seraient déchargés d'un tiers de fermages, loyers, intérêts de capitaux prêtés; une moitié de ce tiers, c'est-à-dire un sixième leur appartiendrait, un sixième serait versé à l'État. Cette disposition n'étant plus ce qu'elle était dans le projet primitif, c'est-à-dire une réduction de la rente de la terre, ou de l'intérêt des capitaux, ne peut plus se comprendre dans un système d'impôts; car c'est une moitié du produit abandonnée, non à des percepteurs, ce qui, dans tous les cas, serait exorbitant, mais à des dépositaires qui n'ont

d'autre service à rendre que celui de verser les fonds dont ils sont les débiteurs, dans une main plutôt que dans une autre. Dès lors, ce prélèvement à leur profit ne saurait avoir qu'un sens, celui d'une récompense accordée à la dénonciation. En effet, beaucoup de ces fermages, loyers, intérêts de capitaux, dus à divers propriétaires, sous des formes infiniment variées, souvent dissimulés au moyen d'actes sous seing privé, difficilement saisissables par la loi, même la mieux rédigée, échapperaient à l'impôt dont on veut les frapper, si celui qui les doit ne venait, dans l'espoir d'en retenir la moitié, en dénoncer l'existence à l'État. On encourage donc à une odieuse révélation les débiteurs de tout genre. — Révélez, leur dit-on, ce que vous devez; la moitié sera pour le Trésor, la moitié pour vous.

On a donc à choisir entre une attaque avouée à la propriété, ou une provocation immorale à la révélation de toutes les natures de contrats existant entre les citoyens. Violation de la propriété, ou prime à la délation, telles sont les qualifications que votre comité croit devoir infliger à la principale des dispositions de ce projet. L'auteur, du reste, les a provoquées lui-même, soit dans son premier projet, soit dans le second; car il a dit dans le premier que la rente de la terre était *un privilége gratuit que la société avait droit de révoquer*; et dans le second, que, pour assurer la perception *de l'impôt, il fallait y intéresser directement les fermiers, locataires, débiteurs, commandités*, etc.

Pour justifier cet étrange abandon d'une partie des produits de l'impôt aux détenteurs momentanés de sa valeur, l'auteur du projet présente cette combinaison comme un système d'impôt et de crédit tout à la fois, de *crédit réciproque*, que les citoyens s'accorderaient les uns aux autres. Après beaucoup de temps consacré à l'entendre lui-même, s'expliquant en toute liberté, et écouté avec une extrême attention, nous avons eu de la peine à comprendre sa pensée, et il devient dès lors difficile de la faire comprendre aux autres. Nous allons toutefois essayer de vous l'exposer, autant que nous avons pu la saisir.

Le mouvement social, nous a dit le citoyen Proudhon, s'est arrêté depuis le 24 février, faute de crédit. Le capital se refuse au travail. En forçant le capital à se donner, puisqu'il ne veut

s se prêter, le mouvement de rétablira. Le propriétaire de rres, de maisons, de créances, en abandonnant une partie de : qui lui est dû, au fermier, au locataire, au débiteur, les ettra tous en état de produire. Ce sera une avance qu'il leur ra, et cette avance sera en quelque sorte réciproque, car acun dans la société est tour à tour débiteur et créancier, lo-taire et propriétaire. On ne recevra pas tout ce qu'on atten-it, mais on ne payera pas non plus tout ce qu'on devait. Il y plus, le débiteur de fermages, de loyers, d'intérêts, payant n sixième de moins, pourra donner ses produits à meilleur arché, et le propriétaire, le créancier, frustré en apparence une partie de ses revenus, retrouvera dans le bas prix de outes choses le dédommagement du sacrifice qu'il aurait it.

En définitive, personne n'aura perdu. Cette mesura aura ommencé par une atténuation du loyer des capitaux mobiliers t immobiliers, et fini par une atténuation du prix de tous les roduits de la terre et de l'industrie. Ce sera une avance que e capital aura fait au travail et que le travail lui rendra en bon narché.

Je fais effort, messieurs, pour rendre spécieuses ces pensées étranges et pour les rendre un instant acceptables, afin de pouvoir les discuter. Admettons cependant, et supposons en effet, ce qui est impossible, que cette prétendue réciprocité de sacrifices pût se réaliser d'une manière complète, que tous les possesseurs de terres ou maisons, prêteurs de capitaux quelconques, pussent être amenés à faire un sacrifice égal, et que les producteurs de tout genre, cultivateurs, fabricants, commerçants, etc., diminuassent d'une quantité proportionnelle le prix des produits de leur travail; supposons ce phénomène impossible d'une équilibration parfaite : qu'en résulterait-il ? c'est que personne n'aurait rien perdu, mais que personne aussi n'aurait rien gagné.

Un fermier dont on réduirait le fermage, mais qu'on obligerait en même temps à réduire le prix du blé d'une somme proportionnelle; le marchand établi dans un magasin dont on réduirait le loyer, en l'obligeant de vendre à l'instant même ses marchandises d'une somme proportionnellement inférieure, n'auraient pas fait un grand bénéfice. Ce serait comme si, par un coup de baguette magique, on avait diminué toutes les valeurs

à la fois, valeur des terres, des maisons, de l'argent, des aliments, des vêtements, de tout enfin : on aurait ainsi changé les quantités qui servent à exprimer la valeur des choses, sans augmenter ces mêmes choses, dont l'abondance fait seule la prospérité et le bien-être des nations.

Permettez-nous un exemple. Tout coûte moins cher en France qu'en Angleterre, en Allemagne qu'en France : en concluerez-vous qu'on est plus riche en Allemagne qu'en France, en France qu'en Angleterre? Il n'en est rien cependant. Ce n'est pas par l'élévation ou la diminution nominale des valeurs qu'on juge du bien-être des pays. Celui qui a le plus de toutes choses, en meilleure qualité, en plus grande abondance ; celui où grands et petits sont mieux logés, mieux nourris, où le peuple mange les aliments les plus sains, les plus substantiels, est celui qu'on suppose le plus prospère. On se tromperait fort si on voulait juger de la prospérité des nations par le bas prix des choses, car moins elles sont riches, moins les objets y sont chers. Allez de France en Espagne, d'Espagne en Turquie ; allez de France en Allemagne, d'Allemagne en Russie, et vous y rencontrerez d'autant moins d'aisance que vous y rencontrerez plus de ce qu'on appelle bon marché. A mesure que l'on trouve moins dans un pays de tout ce qui est nécessaire à la vie, on y trouve moins de capitaux et notamment moins d'argent, qui est l'un des plus importants des capitaux, et la valeur nominale des choses s'exprime par des chiffres moins élevés.

Mais nous avons admis une hypothèse impossible : c'est que tout propriétaire ou capitaliste serait appelé, sans exception, à faire cette remise du tiers de son revenu, et qu'en même temps les producteurs de toute espèce réduiraient leurs produits dans une proportion égale. L'une et l'autre de ces suppositions sont complétement fausses.

En effet, jamais sacrifice ne fut plus inégalement réparti que celui qu'on exigerait ici. Une grande partie du territoire est possédée par des agriculteurs qui exploitent la terre eux-mêmes, et qui n'ont point de fermiers. Ce sont en général les petits propriétaires. Parmi les grands propriétaires eux-mêmes, les plus riches assurément, ceux qui possèdent des bois, ceux qui possèdent de grands vignobles, ceux qui ont des pâturages détachés des exploitations, n'ont pas de fermiers. Parmi les

propriétaires de maisons, le plus grand nombre habitent leurs propres maisons et ne les louent pas. C'est le cas des habitants de la campagne, et c'est aussi le cas des possesseurs de grands hôtels dans les principales villes de France. Ainsi les propriétaires, petits ou grands, qui exploitent pour leur compte, et qui n'ont pas de fermiers, seraient dispensés du sacrifice du tiers de leur revenu. Les possesseurs de maisons qui ne les louent pas, mais qui les habitent, en seraient dispensés également. Or, ces diverses classes de propriétaires possèdent les deux tiers peut-être de la propriété foncière de France.

L'inégalité ne serait pas moins grande parmi les possesseurs de capitaux mobiliers. Les capitalistes qui prêtent sur hypothèque sont les moins riches de tous. La masse se compose de vieux serviteurs, d'employés, de petits commerçants, qui ont travaillé toute leur vie pour économiser quelques mille francs, et qui cherchent dans le placement sur hypothèque la sécurité du capital et la fixité du revenu. C'est par sommes de 2, 3, 4,000 francs, par revenu de 100 et 200 francs, que se comptent en province les capitaux placés sur hypothèque. A Paris même, ils se composent de sommes très-modiques. Ceux-là seraient inévitablement frappés; et tandis que l'on vient de reconnaître comme presque impossible dans la proportion d'un cinquième du revenu les créances hypothécaires, on proposerait de les imposer dans la proportion d'un tiers. Et à côté de ce sacrifice exigé des plus pauvres capitalistes, le commerçant, le banquier, qui prêtent sous forme de créance chirographaire, et qui font valoir leurs capitaux en émettant des lettres de change qui ne portent la mention d'aucun intérêt, seraient affranchis de toute charge!

Il n'est donc pas vrai que le sacrifice imposé à la propriété fût égal : il est encore moins vrai qu'il fût suivi d'une compensation immédiate par l'abaissement du prix de toutes choses.

Quand on fait baisser sensiblement les matières premières qui servent à l'industrie, ou les frais de tout genre qui composent son prix de revient, il arrive souvent, mais pas toujours, qu'on fasse baisser aussi le prix de ses produits, et qu'on amène le bon marché, parce que les producteurs pressés incessamment d'attirer à eux les acheteurs, sont portés à réduire leurs prix jusqu'au point où ils cessent de gagner suffisam-

Digitized by Google

ment pour vivre. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que la diminution des prix de revient soit sensible et générale; autrement, si elle est de peu de chose, ou particulière à quelques-uns, le producteur en profite pour lui-même et se garde d'en faire profiter l'acheteur.

Supposez par exemple un fermier qui supporte un fermage de 12,000 francs; qui, pour acquitter ce fermage, ses impôts, ses frais de culture, l'intérêt des capitaux employés sur la terre qu'il exploite, a besoin d'obtenir pour 36,000 francs de produits de toute sorte, et qui trouverait dans l'abaissement subit du prix de son bail un avantage de 2,000 francs, et par suite, le moyen de vendre l'hectolitre de froment 1 franc meilleur marché, croyez-vous qu'il se hâterait de réduire de 20 à 19 francs le prix de cet hectolitre de froment? Evidemment, il garderait pour lui cet avantage, surtout la condition nouvelle qui lui est faite n'étant pas générale et ne s'appliquant qu'à une partie du territoire. Sans doute, lorsque par l'effet des saisons ou des mouvements extraordinaires du commerce des grains, on voit dans l'espace d'une année le prix de l'hectolitre varier de 40 à 15 francs, ainsi que nous venons de le voir de 1847 à 1848, et même quand les variations sont beaucoup moindres, le prix des aliments s'en ressent tout de suite; mais une réduction forcée, violente, dans les fermages, d'où pourrait résulter une diminution d'un franc dans le prix de l'hectolitre, cette réduction surtout n'étant que partielle, n'aurait évidemment aucun effet sensible.

Croyez-vous encore qu'un marchand de l'un des grands quartiers de Paris, qui paye 5,000 ou 6,000 francs par an le magasin dans lequel il vend des étoffes, des bijouteries, des ameublements, qui a 25,000 ou 30,000 francs de frais, qui est obligé de faire 150,000 ou 200,000 francs d'affaires, quelquefois 300.000 francs, et à qui, par un abaissement de loyer, vous auriez procuré 800 ou 1,000 francs de diminution sur ses frais, pourrait vendre à beaucoup meilleur marché les 200,000 ou 300.000 francs de marchandises sur lesquels reposent ses bénéfices? En supposant qu'il voulût faire profiter l'acheteur de la diminution que vous lui auriez procurée, c'est à peine s'il pourrait lui accorder un demi pour cent.

Bien que de pareilles chimères méritent à peine d'être discutées, il n'est pas inutile de vous montrer la frivolité des calculs

sur lesquels elles s'appuient. Ce prétendu crédit *réciproque* qui reposerait sur un sacrifice égal imposé à tous, et sur un retour de bon marché dont tous profiteraient aussi, est donc une fable, car le sacrifice n'est imposé qu'à quelques-uns, et à peine profitable à quelques autres, qui n'en feraient profiter personne.

Maintenant, à considérer la chose du point de vue du crédit, peut-on considérer comme un véritable secours les 800 ou 1,000 francs laissés à un marchand, ce qui, pour le terme échu de son loyer, formerait un total de 4 ou 500 francs!

Transportez-vous dans ces riches quatiers de Paris, dont je vous parlais tout à l'heure, où le marchand est obligé de faire de 150,000 à 300,000 francs d'affaires par an pour obtenir un bénéfice raisonnable, et de vendre par conséquent depuis 10,000 jusqu'à 25,000 francs de marchandises par mois; transportez-vous auprès de lui, et questionnez-le sur sa situation. Il vous dira ce que quelques-uns d'entre eux me disaient à moi-même ces jours derniers, qu'indépendamment de leurs malheurs de famille, car il y a telle rue où il y a sept ou huit morts et une douzaine de blessés, grâce à certaines doctrines, ils n'ont quelquefois pas vendu pour 1,000 francs de marchandises par mois. J'en ai entendu un qui, depuis quatre mois avait à peine vendu pour quelques centaines de francs. Qu'importeraient à ces marchands leurs loyers et leurs impôts, si leur commerce recouvrait une partie de son activité! Ils donnent tous les jours eux-mêmes la preuve de ce qu'ils pensent à cet égard, en quittant un quartier où une boutique leur coûte 3,000 francs, pour aller s'établir dans un autre, où la même boutique leur en coûte 6,000, uniquement parce que la circulation des passants y est plus active et plus continue.

Ce n'est point le manque de quelques centaines de francs pour continuer son commerce ou le manque de quelques centaines de francs pour continuer ses cultures qui constitue aujourd'hui la gêne du commerçant et de l'agriculteur. C'est le défaut de vente qui fait que le marchand n'achète pas au fabricant, que le fabricant ne fait pas travailler de peur de ne pas placer ses produits, que l'ouvrier, demeuré sans ouvrage, a de la peine à payer les denrées, que les matières premières, ne sortant pas des dépôts des douanes, ne fournissent rien à l'impôt; que dès lors le crédit de l'État est ébranlé, et à la suite de

ce crédit, le crédit de tout le monde. Rendez quelque sécurité à celui qui possède des terres, des maisons, des capitaux placés; faites qu'on lui paye ses revenus, et il payera son impôt d'abord, puis il reviendra au goût de consommer lorsqu'il aura recouvré les moyens de payer, et que sa prudence, cessant d'être alarmée, il ne sera plus tenté de tenir son argent en réserve pour des circonstances extraordinaires que tout le monde, à voir ce qui se passe, n'est que trop fondé à redouter.

Cet étrange système de crédit réciproque est donc exactement le contraire de ce qu'il faudrait aujourd'hui pour rétablir le crédit public et privé. L'auteur nous disait qu'il fallait remonter l'horloge sociale arrêtée. Nous lui répondrons qu'il la brise. Avec beaucoup de violence, avec le renversement de tous les principes, il extorquerait à peine quelques chétives sommes pour les disperser, en forme de dons frauduleux, à tous gens auxquels elles ne profiteraient pas, et il arrêterait à l'instant même ce flot abondant que la confiance rétablie ferait couler dans tous les canaux de la production. Consolidez la propriété, rassurez-la, et agissant alors avec la puissance et l'universalité de la nature, elle versera ses capitaux sur le travail vivifié. Alarmez-la, au contraire, elle se roidira, se soustraira à toutes vos violences, et s'enfuira, en ne vous laissant, avec la misère, que la honte de vos odieux procédés.

Cette soustraction d'un sixième sur les fermages, loyers, intérêts de capitaux, ne se justifie donc sous aucun rapport et demeure ce qu'elle est véritablement, ou une audacieuse violation de la propriété, ou une prime accordée à la délation, si on considère le projet comme un système d'impôt. C'est sous ce dernier rapport que je dois maintenant l'examiner.

L'auteur nous a dit que, par le sixième abandonné aux fermiers, locataires, débiteurs de créances, on verserait d'un côté 1,500 millions sur le travail, et que de l'autre, par le sixième destiné à l'État, on ferait entrer 1,500 millions dans le trésor à titre d'impôt, c'est-à-dire qu'on se procurerait 3 milliards d'un seul coup. Sans doute, ce serait là un merveilleux résultat. Toutefois, il faudrait d'abord se dire que, si en effet on pouvait enlever par une seule mesure 3 milliards aux uns pour les transporter aux autres, le déplacement seul, fût-il juste et parfaitement conduit, devrait amener un bouleversement inouï, et que, quand même on aurait donné aux uns le moyen de produire,

on aurait probablement aussi ôté aux autres le moyen d'acheter. Mais ce sont là de vaines suppositions, dénuées de tout fondement, et ce prétendu système, qui devrait procurer aux producteurs 1,500 millions de crédit, à l'État 1,500 millions d'impôts, ne remuerait pas le dixième de ces sommes, quand même on se résoudrait, pour un résultat matériel insignifiant, à produire un mal moral immense.

Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai déjà dit, que ce sacrifice, imposé à la propriété à titre d'impôt aussi bien qu'à titre de crédit, serait une inégalité inique; car toutes les terres non affermées, les maisons non louées, tous les capitaux prêtés sous forme chirographaire, ne supporteraient pas le sacrifice exigé. J'ajouterai seulement que, sous ce rapport, l'impôt proposé ne serait en rien semblable à ce qu'on appelle en Angleterre l'*income-tax*, lequel frappe toutes les natures de revenu sans exception. Mais ce sont là des considérations que je négligerai pour vous montrer tout de suite ce qu'il en serait du produit même de cet impôt. On a supposé trois milliards à partager entre les débiteurs et le trésor. Je demanderai d'abord si on a seulement fait un calcul, un seul, avant d'énoncer un pareil chiffre?

Voici, messieurs, quelques calculs qui reposent sur des bases certaines, et dont les éléments sont à la disposition de quiconque possède les plus simples notions financières.

On a fait en 1821 un travail approfondi sur le revenu foncier de la France, revenu net, en terres et maisons. Ce travail, exécuté en compulsant les baux authentiques, a été remanié depuis, soit pour constater les augmentations survenues dans une période de vingt-cinq ans, soit pour en faire un usage local dans divers départements. Il se révéla en 1821 un revenu foncier net de 1,600 millions. Depuis on a supposé que ce revenu s'était élevé d'un quart, ce qui l'aurait porté à 2 milliards, et suivant quelques personnes qui le jugeaient un peu atténué, 2,200 millions. Il doit être fort réduit aujourd'hui. En retranchant 300 millions environ d'impôt, il resterait 1,800 millions. Le tiers, dont on veut faire le prélèvement, donnerait 600 millions. Maintenant il est difficile d'évaluer la portion du territoire affermée en argent. J'ai consulté les hommes les plus compétents en cette matière, et on ne suppose pas que ce soi-

Digitized by Google

plus du tiers. Ce serait donc en totalité 200 millions d'obtenus sur les fermages et loyers saisissables.

Les créances hypothécaires, d'après un travail récent et authentique, en les dégageant de toutes les hypothèques légales ou de simple garantie, qui ne procurent aucun revenu, présentent environ 4,500 millions de capital, rapportant en moyenne 5 pour 100 d'intérêt, c'est-à-dire 225 millions de revenu. Aussi n'avait-on porté l'impôt hypothécaire, en supposant une contribution du cinquième, qu'à 45 millions. Depuis, après un plus mûr examen, on a encore jugé qu'il était impossible d'atteindre au delà de 125 millions de revenu, ce qui, dans la proportion du cinquième, devrait donner 25 millions. Portez la proportion à un tiers, et ce serait un produit de 41 ou 42 millions.

Les rentes sur l'État, en 5, 4 1/2, 4, 3 pour 100, s'élèvent à un total de 242 millions, dont il faut défalquer 68 millions rachetés par l'amortissement, ce qui laisse une somme totale de 174 millions appartenant, soit aux particuliers, soit à des établissements publics qu'il faudrait doter d'une autre façon. Le tiers de 174 millions donnerait 58 millions.

Quant aux actions industrielles, le dénombrement n'en est pas facile à faire. Le produit en est complétement détruit aujourd'hui. Mais des documents récents feraient supposer que les chemins de fer, d'ici à quelques années, pourraient donner de 30 à 40 millions aux actionnaires. Je doute que les canaux, les mines, les compagnies d'assurances, produisent 20 millions. C'est donc une exagération que de porter à 60 millions le produit total des actions dites industrielles. Le tiers serait de 20 millions.

Ainsi, en additionnant ces revenus de diverses origines, on aurait pour loyers et fermages.	200 millions.
Pour créances hypothécaires.	42
Pour rentes sur l'État.	58
Pour actions industrielles.	20
Total. . .	320 millions.

Je reconnais tout le premier que ces calculs ne peuvent être qu'approximatifs; mais j'affirme qu'ils approchent autant que possible de la vérité, qu'ils sont les seuls qu'on puisse présenter avec quelque fondement, et qu'il faut ou ne rien alléguer,

Digitized by Google

ou, si on parle du produit probable, n'en pas énoncer un autre que celui que je suppose ici.

Ainsi donc, au lieu de 3 milliards, dont 1,500 millions pour le prétendu *crédit réciproque*, 1,500 millions pour l'État, il s'agit de 320 millions, c'est-à-dire de 160 millions, pour ranimer toute la production française, production agricole, manufacturière, commerciale, qui est peut-être de 8 ou 10 milliards en France, et qui s'obtient avec un capital immense, impossible à calculer, car c'est le capital national tout entier, et enfin 160 millions pour cet impôt nouveau, qui devait être, disait-on, de 1,500 millions, et qui devait fournir le moyen de supprimer ou de réduire l'impôt des 45 centimes, l'impôt hypothécaire, l'impôt sur les successions, l'impôt sur les patentes, l'impôt sur le sel, la viande, les boissons, etc., c'est-à-dire de remplacer peut-être 300 millions de contributions diverses, de fonder des comptoirs d'escomptes, des banques territoriales et de donner le signal de la production à toute l'industrie française, en lui garantissant le placement de ses produits, dans la proportion qu'ils atteignaient dans les temps de la plus grande prospérité! 160 millions pour remplacer plus de 300 millions d'impôts, et pour créer toutes ces merveilles, voilà comment, dans les nouvelles écoles économiques, on ajuste la fin et les moyens!

Je ne dis rien de la convenance qu'il y aurait à frapper maintenant les rentes d'une redevance, non pas du cinquième, mais du tiers, dans un moment où vous êtes obligés de vivre de votre crédit. Dans ces gigantesques remaniements de la société, on ne s'arrête pas à de telles considérations. Je n'envisage que l'ensemble, et vous pouvez apprécier d'un seul regard ce système de crédit réciproque et d'impôt nouveau, devant tout vivifier à la fois. Aussi, messieurs, votre comité des finances n'a-t-il pas pris au sérieux une telle conception, et s'il m'a prescrit de vous l'exposer avec quelque détail, ce qui semble donner à un tel projet plus d'importance qu'il ne conviendrait, c'est pour vous montrer avec quelle connaissance de la réalité des choses, avec quelle précision de calcul, certains réformateurs conçoivent et arrêtent leurs systèmes.

Du reste, votre comité des finances prend ce projet pour ce qu'il est. A ses yeux, ce n'est ni un système de crédit, ni un impôt nouveau tendant à créer de vastes ressources; c'est tout

simplement, comme le premier jour où ce projet parut dans un journal suspendu, une attaque à la propriété, attaque aussi audacieuse que dangereusement combinée. Ordinairement, c'est une proposition difficile, exposée à peu d'accueil, qu'une attaque avouée à la propriété; car, si, pour nous arracher telle ou telle proposition, on nous dit souvent que le peuple la veut, on peut dire avec plus de vérité, quand il s'agit de la propriété, qu'il y a en France dix millions de cultivateurs résolus à la défendre. Mais on a trouvé par le projet dont il s'agit, on a trouvé, nous le reconnaissons, un moyen qui n'est pas sans habileté. On sait qu'il y a des fermiers à qui le bas prix des denrées rend difficile l'acquittement de leurs fermages, des locataires auxquels la suspension de tous les payements rend presque impossible l'acquittement de leurs loyers, des débiteurs qu'une interruption générale des affaires a placés dans un grand embarras pour payer l'intérêt de leurs dettes, et on a fait appel à toutes ces misères, à toutes les passions qu'elles pouvaient soulever.

On a trouvé pour tous ceux qui doivent ces fermages, ces loyers, ces intérêts, un moyen de ne pas les payer. Dénoncez votre dette, leur a-t-on dit, et on vous en remettra le tiers, et ce tiers sera moitié pour vous, moitié pour l'État, auquel il servira à détruire une foule d'impôts odieux. On a espéré mettre ainsi pour soi les fermiers, les locataires, les débiteurs; on a espéré mettre pour soi les cultivateurs, les patentables que l'impôt des 45 centimes écrase, et même les classes plus aisées, que l'impôt progressif sur les successions a profondément inquiétées. On ne pouvait pas, nous le reconnaissons, mieux appeler à soi les mauvaises passions, et plus habilement armer la propriété contre elle-même. L'invention, nous le reconnaissons, est nouvelle; elle suppose une certaine fertilité d'esprit dont, à notre avis, il n'y a pas fort à s'honorer, et à cet égard, le projet, de puéril qu'il était sous le rapport financier, devient sérieux, habile même, mais en même temps digne d'une éclatante réprobation.

C'est cette réprobation dont votre comité des finances m'a chargé d'apporter ici l'énergique expression.

Le langage que nous avons employé est sévère sans doute; mais s'il y a des erreurs qu'il faut savoir plaindre et respecter, il y en a qu'il ne faut payer d'aucune indulgence. Que certains

philosophes à vues bornées, inspirés par une misanthropie qui se rencontre souvent chez des esprits mécontents de la société et d'eux-mêmes, méconnaissent les grandes vérités nécessaires aux hommes, mettent en doute Dieu, la famille, la propriété, substituent à ces idées profondes et éternelles, des idées fausses et funestes, cela s'est vu souvent, et cela ne mérite que compassion et respect ; respect, entendons-nous, pour la liberté de l'esprit humain, qu'il faut respecter dans celui même qui se trompe, car en voulant arrêter Spinosa, on arrêterait Platon, Descartes et Newton. Mais que, sortant de leurs méditations chagrines et solitaires, ces mêmes esprits osent, dans des temps de guerre civile comme les nôtres, où les idées fausses font mouvoir des bras criminels, osent se servir de leurs erreurs comme d'un moyen d'excitation pour soulever la multitude égarée, alors c'est un devoir, tout en respectant la liberté chez ceux qui en usent si mal, d'en blâmer le déplorable usage avec tout l'éclat d'un jugement national.

Telle a été l'intention de votre comité des finances dans le rapport qu'il m'a chargé de vous présenter. J'espère que, dans l'intérêt de la société si profondément ébranlée, l'Assemblée nationale voudra bien s'y associer.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE 31 JULILET 1848

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la délibération de l'assemblée sur la suite à donner à la proposition du citoyen Proudhon.

Le citoyen Proudhon a la parole.

LE CITOYEN PROUDHON. Citoyens représentants, vous êtes impatients, non pas de m'entendre, mais d'en finir.

Le socialisme, depuis vingt ans, agite le peuple,

Le socialisme a fait la révolution de Février: vos querelles parlementaires n'auraient pas ébranlé les masses.

Le socialisme a figuré dans tous les actes de la révolution : au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai.

Le socialisme siégeait au Luxembourg, pendant que la politique se traitait à l'Hôtel-de-Ville.

Les ateliers nationaux ont été la caricature du socialisme ; mais, comme ils n'ont pas été de son fait, ils ne l'ont pas déshonoré.

C'est le socialisme qui a servi de bannière à la dernière insurrection; ceux qui l'ont préparée et ceux qui l'exploitent avaient besoin, pour entraîner l'ouvrier, de cette grande cause.

C'est avec le socialisme que vous voulez en finir, en le forçant de s'expliquer à cette tribune.

Moi aussi, je veux en finir. Et puisque vous m'avez garanti la liberté de la parole, il ne tiendra pas à moi que nous en finissions avec le socialisme ou avec autre chose. (Rumeurs prolongées.)

J'avais écouté, avec l'attention qu'elles méritaient, les ob-

servations du comité des finances sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. J'ai lu depuis, avec toute la diligence dont je suis capable, le rapport que vous avez entendu mercredi, et je déclare qu'après cette lecture je me crois plus fondé que jamais à insister sur l'adoption de mon projet.

Le comité des finances vous a dit, par l'organe de son rapporteur, qu'il avait consacré beaucoup de temps à m'entendre; je voudrais qu'il eût consacré une seule minute à me comprendre : il se serait gardé d'autoriser un rapport aussi plein de personnalités, et aussi léger de raisons que celui qu'on vous a lu.

Que trouve-t-on dans ce rapport ?

L'auteur y parle comme un inquisiteur jugeant un hérétique :

« La proposition du citoyen Proudhon, vous a-t-il dit, est immorale, injuste, factieuse, pleine de malice, de perfidie et d'ignorance, antifinancière, antisociale, sauvage, extravagante, émanée d'un esprit misanthropique, chagrin et solitaire, incitant à la délation et à la guerre civile, violatrice des contrats, attentatoire à la propriété, inclinant à l'abolition de la famille et à l'athéisme. »

Le tout entremêlé, pour la forme, de quelques considérations économiques dont je ferai justice.

Le comité des finances a été sévère, sévère comme un maître d'école; c'était pour lui, à l'en croire, un devoir impérieux. Il a été unanime dans l'expression de cette sévérité. Nous saurons bientôt si c'est la prévention ou la raison qui a produit ce vote unanime.

Si pourtant le comité des finances, s'exprimant par la bouche du citoyen Thiers, avait parlé dans une ignorance absolue et volontaire du sujet; si ses calculs se trouvaient inexacts, ses appréciations fausses, ses insinuations calomnieuses, ses raisonnements de perpétuels paralogismes, j'aurais certes, à mon tour, le droit d'être sévère. Je serai indulgent. (Rires.) Le rapport que vous avez entendu, sans pitié pour ma personne, m'autoriserait peut-être à des représailles terribles : je serai plein de miséricorde. (Nouveaux rires.)

On a voulu écraser en moi, d'un seul coup, le socialisme, c'est-à-dire la protestation du prolétariat, et faire, par cette exécution, un pas de plus dans la voie réactionnaire. (Allons donc! — Écoutez! écoutez! — Laissez tout dire!)

Digitized by Google

La force du socialisme, sachez-le bien, ne tient pas au succès d'un individu. Mais, puisqu'on a fait d'une proposition financière une question de parti, je ne reculerai pas devant cette discussion ainsi élargie. Il sera prouvé aujourd'hui que ce sont les notabilités financières qui, depuis vingt ans, par leur ineptie, sont la cause de notre ruine. Grâce au comité des finances, le débat n'est pas entre le citoyen Thiers et moi; il est entre le travail et le privilége.

Mais, avant d'entrer dans la question, j'ai quelques mots à dire pour un fait personnel.

On a fait intervenir, dans un rapport financier, la religion et la famille, menacées, à ce qu'il paraît, dans leur existence, par l'impôt du tiers. J'avais prié le comité des finances, et le rapporteur en particulier, de faire disparaître certaines expressions tout à fait inutiles, et qui ne figuraient dans le rapport que comme un écho des calomnies de la presse.

Le comité, le rapporteur, n'ont tenu aucun compte de ma réclamation.

Il est possible, m'ont-ils dit, que l'insinuation soit, en ce qui vous concerne, calomnieuse. Tant mieux; elle vous fournira l'occasion de protester, et vous devez être heureux que cette occasion vous soit offerte.

Eh bien, je ne protesterai pas. Je veux que la tentative de calomnie reste au comité des finances et à son rapporteur. Personne ici n'a le droit de me contraindre à une protestation. Je préviens seulement mes adversaires qu'en matière de famille et de religion, je ne sépare pas la pratique de la doctrine, et que toute insinuation à mon adresse qui se renouvellerait ici, je la regarderais comme une atteinte à ma vie privée et une diffamation. Je ne provoquerai pas l'agresseur en un combat singulier : la mort d'un homme ne me satisferait pas. Je ne le traduirai pas devant les tribunaux : la justice, en pareille matière, est incompétente. Je le défierai en duel de conscience. Je lui dirai : Apportez à cette tribune votre vie secrète; faites vos confessions, et je ferai les miennes. (Murmures ironiques.) Nommons un jury d'enquête; qu'on nous passe tous les deux à l'étamine, et que le public juge qui, de vous ou de moi, est l'hypocrite, quel est l'impie.

J'arrive maintenant à mon sujet.

Digitized by Google

Citoyens représentants,

La proposition qui vous est déférée n'est rien de moins, prenez-y garde, que la révolution de Février; et ce que vous allez faire pour l'une, vous le ferez pour l'autre. Vous ne savez rien de ma proposition pas plus que de la révolution (Réclamations), ni le *principe*, ni le *but*, ni les *moyens*. Le comité des finances, qui, par sa spécialité, devait vous les faire connaître, ne vous en a rien dit. Tout ce qu'il a soupçonné de mon projet, c'est qu'il était quelque peu révolutionnaire. Est-ce que le comité des finances accueille les idées révolutionnaires! est-ce que, dans cette révolution de Février, il voit autre chose qu'une surprise, un accident déplorable!

Pour moi, je suis de ceux qui prennent au sérieux cette révolution, et qui ont juré d'en poursuivre l'accomplissement. Vous m'excuserez donc, citoyens, si, pour expliquer ma proposition, je reprends les choses d'un peu haut. Je serai d'ailleurs, dans ces prolégomènes, extrêmement bref.

En 93, si la mémoire ne me trompe, au moment des plus grands dangers de la République, un impôt du tiers fut frappé sur le revenu. Je ne vous dirai point comment fut établi cet impôt, comment il fut accueilli, ce qu'il rendit. Ce que je veux vous faire remarquer, et qui seul importe en ce moment, c'est qu'en 93 la propriété paya sa dette à la révolution. A cette époque, où il s'agissait d'être ou de n'être pas, la propriété, chose rare, fit un sacrifice au salut public : ce souvenir lui est resté comme un des plus atroces de ces jours immortels.

Depuis lors, depuis cinquante-six ans, la propriété, je veux dire le revenu net, n'a contribué en rien à la chose publique. (Dénégations et rires.) Vous rirez après.

L'impôt établi sur le principe de la proportionnalité, sa seule base possible, a pesé constamment, de tout son poids, sur le travail. Le travail seul, je le répète à dessein, afin que l'on me contredise, le travail seul paye l'impôt comme il produit seul la richesse.

La révolution de 1848 est arrivée. Ses dangers, ses angoisses, pour être d'une nature toute différente, ne sont pas moindres que ceux de 93. Il s'agit donc de savoir si la propriété, si le revenu *net*, en tant qu'il se spécialise et se sépare du produit *brut*, veut faire pour cette révolution QUELQUE CHOSE!

Digitized by Google

En 93, la révolution combattait contre le despotisme et contre l'étranger.

En 1848, la révolution a pour ennemis le paupérisme, la division du peuple en deux catégories, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

L'objet de la révolution de Février s'est formulé tour à tour de différentes manières : *Extinction du paupérisme, organisation du travail, accord du travail et du capital, émancipation du prolétariat*; tout récemment, *droit au travail* ou *garantie du travail.*

Cette formule du *droit au travail* ou de la *garantie du travail* est celle que vous avez adoptée dans votre projet de constitution, art. 2, 7 et 132, et que vous maintiendrez, je n'en doute pas. (Bruit.)

Acceptant donc la détermination ainsi faite de la question révolutionnaire, *le droit au travail*, j'arrive tout de suite à ma proposition, et je me demande : En quoi consiste le *droit au travail, et comment est-il possible de le réaliser ?*

Le *droit au travail*, voilà le problème.

La solution, voilà ce que je cherche. Et, afin de ne pas vous tenir davantage en suspens, je vous dirai tout d'abord que ma proposition a pour but, non pas précisément de donner la solution, mais d'en fournir les moyens. Cela même, direz-vous, suppose que vous connaissez la solution! Je vais donc vous dire, en peu de mots, ce que j'en pense.

Le travail pourrait être garanti, si la production avait un débouché sans limites : voilà mon premier raisonnement. Je ne crois pas qu'à cet égard je rencontre de contradicteurs. Si le travail, pris dans sa collectivité, était continuellement plus demandé qu'offert, il est évident que la garantie du travail existerait; elle n'aurait pas besoin des promesses de l'État; elle ne compromettrait point la liberté ni l'ordre. A cela, point de difficulté.

Qu'est-ce donc qui nous empêche d'avoir en nous-mêmes un pareil débouché! La puissance de consommation, dans la société comme dans l'individu, est infinie; et si la plus grosse fortune ne suffit jamais à un homme qui sait vivre, quelle pourrait donc être la consommation d'un pays où l'amour du bien-être, le goût du luxe, le raffinement des mœurs, sont poussés à un si haut degré qu'ils le sont parmi nous, si la fa-

Digitized by Google

culté de consommer était donnée à ce pays dans la mesure de ses besoins?

N'est-il pas évident que si, au lieu du produit chétif de 10 milliards, qui ne donne pas à chacun de nous 75 centimes par jour, il nous était permis de dépenser 100 milliards, 7 fr. 50 c. par jour et par tête, nous les dépenserions? (Mouvement.)

Je ne dis pas que nous puissions en arriver là maintenant; mais je dis que nous sommes capables de les dépenser. (On rit.)

Ce n'est donc pas, au fond, la volonté de consommer, par conséquent le débouché, qui manque : c'est que la consommation est mal servie.

Il y a quelque chose qui l'empêche, qui met sur elle l'interdit. Les magasins regorgent, et la population est nue; le commerce est stagnant, et le peuple ne vit que de privations! Tous, tant que nous sommes, nous voulons d'abord le bien-être et ensuite le luxe; nous produisons, autant qu'il est en nous, ce qu'il faut pour combler nos désirs; les richesses sont là qui nous attendent, et nous restons pauvres!

Quel est donc ce mystère?

Ce qui empêche la consommation, ce qui, par une conséquence nécessaire, met le *veto* sur le travail, c'est que la circulation des produits est entravée. Et la circulation est entravée :

1° Par l'emploi exclusif de l'or et de l'argent comme instruments d'échange;

2° Par le loyer, ou péage, qu'il faut payer pour s'en servir:

3° Par l'assimilation qui a été faite de tous les capitaux et instruments de production, notamment du sol, à l'instrument de circulation, au numéraire, en ce sens qu'on a établi partout sur les instruments de travail, comme sur l'argent, des péages, et qu'on a rendu, pour les détenteurs oisifs, des corps essentiellement inertes productifs d'intérêts;

4° Enfin, par la fascination de l'or et la fureur du monopole, dont les effets sont que chacun, au lieu de produire pour jouir, et par conséquent de consommer dans la mesure de son travail, produit pour accumuler soit de l'or, soit des capitaux, et, au moyen de cette accumulation, s'exempter ensuite du travail, vivre sans produire, exploiter les travailleurs.

Digitized by Google

Ainsi, tandis que le produit de la France pourrait être facilement de 20 et 30 milliards, il est tout au plus de 10; et sur ces 10 milliards qui devraient se consommer et se renouveler sans cesse, il en est un cinquième, un quart mis en réserve, sous prétexte d'économies, détourné de la circulation, retranché de la consommation, un quart qui demeure stagnant, et qui, par là même, refoule d'autant la production, le travail.

500 millions placés à la caisse d'épargne sont 500 millions de commandes enlevés à la classe ouvrière, 500 millions de déficit sur les salaires, 500 millions à déduire sur le bien-être du peuple. (Rumeurs.)

Le peuple, plus avancé sur ce point que les économistes, commence à le comprendre; la classe ouvrière a analysé la puissance secrète qui arrête la circulation, ferme le débouché, amène fatalement la stagnation et la grève. Aux yeux du prolétariat, les caisses d'épargne et de retraite sont le *sauve qui peut* de la société moderne. Les financiers ignorent ces choses-là, ou, s'ils les savent, ils les dissimulent; il y va de leur privilége.

Le problème consiste donc, pour moi, non pas à établir une communauté possible, à décréter une égalité illibérale et prématurée; il consiste à supprimer les péages de toute nature qui pèsent sur la production, la circulation et la consommation, suppression que j'exprime par la formule plus technique, plus financière, de *gratuité du crédit*. (Interruptions diverses.)

La *gratuité du crédit*, telle est, en langage économique, la traduction de ces deux mots, insérés dans le projet de constitution, *la garantie dn travail*.

Or l'intérêt de l'argent étant la pierre angulaire du privilége et le régulateur de toutes les usures, j'entends par là de tous les revenus de capitaux, c'est donc par l'abaissement progressif de l'intérêt de l'argent qu'il faut procéder à la gratuité du crédit, à l'abolition des taxes qui entravent la circulation et produisent artificiellement la misère.

Et c'est à quoi nous parviendrons bientôt en créant une banque nationale dont le capital pourrait être porté, je raisonne ici suivant les idées de la routine financière, à 1 ou 2 milliards, et qui ferait l'escompte et la commandite, dans les conditions voulues, mais *sans intérêt*, puisqu'il implique contradiction qu'une société bénéficie sur elle-même.

Digitized by Google

Ayons donc une banque nationale, organisons le crédit public, et, à moins que nous ne voulions entretenir, faire perdurer à tout jamais le privilége et la misère, il est clair qu'avec cette banque nous aurons, les frais d'administration et de bureau réservés, l'escompte pour rien, le crédit pour rien, et finalement l'usage des maisons et de la terre pour rien. (Hilarité générale prolongée.)

Et quand nous serons arrivés là (Nouveaux rires), le principe d'action du commerçant et de l'industriel étant changé, l'amour du bien-être, des jouissances effectives se substituant, comme mobile du travail, à l'ambition et à l'avarice, le fétichisme de l'or faisant place au réalisme de l'existence, l'épargne cédant la place à la mutualité, la formation des capitaux s'opérant par l'échange même, la consommation deviendra, comme la faculté de jouir, sans bornes. (Longue interruption. — Rires et exclamations diverses.) Un débouché sans fond sera ouvert au producteur, et la garantie du travail, de fait comme de droit, existera.

Tel est, en raccourci, en ce qui concerne la garantie du travail, mon plan de réalisation, et je doute qu'on en puisse trouver d'autres. (Ah! ah!)

Je reconnais donc, et je n'éprouve pas la moindre peine à faire cette déclaration, je reconnais, j'affirme que la garantie du travail est incompatible avec le maintien des usures et péages établis sur la circulation et les instruments de travail, avec les droits seigneuriaux de la propriété. (Exclamations.)

Ceux qui prétendent le contraire peuvent se dire phalanstériens, girondins ou montagnards; ils peuvent être de fort honnêtes gens et d'excellents citoyens: mais, à coup sûr, ils ne sont pas socialistes; je dis plus, ils ne sont pas républicains. (Nouvelles exclamations.)

Car de même que l'égalité politique est incompatible avec la monarchie et l'aristocratie, de même l'équilibre dans la circulation et dans l'échange, l'égalité entre la production et la consommation, en autres termes la garantie du travail, est incompatible avec la royauté de l'argent et l'aristocratie des capitaux. Et comme ces deux ordres d'idées sont essentiellement solidaires, il faut conclure encore que la propriété, le revenu net, qui n'existe que par la servitude, est impossible dans une république; et que, de deux choses l'une, ou la pro-

priété emportera la République, ou la République emportera la propriété. (On rit. — Vive agitation.)

Je regrette, citoyens, que ce que je vous dis vous fasse tant rire, parce que ce que je dis ici vous tuera. (Oh! oh! — Nouveaux rires.)

Au reste, les économistes l'ont depuis longtemps reconnu : l'abolition de l'intérêt de l'argent, par suite la suppression des loyers, fermages et redevances payés pour l'emploi des capitaux, est le terme nécessaire, fatal, du mouvement économique. Le taux normal de l'intérêt étant zéro, le taux de la rente est aussi zéro : cela est d'une certitude mathématique. La tradition sociale, la pensée du législateur, la tendance de l'opinion, le proclament.

A l'origine des sociétés, l'intérêt ou le prix du prêt était de 100 et plus pour 100 du capital; à Rome, Cicéron, Brutus, Sénèque, tiraient 60 et 80 pour 100 de leurs capitaux. L'intérêt a ensuite baissé à 15, à 12, à 8 : chez nous il est fixé, de par la loi, à 5; il pourrait l'être, je l'ai démontré tout à l'heure, de par la banque, à 4, à 3, à 2, à 1, à zéro. Cela est dans la nécessité du progrès, et c'est afin d'accélérer ce progrès qu'a été faite la révolution de Février.

Et tous ces projets de crédit foncier, de papier hypothécaire, dont nous sommes assaillis, où tendent-ils ? Quel en est l'objet, le but final ? C'est, et l'on n'en fait point mystère, c'est de suppléer le numéraire, de lui faire concurrence, de le forcer à réduire son loyer. Dans cet effort de l'opinion vers un nouveau système de crédit, je ne puis voir, et je défie de voir autre chose qu'une conspiration contre l'usure, contre la rente, contre la propriété.

La révolution de Février, je le répète, n'a pas d'autre signification. (Chuchottements.) Abolir progressivement, et dans le plus court délai possible, tous ces droits du seigneur qui pressurent le travail, arrêtent la circulation et ferment le débouché; par suite, et comme conséquence nécessaire, exciter une consommation insatiable, ouvrir un débouché sans fond, fonder sur une base indestructible la garantie du travail : voilà, sans m'occuper des formes nouvelles d'une société ainsi établie, comment je conçois la possibilité de résoudre immédiatement, pratiquement, la question sociale.

Digitized by Google

Voilà ce que j'appelle, improprement peut-être, abolir la propriété.

Car, remarquons-le bien, ici point de dépossession, point d'expropriation, point de banqueroutes, pas de loi agraire, pas de communauté, pas d'intervention de l'État, pas d'atteinte à l'hérédité ni à la famille (Explosion de rires) : annihilation du revenu net, par la concurrence de la banque nationale, c'est-à-dire la liberté, rien que la liberté. (Interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. J'invite l'assemblée au silence. On répondra. Continuez, monsieur Proudhon.

LE CITOYEN PROUDHON. Je raisonne, messieurs, dans un ordre d'idées autre que le vôtre, sans doute; mais enfin, suivez-moi avec un peu de silence et voyez si, dans l'ordre d'idées ou je me suis placé, je raisonne juste.

Plusieurs membres. Parlez! continuez!

LE CITOYEN PROUDHON. Je sais qu'on se récrie, dans certaines écoles, contre cette interprétation. On nie que la suppression de la rente, cette expression du domaine, soit adéquate à la suppression de la propriété, alors surtout que la possession individuelle est maintenue.

C'est là une querelle de mots que j'abandonne aux philologues. Je me contente de ce qui vaut mieux qu'une définition, je me borne à préciser le fait. Certaines gens crient, et j'en connais plusieurs dans cette enceinte : *Vive le roi! à bas ses droits!* Je dis, moi : *A bas le roi! à bas ses droits!* et je pense raisonner plus juste.

Pour en finir avec cette logomachie, et afin de ne laisser aucune prise à la calomnie et à l'équivoque, je répète que, par *abolition de la propriété*, je n'entends et je n'ai jamais entendu autre chose que l'abolition progressive, aussi ménagée qu'on qu'on voudra, et par voie de libre concurrence, des revenus des capitaux, mais sans expropriation et sans la moindre tendance communiste.

La propriété, par cette abolition de ses droits, se trouvera convertie en une sorte de possession, inconnue dans les traités de jurisprudence (Sourires), et qu'aucune loi n'a pu encore définir, par la raison toute simple que cette possession, devant résulter du mouvement économique qui, après avoir fait le capital productif, le rend stérile par la concurrence et la

mutualité; cette possession, dis-je, n'avait pu exister nulle part.

Selon moi donc, la liquidation de l'ancienne société a été ouverte le 24 février, par une révolution qui a chassé Louis-Philippe (Oh! oh!) et abrogé l'ancienne division du peuple en deux castes, classe travailleuse et classe bourgeoise.

Cette liquidation sera orageuse ou amiable, suivant les passions, la bonne ou la mauvaise foi des partis.

Elle sera plus ou moins longue, selon les tempéraments qu'on jugera convenable d'y apporter, ou les résistances qui précipiteraient une catastrophe.

Cette liquidation, je l'ai, pour ma part, et depuis longtemps calculée, dénoncée maintes fois. C'est elle que j'avais en vue lorsque je disais au comité des finances : *Accordez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété*, déclaration qui, pour le dire en passant, ne m'a point été arrachée ni surprise. Je l'ai faite en toute liberté d'esprit, et après mûre réflexion. Les seules idées qui se réalisent sont celles qui se formulent.

Citoyens représentants, vous venez d'entendre ma profession de foi. Elle était nécessaire pour vous faire comprendre le sens de ma proposition, et le rapport qui vous a été lu la rendait encore plus indispensable. On m'a accusé de dissimuler mes intentions, de n'oser dire ici ce que j'imprime depuis dix ans dans des brochures et des journaux. Vous m'êtes témoins aujourd'hui si je dissimule, si j'ai peur de dire à la face de la France ce que je crois, ce que je veux.

Oui, je veux l'abolition de la propriété, dans le sens que je viens de dire; et c'est pour cela que, dans un article dénoncé à cette tribune, j'ai écrit cette phrase : *La rente est un privilége gratuit qu'il appartient à la société de révoquer.*

Mais, comme je l'ai fait observer, la révocation de ce privilége peut être subite et violente, telle, en un mot, que, dans l'exaltation de la colère, l'appelle un homme d'esprit, comme aussi elle peut être successive et pacifique.

Je vous demande aujourd'hui, comme représentant du peuple, obligé, à ce titre, de ménager tous les intérêts, d'ordonner que cette révocation soit faite avec toute la lenteur et les ménagements que peuvent souhaiter les positions acquises, avec toutes les garanties de sécurité que peuvent exiger les propriétaires. (Rires ironiques.)

Digitized by Google

Et c'est afin de pourvoir aux voies et moyens de cette révocation et nullement pour passer à une exécution immédiate, que je propose de créer temporairement un impôt spécial, l'impôt sur le revenu, au moyen duquel le pays sortirait de la crise, travailleurs et maîtres reprendraient la position qu'ils occupaient avant la révolution; la propriété dépréciée recouvrerait sa valeur; le crédit public serait inauguré sur de nouvelles bases.

Voici donc, indépendamment des voies et moyens que j'examinerai tout à l'heure, quel est le sens de ma proposition :

1° Dénonciation à la propriété, à la classe bourgeoise, du sens et du but de la révolution de février;

2° Mise en demeure adressée à la propriété, de procéder à la liquidation sociale, et, entre temps, de contribuer, pour sa part, à l'œuvre révolutionnaire, les propriétaires rendus responsables des conséquences de leur refus, et sous toutes réserves. (Vive interruption).

Plusieurs membres. Comment! sous toutes *réserves!* expliquez-vous.

LE CITOYEN DUPIN (de la Nièvre). C'est très-clair! la bourse ou la vie!

Voix nombreuses. Monsieur le président, faites expliquer l'orateur!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'orateur entend la demande; je l'invite à s'expliquer.

LE CITOYEN PROUDHON. La réserve vient à la suite de la responsabilité. Elle signifie...

Plusieurs membres. Nous avons bien compris!

LE CITOYEN PROUDHON. Elle signifie qu'en cas de refus, nous procéderions nous-mêmes à la liquidation sans vous. (Violents murmures.)

Voix nombreuses. Qui, *vous*? qui êtes-vous?... (Agitation.)

LE CITOYEN ERNEST DE GIRARDIN. Est-ce de la guillotine que vous voulez parler? (Bruit. — Diverses interpellations sont adressées de plusieurs côtés à l'orateur.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. J'invite tout le monde au silence. L'orateur a la parole pour expliquer sa pensée.

LE CITOYEN PROUDHON. Lorsque j'ai employé les deux pronoms *vous* et *nous*, il est évident que, dans ce moment-là, je

Digitized by Google

m'identifiais, *moi*, avec le *prolétariat*, et que je vous identifiais, *vous*, avec la *classe bourgeoise*. (Nouvelles exclamations.)

LE CITOYEN DE SAINT-PRIEST. C'est la guerre sociale!

Un membre. C'est le 23 juin à la tribune!

Plusieurs voix. Laissez parler! — Écoutez! écoutez!

LE CITOYEN PROUDHON *reprenant*. Ce que j'ai tenu à démontrer, par l'examen des moyens que je présente, c'est que ma proposition est aussi conservatrice des intérêts de la propriété que décisive quant à l'objet même de la révolution.

Ce qui fâche le plus dans mon projet, c'est que le résultat en est infaillible, c'est que rien de pareil ne s'est jamais vu en finances; c'est surtout qu'il n'est point traduit ou imité de l'anglais.

On n'ose pas contester d'une manière absolue qu'un impôt sur le revenu soit injuste : on aurait contre soi les maîtres de la science, le vœu secret du fisc, l'exemple de l'Angleterre, on aurait contre soi la conscience publique.

J.-B. Say dit en propres termes : *L'impôt proportionnel est injuste*; *l'impôt progressif*, il veut dire l'impôt sur le revenu, *est le seul équitable*.

A. Smith : « Il est juste, raisonnable, que le riche contribue aux dépenses publiques, non-seulement à proportion de son revenu, mais pour quelque chose de plus. »

Et l'un des derniers abréviateurs de l'économie politique, J. Garnier, ajoute : « Les réformes doivent tendre à établir une égalité progressionnelle, si je puis ainsi dire, bien plus juste, bien plus équitable, que la prétendue égalité de l'impôt, qui n'est qu'une monstrueuse inégalité. »

Tout le monde sait que l'*income-tax*, établi en Angleterre, n'est autre qu'un impôt sur le revenu. M. Thiers pourrait nous dire de quelle manière s'en fait la perception; c'est une question qui ne fait rien à mon projet.

Que signifie donc cette première phrase du rapport : « *La proposition du citoyen Proudhon consiste à s'emparer*, s'emparer! *du tiers des fermages, des loyers, des intérêts de capitaux*, etc. »

C'est la première fois, depuis que le vote de l'impôt est devenu la prérogative parlementaire, qu'on a vu accuser l'impôt de spoliation! L'impôt sur le revenu une *spoliation!* que dire alors de l'impôt sur le travail? Que c'est un assassinat!...

Je laisse là cette tactique du rapporteur, plus méchante que redoutable, et je viens à la question même.

Le rapport me fait dire, et il y revient à plusieurs reprises, qu'un impôt du *tiers* du revenu net produirait chaque année, 1° à l'État, 1,500 millions; 2° aux locataires, fermiers et débiteurs, 1,500 millions, en tout 3 milliards.

L'auteur du rapport avait besoin, à ce qu'il semble, de cette énormité pour me combattre : mais ce n'est pas là la plus grosse qu'il ait découverte, comme vous verrez.

Le texte imprimé de ma proposition porte, page 2 :

« Considérant que le produit de ce nouvel impôt, produit qu'on ne saurait évaluer à moins de 1,500 millions par année, permet de supprimer ou réduire considérablement les autres impôts, etc. »

C'est 1,500 millions pour le tout, c'est-à-dire pour les citoyens et pour l'État réunis, et non pas 1,500 millions pour chacun. Je n'ai pas besoin de tant de millions et de milliards pour en finir avec la propriété; si le rapporteur avait pris soin de lire ce qu'il attaquait avec tant de légèreté et de véhémence, il aurait vu que, dans les considérants, les mots : *impôt sur le revenu*, désignent partout l'ensemble de la taxe, et non pas seulement la partie qui doit revenir à l'État.

Je dis à la même page, quelques lignes plus bas :

« Considérant que l'*impôt sur le revenu* est d'autant plus juste et plus efficace, que *sa généralité implique nécessairement compensation*, et qu'ainsi les intérêts des propriétaires, capitalistes, rentiers, fonctionnaires publics, possesseurs de priviléges, se trouvent conciliés avec ceux des locataires, fermiers, etc., et avec ceux de l'État.

Puisque je parlais de *compensation* entre les particuliers imposés, les particuliers bénéficiaires et l'État, ils est évident que j'avais en vue la totalité du produit de l'impôt : sans cela, comment aurais-je argumenté de cette compensation?...

Cette première méprise en a produit immédiatement une autre, que, dans un calculateur qui a la prétention d'être exact, je ne puis m'empêcher de relever.

Puisque je parlais d'un impôt du *tiers* du revenu, et que l'on me faisait dire que la totalité de cet impôt, c'est-à-dire de ce *tiers*, devait rendre 3 milliards, 1,500 millions pour l'État, et 1.500 millions pour les particuliers, il s'ensuivait que, selon

moi, la totalité du revenu net en France était de 9 *milliards*, ce qui rendait l'estimation absurde. — Comment le rapporteur a-t-il manqué cette occasion de me tourner une fois de plus en ridicule? Comment, au contraire, a-t-il raisonné dans l'hypothèse d'un revenu net de 3 milliards admis par moi-même, et auquel il oppose le chiffre de 2 milliards 200 millions, qui forme, suivant lui, le total vrai? Comment n'a-t-il pas vu que l'absurdité du résultat prouvait qu'il me comprenait mal; qu'il était impossible que je fusse parti de la supposition d'un revenu net de 9 milliards, alors que la totalité du produit eût atteint à peine ce chiffre?

Je vais à mon tour poser des chiffres.

I. *Rentes de l'État.*

Suivant le rapport, il n'y aurait à espérer de ce côté que 58 millions. J'en trouve 124.

Je prends pour base de mon calcul le projet de budget rectifié, remis au comité des finances par l'honorable M. Duclerc.

Le montant des rentes 5, 4 et 1/2, 4 et 3 p. 0/0 est, en nombre rond	246	millions.
Dont à déduire, rentes rachetées	68	
Reste	178	
Soit pour le tiers de retenue	59	
A quoi il faut ajouter :		
1° L'amortissement tout entier, 50 millions, ci.	50	
2° Amortissement et tiers sur intérêts de canaux, dette flottante, etc	15	
Total	124	millions.

Je porte l'amortissement en entier, et pourquoi? Parce que l'objet de l'impôt sur le revenu étant, non-seulement de mettre fin à la crise, mais d'organiser le crédit public sur le principe de la réduction progressive et rapide du taux de l'intérêt, il est évident qu'il n'y a plus lieu pour nous à *amortir*, mais à *convertir*, ou, pour parler plus juste, à *annihiler* la rente, sauf à rembourser, par annuités, le capital.

Si quelque chose pouvait rendre ma proposition agréable

un économiste, c'était, à coup sûr, qu'elle faisait disparaître l'amortissement, la plus grande mystification de la finance. Mais reformer l'amortissement, c'eût été encore une révolution. Le comité veut le maintien de l'amortissement, au moyen duquel on rachète à 95, pendant qu'on emprunte à 65 : c'est ce que prouve le calcul du rapporteur.

II. *Réduction générale de* 5 *à* 50 *p.* 100 *sur les traitements et pensions.*

L'auteur du rapport a omis cet article : pourquoi? C'est qu'au comité des finances on est opposé systématiquement à toute réduction sur les traitements. Or, ma proposition étant conçue sur de tout autres principes, on trouvera bon que j'y persiste.

Il résulte du décret du 4 avril 1848 et du budget rectifié, ainsi que des propres paroles de M. le ministre des finances, qu'avec une échelle de proportion aussi large que la mienne, et partant d'aussi bas (2 fr. par jour), on peut arriver facilement à une économie de 50 millions. C'est, sur 1 million et plus de salariés de l'État, une moyenne de 12 à 14 centimes par tête et par jour, ci : 50 millions.

Les motifs de cette réduction, outre celui d'économie, sont :

1° De poser une pierre d'attente à la réduction future de tous les salaires d'ouvriers, employés, etc.;

2° De détourner des fonctions publiques les citoyens, de la même manière que le gouvernement s'efforce aujourd'hui de refouler, des villes dans les campagnes, les ouvriers et manœuvres.

Mais telle n'est pas la politique du comité des finances.

III. *Offices ministériels.*

Je trouve, dans une autorité que le rapporteur ne suspectera pas, *le Constitutionnel*, numéro du 21 janvier, un article statistique dans lequel, à la suite d'une énumération détaillée, le nombre des officiers ministériels est porté à 25,000, et la valeur de leurs charges à 1 ou 2 milliards. Je prends la moyenne, 1,500 millions.

Digitized by Google

Le tarif devant représenter à la fois l'intérêt du prix des charges et le traitement du titulaire, je ne crois point exagérer en portant à 10 p. 100 le revenu de ces 1,500 millions, soit 150 millions, dont un trentième pour l'État, soit une somme de 45 millions.

Cet article, non plus que le précédent, ne figure dans le rapport. Pourquoi pas encore? Parce que, d'un côté, *le Constitutionnel* est partisan de la vénalité des offices, et que, de l'autre, son patron, l'honorable M. Thiers, est opposé à l'impôt sur le revenu.

IV. *Loyers et fermages.*

Le rapport les évalue, pour le tout, à la somme de 2 milliards 200 millions : du reste, il avoue qu'à cet égard, on ne peut savoir rien d'exact; car tout ne peut se savoir. Il ne faut pas moins que l'impôt du tiers, auquel seraient intéressés tous les fermiers, locataires et débiteurs, pour avoir une approximation un peu véridique de la rente payée à la propriété.

Voici donc, pour ne pas multiplier les chiffres, la base d'évaluation à laquelle je m'arrête.

Paris, comme population, représente environ le trente-sixième de la France : comme capital, je suppose qu'il représente le dixième du revenu net de tout le pays.

Or, la somme des loyers, à Paris, est de 380 millions. Le revenut net total, pour la France, serait donc, en nombre rond, 3 milliards. Retranchant de ce chiffre la contribution foncière, que je suppose toujours acquittée par le propriétaire, reste 2 milliards 700 millions, dont le tiers, 900 millions, à partager entre les particuliers et l'État.

L'auteur du rapport, après avoir successivement réduit ce chiffre, d'abord à 2 milliards 200 millions, je ne sais sur quels documents, puis à 1,800 millions, à cause des 300 millions d'impôt, ce qui faisait une retenue de 100 millions au préjudice du projet, retranche encore de ce dernier chiffre toute la partie payée en nature, soit environ les deux tiers, 1.200 millions; en sorte que l'impôt du tiers ne rendrait, au plus, suivant lui, que 200 millions : 100 pour les fermiers et locataires, et 100 pour l'État. C'est un tour de passe-passe.

Qui donc empêche l'État, qui a 500,000 bouches à nourri-

de faire lui-même ses provisions, et de recevoir, pour une certaine part, l'impôt en nature? La République est-elle le règne des fournisseurs? et quand l'État peut avoir du blé, du vin, pour ainsi dire de son cru, faut-il qu'il paye à M. de Rothschild une commission de 10 p. 100?

V. *Créances hypothécaires et obligations sous seing privé.*

Le rapporteur, avec ce sans-façon que pouvait attendre de lui l'auteur d'une proposition socialiste, élimine d'abord, sans en rien dire, la moitié de l'article, les obligations sous seing privé. Quant à la première, il n'en évalue le produit *réalisable* qu'à 125 millions, dont le tiers à partager, 41 ou 42.

Mais il ne s'agit pas du produit *réalisable*, qui peut être aujourd'hui 125 millions, et dans six semaines zéro; il s'agit du produit *dû*, et puisque le but de la proposition est de donner décharge d'un sixième de la dette à condition de payer un sixième à l'État, le tiers entier devait être porté en compte.

Ce tiers, quel est-il?

On avait cru jusqu'ici que le montant des créances hypothécaires était de 12 milliards; quelques-uns même portaient le chiffre à 14. L'État, dit-on, n'a pu en découvrir que pour 4 milliards 500 millions, preuve de l'habileté des rentiers à se cacher, et de la connivence des débiteurs. Certes, l'État n'a pas tout découvert. Je maintiens donc le chiffre de 12 milliards, en y comprenant les créances chirographaires, dont la masse est incalculable, soit, à 5 p. 100, 600 millions de revenu, dont le tiers à partager entre les débiteurs et l'État, 200 millions.

VI. Le produit des actions de commandite est évalué par le rapporteur à 60 millions. J'accepte l'évaluation: soit donc pour le tiers de retenue à partager, 20 millions.

Les six chapitres de l'impôt sur le revenu ainsi détaillés produiraient donc, ensemble:

Rentes sur l'État	124	millions.
Retenue sur traitements et pensions	50	
Offices ministériels, 30 p. 0/0 des tarifs	45	
Loyers et fermages	900	
Créances hypothécaires et chirographaires	200	
Actions de commandite	20	
Total	1,339	millions.

Digitized by Google

Sur quoi, 779 millions à l'État, et 560 millions aux particuliers.

Mais ce chiffre de 1 milliard 339 millions ne représente pas la somme entière des économies et bénéfices qui seraient obtenus par l'impôt du tiers.

Par les articles 2, 3 et 4 de la proposition, les loyers, baux à ferme et remboursement des créances sont prorogés de trois ans, à la convenance des débiteurs. L'avantage qui résulterait pour eux de cette prorogation ne peut s'estimer à moins de 600 millions.

On sait que les prêts sur hypothèque, par la fréquence des renouvellements et des frais qui en sont la suite, coûtent en moyenne aux emprunteurs un intérêt de 10 à 12 p. 100. Avec la faculté de ne pas rembourser pendant trois années, les emprunteurs seraient pendant le même laps de temps dégrevés de tous ces frais : c'est comme si, pendant trois années, au lieu de payer un intérêt de 10 p. 100, ils ne le payaient plus que de 5. Sur une valeur totale de 12 milliards, ce serait donc pour eux une économie de 600 millions.

Une des plus graves questions qu'aura à traiter l'Assemblée nationale sera celle du crédit agricole. Eh bien! par la prorogation des créances et la réduction des intérêts à 3,35, au lieu de 10 à 12, le problème est résolu, le crédit agricole est organisé pour trois ans. Le comité des finances n'a pas voulu voir cet effet complexe de l'impôt : le comité aime que les choses se fassent d'une manière plus simple.

Ne portant qu'à 400 millions, au lieu de 600, à cause de la taxe sur les offices ministériels, l'économie résultant de ce dernier chef, il reste acquis que le produit de la taxe sur le revenu, recette pour l'État, économie pour les citoyens, n'irait pas à moins de 1,739 millions, dont 779 pour l'État, et 960 pour les particuliers.

J'ai dit, dans le texte de ma proposition 1,500 millions : trouve-t-on que ce soit encore trop? Descendons, si vous le voulez, a 1 milliard : je prends la condition la plus défavorable; pour peu qu'elle soit rationnelle, j'aurai toujours de reste.

Voyons, à présent, quelles compensations nous avons lieu d'espérer pour le pays tout entier, et conséquemment pour les propriétaires, des combinaisons de cet impôt.

Digitized by Google

En premier lieu, l'État étant taxé lui-même dans son revenu, c'est-à-dire dans son budget, chose que je n'ai pas portée en compte; l'État réduisant ou supprimant la partie de l'impôt la plus onéreuse au peuple, la plus vexatoire, la plus prohibitive, ferait jouir les contribuables d'une décharge que M. Thiers lui-même n'évalue pas à moins de 500 millions, près du cinquième du budget.

Ces 300 millions devant être couverts par le produit de la taxe, il resterait, après déduction, 200 millions de fonds disponibles.

C'est avec ces 200 millions que l'État commencerait cette banque nationale, agent d'émancipation du prolétariat, fondement et gage du droit au travail; et dont le capital, à la fin des trois années que durerait la taxe, se trouverait de 600 millions, six fois autant que celui de la banque de France.

Conçoit-on ce que pourrait un pareil instrument de crédit, fonctionnant gratis pour le commerce, l'agriculture et l'industrie?... Mais qu'est-il besoin d'insister? Il suffit de montrer la chose, pour prouver à tout homme de bonne foi que cette propriété, dont on fait si ridiculement le palladium de la famille et de la civilisation, ne tient en réalité qu'à un fil, qui ne tardera pas à rompre, pour peu qu'on veuille encore le tendre. Nommer la banque nationale, c'est tuer d'un coup la propriété, sans raisonnement, sans phrase.

Une voix. C'est cela, *la mort sans phrase!*

Une autre voix. Au *Moniteur* le discours! son auteur à Charenton!

LE CITOYEN PROUDHON. Ici trouve naturellement sa place une observation importante relativement à la rentrée de l'impôt. Il serait réservé, par les statuts de la banque, en faveur de tous locataires, fermiers et débiteurs, qui auraient fait la déclaration de leurs baux et de leurs créances, une prime de 1 p. 100 sur les crédits et escomptes qu'ils auraient à demander à la banque, et jusqu'à concurrence de la somme qu'ils auraient fait toucher à l'État. Par ce moyen, qui rendrait la déclaration forcée, l'odieux de la révélation disparaîtrait; aucune connivence ne serait possible, aucune haine ne pourrait naître entre les capitalistes ou propriétaires et leurs débiteurs, et la rentrée de la taxe serait assurée.

Enfin, l'État garantirait à tous les entrepreneurs, fabricants,

constructeurs et chefs d'ateliers, le placement de leurs produits, sous déduction de 10 p. 100 du prix de revient, et jusqu'à concurrence de deux mois de travail.

J'ai dit au comité qu'une garantie de placement de 2 milliards de produits, offerte à toute la nation, serait moins chanceuse qu'une garantie donnée à une seule industrie, pour une somme de 100,000 fr. Le comité ne m'a pas compris.

Faut-il donc avoir été ministre des finances pour concevoir que si l'on garantit simultanément la vente de leurs produits à l'industrie des tanneurs et à celle des cordonniers, la garantie n'existe, en réalité, que pour ceux-ci, puisque en travaillant ils consomment le produit des autres? Que si, en même temps, on garantit les autres états, dont les ouvriers ont besoin de chaussures, la garantie donnée aux cordonniers se trouvera encore nulle. Or, il en sera de même de toutes les industries; comme elles se servent réciproquement de débouché, la garantie donnée à celle-ci se trouvera toujours annulée par la garantie donnée à celle-là : si bien qu'à la fin, pour une nation, lui garantir le placement de ses produits, c'est, sans bourse délier, la faire produire, et, ce qui vaut mieux, la faire consommer.

Assurément, il faut être l'État, la société même, pour donner une telle garantie. Mais qui ne voit que la garantie ainsi donnée n'expose à rien la caution?... Au reste, c'est par une application de ce principe que vous-mêmes, citoyens représentants, avez voté naguère une allocation de 5 millions pour l'industrie des bâtiments, industrie qui, disiez-vous, en fait mouvoir une foule d'autres. Au lieu d'une allocation particulière de 5 millions, qui ne sert qu'à grever votre budget, généralisez l'idée, et, sans allocation, sans crédit, vous garantissez tout le monde.

Si, dès le lendemain de la révolution, le gouvernement avait dit aux industries et aux travailleurs : « Travaillez, produisez, nous vous garantissons le placement, sous bonification du dixième sur le prix de revient; » le travail serait parti au pas de course, et l'État, eût-il dû payer quelques différences à des industries en excédant, aurait préservé le pays d'incalculables désastres.

Voilà, citoyens représentants, ce que j'appelle la réciprocité

Digitized by Google

du crédit, et qui amuse si fort le comité des finances et son rapporteur.

Une voix. Ça en amuse bien d'autres.

LE CITOYEN PROUDHON. Je constate que cela vous fait rire.

Une voix. De pitié.

LE CITOYEN PROUDHON. De pitié, c'est encore mieux!

LE CITOYEN TASCHEREAU. Oui, mais dans ce cas, la pitié n'est pas de l'amour. (On rit.)

LE CITOYEN PROUDHON. Le comité trouve plus simple, plus utile, plus sage, plus humain de laisser chômer les ateliers de désespérer bourgeois et prolétaires, d'emprunter à 7 pour 100, de déconsidérer et ruiner la République. La République! ah! c'est ce que vous poursuivez dans ma proposition!...

Ainsi donc l'État, en retour des 500 millions, minimum de recette, qu'il obtiendrait par la taxe sur le revenu, aurait rendu au pays des services de premier ordre, des services qui ne périraient pas : il aurait sauvé la Révolution.

De la part des citoyens bénéficiaires, même compensation que de la part de l'État.

J'observe d'abord que cet impôt, qui a l'air de dépouiller les uns au profit des autres, profite réellement à tout le monde. En quelle proportion? nous le verrons tout à l'heure. (Marques d'impatience.)

Voix nombreuses. Lisez plus vite.

D'autres voix. Donnez votre discours au *Moniteur*.

LE CITOYEN PROUDHON. L'impôt est réduit d'un cinquième, 300 millions. Le rentier, le capitaliste, le propriétaire, comme l'ouvrier, en profite. Il paye un cinquième de contribution de moins.

Les loyers sont réduits du tiers. Le rentier, le capitaliste, le propriétaire foncier qui demeure en ville, jouit, comme le moindre des travailleurs, du sixième qui lui revient. Le propriétaire qui occupe a mieux encore : sur tout ce qu'il occupe, il ne lui est rien retenu.

Une banque nationale est créée : qui profitera le premier de ces avantages? Est-ce l'ouvrier qui n'a point d'établissement? Non, c'est l'entrepreneur, le négociant, le banquier même, qui se fait, comme aujourd'hui, le détaillant des comptoirs nationaux.

Les intérêts des créances hypothécaires sont réduits du

Digitized by Google

ırs. Quels sont encore les citoyens appelés à jouir du béné-
e de la taxe? Sont-ce des prolétaires? Comment cela se pour-
it-il? Les prolétaires n'ont pas d'hypothèques. Ce sont exclu-
ɿement les propriétaires; c'est toute la propriété, petite et
ande. En sorte que si la propriété a la privilége de la taxe,
le a le privilége de la remise. Cela est clair comme une
dition et une soustraction, mais ne se comprend point
ns cette Sorbonne que vous appelez votre comité des
ıances.

Mais tout cela n'est rien; c'est le résultat général de la me-
ıre sur le travail et la richesse publique qu'il faut apprécier.
ai dit que ce résultat consistait en une augmentation de va-
urs, marchandises et produits, égale à la quotité de la taxe.
ɜ rapporteur ne comprend pas qu'il en soit ainsi; et c'est en
la que son rapport me paraît, à moi, un chef-d'œuvre d'inep-
ɜ. (Murmures et rires.)

Pour réfuter cette assertion, qui fait la base de mon projet,
; que j'ose dire être longtemps passée à l'état d'aphorisme
ans la science économique, on a osé présenter des chiffres,
ı a construit des calculs; on a prétendu que le producteur,
ıin de faire bénéficier le consommateur de la différence, la
ırderait pour lui; on a dit en outre que cette baisse, que je
ıppose devoir être générale, existât-elle, le résultat serait nul,
uisque personne n'aurait rien gagné, rien perdu. Il faut dé-
ɜspérer d'un pays dont les financiers font de tels calculs.

Et d'abord, quant à la baisse, M. le rapporteur la nie. Il
hoisit ses exemples : il cite un fermier payant 12,000 fr. de
ɜrmage, ayant à vendre pour 36,000 fr. de produits, et à qui
impôt du tiers procurerait une économie de 2,000 fr.; puis
n négociant ayant un loyer de 6,000 fr., des frais généraux de
5 à 30,000 fr., et à qui la taxe vaudrait un boni de 800 à
,000 fr. Quelle remise appréciable, se demande-t-il, pourraient
aire ces deux industriels sur le prix de leurs produits?

Remarquons que, dans l'exemple cité, le bénéfice de la taxe
e traduit immédiatement, pour le fermier, en une différence
le 5 1/2 pour 100; et pour le négociant, en une différence de
ı pour 100 sur leurs frais, économie déjà très-appréciable.

Mais à cette économie, résultant des loyers et fermages, il
aut ajouter toutes celles résultant de la réduction de l'impôt
les intérêts de créances, des prorogations de baux et contrats

Digitized by Google

toute une série d'économies que le rapporteur omet de po en compte, et dont le total peut, suivant la nature de l'i dustrie, la position du producteur, etc., varier de 15 à pour 100.

A des exemples choisis exprès, je pourrais en oppo d'autres qui feraient monter encore plus haut les économies frais obtenues par la taxe. A Paris, pour la grande major des commerçants et des industriels, le loyer forme la gro part des frais ; c'est le loyer qui les ruine tous.

L'économie n'est pas de 3 pour 100, elle est de 20. J'aur de plus l'avantage d'argumenter du grand nombre, chose q faut considérer avant tout dans une opération financière. M qui ne voit que par l'échange, par les relations du commer le bénéfice de l'économie se nivelle et reste à peu près le mê pour tous ? (Interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Vous n'abrégez pas le temps par interruptions semblables !

Un représentant. Ça repose toujours un peu.

LE CITOYEN PROUDHON. Mais enfin, me dit-on, rien ne g rantit que la réduction sur les frais se traduira en une rédu tion sur les prix, et c'est cela même qu'il faudrait prouver.

Plus que jamais, j'ai droit de me plaindre de l'inattention comité des finances.

Ma proposition porte textuellement, p. 6, art. 11 :

« Le tarif des douanes sera réformé sur le même principe réduit dans des proportions analogues. »

Comment ! vous avez la main sur les tarifs de douane vous cherchez votre garantie ! La douane fait ici la contre partie de la banque. Par la banque nationale, vous régler volonté le taux de la rente et des intérêts ; par la douane, vo réglez le prix des marchandises : vous agirez sur la produc tion, la circulation et la consommation, avec une précision m thématique. Vous conduirez la société comme un mécanici sa locomotive.

Ce paragraphe de ma proposition, relatif à la douane, m fait songer qu'un honorable membre du comité des finance le même qui est venu à cette tribune me traiter de *sauvag* a fait observer que ma proposition de réduire le tarif d douanes tendait à ruiner l'industrie française, à tuer le trav national. Que répondre à un interlocuteur de cette force !

Digitized by Google

J'arrive à cette fameuse démonstration du rapporteur :

« Supposant ce phénomène impossible d'une équilibration rfaite, qu'en résulterait-il ? c'est que personne n'aurait rien erdu, mais que personne aussi n'aurait rien gagné ! »

Rien perdu ! rien gagné !

Êtes-vous bien sûr de cela, monsieur le rapporteur du comité es finances ?

En l'affirmant, vous avez commis une triple erreur.

Il y a bénéfice d'abord pour l'échange. Lorsque l'Amérique ous envoie pour 20 millions de coton et que nous lui réexpé- ions pour 20 millions de soieries, il y a compensation exacte. Dira-t-on pour cela que la France et l'Amérique n'ont rien agné, rien perdu ? Il en est ainsi des millions d'échange, dont a cause première est dans la division du travail et qui font la rie de la société. Mais, organiser une réciprocité de crédits ntre les citoyens par des remises mutuelles sur leurs obliga- ions, c'est organiser, sous une forme financière, tout le com- nerce, c'est faire mouvoir la masse entière de leurs produits, c'est les faire travailler, les faire consommer, les faire vivre. Cela peut sembler quelque peu abstrait, mais ce n'est pas moins l'expression du fait le plus élémentaire de la société.

Il y a bénéfice, en second lieu, par l'augmentation des produits. En effet, qui dit réduction de salaire dit augmentation de travail, et conséquemment augmentation de produit : ce n'est pas de la métaphysique, c'est de la mathématique. Je demande pardon pour ces détails dignes de l'école ; mais les critiques du rapporteur me font un devoir d'y entrer.

Il est incontestable, au point de vue individuel, que si on réduit le salaire d'un ouvrier, on appauvrit cet ouvrier ; et réciproquement, si on augmente son salaire, on l'enrichit.

Mais si la même réduction, au lieu de porter sur un seul, porte sur tous, il y a augmentation de la richesse générale, et comme la proportion est gardée, tout le monde est plus riche.

Que signifie, en effet, cette expression : « diminuer le salaire ? »

C'est faire l'une de ces deux choses, c'est exiger de l'ouvrier ou la même quantité de travail pour un salaire moindre, ou une quantité plus forte de travail pour un salaire égal. Dans l'un et l'autre cas, l'entrepreneur, celui qui paye l'ouvrier, bénéficie de la différence.

Digitized by Google

S'agit-il maintenant de la société tout entière, ce grand e trepreneur de toutes choses? Réduction de salaire pour to signifiera augmentation de travail pour tous, conséquemme augmentation de produits.

Exemple : La nation française produit chaque année 10 mi liards de valeurs en produits et services de toute sorte.

Réduisez tous les salaires, c'est-à-dire, au lieu d'effectuer production de ces 10 milliards de valeurs par 2 millions d bras, retirez de l'atelier 1 million de travailleurs, dont vo répartirez le labeur entre les autres, et vous aurez 1 millio d'hommes disponibles, dont le produit nouveau s'ajoutera a premier produit de 10 milliards.

Ou, ce qui revient absolument au même, retranchez sur le 10 milliards de valeurs formant le salaire du peuple, 1 milliard et avec ce milliard vous pourrez payer vos dettes, vous leste de capitaux, faire de nouvelles entreprises, former une réserv de garantie contre les risques de grève.

J'ajoute que l'impôt du tiers, toutes compensations faites serait d'un immense avantage pour l'égalité, parce que sa proportionnalité agirait comme une progression.

Toute progression dans l'impôt a pour effet de niveler, mais seulement, au profit du fisc, les conditions et les fortunes : de même l'impôt sur le revenu, faisant jouir du bénéfice de la taxe chaque citoyen, en raison directe de la somme d'impôt, de loyers, de fermages, d'intérêts, de frais judiciaires et extrajudiciaires qu'il aurait payés; et en raison inverse de la somme de ses revenus nets, on verrait se réaliser le phénomène qu'appelait de tous ses vœux le frère tant regretté de l'un de nos honorables collègues, Garnier-Pagès. Les classes inférieures s'élèveraient au niveau des supérieures sans abaisser celles-ci; les habits garderaient leurs basques et les basques se changeraient en habits.

Une voix. Les vestes, vous voulez dire!

LE CITOYEN PROUDHON. Citoyens, je crois qu'il est de mon devoir de vous prévenir que ma lecture pourrait durer encore trois quarts d'heure. (Parlez! parlez!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'Assemblée paraissant décidée à entendre l'orateur, je l'invite à poursuivre.

LES CITOYENS DE MONTREUIL ET TASCHEREAU. Elle est résignée.

Digitized by Google

LE CITOYEN PROUDHON. Ce qui a trompé le rapporteur dans l'appréciation qu'il a faite de la réciprocité, c'est que, tout en perdant de vue les effets de l'échange qu'elle suppose et de la réduction progressive qui lui sert de base, il a pris ensuite pour réduction de salaire la diminution du signe des valeurs. Or, il s'agit ici du numérateur de la fraction, non du dénominateur.

Il est sensible, à présent, et tout ce que je viens de dire en est la démonstration par A plus B, qu'abstraction faite de la formation d'un capital pour la fondation de la banque dont j'ai parlé; il est manifeste, dis-je, qu'au point de vue de la circulation et du rétablissement des affaires, la quotité du rendement de l'impôt sur le revenu importe peu : ce qui importe, c'est la réciprocité, c'est le mouvement qui en est la suite. Que la taxe sur le revenu produise à l'État et au pays 1,500 millions, comme je le crois, ou seulement 1 milliard, ou moins encore, ce n'est plus sur cette approximation numérique qu'est le débat : c'est sur l'idée même. Donnez à tous les citoyens crédit du tiers de leurs redevances et vous déterminerez à l'instant un mouvement de valeurs égal au moins à la somme de ces redevances.

Le comité des finances ne l'entend pas comme cela; le comité des finances et son habile rapporteur ont sur le crédit des idées tout autres. Selon eux ma proposition, au lieu de rétablir le crédit, l'achèverait!

J'avoue que s'il est question du crédit des usuriers, du crédit par lequel on emprunte à 7 ou 10 pour 100, quand on devrait avoir l'escompte et la commandite pour rien, ma proposition lui est peu favorable.

On dit, on ne cesse de répéter au comité des finances : Le crédit ne se commande pas, il s'obtient; car le crédit, c'est la confiance, c'est un sentiment, c'est comme l'amour. (On rit.) Cela se dit. (Oui! oui!)

Et qu'est-ce qui produit la confiance? on répond : C'est l'ordre.

Mais l'ordre lui-même, qui nous le procurera? l'autorité, le pouvoir, les baïonnettes.

Qui dispose en ce moment des baïonnettes? n'est-ce pas la bourgeoisie, la propriété, les honnêtes gens? Pourquoi donc la bourgeoisie, pourquoi donc les propriétaires, maîtres de

Digitized by Google

baïonnettes, ne ramènent-ils pas le crédit? Ah! c'est qu'on n'a pas confiance!...

Voilà, sur le crédit, la théorie du comité des finances.

C'est avec cela qu'on nous oblige à faire grève, en attendant le crédit; c'est pour cela qu'on refoule dans la misère et qu'on fera périr, avant qu'il soit trois mois, quelques millions de créatures humaines, qui ne comprennent pas comment, étant si pauvres, elles manquent de travail. Ainsi le veut la haute sagesse du comité des finances.

Quant à moi, je dis, avec tous les économistes, que le crédit s'adossant à des réalités, à des hypothèques, non à des hypothèses ou des sentiments, il dépend de nous de créer, à volonté, le crédit, si les hypothèques, si les réalités existent.

Et, pour rentrer dans le cercle de ma proposition, les réalités ou hypothèques que je veux créditer les unes par les autres, sont, d'un côté, le tiers du revenu net; d'autre part, l'impôt, le travail, la sécurité, la propriété.

Créditer, selon moi, ce n'est pas *prêter*, c'est *échanger*.

Crédit, ce n'est pas un acte unilatéral, comme l'imaginent les usuriers, c'est un acte *bilatéral*.

Et ce n'est pas moi qui dis cela, c'est la force des choses, c'est l'événement de chaque jour qui le révèlent.

A l'heure où je parle, l'État demande crédit.

Les villes, les communes demandent crédit.

Le commerce et l'industrie demandent crédit.

L'agriculture demande crédit.

La propriété demande crédit.

Tout le monde demande crédit. Comment, dans une société qui ne peut agir qu'en elle-même et sur elle-même, tout le monde obtiendrait-il en même temps crédit, si tout le monde en même temps ne faisait crédit?

Sortons une fois de la routine usurière et entrons dans cette large voie de la réciprocité, où le crédit ne coûte rien, parce qu'il est donné par tous; où il se crée à volonté, parce que le gage est partout; où il ne dépend plus du bon plaisir de l'argent, parce que l'argent n'est que l'évaluateur des produits, et que, entre producteurs, il suffit, pour que le crédit s'exerce, de cette seule évaluation; il suffit, pour toute la France, d'une pièce de 5 fr ... Et vous-mêmes, citoyens représentants, vous

l'entendez de la même manière, ainsi que vous le prouverez bientôt en créant un papier hypothécaire.

On a eu le courage, au comité des finances, d'accuser l'impôt sur le revenu, dans la forme que je propose, d'être injuste, attendu qu'il ne frappe pas tous les propriétaires, notamment les propriétaires exploitants. Pour ceux-là, dit-on, la réciprocité n'existe pas.

Comme si j'avais eu la prétention d'établir un impôt universel ! J'ai déclaré que l'impôt sur le revenu était une taxe spéciale, un crédit demandé au produit *net* en faveur du produit *brut*. Qu'en conséquence, il en était de cet impôt comme de presque tous les impôts, qui ne frappent jamais qu'une classe de citoyens. Le devoir du fisc est d'établir l'égalité des charges par la variété de l'impôt : jusqu'à ce que notre économie politique soit changée, il ne peut en être autrement.

Mais tout ce que je puis dire est peine perdue. Ma proposition attaque la propriété, elle viole le respect dû aux contrats, elle est immorale, elle est factieuse.

A cet égard, j'ai à vous dire encore, citoyens représentants, des choses bien graves (Mouvement d'attention), des choses qui intéressent au plus haut point l'ordre public, et que je vous prie de vouloir bien entendre, d'autant mieux que vous êtes résolus d'en finir. (Oh ! oh !)

La propriété ! toujours la propriété ! Au fond, le rapport du comité des finances se réduit à ceci : La propriété, c'est-à-dire le revenu net, la pension que le travailleur fait à l'oisif, est inviolable ; et ma proposition tend à la réduire.

Je pourrais, si je n'étais pressé par l'heure, vous démontrer que ma proposition, prise en elle-même et en dehors des considérations politiques qui me l'ont suggérée, loin de faire tort à la propriété, la consolide. (Oh ! oh !)

L'immeuble qui, la veille de la révolution, valait 100,000 fr., n'en vaut plus que 50,000 ; de plus, par la misère du temps, le revenu ne rentre pas. Il en est de même de la rente : de 120, elle est descendue à 75 ; elle baisse tous les jours, et il n'est pas sûr que dans trois mois l'État continue de payer. (Explosion de murmures)

Que le propriétaire, que le rentier cède à la République en péril, pendant trois ans, un tiers de son revenu, et les affaires se rétablissant, la propriété dépréciée reprend son ancienne

valeur; la rente, diminuée quant à l'intérêt, remonte au pair.

Mais je laisse ces considérations trop évidentes pour les hommes de bonne foi. Je ne veux pas revenir sur la question financière; je passe à un autre ordre d'idées.

Citoyens représentants, ce que je vais vous dire vous paraîtra encore un paradoxe; la propriété n'existe plus. (Nouveaux murmures.)

Nous sommes d'accord, tacitement, de tolérer le *fait* (Exclamation), mais ce fait n'est qu'un provisoire dont vous êtes maîtres de fixer le terme; constitutionnellement et en droit, la propriété, prenez-y garde, nous l'avons abolie.

LE CITOYEN DE PANAT. Monsieur le président, est-ce que vous êtes décidé à laisser durer cela jusqu'au bout? c'est bien violent cependant!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La discussion et le vote en feront justice; l'orateur a été lui-même attaqué, il a le droit de se défendre. Il le fait comme il le juge à propos.

Un membre. C'est une menace à la société!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Vous protesterez par le vote.

LE CITOYEN DE L'ESPINASSE. C'est un crime envers la société!

LE CITOYEN PROUDHON. Je reprends. En droit, la propriété, nous l'avons abolie.

LE CITOYEN GOUDCHAUX, *ministre des finances*. Nous ne pouvons entendre ces choses-là. (Vive agitation.) Je demande la parole.

LE CITOYEN MINISTRE DES FINANCES. Je demande à M. Proudhon la permission de dire un mot.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Citoyen Proudhon, consentez-vous à céder la parole pour quelques mots?

LE CITOYEN PROUDHON. Je le veux bien.

LE CITOYEN GOUDCHAUX, *ministre des finances*. J'ai un seul mot à adresser à l'Assemblée.

Je la prie d'écouter l'orateur jusqu'à la fin. (Oui! oui!) Mais, en même temps, je la prie, quelle que soit l'heure, de ne pas quitter la salle sans qu'un vote définitif en ait fini avec cette proposition, et en ait fait justice. (Oui! oui! — A demain! à demain!)

LE CITOYEN MILLARD. Ce sont des extravagances, ce sont de véritables folies.

Digitized by Google

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'Assemblée décidera plus tard. La parole est à l'orateur; je l'invite à vouloir bien se presser. (Bruit.)

LE CITOYEN PROUDHON. La propriété a été abolie, le 24 février, par le décret du gouvernement provisoire qui garantissait le droit au travail, et promettait son organisatisn; elle a été abolie ensuite par le consentement du pays, qui a adhéré à la République et proclamé le caractère économique de la révolution; cette abolition a été confirmée par le projet de constitution qui, dans sa déclaration des droits, en même temps qu'il posait le droit au travail, mettait en question la propriété. (Vive interruption.)

La propriété mise en question! remarquez cela. (Bruit.) Ce n'est pas moi qui ai fait cela, c'est vous. (Silence! silence!)

Il y a quelques jours, dans les bureaux, nous discutions la propriété; dans quelques jours nous la discuterons à cette tribune; nous pouvons, si cela nous plaît, en maintenir l'abrogation, car tout ce qui est en question est abrogé. (Mouvement.) Je vous ai prouvé que cela est d'ailleurs aussi aisé à faire qu'à dire.

Je dis donc que ce qui est en question ne peut être invoqué comme principe et comme droit; que la propriété n'ayant pas en ce moment d'existence légale, on ne peut argumenter de sa violation; que ce n'est plus qu'une hypothèse, qu'il est aussi permis de nier que d'affirmer; qu'au surplus son essence a été profondément modifiée par la reconnaissance du droit au travail qui, dans le projet de constitution, sert de principe à la propriété et la rend légitime; qu'ainsi nous pouvons, vis-à-vis de la propriété, faire telle proposition et prendre telle décision qu'il nous plaira, sans violer en rien ni le droit naturel, ni le droit écrit.

Le fait est accompli, et, malgré nos résistances, le principe révolutionnaire nous entraîne et nous domine.

On nous dit que le droit au travail n'est pas voté : eh bien! il le sera, parce que vous ne pouvez pas faire autrement.

Un membre. Il ne peut plus l'être après votre discours.

Un autre membre. On ne le comprend pas comme vous.

LE CITOYEN PROUDHON. Que me parlez-vous donc de propriété et de contrats?

Digitized by Google

Des contrats dont le principe repose sur la propriété! ils

sont résiliés *ipso facto* et de plein droit. Si ces contrats continuent à produire, en faveur des anciens bénéficiaires, leurs conséquences, c'est uniquement l'effet du bon plaisir des fermiers et débiteurs; c'est l'effet aussi de l'inintelligence où nous sommes encore de cette révolution arrivée comme un coup de foudre, et qui n'a été précédée d'aucun manifeste.

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. On a donc le droit de voler alors! (Écoutez!)

LE CITOYEN GOUDCHAUX, *ministre des finances*. Vous allez contre votre proposition vous-même.

Plusieurs voix. Nous sommes donc tous des voleurs?

LE CITOYEN MINISTRE DES FINANCES. L'Assemblée veut se manifester à l'instant même, elle est fatiguée. Ces doctrines ne peuvent pas être tolérées plus longtemps.

De toutes parts. Parlez! parlez! continuez!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je prie l'orateur de continuer.

J'invite l'Assemblée au silence; le silence est quelquefois la meilleure des protestations. (C'est vrai!)

Un membre. C'est de la démence!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Alors on ne proteste même pas.

LE CITOYEN PROUDHON. Je vous demande à tous une faveur personnelle... (Mouvement d'attention), je vous prie de lire demain matin mon discours dans *le Moniteur*. (Vives réclamations et rire prolongé.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Continuez; l'Assemblée veut vous entendre jusqu'au bout.

LE CITOYEN PROUDHON. Je disais donc que les contrats fondés sur la propriété me paraissent, de même que la propriété, résiliés par le fait de la révolution, des actes qui l'ont suivie et de toutes ses conséquences.

Ce n'est pas ma faute s'il en est ainsi, c'est la faute des événements et des gouvernants.

Un membre. C'est vrai!

LE CITOYEN PROUDHON. J'ajoute que si, aujourd'hui, ces mêmes contrats continuent à produire en faveur des anciens bénéficiaires leurs conséquences, c'est uniquement l'effet du bon plaisir des fermiers, des débiteurs. (Marques d'indignation.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Quelle que soit la liberté et la liberté d'erreur qui puisse se produire à la tribune, il ne peut cepen-

Digitized by Google

dant pas être permis de dire que les débiteurs payent selon leur bon plaisir, et que la foi des contrats peut être livrée à l'arbitraire de chacun. Je vous rappelle à l'ordre. (Acclamation générale. — Très-bien! très-bien!)

Un membre. Rappelez-le à la pudeur.

LE CITOYEN TASCHEREAU. Tout le discours donne lieu au rappel à l'ordre; votre rappel à l'ordre maintenant semblerait une reconnaissance de ce qui a été dit précédemment.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'Assemblée jugera tout le reste, mais ceci avait une telle conséquence que cela ne pouvait pas passer sans un rappel à l'ordre.

Voix nombreuses. Tout le discours! tout le discours!

LE CITOYEN SÉNARD, *ministre de l'intérieur.* Il faut, au moins, qu'il soit bien entendu que le rappel à l'ordre n'a pas été limitatif, et qu'il s'adresse au discours tout entier. (Oui! oui! — Tout le discours!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La protestation de l'Assemblée s'est assez manifestée pendant toute la lecture du discours. Mon rappel à l'ordre portait sur un point spécial et sur une doctrine qui est condamnée par la loi morale de toutes les nations. (Marques d'approbation.)

L'Assemblée n'a d'ailleurs cessé de protester contre toutes les doctrines de l'orateur.

Voix nombreuses. Finissons-en! — Assez! assez!

Autres voix. (Non! non! — Continuez! continuez!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Veuillez continuer, et lisez vite. J'invite l'Assemblée au silence.

LE CITOYEN PROUDHON. Faites donc attention à ce que je vous dis... (Exclamations diverses.)

Je ne proclame pas d'une manière absolue qu'il est permis de violer les contrats (Violente interruption), je vous dis qu'il s'est accompli des faits depuis cinq mois qui, dans la manière dont je vois les choses, équivalent à une radiation de la propriété, à une annulation des contrats. (Nouvelle interruption.)

LE CITOYEN COUVREUX. Vous avez raison, c'est vrai.

LE CITOYEN PROUDHON. Je fais une interprétation ; j'interprète les faits accomplis ; je ne fais pas de morale ici.

LE CITOYEN ALEM-ROUSSEAU. On le voit bien.

LE CITOYEN PROUDHON. Les contrats aujourd'hui n'ont plus d'autre principe que le principe de la révolution elle-même

Digitized by Google

c'est-à-dire de la mutualité des services et de la gratuité du crédit; que ceux qui viennent ici alléguer la foi des contrats commencent par anéantir la révolution, s'ils peuvent, ou qu'ils se taisent!

LE CITOYEN ALEM-ROUSSEAU. La révolution n'a rien de commun avec vos doctrines.

(Le ministre des finances, ne pouvant maîtriser son indignation, quitte la salle.)

LE CITOYEN FLOCON. Je demande la parole.

Un membre. Vous voulez tuer la révolution!

LE CITOYEN LEFRANÇOIS. Vous tuez ce que vous voulez défendre, la République, la démocratie.

LE CITOYEN PROUDHON. Citoyens représentants, prenez donc garde, je vous prie, que je raisonne continuellement en conséquence...

LE CITOYEN LEFRANÇOIS. Vous raisonnez mal.

LE CITOYEN PROUDHON. Je raisonne en conséquence d'un principe accepté, en conséquence d'un fait accompli. (Interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Continuez, monsieur.

LE CITOYEN PROUDHON. Et voilà pourquoi je dis au propriétaire :

« Je ne veux, ni quant à présent vous exproprier, ni dans l'avenir vous déposséder. Mais, autres temps, autres lois; il s'agit pour le peuple du rachat de la dîme, de la liquidation de la propriété. » (Nouvelle interruption.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Veuillez faire silence. Si vous voulez faire une interpellation après chaque phrase, vous n'en finirez pas, car il n'y a pas un mot qui ne puisse prêter à une interpellation.

LE CITOYEN PROUDHON. Voulez-vous que je finisse? (Oui! oui! — Non! non! — Parlez!)

LE CITOYEN PROUDHON. Vous qui vivez du travail d'autrui, des produits de l'intelligence et de l'industrie d'autrui, voulez-vous, oui ou non, entrer en arbitrage? Voulez-vous, pour votre part, contribuer à la Révolution, sauver votre fortune en abandonnant votre propriété, ou la perdre en voulant tout retenir?

De l'accusation d'atteinte à la propriété, je passe à celle d'immoralité.

Digitized by Google

On a fait ce dilemme :

Violation de la propriété, ou prime à la délation : voilà tout le projet. Il n'y a pas de milieu : choisissez.

C'est dommage que le rapporteur, au moment même où il exprimait le grief, ait pris soin lui-même de le réfuter.

« On a espéré, je lis les termes du rapport, mettre pour soi les fermiers, les locataires, les débiteurs ; on a espéré mettre pour soi les cultivateurs, les patentables, que l'impôt des 45 centimes écrase, et même les classes plus aisées, que l'impôt progressif sur les successions a profondément inquiétées. »

Ajoutez donc :

On a espéré mettre pour soi les industriels et les sociétés par actions, que les intérêts de la commandite épuisent ; les manufacturiers et les fabricants, qui voient périr leurs établissements, et à qui la garantie du débouché rendrait la vie. — On a espéré mettre pour soi les rentiers mêmes de l'État, que la banqueroute menace d'engloutir, si l'on n'abandonne cette politique de réaction ; on a espéré mettre pour soi jusqu'aux capitalistes et aux propriétaires, dont les revenus ne sont plus servis, dont les créances sont toutes mauvaises, dont les propriétés sont toutes dépréciées de moitié et grevées d'hypothèques, et à qui l'impôt du tiers rendrait la fortune.

Certes, vous ne pensez pas que 36 millions de citoyens, que ma proposition, sous un titre ou sous un autre, intéresse directement, soient 36 millions de délateurs et de fripons. Eh bien ! faisons appel à leur suffrage : qu'on interroge la conscience publique, et nous verrons ce qu'elle répondra. (Exclamations ironiques.)

La délation ! mais tout le monde y concourt, tout le monde l'appelle ; personne ne s'en plaint ; déjà les pétitions se signent à Paris et dans les départements pour qu'elle soit votée. Ce qui devait mettre tous les intérêts en conflit, les concilie. — Sanctionnez cette immoralité, citoyens législateurs, et le pays tout entier vous bénira !

Mais j'ai donné à ma proposition, dans un journal, une forme factieuse ! j'ai écrit ces terribles mots, parlant à la garde nationale de Paris : *Portez cette pétition à l'Assemblée nationale, non comme une supplique, mais comme un ordre !*

Je regrette sincèrement, citoyens, ce que mes paroles p-

Digitized by Google

sentent d'irrespectueux pour l'Assemblée nationale; mais permettez que je le dise, ceci importe à la sécurité de la République; le malheur des circonstances a voulu qu'en m'exprimant ainsi je fusse dans la vérité, dans le droit. (Allons donc!)

Considérez, citoyens représentants, l'état révolutionnaire dans lequel nous sommes. Que sommes-nous, avec notre mandat, je vous le demande? Un *fait*, et rien de plus. (Murmures d'impatience.)

En fait, nous passons pour les délégués du peuple et les dépositaires de sa souveraineté; à ce titre, nous exerçons le pouvoir dans sa plénitude, et nos décisions ont force de loi.

Mais en droit, en principe, nous ne sommes rien, parce que nous ne sommes constitués sur rien; parce que le suffrage universel lui-même, qui nous a faits ce que nous sommes, est dépourvu de principe et de base...

Un membre. C'est intolérable!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Ce n'est pas plus intolérable que tout le reste. (Rires d'approbation.) — (*S'adressant à l'orateur.*) Allez, monsieur, allez!

LE CITOYEN PROUDHON. Parce que rien n'en établit la légitimité et l'authenticité; parce qu'enfin toute notre autorité procède de la force, et toute réunion de citoyens ayant une force suffisante peut revendiquer vis-à-vis de nous une autorité égale.

Je dis et j'affirme que le suffrage universel, que du reste je défends, n'est encore, au moment où je parle, qu'un fait, un accident révolutionnaire sans principe, sans autorité. La preuve, c'est que les produits de ce suffrage, en tout et pour tout, sont contradictoires, et qu'il n'est pas un de nous qui, en jugeant ses collègues, ne trouve que le suffrage universel s'est trompé en les choisissant. La preuve, c'est que les anciens adversaires du suffrage universel, élus eux-mêmes de ce suffrage, n'y sont pas pour cela convertis. La preuve, enfin, c'est que ceux qui le réclamaient avec le plus d'ardeur à présent n'y croient plus. (Dénégations.) Vous le disiez tous.

LE CITOYEN ALEM-ROUSSEAU. Ceux qui le disaient n'avaient pas plus de raison que vous.

LE CITOYEN PROUDHON. Pour que le suffrage universel fasse autorité, il lui faut un principe d'organisation, une formule d'expression, une raison d'être et de parler, enfin : hors de là,

le suffrage universel n'est que le chaos, c'est l'anarchie.

Ce qui nous régit en ce moment, ce n'est point la loi ni le droit, c'est la force, ou, si vous aimez mieux, c'est la nécessité; c'est, en d'autres termes, la Providence. (Marques d'indignation.)

Dans tout ce qui s'est accompli depuis cinq mois, il n'y a rien d'inhumain, rien de constitutionnel, rien de légal; il n'y a que des manifestations de la Providence, des actes de la force.

Un membre. Vous n'y croyez pas.

LE CITOYEN PROUDHON. Qu'en savez-vous, si je n'y crois pas?

Un membre. Vous l'avez écrit.

LE CITOYEN PROUDHON. La révoluion de Février a été un fait;

Le 17 mars, un fait;

Le 16 avril, un fait;

Le 15 mai, un fait;

Le suffrage universel, un fait;

Les ateliers nationaux, un fait;

L'insurrection de juin, un autre fait.

LE CITOYEN DUPIN (DE LA NIÈVRE). Un crime!

LE CTOYEN PROUDHON. Tous ces faits se lient entre eux, se légitiment dans l'histoire (Allons donc!), et au point de vue de la Providence.

Tout cela, au point de vue du droit, de la légalité, est incohérent, contradictoire, sans principe : il ne s'y trouve que de la force.

Nous pouvons aujourd'hui, si cela nous plaît, restreindre le suffrage universel, faire une constitution monarchique, aristocratique ou démocratique; garantir le droit au travail ou l'éliminer; établir deux chambres, un président, etc., etc. Aucun principe avoué ou tacite, religieux ou politique (Réclamations. — Écoutez! écoutez!) ne nous guide, pas même la propriété. Que nous reste-t-il donc, en attendant la constitution que nous allons faire, que nous reste-t-il pour asseoir notre autorité? Je le répète, la force.

Tout, dans le monde, commence par cette chose que j'appelle à la fois divine et humaine, la force; et nous sommes à ce moment à l'origine de nous-mêmes, nous en sommes au droit de la force.

Digitized by Google

Partout où se trouve la force, et jusqu'à ce qu'un principe, une constitution authentique, la vienne régler, là se trouve l'autorité, la légitimité.

Je conçois que l'habitude du gouvernement et l'illusion parlementaire fassent croire à quelques-uns que vous seuls, citoyens représentants, soyez l'autorité légitime. Mais, pour qui considère avant tout les principes, je maintiens que votre autorité ne vaut qu'autant qu'elle n'est pas contestée et que vous êtes les plus forts. (C'est abominable!)

Voulez-vous faire silence un instant? il me semble que vous devez être pressés d'en finir. (Oui! — Allez! allez!)

Je continue.

Certes, je ne voudrais pas que l'exemple que j'ai donné fût suivi, et c'est parce que je ne le veux pas que j'ai dû, citoyens, en expliquant ma conduite, vous mettre sur vos gardes. Hâtez-vous de produire votre droit public; mais ne parlez point ici de factieux; les factieux sont ceux qui, n'ayant d'autre droit que la force, refusent de le reconnaître chez les autres. Les factieux sont ceux qui abusent, pour leurs vengeances, de cette force qui leur a été confiée pour le salut de tous.

Je finis.

Citoyens représentants, ma proposition est condamnée d'avance; elle ne prévaudra pas sur les tristes sophismes du comité des finances.

Un membre. De la Chambre entière.

LE CITOYEN PROUDHON. Il y a pour cela deux raisons capitales : l'une est son origine; cette proposition vient de moi, de celui qui a défini la propriété (Exclamations et rires); l'autre est son but, le droit au travail, l'émancipation du prolétariat. Ma proposition tendrait à faire vivre l'ouvrier en travaillant; les malthusiens ont décidé qu'il périrait en combattant.

Et pourtant, citoyens, vous êtes dans une situation telle, que vous ne pouvez échapper à la mort que par ma proposition. (Bruyante hilarité.)

LE CITOYEN TASCHEREAU. A Charenton!

LE CITOYEN PROUDHON. Il s'agit, vous le savez aussi bien que moi, du crédit, de la circulation, du travail, de ce retour à la confiance, dont vous parlent sans cesse des économistes impuissants.

Digitized by Google

Eh bien ! la confiance ne renaîtra pas ; il est impossible qu'elle renaisse jamais ; je vais vous dire pourquoi (Bruit.) Ne m'interrompez pas.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Ne vous interrompez pas vous-même ; c'est bien assez des interruptions que vous provoquez.

LE CITOYEN PROUDHON. Monsieur le président, vous devez être impartial.

De toutes parts. Continuez ! continuez !

LE CITOYEN PROUDHON. Le crédit, dans le système des idées qui vous dominent, c'est la confiance, c'est-à-dire la sécurité du capitaliste. Or je dis que, par la révolution de Février, cette sécurité est perdue et sans retour.

Plusieurs voix. C'est vrai ; ce sont vos doctrines qui ont fait tout le mal.

LE CITOYEN PROUDHON. Il y a vingt ans que ces doctrines sont faites.

En vain vous dites au capital : Viens, viens, nous voulons faire une république honnête ; nous te payerons de gros intérêts ; nous te protégerons contre les entreprises des travailleurs, contre la critique des socialistes.

Le capital ne vous écoute pas ; il fuit, il se cache, à ces mots de *travailleurs et de socialistes* (C'est très-vrai) ; il s'épouvante de plus en plus.

Le capital sait ce qu'est la révolution de Février : il ne se risquera point, sous une politique obligée chaque jour de faire acte de bienveillance pour les idées nouvelles, pour les droits du travailleur. Le capital ne viendra pas s'asseoir sous cette épée de Damoclès.

Le capital, vous dis-je, ne consentirait à reparaître que pour exploiter ; et nous l'attendons pour liquider.

Et cette situation contradictoire, vous ne la ferez pas cesser, même quand vous vous accorderiez tous pour opérer une contre-révolution.

Le 24 février a posé le droit au travail ; le gouvernement provisoire, par ses actes, l'a confirmé ; le projet de constitution l'a maintenu : il est gravé dans toutes les cervelles. En vain vous l'effaceriez de la future charte : vous n'auriez fait qu'y laisser un blanc dans lequel serait sous-entendu, à côté du droit au travail, le droit à l'insurrection. (Bruyantes dénégations. — A l'ordre ! à l'ordre !)

Digitized by Google

Un membre. Il y a un mois que vous auriez dû dire cela.

Voix diverses. Il fallait faire le coup de fusil le 23 juin. — Il fallait avoir du courage. — Où étiez-vous donc dans les journées de juin ? — Vous êtes le Marat de cette doctrine. — C'est vous qui avez allumé l'incendie. — Il fallait aller aux barricades.

LE CITOYEN SÉNARD, *ministre de l'intérieur.* Il est trop lâche, il n'ira pas. Ces gens-là appellent derrière les barricades, mais ils n'y vont pas.

LE CITOYEN PROUDHON. Tout conspire aujourd'hui, tout a conspiré depuis vingt ans. Messieurs, je rapporte des faits, je n'y mets rien du mien. (Vive interruption.)

LE CITOYEN SÉNARD, *ministre de l'intérieur.* On le croit bien ! (Agitation bruyante.)

LE CITOYEN LANDRIN. Laissez finir par respect pour la tribune.

LE CITOYEN PROUDHON. Tout conspire aujourd'hui, tout a conspiré depuis vingt ans, pour rendre la cessation du crédit irrévocable : c'est une mort sans résurrection.

LE CITOYEN L'ESPINASSE. C'est révoltant ! Faites respecter les droits de l'Assemblée, monsieur le président ; on ne doit pas nous laisser insulter.

LE CITOYEN PROUDHON. Tout a conspiré dans ce but. Les idées sociales : elles ont révolutionné les esprits par des millions de livres, de journaux, de brochures, par des associations, des discussions, des devises, des symboles, des formules sans nombre.

Or c'est une loi de l'esprit humain, une loi fatale, que toute idée, bonne ou mauvaise, une fois formulée, se réalise. Pour empêcher le droit au travail de se réaliser, il vous faudrait brûler ces livres, détruire ces symboles, extirper du langage ces formules, exterminer socialistes, travailleurs, et jusqu'aux propriétaires, dont la mémoire conserve en dépôt cette idée qu'ils abhorrent.

La complicité des économistes : tous, en défendant la propriété, conviennent pourtant qu'il y a à faire *quelque chose.* Ce quelque chose, l'œuvre de notre siècle, suivant eux, ils l'appellent *accord du travail et du capital, participation de l'ouvrier aux bénéfices, association.*

Analysez ces définitions vagues et timides, et vous y trouve-

ez la même chose que dans le socialisme; la garantie du tra-
ail, l'abolition de la propriété.

LE CITOYEN GIRARDON. Mandrin n'en a pas dit davantage.

LE CITOYEN PROUDHON. Encore une fois, citoyens, ne voyez
onc pas en moi un homme qui expose, mais bien un homme
ui tire des conséquences, je ne fais que cela.

L'indifférence politique et religieuse. On l'a dit mille fois :
vec l'estime du prince, s'est affaiblie l'autorité de la religion.
es cœurs ne sont plus touchés que d'un seul amour, celui du
ien-être. L'Académie des sciences morales elle-même l'a dit.
es classes travailleuses ne font que suivre en cela l'exemple
le la classe bourgeoise; le peuple vous dit : Je ne veux plus
tre pauvre, et je ne le serai pas.

Tout ce que nous faisons ici pour ramener la confiance ne
ait qu'augmenter la méfiance.

Nous avons ordonné l'état de siége : or, à moins d'un chan-
gement dans notre politique, l'état de siége est à perpétuité.

Vous venez de supprimer les clubs, vous placez les réunions
es plus innocentes sous la surveillance de la haute police :
'est l'état de siége.

Vous enchaînez la presse : c'est l'état de siége.

Vous ordonnez le désarmement des ouvriers : c'est l'état de
iége.

Sans la garantie du travail qu'on vous demande, vous ne
pouvez ni tolérer les clubs, ni vivre avec la presse, ni rendre
les fusils aux travailleurs devenus suspects.

Croyez-vous donc que le capital aille se risquer sur l'hypo-
thèque des baïonnettes bourgeoises? Beau sujet de confiance
vraiment!

Le capital a peur, et son instinct ne le trompe pas : le so-
cialisme a les yeux sur lui.

Les juifs ne reviendront pas : je le leur défends. (Agitation
bruyante et prolongée.)

LE CITOYEN SÉNARD, *ministre de l'intérieur*. Je demande la
parole pour proposer un projet de décret.

Voix nombreuses. La question préalable! la question préa-
lable!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de
l'intérieur.

Voix nombreuses. Non! non! — C'est inutile! — Aux voix!

Digitized by Google

(Le citoyen Antony Thouret, qui siége au fond de la salle, se lève et prononce au milieu du bruit quelques paroles que nous n'entendons pas.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Monsieur Antony Thouret, voilà deux fois que vous interrompez, je vous rappelle nominativement à l'ordre.

LE CITOYEN ANTONY THOURET, *de sa place*. Je demande à m'expliquer sur le rappel à l'ordre. (Agitation.)

Je dis qu'un ordre du jour motivé est le seul moyen... (Le bruit couvre la voix du citoyen Antony Thouret.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Monsieur Antony Thouret, vous n'avez pas la parole; vous avez eu tort de la prendre. Un ministre a toujours la parole quand il la demande.

M. le ministre de l'intérieur a la parole pour une communication du gouvernement.

LE CITOYEN SÉNARD, *ministre de l'intérieur*. Citoyens représentants, ne croyez pas que j'aie demandé la parole pour répondre à ce que vous venez d'entendre, ni même pour exprimer, au nom du gouvernement, les sentiments d'indignation... (Vive approbation) dont nous sommes tous pénétrés. (Oui! — Tous!)

L'orateur qui tout à l'heure était à cette tribune niait le droit, et disait que la France ne connaît aujourd'hui que le règne de la force. Vous lui avez fait la plus magnifique de toutes les réponses, en respectant l'inviolabilité de la tribune, le droit sacré de la tribune, au moment même où il l'occupait. (Très-bien! très-bien!)

Il a fait plus, il a fait un appel à ceux qui souffrent; il a essayé de diviser la nation en deux classes; et il vous a dit : « Je dis : *nous*, en parlant du prolétariat. Je dis : *vous*, en vous identifiant avec la bourgeoisie. » (Mouvement.)

Écoutez, messieurs; le gouvernement n'avait pas prévu que cette tribune serait attristée aujourd'hui...

Un membre. Souillée!

De toutes parts. Oui! oui! souillée!

LE CITOYEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, c'est à dessein que j'avais employé un mot plus modéré. Plus la pensée est énergique et forte, plus il faut tâcher d'apporter de retenue dans son expression. (Approbation.)

Laissez-moi donc vous dire que le gouvernement n'avait pas

pensé que cette tribune serait attristée aujourd'hui par l'apologie du crime sous toutes les formes (Bravos); par l'insulte à tout ce qu'il y a de plus sacré, par l'outrage à la France, à l'Assemblée nationale elle-même (C'est vrai); enfin, par l'excitation à la révolte, à toutes les les mauvaises passions, et ce qui est pis que cela, par l'appel fait à toutes les misères, à toutes les souffrances. (Longue approbation.) Mais le gouvernement, sans s'inquiéter de savoir si le socialisme a les yeux sur lui (Mouvement), s'occupait de soulager ceux qui souffrent, et comme il avait vu s'épuiser le crédit de trois millions que vous aviez voté pour venir au secours des indigents, j'avais apporté par son ordre un projet de décret, pour obtenir un nouveau crédit, et j'attendais avec impatience la fin de tout ce que vous venez d'entendre pour le déposer sur cette barre. (Rumeurs diverses).

Plusieurs membres. Vous avez tort! ce n'est pas le moment.

D'autres membres. Si! si!

LE CITOYEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Messieurs, il m'a paru que, lorsque le gouvernement a résolu de déposer aujourd'hui un projet de décret, un discours comme celui que vous venez d'entendre ne peut exercer aucune influence sur nos résolutions. (Interruption).

Plusieurs membres. Déposez! déposez!

LE CITOYEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. J'insiste, messieurs, et quand, à côté de moi, j'entends exprimer le regret que ce décret soit déposé aujourd'hui...

Plusieurs membres. Oui! oui! Vous avez tort.

LE CITOYEN MINISTRE. Je répète qu'il est de la dignité du gouvernement de ne pas admettre que des paroles puissent plus retarder qu'elles ne pourraient hâter les résolutions auxquelles il s'est arrêté.

Voix nombreuses, Très-bien!

LE CITOYEN MINISTRE. Je dépose donc le projet de décret, dont voici l'article unique :

Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit de 2 millions pour secours extraordinaire aux citoyens du département de la Seine qui se trouvent dans le besoin.

(Le citoyen ministre dépose sur le bureau du président

projet de décret et l'exposé des motifs. — Nous en rétablirons le texte).

LE CITOYEN PRÉSIDENT. L'Assemblée donne acte au citoyen ministre de l'intérieur de la présentation du projet de décret, et ordonne l'impression et la distribution, et le renvoi au comité des finances.

Un grand nombre d'ordres du jour motivés sur la proposition du citoyen Proudhon ont été déposés. On a demandé aussi la question préalable.

Plusieurs membres. Oui! oui! — La question préalable! la question préalable!

LE CITOYEN BOURZAT. On ne réfute pas le crime. La question préalable!

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole.

Plusieurs membres. Pas de discussion! — Aux voix!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Au nombre des propositions qui m'ont été remises, il en est une qui est en dehors des usages de l'Assemblée. Je dois en donner lecture à l'Assemblée, afin qu'elle décide ce qu'elle jugera à propos.

La voici :

« Attendu que le discours du citoyen Proudhon n'est qu'une longue atteinte à tous les droits de la société, à ceux de l'Assemblée nationale et du peuple même, dont il nie le pouvoir et l'autorité;

« Attendu que ce discours n'est qu'un appel à l'insurrection;

« L'Assemblée passe à l'ordre du jour; prescrit que ce discours ne sera pas inséré au *Moniteur*. » (Interruption. — Non! non! — Pas de suppression!)

LE CITOYEN DUPIN (DE LA NIÈVRE). On ne peut empêcher l'insertion au *Moniteur*. Ce serait de la censure et une atteinte à la liberté de la presse. On doit flétrir la proposition, mais on ne peut pas l'empêcher de se produire. (Agitation.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Laissez-moi donc achever, messieurs!

« Prescrit que ce discours ne sera pas inséré au *Moniteur*, et que les autres feuilles qui le reproduiront pourront être poursuivies conformément aux lois. »

De toutes parts. Non! non! c'est de la censure! — La question préalable.

Digitized by Google

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Le citoyen de la Rochejaquelein a la role.

Voix nombreuses. Non! non! La question préalable!

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande à dire.., ux voix! — La question préalable!)

LE CITOYEN BOURZAT. Pas de discussion! le discours que n a entendu est trop profondément immoral! La question éalable?

LE CITOYEN PASCAL DUPRAT. Monsieur le président, donnez cture des divers ordres du jour qui ont été proposés. (La ıestion préalable!)

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Messieurs, il me semble ıpossible... (Aux voix! aux voix!)

LE CITOYEN OSCAR LAFAYETTE. Je demande la parole pour ı rappel au règlement.

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole ›ntre la question préalable.

LE CITOYEN PBÉSIDENT. La parole est au citoyen de la Rohejaquelein contre la question préalable. (Non! non! — Aux oix! — La question préalable! — Pas de discours!)

Je dois faire observer à l'Assemblée que la question préable a toujours la priorité. Ceux qui voudront voter l'ordre u jour motivé voteront contre la question préalable. (Oui! ui!)

LE CITOYEN TASCHEREAU. Jamais on n'a discuté la question réalable. Elle doit toujours être mise aux voix sans discusion. (Bruit.)

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. On ne doit pas voter la question préalable sans permettre à un orateur de dire quelques mots d'indignation.

Une voix. Vous ne pouvez pas avoir le privilége de l'indignation.

LE CITOYEN BOURZAT. L'indignation est dans tous nos cœurs; l'indignation n'a pas besoin de se produire par la discussion. (Oui! oui! — Le bruit va en croissant.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Si l'Assemblée vide la question par la question préalable, cela veut dire qu'elle déclare qu'il n'y a pas même lieu de s'occuper de la proposition du citoyen Proudhon.

Digitized by Google

LE CITOYEN DUPIN. Je demande la parole sur la position de la question.

Plusieurs voix. Parlez! parlez!

D'autres voix. Non! non!

(Le tumulte commence à se faire.)

(Les citoyens Dupin et de la Rochejaquelein montent et semble à la tribune.

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Si vous voulez parler sur la question, je réclame mon tour de parole.

De toutes parts. Parlez, monsieur Dupin!

Un membre. Monsieur le président, veuillez consulter l'Assemblée si la parole sera donnée à M. Dupin.

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Mais je l'avais demandée avant lui. (Aux voix! aux voix!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Le citoyen Dupin a la parole sur la position de la question. (Aux voix! aux voix!)

LE CITOYEN DUPIN. La première condition pour aller aux voix est de s'entendre sur la position de la question, c'est-à-savoir sur quoi on va aux voix; or on a proposé un ordre du jour motivé, et une proposition de la question préalable s'est élevée...

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. C'est précisément sur cela que je voulais parler. (Laissez parler! — Silence!)

LE CITOYEN DUPIN. Je n'ai demandé la parole que parce que j'ai entendu dire que la question préalable signifierait ceci: qu'il n'y avait pas même à délibérer sur la proposition de M. Proudhon; c'était transporter sur la proposition de M. Proudhon une question qui ne s'élèverait que sur la proposition de l'ordre du jour. (Non! non!) Mais si! permettez! Si la question préalable est adoptée, dans mon opinion, elle ne doit pas être adoptée simplement. Il y a un motif particulier que je tiens à voir exprimer dans l'intérêt même de l'Assemblée; c'est que non-seulement il y a lieu de passer à l'ordre du jour; mais la défense d'insérer au *Moniteur* et la défense de publier seraient de la censure. (Le bruit et l'agitation continuent.)

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. Citoyens, il y a précisément confusion dans l'appréciation du vote, vous allez le voir tout de suite.

Plusieurs personnes ont cru, et je suis de ce nombre, que lorsqu'on a demandé la question préalable, c'était sur le dis-

ɔurs du citoyen Proudhon. (Oui! oui!) Eh bien! d'autres perɔnnes croient qu'on a demandé la question préalable seuleɪent sur la deuxième partie de l'ordre du jour motivé que [. le président a lu tout à l'heure. Vous voyez donc bien qu'on e comprenait pas. (Aux voix! aux voix!)

Je réclamerai la parole s'il est question de l'ordre du jour ıotivé, car je ne veux pas qu'il soit voté par l'Assemblée qu'on eut interdire la publicité de paroles qui ont été prononcées à ette tribune.

LE CITOYEN DUPIN. Je n'ai rien à objecter à la question réalable ou à l'ordre du jour avec les motifs qu'on devra y ttacher, pour exprimer l'improbation de l'Assemblée; mais ontre une proposition attentatoire à l'ordre social, et qui est ı négation absolue de tous les droits, je tiens à ce que ces aotifs soient exprimés en tête de la décision, ou comme quesion préalable, ou comme ordre du jour motivé; mais on y pignait, pour la non-insertion au *Moniteur*, deux clauses que e crois qu'il est de l'intérêt de l'Assemblée de rejeter. (Oui! ıui!)

Plusieurs voix. Vous avez raison.

Une voix. Cette proposition est retirée.

LE CITOYEN DUPIN. Je n'ai dès lors rien à ajouter.

LE CITOYEN DUCLERC. (Aux voix! aux voix! — Parlez! arlez!)

LE CITOYEN DUCLERC. Messieurs, il y a dans ce moment-ci leux propositions qui peuvent être votées : la question préable et l'ordre du jour motivé.

La question préalable ne qualifie pas le discours que vous ıvez entendu, et l'ordre du jour motivé qualifie ce discours.

Je demande, en conséquence, pour que l'Assemblée puisse 'oter en pleine connaissance de cause, que M. le président 'euille bien donner lecture à l'Assemblée de tous les ordres du our motivés. (Appuyé! — C'est cela!)

Une voix. La question préalable a la priorité.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Le rapporteur du comité des finances ı la parole.

LE CITOYEN THIERS, *rapporteur du comité des finances*. Ciɔyens représentants, je pense en effet qu'un ordre du jour moɪivé répondrait mieux à l'indignation de l'Assemblée que la ıuestion préalable. (Bruit.)

Digitized by Google

Je crois que personne ici, dans cette Assemblée, ne blâ l'expression d'indignation que j'ai employée.

De toutes parts. Non! non!

LE CITOYEN THIERS. Si je monte à la tribune en ce mome c'est pour qu'il soit bien constaté que le rapporteur du com des finances, prêt à remplir son devoir, n'a renoncé à la p role que parce que l'Assemblée a jugé qu'il n'y avait qu' ordre du jour motivé qui pût répondre à ses sentiments. (Tre bien! très-bien!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. On a demandé la lecture des dif rents ordres du jour motivés; mais la question préalable aya la priorité, l'Assemblée va d'abord décider si elle adopte l question préalable.

Voix nombreuses. Lisez d'abord les ordres du jour motivés.

LE CITOYEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il faut choisir.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je vais donner lecture des dive ordres du jour motivés.

(*Propositions d'ordre du jour motivés.*)

« Considérant que la proposition présentée par le citoyen Proudhon est attentatoire au droit de propriété sur lequel repose l'état social, qu'elle est contraire à la la liberté des transactions, à la loi des contrats et à la morale publique, l'Assemblée nationale passe à l'ordre du jour. »

Je dois vous prévenir qu'il n'y a pas moins de quinze ordre du jour motivés.

De toutes parts. Lisez-les, et faites connaître les noms de leurs auteurs.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je vais vous les lire successivement.

Voix diverses. Et les noms de leurs auteurs!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Commencez d'abord par vous taire, sans cela il est impossible d'arriver. Vous demandez les noms et vous interrompez au moment où on va les lire. Voilà les noms :

Crémieux, Rousseau, Victor Grandin, Lanjuinais, Vavin, Callet, Sainte-Beuve, Langlais, Baroche, Chevallon (Assez! assez!), etc.

Digitized by Google

Voici l'ordre du jour signé par les citoyens Leblond, Lanois, Landrin, Peupin et Bérard :

« L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du toyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la orale publique; qu'elle viole la propriété; qu'elle encourage délation; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions, asse à l'ordre du jour. » (Très-bien !)

Voici la proposition du citoyen Garnier-Pagès :

« L'Assemblée nationale, considérant que les doctrines proamées à la tribune par le citoyen Proudhon sont attentatoires : à la morale; 2° à la propriété; 3° à la famille; 4° à l'ordre; à la liberté, à l'égalité, à la fraternité; 6° au travail; 7° à la publique, passe à l'ordre du jour. » (Rires.)

Proposition des citoyens Gouttai et Landrin :

« L'Assemblée nationale, considérant que le projet de déet présenté par le citoyen Proudhon contient une atteinte dicte au principe sacré de la propriété; qu'il viole la foi due ux contrats; que les droits qu'il méconnaît sont placés sous sauvegarde de la république, déclare ne pas prendre ce rojet en considération, et passe à l'ordre du jour. » (C'est op mou!)

Le citoyen Antony Thouret propose :

« L'Assemblée nationale, attendu que la proposition du ciyen Proudhon, telle qu'il l'a développée à la tribune depuis ois heures, est une véritable atteinte portée à l'honneur soial par la résiliation des contrats, et à la sûreté de l'État par excitation à la révolte... » (Assez! assez!)

Le citoyen Creton propose :

« L'Assemblée, profondément affligée que des doctrines subersives de l'ordre social et dignes de toute la sévérité des is, se soient manifestées au sein de la représentation natioale, approuve le rapport du comité des finances et passe à ordre du jour. »

Le citoyen Charamaule propose :

« Considérant que la proposition du citoyen Proudhon et les héories par lui développées à la tribune sont attentatoires à oute morale et au principe de la revolution de Février... (Interruption), l'Assemblée passe à l'ordre. » (Non! non! — Le 1° 2, le n° 2.) Il y en a d'autres que je ne puis pas lire.

LE CITOYEN CHARLES DUPIN. La priorité pour l'ordre du jour

Digitized by Google

motivé, proposé par le citoyen Peupin, Bérard et autres. (Appuyé!)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Un grand nombre de membres de l'Assemblée demandent la priorité pour le second ordre du jour dont j'ai donné lecture. (Oui! oui!)

Le citoyen Sénard, ministre de l'intérieur, a proposé l'addition suivante à cet ordre du jour :

« L'Assemblée nationale, considérant, en outre, que l'orateur a calomnié la révolution de Février, en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées. » (Appuyé! appuyé!

Je vais lire cet ordre du jour tout entier et le mettre aux voix. (Oui! oui!)

Je consulte d'abord l'Assemblée sur la priorité à accorder à cet amendement.

(L'Assemblée, consultée, accorde la priorité à l'ordre du jour portant le n° 2 et formulé par les citoyens Peupin, Landrin et Bérard, et amendé par le citoyen ministre de l'intérieur.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je vais donner lecture de l'ordre du jour motivé tout entier.

Voix à gauche. La question préalable.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Monsieur, par le seul fait que l'Assemblée a décidé qu'elle donnait la priorité à l'ordre du jour motivé, la question préalable se trouve écartée.

Je vais lire l'ordre du jour motivé.

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique; qu'elle viole la propriété, qu'elle encourage la délation; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions;

« Considérant en outre que l'orateur a calomnié la révolution de Février 1848, en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées,

« Passe à l'ordre du jour. »

Un grand nombre de voix. Le scrutin de division! — L'insertion au *Moniteur!* — L'insertion des absents!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Le scrutin de division est demandé par plus de cent membres; j'engage MM. les représentants à garder leurs places.

Digitized by Google

Plusieurs voix. L'insertion des noms au *Moniteur*.

LE CITOYEN LANDRIN. Oui, on mettra au *Moniteur* les noms des votants et des absents.

(La plus vive agitation règne dans l'Assemblée.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT (s'adressant au citoyen de Montalembert, qui s'entretient avec un autre représentant derrière le banc des ministres à droite.) Je prie M. de Montalembert d'aller s'asseoir à sa place.

LE CITOYEN DUPIN. Monsieur de Montalembert, vous contribuez au trouble.

(M. de Montalembert sort de la salle.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. On demande le scrutin de division, l'insertion des noms au *Moniteur*, et l'insertion des noms des absents. (Oui ! oui !) Vous allez voter sur l'ordre du jour motivé... (Interruption.)

C'est intolérable. Vous allez voter sur l'ordre du jour motivé ; par conséquent, ceux qui voudront adopter l'ordre du jour mettront dans l'urne un billet blanc; ceux qui voudront voter contre mettront un billet bleu. C'est bien entendu. Veuillez procéder au scrutin.

(Les huissiers se répandent dans la salle avec les urnes pour recueillir les votes.)

(Un grand nombre de représentants se retirent aussitôt qu'ils ont voté.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.		693
Majorité.		347
Pour l'ordre du jour motivé.	691	
Contre.	2	

L'Assemblée nationale a adopté l'ordre du jour motivé.

La séance est levée à sept heures un quart.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LA RÉVOLUTION SOCIALE DÉMONTRÉE PAR LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

ıvis des éditeurs I
.ettre adressée par l'auteur à M. le Président de la République... III
I — Pourquoi je fais de la politique 1
II. — Situation de la France au 24 février 1848 11
III. — *Desiderata* de la révolution au 24 février 19
IV. — Préjugé universel contre la révolution au 24 février. — Désistement des républicains 29
V. — Le 2 décembre 43
VI. — Louis-Napoléon 59
VII. — Sept mois de gouvernement 81
'III. — L'horoscope 111
IX. — Ne mentez pas à la révolution 154
X. — Anarchie ou césarisme. — Conclusion 175

E DROIT AU TRAVAIL ET LE DROIT DE PROPRIÉTÉ 191

ROPOSITION RELATIVE A L'IMPÔT SUR LE REVENU 241

APPORT SUR LA RÉORGANISATION DE L'IMPÔT ET DU CREDIT 245

ISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE 263

Paris. — Imp. L. Poupart-Davyl, rue du Bac, 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 16

476714

Digitized by Google

Digitized by Google